

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OFFICE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DES PÊCHES MARITIMES

3, Avenue Octave-Gréard - PARIS

MÉMOIRES
DE L'OFFICE DES PÊCHES MARITIMES
(SÉRIE SPÉCIALE)

N° 10

MANUEL DES PÊCHES MARITIMES FRANÇAISES

publié sous la direction de ED. LE DANOIS

Directeur de l'Office des Pêches Maritimes

PAR

MM. BEAUGÉ, BELLOC, BOURY, DESBROSSES, FAGE, LE GALL,
LAMBERT, RÉMY, SCHVINTE
de l'Office des Pêches Maritimes

avec un résumé de l'histoire de la pêche française,
par le Commandant COCHIN, *Capitaine de vaisseau de réserve*

FASCICULE 2

SEPTEMBRE 1935

NOTES ET RAPPORTS

DE L'OFFICE SCIENTIFIQUE DES PÊCHES MARITIMES ⁽¹⁾

Les numéros 2, 5, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 28 sont épuisés.

N ^o .	Franca.	N ^o .	Fra.
1. Rapport sur la sardine, par L. FAGE.....	1	33. Remarques sur quelques Ports de Pêche de l'Amérique du Nord. Notes de mission, par Ed. LE DANOIS (avec planches et figures).....	
3. Notions pratiques d'hygiène ostréicole, par G. HINARD..	2	34. Recherches sur le Régime des Eaux Atlantiques et sur la Biologie des Poissons comestibles (3 ^e série), avec figures et cartes, par Ed. LE DANOIS et Gérard BELLOC.....	
4. Le Conseil international pour l'exploration de la mer, Congrès de Londres 1920, par Ed. LE DANOIS.....	2	35. Les conditions de la Pêche à la Morue sur le Banc de Terre-Neuve, par Ed. LE DANOIS (13 figures et 1 planche hors texte)	
6. Quelques observations sur les fonds de Pêche du golfe du Lion, par G. PRUVOST.....	2	36. Les Harengs des Smalls et les conditions hydrologiques de leurs migrations, par Ed. LE DANOIS et HELDT (8 fig.).	
7. Résumé de nos principales connaissances pratiques sur les maladies et les ennemis de l'huître, par Robert-Ph. DOLLFUS (2 ^e édition) [2 figures].....	3	37. Rapport sur le fonctionnement de l'Office Scientifique et Technique des Pêches pendant l'année 1923 (3 cartes), par L. JOUBIN.....	
10. Le Contrôle sanitaire de l'Ostréiculture, par le D ^r BORNE, F. DIENEET et G. HINARD.....	5	38. La Conservation du Poisson par le sel. Le « rouge » de la Morue salée, par R. FILLON.....	
11. Le Conseil international pour l'exploration de la mer, par Ed. LE DANOIS.....	3	39. Étude sur les déplacements de la pêche du Thon (<i>Coryphæna thynnus</i> L.) en Tunisie et en Méditerranée occidentale (4 figures), par Louis ROULE.....	
16. En Norvège, l'industrie des Pêches, par A. GRUVEL (23 planches hors texte, 33 figures).....	25	40. Compte rendu d'expériences faites dans le Morbihan sur les Huîtres et leur reproduction (5 figures et 2 graphiques), par H. LEENHARDT.....	
17. Nouvelles recherches sur le régime des eaux atlantiques et sur la biologie des poissons comestibles, par Ed. LE DANOIS (avec 3 cartes).....	3	41. Recherches sur les transformations et la nature de l'iodo des L. flexicaulis, par M. P. FREUNDLER et M ^{lles} Y. MÉNAGER, Y. LAURENT et Y. LELIÈVRE.....	
18. Les Coraux de mer profonde, nuisibles aux chalutiers (avec 1 carte et 5 figures), par L. JOUBIN.....	5	42. Rapport sur le fonctionnement de l'Office Scientifique et Technique des Pêches pendant l'année 1924, par L. JOUBIN	
19. Contribution à l'étude de la reproduction des huîtres, comptes rendus d'expériences faites dans le Morbihan, par M. LEENHARDT (4 planches).....	4	43. Statistique des régions de pêche (année 1924, 2 ^e semestre), en exécution des Conventions internationales..... Avec la carte spéciale.....	
20. Études sur l'Esturgeon du Golfe de Gascogne et du bassin Girondin, par Louis ROULE.....	3	44. Rapport sur les Pêcheries ou Bouchots de la Baie du Mont Saint-Michel (8 graphiques, 2 figures), par P. CHEVEY	
21. Note sur la croissance du Merlu. Variations ethniques et sexuelles, par Gérard BELLOC (avec graphique et figures)	4	45. Les traitements préservateurs des filets de pêche en coton, par R. FILLON.....	
22. Contribution de l'Office Scientifique et Technique des Pêches du VII ^e Congrès national des Pêches et Industries maritimes. Marseille, 1922. (Notes de MM. FAGE, FILLON, HELDT, HINARD, JOUBIN, LEENHARDT).....	4	46. Statistique des régions de pêche (année 1925, 1 ^{er} semestre).	
23. Rapport sur le fonctionnement de l'Office Scientifique et Technique des Pêches pendant l'année 1922, par L. JOUBIN	5	47. L'huître portugaise tend-elle à remplacer l'huître française ? par G. RANSON.....	
24. Notes sur l'Ostréiculture aux États-Unis, par J.-F. AUDOIN, ingénieur E. C. P.....	6	48. Études diverses sur la question du Hareng (20 fig.), par Jean LE GALL.....	
25. Recherches effectuées au cours des Croisières de l'Orvet dans la Méditerranée en 1921-1922, par G. PRUVOST....	5	49. Rapport sur le fonctionnement de l'Office Scientifique et Technique des Pêches pendant l'année 1925, par Ed. LE DANOIS	
26. Recherches sur la variation de l'iodo chez les principales laminaires de la Côte bretonne, par P. FREUNDLER, Y. MÉNAGER et Y. LAUBENT.....	5	50. Travaux de l'Office des Pêches Maritimes depuis son origine, par Ed. LE DANOIS.....	
27. Les Courants de Marée au Bateau-Feu du « Sandettié », par H. HELDT.....	3	51. Statistique des régions de Pêche (année 1925, 1 ^{er} semestre et année 1926, 1 ^{er} semestre).....	
29. Décret portant règlement sur la salubrité des huîtres et autres coquillages (31 juillet 1923).....	3	52. Rapport sur le fonctionnement de l'Office Scientifique et Technique des Pêches pendant l'année 1926, par Ed. LE DANOIS. Ce rapport contient la statistique des régions de Pêche (année 1926, 2 ^e semestre).....	
30. Étude des vitamines des mollusques. Présence du facteur anti-scorbutique chez l'huître, par M ^{me} L. RANDOIN et P. PORTIER	3	53. La Pêche à la morue, par M. BRONKHORST (nombreuses figures et cartes).....	
31. Les Fonds ostréicoles de la Seudre et du Belon, par G. HINARD	4		
32. Nouvelle Contribution à l'Étude de l'Esturgeon (<i>Acipenser sturio</i> L.) dans l'Europe occidentale et de sa diminution progressive, par L. ROULE.....	3		

(1) EN VENTE A L'OFFICE DES PÊCHES MARITIMES, 3, AVENUE OCTAVE-GRÉARD, PARIS (7^e)

ET CHEZ ED. BLONDEL LA ROUGERY, ÉDITEUR, 7, RUE SAINT-LAZARE, PARIS (9^e)

d.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*OFFICE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DES PÊCHES MARITIMES*

3, Avenue Octave-Gréard - PARIS

MÉMOIRES
DE L'OFFICE DES PÊCHES MARITIMES
(SÉRIE SPÉCIALE)

N° 10

MANUEL DES PÊCHES MARITIMES FRANÇAISES

publié sous la direction de ED. LE DANOIS

Directeur de l'Office des Pêches Maritimes

PAR

MM. BEAUGÉ, BELLOC, BOURY, DESBROSSES, FAGE, LE GALL,

LAMBERT, RÉMY, SCHVINTE

de l'Office des Pêches Maritimes

avec un résumé de l'histoire de la pêche française,

par le Commandant COCHIN, *Capitaine de vaisseau de réserve*

FASCICULE 2

SEPTEMBRE 1935

PRÉFACE.

Divers essais louables ont été tentés, depuis fort longtemps, pour grouper dans un ouvrage unique les documents principaux qui définissent la pêche française; mais les connaissances que requiert cette branche si importante de notre économie nationale sont si diverses et si multiples qu'elles constitueraient une véritable encyclopédie s'il les fallait exposer dans leur totalité. Un ouvrage conçu dans cet ordre d'idées demanderait de longues années de préparation et ne serait certainement déjà plus « up-to-date » au moment où il finirait à peine de paraître. Les perfectionnements continuels des engins modernes, les modifications de l'outillage des usines de conserves, les transformations de l'ostréiculture, les progrès de la biologie et des méthodes océanographiques se produisent sur un rythme si accéléré qu'on ne doit songer faire, en matière de pêche, qu'un exposé provisoire, une mise au point momentanée de l'ensemble de la question.

C'est dans cet esprit que le Manuel des Pêches Maritimes a été conçu : mes Collaborateurs et moi-même n'avons pas eu l'ambition de faire une œuvre définitive; nous avons essayé simplement de préciser quelle est, actuellement, la situation technique de l'industrie à laquelle sont consacrées nos études.

Ne voulant pas laisser totalement de côté un passé glorieux, nous avons demandé à un marin doublé d'un érudit, au Capitaine de Vaisseau de Réserve COCHIN, le résumé d'histoire de la pêche française. Le personnel de l'Office des Pêches Maritimes a assuré la rédaction du Manuel et j'ai demandé à mes collaborateurs de traiter les questions dans lesquelles ils étaient spécialisés et ainsi d'apporter à l'ensemble de l'ouvrage, le fruit de leur expérience et de leurs recherches personnelles. C'est un plaisir pour moi de présenter leur contribution à un travail destiné à mettre en valeur et à faire connaître en France et à l'étranger les efforts accomplis par notre population maritime. Les armateurs, les pêcheurs, les conserveurs, les ostréiculteurs apprécieront certainement les chapitres signés de MM. BEAUGÉ, BELLOC, BOURY, DESBROSSES, FAGE, LAMBERT, LE GALL, RÉMY et SCHVINTE, de l'Office des Pêches Maritimes, qu'ils connaissent comme des experts éclairés, d'utiles conseillers et souvent de fidèles amis. Leurs travaux se trouvent intimement mêlés et groupés dans le cadre suivant :

- I. L'histoire du développement de la pêche française;*
- II. L'organisation de la pêche en France;*
- III. Les différentes pêches et les engins;*
- IV. Les côtes de France, les ports, les fonds de pêche;*
- V. Les industries annexes de la pêche;*
- VI. L'ostréiculture et la conchyliculture;*
- VII. Un aperçu sur la réglementation.*

Le Manuel des Pêches Maritimes comprendra trois fascicules : dans le premier, seront placées les deux premières parties de l'ouvrage; la troisième partie fera l'objet du fascicule 2, et le fascicule 3 groupera les quatrième, cinquième, sixième et septième parties.

Je tiens, en terminant, à remercier de façon particulière, M. JEAN LE GALL, d'avoir assumé, dans la publication de ce Manuel, les délicates fonctions de secrétaire de rédaction.

ED. LE DANOIS, Dr. Sc.,

Directeur de l'Office des Pêches Maritimes.

LISTE DES AUTEURS

ayant collaboré à la rédaction du Manuel des Pêches Maritimes Françaises.

MM.

- L. BEUGÉ, Capitaine de Frégate de Réserve, commandant le navire « *Président Théodore Tissier* », chef du laboratoire à la mer de l'Office des Pêches Maritimes.
- G. BELLOC, Licencié ès Sciences, chef du laboratoire de l'Office des Pêches Maritimes à La Rochelle.
- M. BOURY, Ingénieur Agronome, chef du laboratoire de l'Office des Pêches Maritimes à Paris.
- J. COCHIN, Capitaine de Vaisseau de Réserve.
- P. DESBROSSES, Licencié ès Sciences, chef du laboratoire de l'Office des Pêches Maritimes à Lorient-Kéroman.
- L. FAGE, Docteur ès Sciences, sous-directeur de laboratoire au Muséum National d'Histoire Naturelle, attaché scientifique à l'Office des Pêches Maritimes.
- J. LE GALL, Agrégé de l'Université, chef du laboratoire de l'Office des Pêches Maritimes à Boulogne-sur-Mer.
- L. LAMBERT, Docteur en Pharmacie, Inspecteur Général du Contrôle Sanitaire Ostréicole à l'Office des Pêches Maritimes.
- D. RÉMY, Licencié ès Lettres, secrétaire administratif de l'Office des Pêches Maritimes.
- J. SCHVINTE, Chimiste, préparateur chargé des études frigorifiques à l'Office des Pêches Maritimes.

PLAN GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE.

FASCICULE I.

Première partie.

Introduction à l'histoire des Pêches Maritimes en France par le COMMANDANT COCHIN.

Deuxième partie.

L'état actuel de l'Industrie des Pêches Maritimes en France par J. LE GALL.

L'Organisation de la Pêche en France par D. RÉMY.

Les croisières de recherches :

Les croisières de l'Office Scientifique des Pêches par G. BELLOC;

La coopération de la navigation aérienne par G. BELLOC;

La collaboration de la Marine française aux recherches océanographiques par J. LE GALL.

FASCICULE II.

Troisième partie.

Les différentes pêches et leurs engins :

Le chalutage par G. BELLOC et J. LE GALL;

La pêche au filet dérivant (Hareng et Maquereau) par J. LE GALL;

Les autres genres de pêches en mer :

La pêche à la sardine par J. LE GALL;

La pêche au thon par G. BELLOC;

La pêche aux crustacés par G. BELLOC et J. LE GALL;

La pêche aux lignes par J. LE GALL;

La pêche littorale par G. BELLOC et J. LE GALL;

La Grande Pêche par le COMMANDANT BEAUGÉ.

FASCICULE III.

Quatrième partie.

Les principaux ports et les fonds de pêche :

Mer du Nord et Manche par J. LE GALL;
Océan Atlantique par G. BELLOC et P. DESBROSSES;
Méditerranée par L. FAGE;
Islande, Terre-Neuve, Groenland par le COMMANDANT BEAUGÉ;
Maroc et Mauritanie par G. BELLOC.

Cinquième partie.

Les Industries annexes de la pêche :

Fumage, Salage et Conserves par M. BOURY;
Traitement des sous-produits par M. BOURY;
Frigorification par J. SCHVINTE;
Traitement des algues marines par J. LE GALL.

Sixième partie.

*L'Ostréiculture, la Mytiliculture et la Conchyliculture par L. LAMBERT.
Le contrôle sanitaire coquillier par L. LAMBERT.*

Septième partie.

Aperçu sur la réglementation par D. RÉMY.

MANUEL
DES PÊCHES MARITIMES FRANÇAISES

FASCICULE 2

SOMMAIRE.

Troisième partie.

LES DIFFÉRENTES PÊCHES MARITIMES ET LEURS ENGINs.

CHAPITRE I.

LE CHALUTAGE.

Pages
—
19

Le Chalut.

Évolution de l'engin à travers l'histoire.....	19
Le chalut bœuf ou « gangui ».....	23
Le chalut à perche.....	26
Le chalut à plateaux.....	29
Le chalut Vigneron-Dahl.....	33
Le troisième plateau.....	34

Les Chalutiers.

35

Les chalutiers à voiles.....	35
La motorisation des chalutiers à voiles.....	37
Le chalutier à vapeur.....	39
Le chalutier à moteur.....	44
Le chalutier frigorifique.....	44
Le chalutier usine.....	47

CHAPITRE II.

LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS.

51

La pêche du Hareng.

51

Historique.....	51
Les ports d'armement.....	54
Les voiliers harenguiers.....	56
Le « driveur » ou « drifter » à vapeur.....	56
Époques et lieux de pêche.....	59
Les engins et la technique de la pêche.....	62
Le chalutage du Hareng.....	67
Quelques autres engins employés pour la pêche du Hareng.....	72
Utilisation des produits de la pêche du Hareng.....	73

La pêche du Maquereau.	78
Historique.....	78
La pêche du Maquereau aux filets dérivants.....	79
Les bateaux et leur armement.....	79
Lieux et époques de pêche.....	81
Les engins et la technique de la pêche.....	82
La conservation du poisson à bord.....	85
Le chalutage du Maquereau.....	86
Utilisation des produits et sous-produits de la grande pêche du Maquereau.....	87
La petite pêche du Maquereau.....	88
Pêche à la traîne.....	89
Pêche aux lignes à mains.....	89
Écoulement des produits de la petite pêche du Maquereau.....	91

CHAPITRE III.

AUTRES GENRES DE PÊCHE EN MER. 94

La pêche de la Sardine. 94

La Sardine européenne.....	94
La pêche de la Sardine sur les côtes de France.....	95
Lieux et époques de pêche.....	96
Historique de la pêche de la Sardine en France.....	98
Les centres d'armement.....	99
Les bateaux et leurs équipages.....	100
Les annexes.....	103
Les appâts.....	103
Les engins et la technique de la pêche.....	104
Les différents modèles de seines.....	108
L'écoulement des produits de la pêche.....	112
Utilisation des sous-produits.....	115

La pêche du Thon Blanc ou Germon. 118

Les différentes espèces de Thons.....	118
Les bateaux et les centres de pêche.....	118
Les engins et la technique de la pêche.....	120
Le traitement du poisson à bord.....	123
La motorisation des bateaux thoniers.....	124

La pêche aux Crustacés. 127

Les différentes espèces de crustacés pêchées.....	127
Centres d'armement, bateaux et engins.....	128
La pêche à la Crevette.....	133
La pêche à la Langoustine.....	136

La pêche aux lignes. 140

La pêche aux lignes à mains.....	140
La pêche aux cordes ou « palangres ».....	144
Les petites et les grandes cordes.....	145
Les cordiers à vapeur.....	147

CHAPITRE IV.
LA PÊCHE LITTORALE. 151

Les filets fixes.

Bas parcs et Hauts parcs.....	152
Les pêcheries fixes.....	153
Verveux et Louves.....	155
Folles et Tramails.....	157
Autres filets calés.....	158

Les filets flottants.

Tramails, Filets à Sprats.....	159
--------------------------------	-----

Les Sennes. 160

La pêche des Civelles. 164

Les Dragues à Coquilles. 165

La Drague.....	165
La pêche des Coquilles Saint-Jacques.....	166
La pêche des Pétoncles.....	168

Nasses, Carrelets, Foënes et Épuisettes. 171

La pêche à pied le long des grèves. 174

CHAPITRE V.
LA GRANDE PÊCHE. 176

Centre d'Islande. 176

L'armement à la pêche d'Islande.....	176
Les ports d'armement.....	177
Les bateaux.....	178
Le matériel de pêche.....	180
Le personnel.....	184

Centre de Terre-Neuve. 184

L'armement.....	184
Les ports d'armement et les bateaux.....	186
Le matériel de pêche.....	192
Le personnel.....	195

DEUXIÈME PARTIE

LES

DIFFÉRENTES PÊCHES MARITIMES

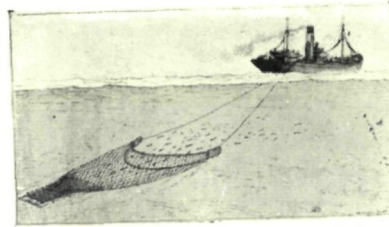
ET

LEURS ENGINES

CHAPITRE PREMIER.

LE CHALUTAGE ⁽¹⁾.

Le chalutage, c'est-à-dire la pêche à l'aide d'une poche conique de filet, flanquée ou non d'une paire d'ailes et traînée sur le fond en la maintenant ouverte, est, en France comme ailleurs, une industrie sans doute très ancienne. Mais, ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'il s'est modernisé et c'est depuis cinquante ans à peine qu'il a reçu ses ultimes perfectionnements et définitivement conquis la prépondérance sur tous les autres engins de pêche.



D'après SANDY HOOK.
Le Chalutage.

L'étymologie de ces mots : *chalut* et *chalutage* est encore imprécise. Sans doute doit-on la rechercher dans le mot espagnol « *Chaluta* » qui a donné le mot français « *chaloupe* » désignant les grands et forts canots à voile qui, primitivement, furent affectés à ce genre de pêche.

Dans certaines régions de la côte française, le chalut est encore appelé « *drague* », modification de l'ancien mot de « *dreige* » dérivé lui-même de l'anglais « *drag* » qui veut dire traîner, tirer, et qui définit parfaitement la façon dont ce filet est manœuvré.

Le Chalut.

ÉVOLUTION DE L'ENGIN À TRAVERS LES ÂGES (2).

L'origine du chalut doit être, sans conteste, recherchée dans la Senne à poche, et dans le magnifique ouvrage de DUHAMEL DU MONCEAU, on peut voir qu'il y avait déjà en usage, en France, vers la fin du XVIII^e siècle, une multitude d'engins fort gauches et imparfaits offrant toutes les transitions entre la Senne à Poche qui se manœuvrait en pleine mer, la « Dreige », le « Gangui » et la « Drague » ou « Chalut ».

La *Grande Senne à Jet* qui, dans le Golfe de Gascogne, fut employée jusqu'à la fin du siècle dernier, était une Senne de 200 à 300 mètres de long, manœuvrée à bord de chaloupes à voiles qui la remorquaient sur le fond.

Les bras de cette senne étaient attachés l'un à la poupe, l'autre à la proue, sur l'un des bords du bateau dérivant par le travers. Le bateau en dérivant traînait l'engin sur le fond. Au bout d'un certain temps, on le relevait en le halant du bord, opération qui ne se faisait pas

(1) Par G. BELLOC, P. DESBROSSES et Jean LE GALL.

(2) Par Jean LE GALL.

sans difficultés, car les deux bras et ailes de l'engin devaient être rentrés bien en même temps, de façon à bien fermer la poche et à ne pas compromettre le résultat de la pêche.

Dans la Manche, sur les côtes du Calvados, ce filet se traînait avec deux bateaux qui mouillaient l'engin en s'éloignant l'un de l'autre, puis le relevaient, après s'être laissé dériver pendant quelque temps, chacun halant sur son bras en tirant de concert.

Ces sennes, de longueur variable suivant les régions, étaient connues sous le nom de « *Traînes* » (Touques et Dives), de « *Tournées* » (Saint-Brieuc).

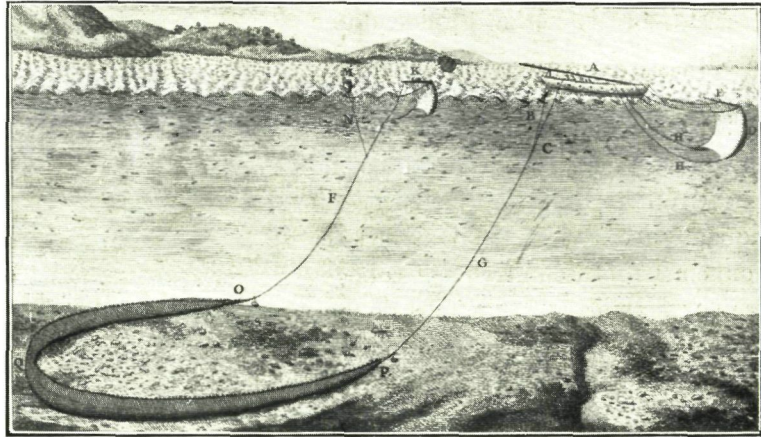


Fig. 1. La Dreige (d'après DUHAMEL DU MONCEAU. Traité des Pêches, vol. I, chap. VI, pl. XXVIII, fig. 1).

L'emploi de deux bateaux naviguant de conserve apportait le grand avantage d'assurer l'écartement des ailes de la grande senne remorquée sur le fond qui, amarrées comme précédemment à la proue ou à la poupe d'un seul bateau, avaient une tendance à se rapprocher

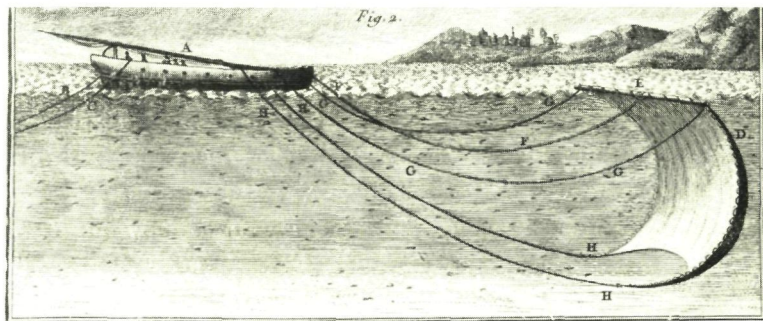


Fig. 2. La pêche à la Dreige. Le bâtiment avec sa grand'voile. (DUHAMEL DU MONCEAU, pl. XXXVIII, fig. 2.)

promptement; mais, il n'était pas sans difficultés de manœuvre et présentait de plus l'inconvénient onéreux de mobiliser deux bateaux.

Les pêcheurs imaginèrent alors de remplacer un des bateaux par un corps flottant nommé

« *boursset* » qui, dérivant avec un des bras de l'engin en même temps que le bateau et assez loin de lui, assurait l'écartement des ailes du filet.

Ce boursset se composait d'une voile tannée ou goudronnée garnie d'une ralingue sur son pourtour, encapelée par sa tête sur une vergue de 6 à 7 mètres de long, munie d'un tonneau vide comme flotteur. Il s'attachait par un halin à l'un des bouts du filet, et une corde fixée sur cet halin aboutissait à une bouée servant à soutenir et à diriger le boursset.

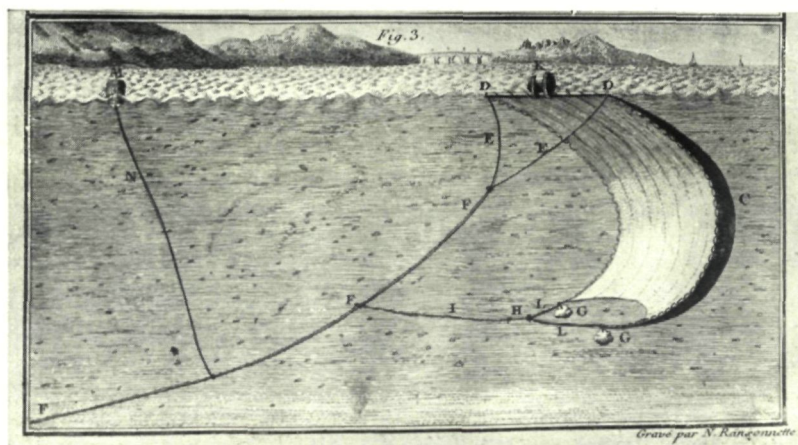


Fig. 3. La pêche à la Dreïge. Le boursset et son grément.
(Duhamel du Monceau, pl. XXXVIII, fig. 3.)

Le filet dont la ralingue inférieure était garnie de plombs et la supérieure de flotteurs qui le maintenaient constamment dans une position verticale, se trouvait ainsi traîné par le boursset et par le bateau qui dérivait lui-même sous l'effet d'une trinquette montée sur vergue, attachée au bateau et lancée à la mer. L'engin ainsi manœuvré était connu sous le nom de « *Dreïge* » ou « *Drège* » (fig. 2 et 3). Il était excessivement meurtrier car il détruisait une quantité considérable de petits poissons. De plus, il nécessitait des dépenses considérables pour son achat et son entretien.

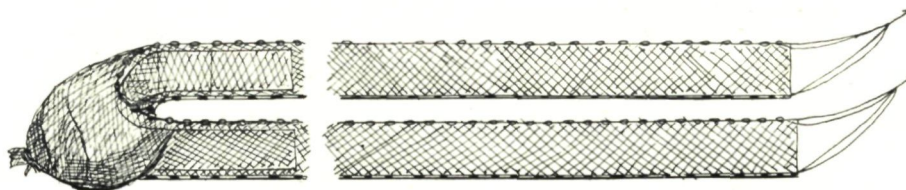


Fig. 4. La grande Aissaugue, senne à poche,
(d'après une gravure de Duhamel du Monceau, pl. XDIII, fig. 1, chap. VI).

Il dut faire place à des engins plus petits, plus facilement maniables, moins coûteux. Les premiers employés furent les *Sennes à poche*, construites sur le même plan que les sennes, traînées de la même façon sur le fond, mais qui présentaient au milieu de leur longueur une « *Manche* », « *Poche* », « *Queue* », « *Nasse* », « *Bourse* » ou « *Sac* » dans lequel le poisson recueilli par les ailes du filet se rassemblait.

La *Grande Aissaugue* (fig. 4) employée sur les côtes méditerranéennes est un de ces types de senne à poche. Elle était formée d'un « sac » ou « bourse » constituant le fond du filet, muni de deux longues bandes de filets appelés « jambes » ou « ailes » qui, en faisaient les côtés et à l'extrémité desquelles se fixaient les cordes ou halins destinés à le traîner.

Ce filet était mouillé lentement au large par un petit bateau, puis ensuite rapidement halé à terre.

Le « *Gangui* » (fig. 5) comme l'« Aissaugue » était constitué par une manche, sac ou nasse plus ou moins grande, prolongée de chaque côté par une « aile » ou « jambe » garnie de plombs à la ralingue inférieure et de lièges à la ralingue supérieure, de façon à se maintenir verticalement dans l'eau. La bourse, elle-même, était maintenue largement ouverte par un ou plusieurs cercles de bois, diminuant de diamètre à mesure qu'ils s'éloignaient de la gorge et s'approchaient de l'extrémité de la chausse. Sur le premier cerceau, un goulet de filet permettait au poisson d'entrer mais s'opposait à ce qu'il sorte.

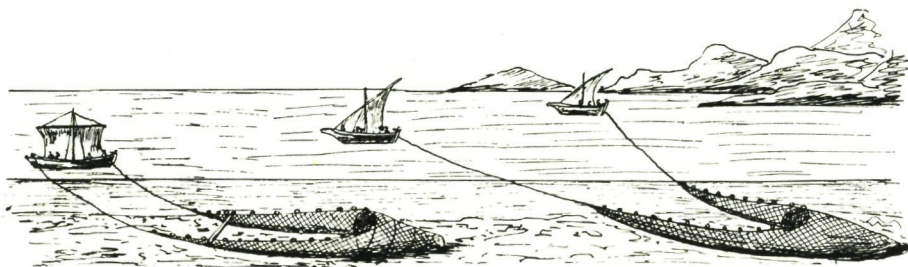


Fig. 5. Le *Gangui* et le *Gangui bœuf*
(d'après DUHAMEL DU MONCEAU, pl. XLIV, fig. 1, chap. VI).

L'aissaugue, grande senne à poche, bien que pouvant être tendue au large à l'aide d'un bateau, devait être ensuite halée de terre par la manœuvre de bras plus ou moins longs tirés du rivage. Le « *Gangui* », au contraire, pouvait se traîner au large et être relevé du bateau. Mais, pour éviter que les ailes de l'engin ne se rapprochent pendant le remorquage, on attachait à la ralingue de tête des ailes une perche plus ou moins longue, solidement liée à chacune de ses extrémités aux ailes du filet. Cette perche disposée en travers garantissait l'écartement constant des ailes qui formaient, ainsi, un entonnoir largement ouvert conduisant le poisson dans la poche. Les halins ou bras étaient, d'autre part, fixés à la proue et à la poupe du bateau remorqueur.

Dans certains cas, particulièrement quand le vent n'était pas assez fort, les pêcheurs s'associaient à deux bateaux et, prenant chacun un halin et se tenant à l'écart l'un de l'autre à une distance convenable, remorquaient l'engin de conserve. Dans ce cas, l'écartement des ailes était encore plus grand et elles embrassaient une plus grande étendue du fond.

De là vint sans doute l'idée de la pêche au *Gangui* dite « *du bœuf* » ou « *aux bœufs* » qui se fit avec un *gangui* de plus grandes dimensions, solidement construit et remorqué par deux bateaux courant à toutes voiles, vent arrière. Cette pêche « *aux bœufs* » est encore en usage sur les côtes méditerranéennes, puis s'est étendue en Atlantique où des vapeurs de petit tonnage ont remplacé les anciens voiliers tandis que les dimensions du « *gangui* » maintenant connu sous le nom de « *filet-bœuf* » ou « *pareja* » étaient considérablement augmentées.

Le Chalut bœuf (1).

Le chalut bœuf ou gangui est traîné par deux bateaux à voiles ou à vapeur, connus sous le nom de bateaux-bœufs, parce qu'ils travaillent par paire comme ces ruminants attelés à une charrue.

Le filet se compose d'une poche de 36 à 47 mètres, précédée de deux ailes de 11 mètres de longueur, soutenues à leur extrémité libre par un guindineau. Chacun de ces guindineaux est fixé par une patte d'oie à une fune traînée par l'un des bateaux. Ici, l'ouverture du chalut en largeur est assurée par les deux bateaux naviguant sur le même front, à une distance l'un de l'autre d'autant plus grande que le filet travaille plus profondément. La ralingue inférieure ou « bourrelet » du chalut est lestée de grosses olives de plomb; la « corde de dos » est munie de flotteurs qui tendent à l'élever au-dessus du fond et, de cette façon, l'ouverture verticale de la poche est également assurée.

La pêche au chalut bœuf est pratiquée actuellement en Méditerranée sur les côtes de France et d'Algérie. Sur les fonds de pêche de la côte atlantique française, ce sont principalement de petits vapeurs espagnols qui s'y livrent.

La manœuvre du chalut bœuf (« pareja » en espagnol) est assez délicate. Arrivés sur les lieux de pêche, les deux bateaux formant la paire, qui ont navigué de conserve, se rapprochent. Celui dont c'est le tour de mouiller son chalut, le file par la poupe en ne gardant à bord que les ailes, dont l'une est déjà amarrée à son halin ou « fune ». L'autre bateau lui fait passer, au moyen d'une ligne, l'extrémité de la fune qui doit être fixée sur l'autre aile. Ces opérations terminées, le chalut est complètement filé, tandis que les deux bateaux mettent en route lentement en s'écartant également de ce qui sera l'axe de pêche. Lorsque le chalut a atteint le fond, les deux navires redressent leur route à un signal effectué ordinairement au sifflet par le bateau-chef de pêche, prennent le cap convenu à l'avance et naviguent parallèlement en se maintenant sur le même front. Cette manœuvre n'est guère possible de nuit ou par temps de brume. Lorsque le trait de chalut est terminé, à un autre signal, les deux vapeurs virent ensemble leurs funes, se rapprochent et lorsque les ailes sortent de l'eau ils exécutent les opérations inverses de celles qui ont été décrites précédemment pour la mise à l'eau.

L'application de la vapeur à la fin du siècle dernier à la propulsion et aux diverses manœuvres des navires de pêche a éliminé une partie des difficultés rencontrées sur les voiliers pratiquant la pêche au chalut bœuf et devant naviguer de conserve pour la manœuvre de cet engin.

Dès lors, ses dimensions se sont considérablement augmentées et, grâce à son énorme ouverture prolongée par deux longues ailes lui donnant une zone d'action bien plus grande que tout autre engin de pêche de dimensions égales, cet engin déjà ancien et relativement peu modifié depuis deux siècles, malgré son inconvénient de mobiliser deux bateaux de même tonnage et d'exiger pour sa manœuvre une très grande expérience du métier, reste encore très en faveur sur les côtes méditerranéennes et ibériques.

(1) Par Gérard BELLOC.

*
* *

Une modification de la pêche au filet gangui apparut dans celle dite de « *Tartane* » du nom d'un bâtiment très commun sur les côtes méditerranéennes et qui, pendant longtemps, fut donné au filet servant à cette pêche.

Cette pêche se faisait à l'aide d'un seul bateau traînant un filet gangui mais à la façon d'une dreige, c'est-à-dire en dérivant. Pour cela, le filet gangui, muni de courtes ailes, était relié par ses deux halins aux extrémités de deux longs espars fixés l'un à la proue, l'autre à la poupe de la tartane destinée à le remorquer. (Fig. 6.) Le bâtiment dérivait sous voiles en travers, traînant

l'engin dont l'écartement des ailes et l'ouverture de la poche étaient assurés par l'écartement des halins fixés aux extrémités des deux espars.

Ce gréement dit « *de vache* » fut également longtemps employé en Méditerranée, en Irlande et au Danemark. Il n'était pas sans inconvénients, car il nécessitait un fort vent ou de forts courants pour assurer un bon remorquage de l'engin.

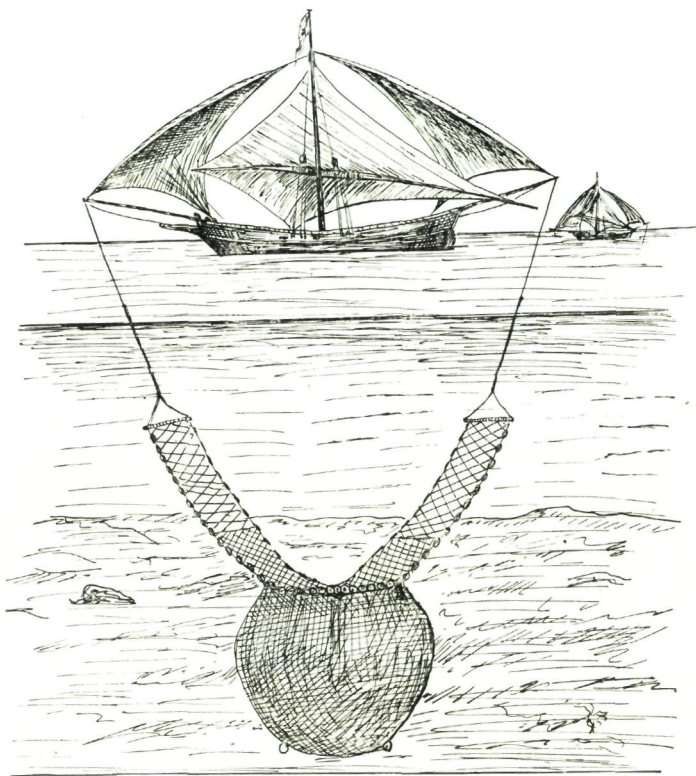


Fig. 6. Le filet Tartane. d'après DUCHAMEL DU MONCEAU.
(Pl. XLV, fig. 1, chap. VI.)

Comme on le voit, la difficulté du problème résidait dans la manière de traîner sur le fond de la mer cette vaste poche, munie ou non d'ailes, en la maintenant largement ouverte.

Pour le résoudre, les pêcheurs ne manquèrent ni d'ingéniosité ni d'initiatives et de nombreux modèles de filets, de nombreux

dispositifs de remorquage se succédèrent sous les noms les plus divers dus au jargon des pêcheurs : « *Drague* », « *Chausse* », « *Cauche* », « *Chalut* », « *Sac de drague* », « *Bache traînante* », « *Couvreau* », « *Carte* », « *Corret* », « *Drangelle* » et qui peuvent tous être ramenés à l'« *Aissaugue* », ou plutôt à un « *gangui* » dont on aurait supprimé les ailes et dont l'ouverture du « *sac* » ou « *poche* » serait maintenue béante par une armature rigide, constituée par une perche plus ou moins longue, assurant l'écartement vertical de l'engin, et par des flotteurs de bois ou de liège frappés sur la ralingue supérieure de l'ouverture de cette poche et assurant l'écartement vertical.

Ces transformations successives, dues à l'ingéniosité des pêcheurs, conduisirent petit à petit aux types actuels désignés sous le nom de «*Dragues*» ou de «*Chaluts*», et, de très bonne heure, les Français adoptèrent, ainsi que les Anglais, un engin constitué par une longue poche conique de filet sans ailes, dont les mailles assez larges vont diminuant de l'entrée jusqu'au fond et renforcée par des cordages ou ralingues sur ses flancs et à son ouverture.

Cet engin est traîné sur le fond et, dans cette position, a un dos et un ventre; ce dernier plus exposé aux injures est doublé par des tabliers de vieux filets ou par des feuilles de cuir. Le bord antérieur du ventre et sa ralingue (qui constituent, en somme, la lèvre inférieure de cette

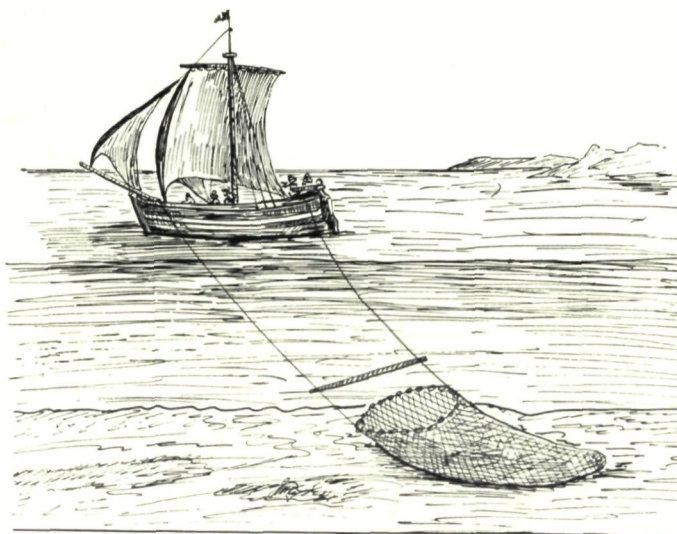


Fig. 7. Sorte de Drague nommée Chalut de Bretagne au XVIII^e siècle.
(d'après DUHAMEL DU MONCEAU, pl. XLVI, fig. 2, chap. VI).

vaste bouche qui, à son passage, happe tout ce qui se trouve sur le fond) décrivent une courbe assez prononcée et, comme c'est cette partie qui travaille le plus et doit déloger les poissons tapis sur le fond, il faut lui donner un poids et une souplesse suffisantes, ce qu'on réalise en établissant un «*bouurrelet*» avec un vieux câble de chanvre ou d'acier autour duquel on

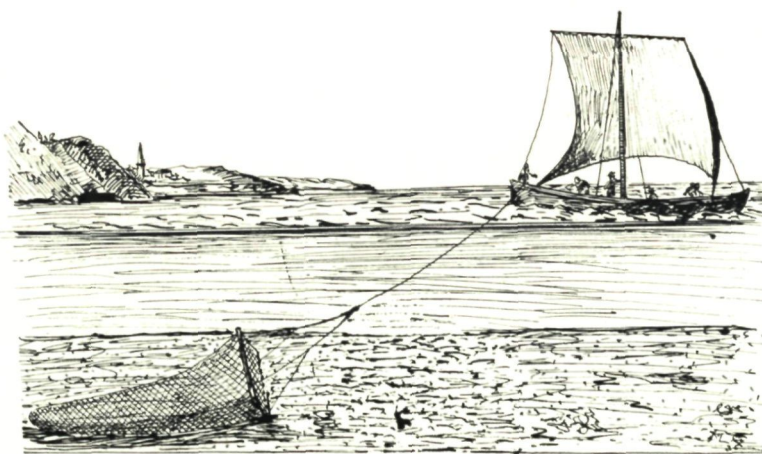


Fig. 8. Bateau à voile traînant une «*Chausse*» XVIII^e siècle
(d'après DUHAMEL DU MONCEAU, pl. XLVII, fig. 1, chap. VI).

enroule de vieux filets et un cordage en spirale à tours fort serrés; on alourdit encore l'ensemble en y disposant en guirlande une chaîne de fer.

Il faut en outre que cette poche soit maintenue béante pendant la traction du filet. Pour cela,

la ralingue de dos est transfilée sur une longue et lourde perche (en orme généralement) que supportent deux patins en acier ayant la forme d'un triangle ou d'un trapèze et présentant à l'arrière deux boucles où se fixent les extrémités du bourelet. L'appareil est remorqué par une patte d'oie et un câble ayant comme longueur le triple de la profondeur des eaux à l'endroit où l'engin doit être mis en pêche.

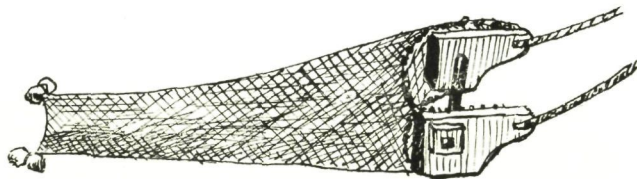
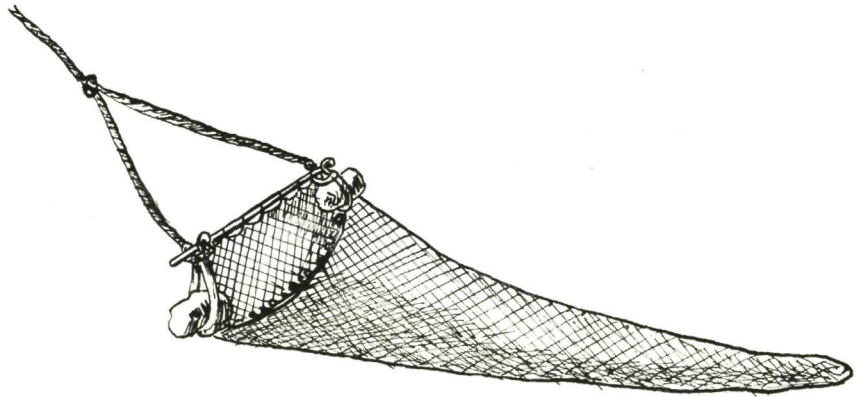


Fig. 9. Deux anciens modèles de dragues ou chaluts à perche (d'après DUHAMEL DU MONCEAU, pl. XLVII, fig. 30, chap. VI).

C'est ce dispositif qui est encore employé dans les engins connus sous le nom de « *Chalut à perche* » ou de « *Chalut à pierre* » et que nous nous contenterons maintenant de décrire rapidement.

Le Chalut à Perche (1).

Dans le chalut à perche, l'armature se compose d'une longue perche dont chaque extrémité est soutenue par deux pièces en fer forgé appelées patins ou étriers. La perche, d'un diamètre de 10 à 12 centimètres (qui peut atteindre jusqu'à 14 et 15 mètres, suivant la puissance et le tonnage du bateau), est composée de deux pièces taillées en bec de flûte et ajustées à l'aide de deux forts anneaux en fer. Les patins ont la forme d'un étrier dont une des branches est munie d'une semelle large et plate pour glisser sur le fond, tandis que l'autre reçoit une des extrémités de la perche qu'il maintient ainsi élevée à une certaine hauteur au dessus du fond. Une pièce intermédiaire en fer rond réunit obliquement les deux branches de l'étrier, lui assurant ainsi

(1) Par GÉRARD BELLOC.

une plus grande rigidité. Chaque patin pèse une centaine de kilogrammes dans les engins de grand modèle.

Le filet a la forme d'une grande poche à ouverture rectangulaire dont la base supérieure est fixée sur la perche par des filières, la base inférieure, plus longue que la supérieure, car elle doit être souple, est fixée par ses extrémités à une manille placée en arrière de la partie plate à l'angle postérieur de chaque patin; elle est fortement lestée d'une chaîne, qui peut peser jusqu'à 100 à 130 kilogrammes. Les bases latérales de l'ouverture sont transfilées sur les pièces obliques postérieures des patins.

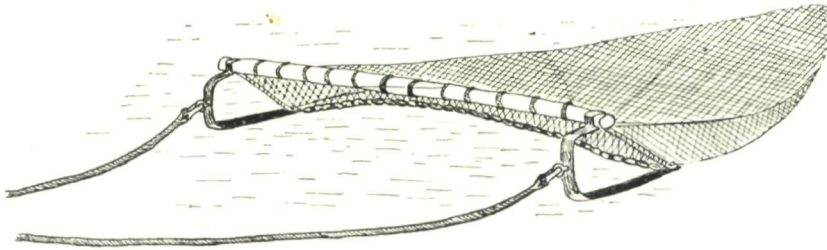


Fig. 10. Chalut à perche.

Dans les filets carrés, des coutures réunissant le dos et le ventre du filet forment des séries de poches latérales, qui vont en s'évasant vers l'arrière, de part et d'autre d'une gorge ou couloir central. Dans les filets tronconiques, il existe seulement une « empêche » : ces dispositifs ont pour but d'empêcher le poisson qui est entré dans le filet de s'enfuir ou de refluer vers la bouche pendant la manœuvre de la remontée à bord. Des ouvertures sont encore ménagées dans la partie postérieure du chalut pour le vider: il en existe deux, postéro-latérales, dites *cornières* dans le filet carré et une seule dans le filet tronconique.

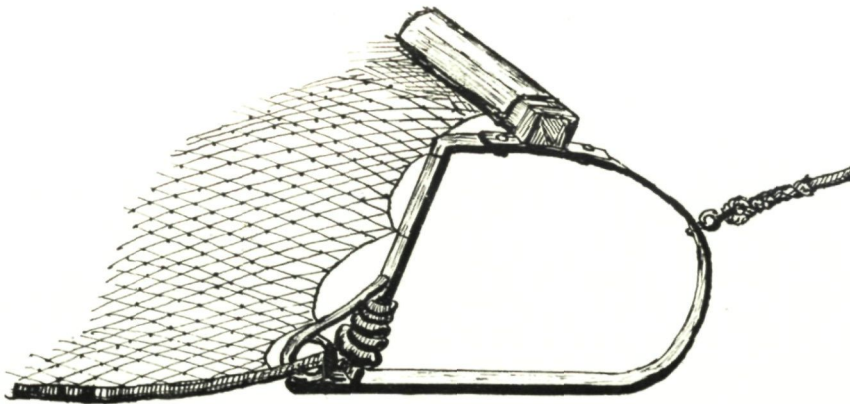


Fig. 11. Les patins ou étriers du chalut à perche actuel.

Le chalut à perche est traîné au moyen d'une patte d'oie en fil d'acier, dont les extrémités aboutissent à un émerillon placé au milieu des étriers. La patte d'oie est fixée à une fune en grelin ou en filin mixte. On file ordinairement une longueur de remorque (fune et patte d'oie) égale à trois fois la profondeur de l'eau sur les lieux de pêche. A la remontée du chalut, la fune, virée à bras ou à l'aide d'un treuil, est lovée dans un manège au milieu du pont.

Le *chalut à pierres*, qui a presque totalement disparu aujourd'hui, était moins coûteux, mais aussi moins pratique. L'ouverture du filet était maintenue en hauteur par deux chandeliers en fer de 0 m. 50, fixés au dessus d'une grosse pierre pouvant peser jusqu'à 55 kilogrammes. Les ralingues fixées par leurs extrémités aux guindineaux étaient libres ; la supérieure garnie de lièges et l'inférieure lestée d'une forte chaîne. L'ouverture latérale du filet était assurée par une traverse de bois, aux extrémités de laquelle étaient reliés les chandeliers, par une petite patte d'oie à branches inégales, les supérieures étant plus courtes que les inférieures. La grande patte d'oie de remorque, faisant suite à la fune, était fixée aux extrémités de la traverse.

En position de route, la perche est à bord en dedans des pavois et le chalut est transfilé sur la perche. Avant d'arriver sur les lieux de pêche, le filet est dégagé et étendu sur le pont, la fermeture du fond est vérifiée et la perche est placée extérieurement aux pavois. Pour mettre en pêche, le bateau est amené vent arrière et le filet est mis à la mer. Le patin de l'avant est filé et son bras est raidi ; à ce moment, on libère le patin de l'arrière et l'ensemble du train de pêche est lentement filé jusqu'à ce que la longueur de fune, qui convient au brassage, soit à la mer. La fune filée par l'avant est maintenue à une certaine distance de l'arrière du bateau à l'aide d'un crochet spécial en bois d'orme appelé « *chien* ».

Pour ramener le chalut, le chien est largué, ce qui libère la fune ; le bateau vient debout au vent, la trinquette est amenée et les hommes commencent à virer la fune, au treuil ou à la main. A sa sortie de l'eau, le palan est croché dans l'émerillon du patin avant, qui est hissé à la hauteur des pavois où on le saisit. On vire ensuite le bras de l'arrière et le deuxième patin est saisi de la même façon, puis tout l'équipage « *croche* » dans le filet, qui est hissé à bord, à la main s'il n'est pas trop lourd ; dans le cas contraire on l'élingue et il est viré au palan. Le fond du chalut est alors ouvert et le poisson tombe sur le pont où il est trié.

*
* *

L'utilisation de la vapeur pour la propulsion des navires de pêche amena, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, une transformation radicale de l'industrie des pêches qui se porta non seulement sur les bateaux mais encore sur les engins employés.

Les premiers chalutiers à vapeur employèrent le Chalut à Perche que nous venons de décrire, mais, malgré l'emploi de la vapeur, la manœuvre de cette lourde perche garnie de ses lourds étriers était (et est encore) excessivement laborieuse et pénible. Mais, comment la remplacer ?

L'idée vint d'employer à la place de cette lourde perche, deux plateaux de bois qui, fixés sur les côtés de la poche, fonctionneraient remorqués dans l'eau, comme un cerf-volant dans l'air et tendraient à s'écarter l'un de l'autre sous l'effort de la traction en avant du bateau chargé de les remorquer. En s'écartant ainsi les plateaux tireraient sur les côtés de la poche et en assureraient l'ouverture constante.

Bien que le principe du cerf-volant fût depuis longtemps connu et même appliqué à la pêche (on se servait déjà, en effet, de petits cerfs-volants de bois pour écarter les lignes du bord dans la pêche à la traîne sous voiles), l'emploi de ce dispositif appelé « *Otter-Trawl* » (1) fut tout d'abord, comme en général tous les perfectionnements, ridiculisé et critiqué. Mais, les

(1) Le petit cerf-volant de bois employé pour la pêche à la ligne était connu sous le nom de « *Otter* » (Anglais, « *Oter* » (Norvégien), « *Odder* » (Danois) « *Loutre* » en français, à cause des belles pêches qu'il permettait de réaliser. On donna le nom d'*otter trawl* au chalut portant latéralement deux cerfs-volants ou *otter*.

critiques cessèrent rapidement et l'«*otter trawl*» d'abord seulement employé par les bateaux de plaisance pratiquant la pêche en amateurs et n'ayant pas les moyens de loger ou de manœuvrer la lourde perche du chalut à bâton, fut bientôt adopté et de plus en plus employé par les pêcheurs professionnels sans que l'on puisse établir exactement à quelle époque et préciser à qui revient le mérite de son invention attribuée selon les uns à un Irlandais nommé MUSGRAVE qui l'aurait expérimenté entre 1860 et 1870, selon les autres à un électricien anglais M. HEARDER, tandis que les Danois revendiquent avoir employé bien avant un cerf-volant de même modèle pour remorquer leurs seines («*drag-seine*» ou «*snurrevaad*») lorsque les vents étaient convenables.

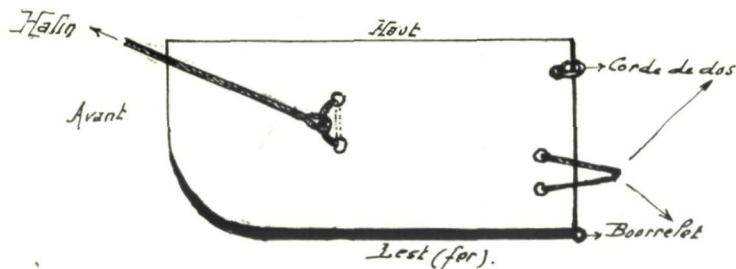


Fig. 12. Un des premiers modèles de panneau «Otter board».

Quoiqu'il en soit, ce n'est que vers 1894 que l'emploi de l'«*otter trawl*» ou «*chalut à plateaux*» progressa réellement parmi les pêcheurs professionnels anglais. D'importantes modifications, maintenant protégées par des brevets, y avaient été apportées depuis ses premiers essais passés inaperçus et ce nouvel «*otter trawl*», résultat d'une longue série d'expériences heureuses et malheureuses, allait transformer complètement la pêche en remplaçant petit à petit le chalut à perche, son aîné.

Les premiers essais du chalut à plateaux ou «*otter-trawl*» en France remontent à 1895 et, comme en Angleterre, ses qualités «*pêchantes*», sa manœuvre facile firent que son emploi se généralisa rapidement sur les chalutiers à vapeur qui utilisent encore actuellement un chalut à plateaux peu différent — sauf quelques modifications de détail — de l'engin importé d'Angleterre à la fin du siècle dernier.

Le chalut à plateaux (1)

Le chalut à plateaux ou à panneaux actuel (fig. 13) est constitué par un grand filet en forme de poche, mesurant jusqu'à 50 mètres de profondeur, autant d'envergure, latéralement prolongée par deux courtes ailes et dont les mailles se rétrécissent progressivement en allant vers le fond. Son ouverture est assurée par deux panneaux rectangulaires en bois mesurant de 2 mètres à 3 m. 50 de base et 1 m. 05 à 1 m. 40 de hauteur, destinés à être traînés verticalement sur le fond; ils sont munis à leur partie inférieure d'une puissante semelle de fer en

(1) Par GÉRARD BELLOC

forme de ski. Ils sont pourvus sur l'une des faces, de barres d'attelage formées de deux triangles en fer rond mobiles autour de leurs bases égales, mais de hauteurs différentes. (Fig 14.) Le premier est placé au quart antérieur de la longueur du panneau, le second en son milieu.

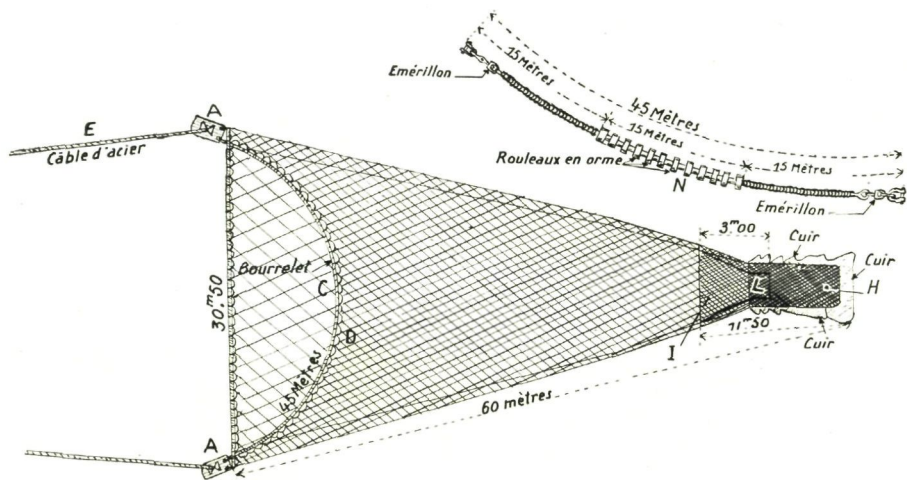


Fig. 13. Chalut à plateaux.

- A. Planches ou plateaux $3^m \times 1^m40$.
- C. Bourrelet (chaîne garnie de filets et de torons $5^m \times 0^m15$).
- D. Raban de ventre (filin de 20^m).
- E. Câbles d'acier de 0^m025 .
- H. Cul du chalut (filets doubles garnis en dessus de plusieurs doubles de cuir).
- I. Poche.
- L. Tambour.
- V. Bourrelet à rouleaux.

D'après G. MASSENET.

Leurs sommets libres sont rapprochés et réunis dans un anneau ou une manille qui sert de point d'attache à une fune de remorque. Il résulte de ce dispositif d'attache rappelant celui des cerfs-volants, et établi à mi-hauteur et au tiers de la longueur de la planche,

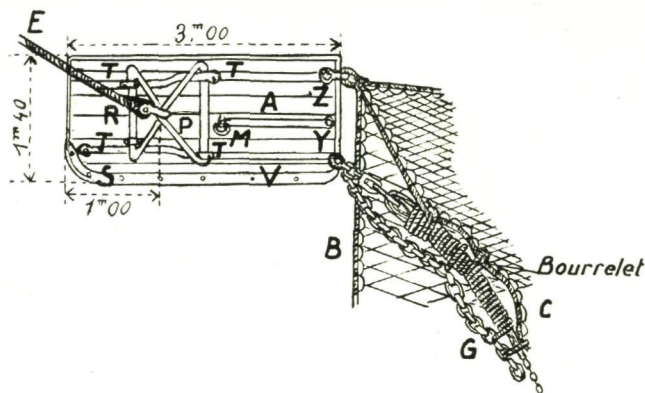


Fig. 14. Un plateau de chalut moderne.

R. Petit braquant.

P. Grand braquant.

D'après G. MASSENET.

supérieure appelée aussi « corde de dos » ou « corde d'eau ». La ralingue inférieure ou « bourrelet », de moitié plus longue et constituant la partie travaillante du filet, est fortement lestée

et traîne sur le fond; lorsque celui-ci est dur le bourrelet est muni de rouleaux en bois d'orme ou « diabolos ».

Le chalut à panneaux en action forme une vaste poche s'ouvrant par une bouche de 30 mètres de largeur environ et de 2 m. 50 à 3 mètres de hauteur qui, traînée sur le fond, ramasse tout ce qu'elle rencontre; une nappe de filet à l'intérieur de la poche empêche le poisson de refluer vers l'ouverture et de s'échapper.

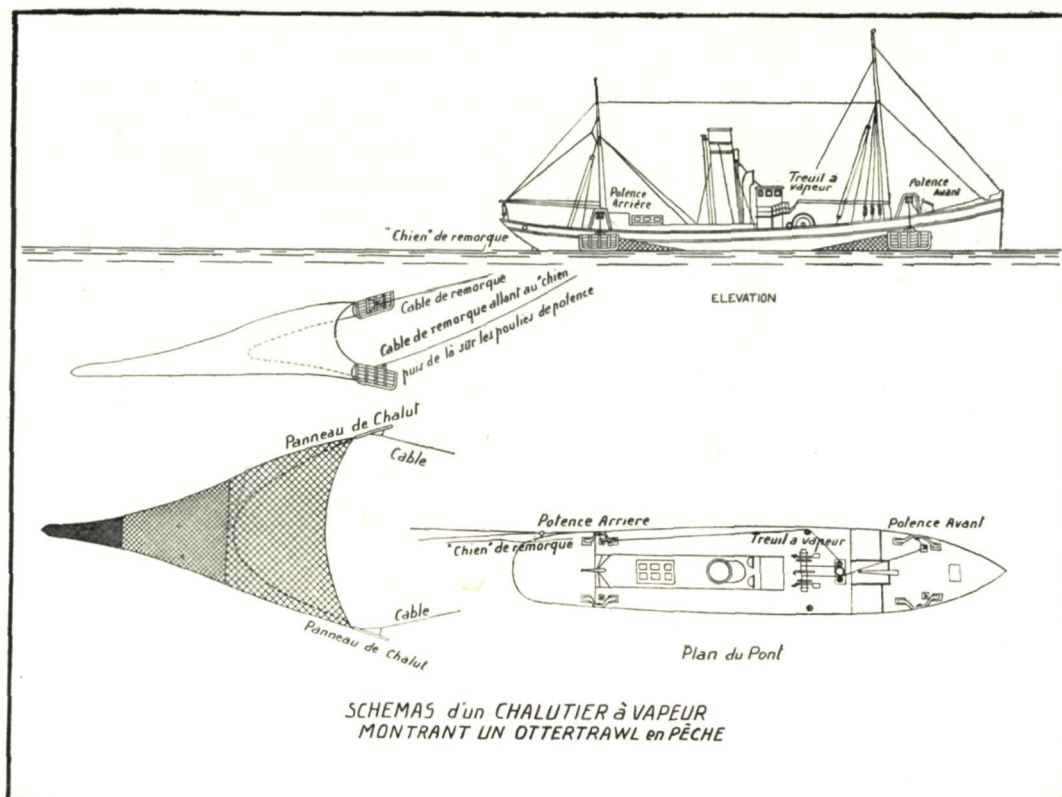


Fig. 15. Schémas d'un chalutier à vapeur montrant l'«Otter Trawl» en pêche.

La manœuvre de cet engin demande une installation spéciale à bord du chalutier. Les remorques ou funes, en acier, sont enroulées sur un treuil à deux bobines, mû à la vapeur ou électriquement. De chaque bord du bateau sont installées, à l'avant et à l'arrière, deux *fermes*, sortes de potences en fer à cheval, munies chacune d'une poulie suspendue à leur partie supérieure et dans laquelle passent les funes dirigées à leur sortie du treuil par un système de bittes à réat horizontal. (Fig. 15.)

Pour mettre le chalut à l'eau, le navire se place en travers au vent et stoppe. Puis, les planches étant hissées à leur potence en dehors des pavois, on jette à l'eau le corps du chalut élongé le long du bord, on mouille alors le panneau avant, puis, le panneau arrière tandis que le navire dérive; les panneaux s'écartent légèrement, la poche du chalut s'ouvre. On file alors les funes en donnant de la vitesse au chalutier. Quand le chalut a atteint le fond, on réunit les deux funes à l'arrière du bateau au moyen du chien, et le chalutier traîne son filet pendant quatre heures

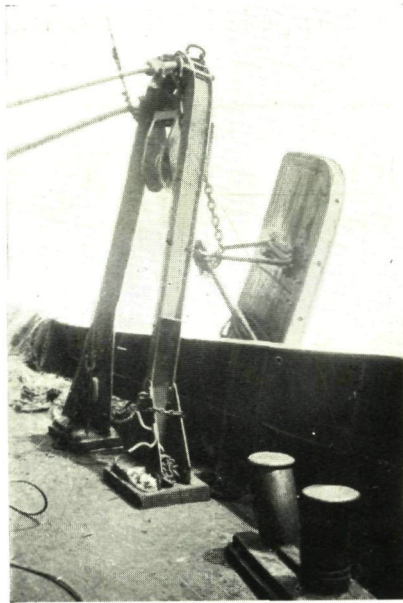


Fig. 16. La ferme et le panneau de chalut.



Fig. 17. Mise à l'eau du chalut V. D.



Fig. 19. La remontée à bord de la poche du chalut.

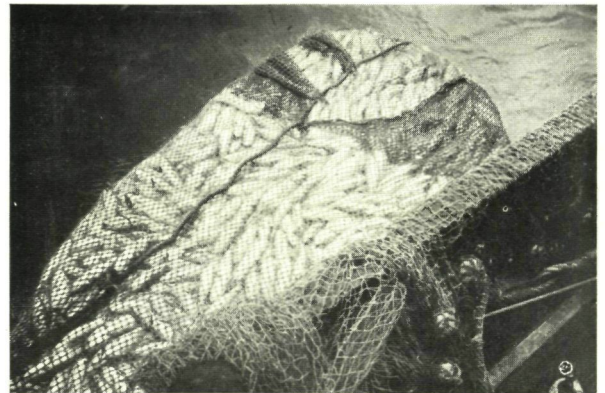


Fig. 18. Le chalut le long du bord.

PLANCHE I.

Diverses opérations de la mise à l'eau et de la relève du chalut.

environ. On le relève au bout de ce temps. On largue d'abord le chien et on vire au treuil, à la même vitesse, les deux funes. Lorsque les deux panneaux sont le long du bord, on rentre le plus possible de filet à la main, puis, lorsqu'il ne reste plus à la mer que la poche du chalut avec le poisson qu'elle renferme, on la ralingue et on l'amène au-dessus du pont à l'aide d'un palan. On défait alors l'amarrage qui ferme le filet et le poisson tombe dans un parc aménagé sur le pont. Le chalut est alors réparé s'il y a lieu, puis remis à la mer pour une nouvelle durée de quatre heures, et l'équipage procède au triage du poisson, à son lavage à l'eau de mer et à la mise en cale. Les poissons de rebut ou de petite taille sont rejetés à la mer ou traités pour la fabrication de farines sur les chalutiers pourvus de l'installation nécessaire.

Le chalut V. D.

De multiples transformations tendant à perfectionner, à faciliter sa manœuvre, à augmenter son pouvoir de capture ont été apportées à « l'otter trawl » au cours de ces vingt dernières années.

Les transformations les plus importantes résident dans la réalisation de l'engin connu actuellement sous le nom de « Chalut V. D. » ou Chalut « Vigner-Dahl » du nom des inventeurs.

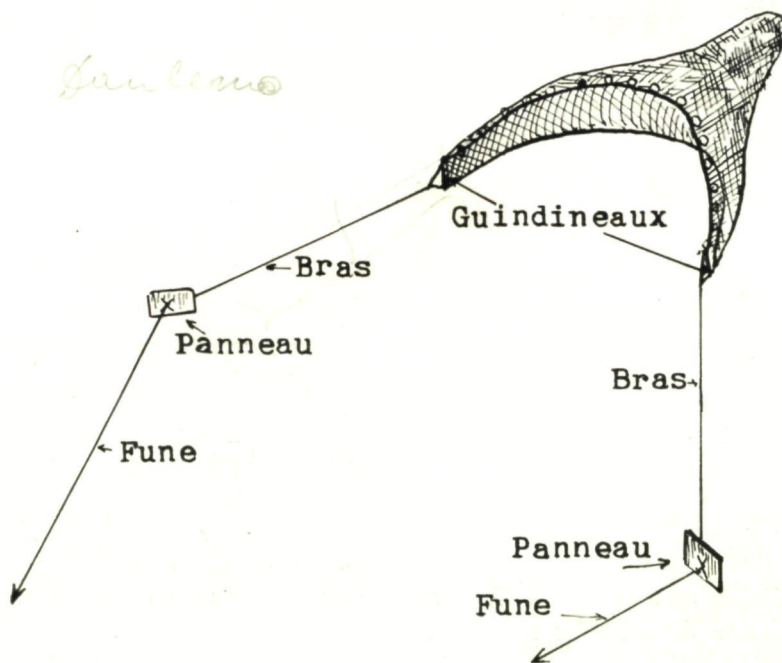


Fig. 20. Le chalut V. D.

D'une façon générale et sans vouloir ici entrer dans des détails techniques, la différence principale entre le nouveau « Chalut Vigner-Dahl » et l'« otter trawl » ordinaire, réside dans l'introduction entre l'extrémité des ailes et les planches ou panneaux, de longs câbles ou

« bras » de manille et d'acier de 45 à 90 mètres de long. Ainsi, les panneaux ne sont plus directement fixés à la poche ou sur les ailes du filet, mais à une distance plus ou moins grande de l'engin. (Fig. 20).

De plus, comme dans différents modèles de sennes : le « Tuck Seine », le « Drag seine », la Senne danoise ou « Snurrevaad », l'extrémité des ailes est fixée sur des barres rigides de bois ou de fer appelées « Guindineaux » ou « Guindeaux » qui maintiennent un écartement constant aux extrémités des ailes, généralement plus longues que dans la chalut ordinaire, entre le « bourrelet », souvent alourdi à son centre, et la « corde de dos » qui est soulagée par des boules de verre plus ou moins espacées, mais de plus en plus rapprochées à mesure que l'on s'avance vers son centre et l'axe de l'engin.

Il apparaît que ce dispositif donne au chalut un champ d'action plus étendu puisque les planches sont normalement écartées du filet pendant le remorquage et que les bras restant probablement en contact avec le fond agissent alors de la même façon que les bras de la Senne danoise, en effrayant le poisson et en le dirigeant vers l'ouverture du filet.

Différents autres avantages ont été reconnus à l'emploi de cet engin : poisson ramené dans de meilleures conditions, augmentation des captures, particulièrement des poissons se tenant au-dessus du fond, réduction de la consommation de charbon. Ces divers avantages ont fait que le chalut Vigner-Dahl a été rapidement adopté par de nombreux chalutiers français et étrangers, particulièrement pour la pêche du Merlu, de la Dorade et des gros poissons aux accores du plateau continental atlantique.

Le Troisième Plateau.

Une autre amélioration importante de l'otter trawl a été dans l'emploi d'un « troisième plateau » pour agrandir pendant le trait le diamètre vertical de l'ouverture du chalut.

Ce troisième plateau est encore un panneau de bois léger, convenablement fixé au milieu de la corde de dos, fonctionnant comme un cerf-volant mais sur un plan horizontal, c'est-à-dire que, pendant la traction de l'engin, il manifeste une tendance à s'élever entraînant avec lui la corde de dos et agrandissant par suite l'ouverture de l'engin tout en le soulageant légèrement au-dessus du fond.

Les premiers plateaux ajoutés sur la corde de dos du chalut furent de simples cerfs-volants de bois munis de boules de verre fixés sur cette corde ; puis, les modèles se perfectionnèrent, les modes d'attache se modifièrent, le nombre de plateaux augmenta sur la corde de dos, l'emploi de « bras » écartant ces nouveaux cerfs-volants de l'engin fut tenté avec succès, (Fig. 55, p. 63) tandis que le chalut lui-même se modifiait par un élargissement des ailes, un allongement de la corde de dos de façon à réaliser toujours une augmentation des diamètres (vertical et transversal) de l'ouverture de cette énorme poche rapidement traînée sur le fond de la mer, ce qui conduisit petit à petit, par transformations successives dues à l'initiative de pêcheurs de tous pays, aux derniers modèles de chaluts à harengs ou à maquereaux qui seront étudiés avec les autres modes de pêche de ces deux poissons.

Les Chalutiers.

La pratique des arts traînants consistant à remorquer de façon régulière sur le fond de la mer un engin généralement encombrant ou lourd, nécessita de tous temps l'emploi de bateaux solides, bons marcheurs, capables de porter beaucoup de toile mais avec un gréement maniable, car le bateau pouvait se trouver dans la nécessité de virer immédiatement quand l'engin s'accrochait sur le fond. Il leur fallait, de plus, un fort tirant d'eau pour que, dans les régions à fort courant, ils puissent, en se présentant en travers du courant, dériver suffisamment pour entraîner avec la vitesse voulue l'engin sur le fond.

Les premiers « Dreigeurs », « Drégeurs » ou « Drogueurs » (Fig. 1, page 20) étaient déjà de forts bateaux pontés de 25 à 40 tonneaux avec de 10 à 20 hommes d'équipage ; les bateaux « Bœufs » faisant à deux la pêche au « gangui » dite « du Bœuf » : des barques de 8 à 10 tonneaux montées par 5 ou 6 hommes (Fig. 5, page 22) ; les Tartanes, des bâtiments légers et pontés de même tonnage, grées de voiles latines (Fig. 6, page 24) ; les premiers chalutiers faisant le métier de drague ou de chalut : des fortes chaloupes ou bisquines de 8 à 20 tonneaux (Fig. 7 et 8, page 25). Tous ces bateaux étaient fins voiliers, bons marcheurs ; ils se retrouvent encore aujourd'hui, ayant pratiquement peu évolué à travers les âges, dans la flotille de pêche française pratiquant le chalutage à voiles dans le voisinage des côtes dans les profondeurs n'excédant pas 150 mètres.

LES CHALUTIERS À VOILES (1).

Ces voiliers qui se livrent encore au chalutage ou au dragage peuvent se ramener à quelques types bien définis :

Ce sont d'abord les *canots*, petites embarcations non pontées, pourvues d'un mât de misaine planté presque sur l'étrave et dont la voile est grée au tiers. Ces embarcations travaillent à proximité des côtes. Certaines d'entre elles portent deux voiles au tiers. C'est ainsi que les chaloupes dites « *Sinagots* », utilisées par les pêcheurs de Séné, ont les deux mâts du lougre ; ce sont des embarcations de 4 à 6 tonneaux non pontées, montées par deux hommes d'équipage. Les voiles qui, autrefois, étaient carrées sont maintenant grées aux mâts au quart environ de leur longueur.

Les *Lougres*, très voisins, portent deux mâts, l'un en avant presque sur l'étrave, l'autre, plus grand, près du milieu du bateau et parfois incliné vers l'arrière, les voiles sont grées au tiers. A ces deux mâts s'ajoute parfois, comme dans les *Bisquines* de Cancale, un mât de tape-cul derrière la barre du gouvernail.



Fig. 21. Chalutiers à voiles utilisant le chalut à perche.

(1) Par P. DESBROSSES et J. LE GALL.

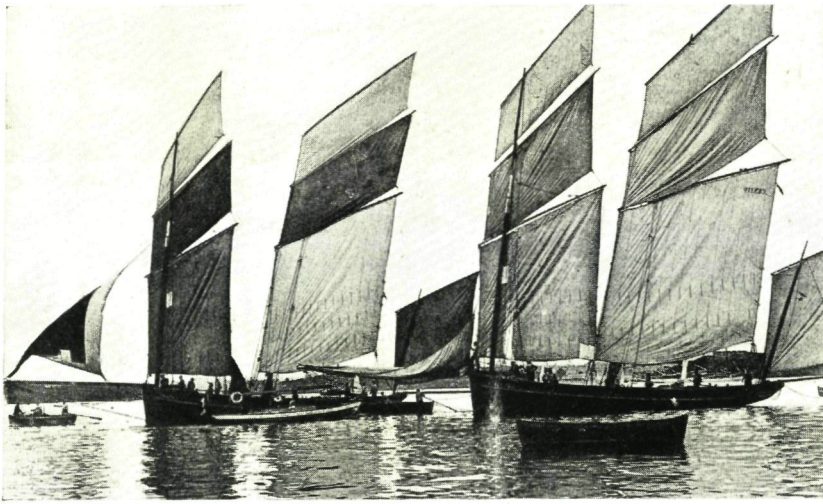


Fig. 22. Bisquines de Cancale.



Fig. 23. Còtre ou Sloop.



Fig. 24. Còtre à tape-cul et Còtre.

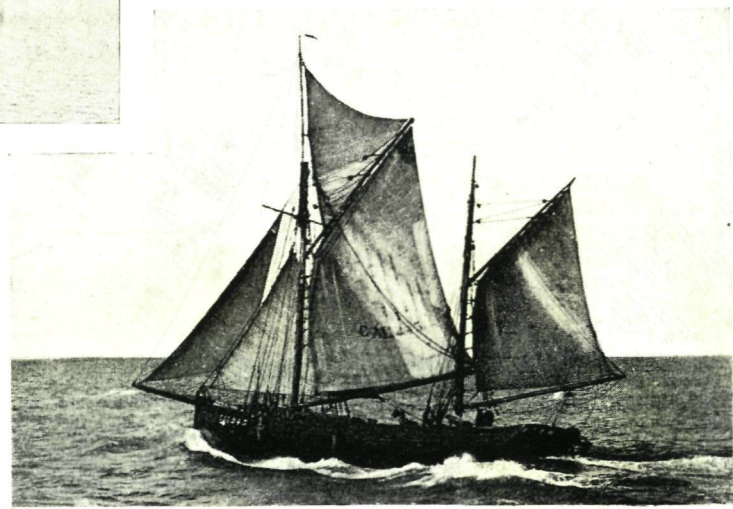


Fig. 25. Un Ketch.

PLANCHE II.

Quelques types de Chalutiers à voiles.

Un troisième type d'embarcation est le *Côte* ou *Sloop*, bâtiment ponté de 20 à 25 tonneaux avec un mât implanté au tiers antérieur du bateau, une grande voile avec flèche, une trinquette et un foc.

Le *côte* à *tape-cul* possède en plus de son grand mât un mât plus petit, situé en arrière de la barre et muni d'une voile au tiers appelée « *tape-cul* ».

Enfin, les *Dundees* ou *Ketchs*, navires pontés d'un tonnage moyen de 35 à 40 tonneaux, ont un gréement de « *Ketch-Dandy* » avec *tape-cul* sur l'avant du gouvernail portant une voile d'étai et une flèche.

Tous ces chalutiers emploient le chalut à perche ou à pierres ; en Méditerranée, quelques balancelles et tartanes emploient aussi le chalut-bœuf.

Les sorties de ces chalutiers à voiles sont plus ou moins longues suivant la taille du bateau pratiquant cette pêche. Les petits chalutiers travaillant à proximité de terre rentrent et sortent dans la même journée, les bateaux de moyen tonnage restent en mer de 2 à 4 jours, tandis que les grands chalutiers à voiles, dont le nombre diminue rapidement d'année en année, font des sorties de 8 à 10 jours, chaque trait de chalut demandant de 12 heures (Groix) à 18-20 heures (Ile de Ré) et se faisant habituellement à la vitesse du « pas d'un homme » (comme disent les pêcheurs) soit environ deux nœuds et demi.

Les poissons capturés sont actuellement conservés en glace dans la cale. Ce sont principalement des poissons plats : Raies, Soles, Carrelets, Cardines ou des poissons ronds : Tacauds, Merlans, Merluchons, quelques Esturgeons près de l'embouchure des fleuves ; des Crustacés : Crabes, Araignées de mer, Langoustines et des Mollusques : Seiches et Coquilles Saint-Jacques.



Fig. 26. Chalutier à voiles. La potence arrière, la perche avec son patin.

La motorisation des chalutiers à voiles.

Dès la fin du siècle dernier, les grands chalutiers et, en particulier, les *dundees* ou *ketchs* de Boulogne avaient déjà adopté des haleurs à vapeur pour la relève de leur lourd chalut à bâton ; d'autre part, quelques bateaux avaient fait l'essai d'une machine à vapeur de secours capable de leur imprimer une vitesse de 5 à 6 nœuds et leur permettant de se déplacer ou de travailler en l'absence du vent. Mais, cet armement mixte, à voiles et à hélice, ne donna pas les résultats voulus et l'application de la vapeur à bord de ces grands chalutiers à voiles fut rapidement abandonnée devant la concurrence que leur firent, dès leur apparition en France, les nouveaux chalutiers à vapeur.

L'application du moteur à explosion à la propulsion des navires et en particulier à la pêche



Fig. 27. Type de chalutier à voile motorisé.



Fig. 28. Pinasse de 20 tonneaux à moteur de 40 C. V.
utilisant le chalut à plateaux.

PLANCHE III.

*Quelques types de chalutiers à moteur
utilisant le chalut à plateaux.*

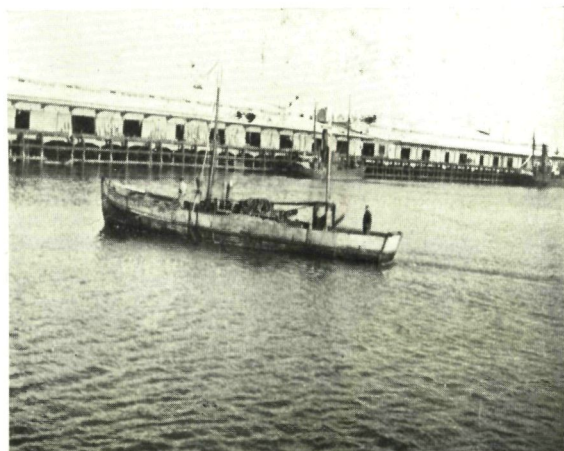


Fig. 29. Chalutier de 46 tonneaux avec moteur 95 C. V.
utilisant le chalut à plateaux.

amena, dès 1910, une transformation complète des chalutiers à voiles et en quelques années la motorisation de ces bateaux de pêche fit d'énormes progrès.

La concurrence des divers fabricants de moteurs à explosion jouant là comme ailleurs son rôle puissant et stimulant, les anciens chalutiers à voiles abandonnèrent peu à peu ce moyen de propulsion ne le conservant que comme secours ou comme aide quand toutefois le vent veut bien se montrer favorable.

Aujourd'hui, plus de 90 p. 100, si ce n'est la presque totalité des chalutiers à voiles ont leur moteur auxiliaire; soit des moteurs à essence, les premiers adoptés par le fait que ce système avait déjà fait ses preuves dans l'automobile, soit des moteurs à huile lourde, plus récents, simples de construction, de conduite et d'entretien faciles et utilisant un combustible ininflammable présentant, par suite, toute sécurité.

La puissance de ces moteurs varie suivant le tonnage des bateaux : de 10 à 100 chevaux. Les types employés sont très divers et, actuellement, le développement du moteur marin a pris une importance telle dans nos ports de pêche que les armateurs et les pêcheurs eux-mêmes n'ignorent plus les particularités, les avantages et les inconvénients de telle ou telle classe ou marque de moteurs et savent choisir le type qui convient le mieux pour le tonnage de leur bateau et le genre de pêche qu'ils pratiquent.

Depuis que les chalutiers à voiles se sont motorisés, le chalut à perche comme le chalut à pierres ont une tendance à disparaître de plus en plus et sont remplacés par des petits chaluts à plateaux dont la puissance de capture est nettement plus grande. (Fig. 26.)

C'est ainsi, par exemple, que les dundees et côtres à tape-cul de 25 à 60 tonneaux, montés par 5 à 7 hommes, munis d'un moteur à huile lourde de 90 à 95 chevaux, portent maintenant deux potences disposées d'un seul bord, qui leur permettent de mettre à l'eau un chalut à panneaux de 18 à 22 mètres de corde de dos, de 27 à 29 mètres de bourrelet, muni de plateaux de 1 m. 10 à 1 m. 60 de long sur 0 m. 60 à 0 m. 85 de haut, fixés à l'aide de bras de 45 à 50 mètres de long aux ailes du chalut. (Planche III).

Ces bateaux font des sorties de 2 à 4 jours et travaillent près de la côte, en vue des feux par 40 à 120 mètres de fond. Les traits de chalut sont généralement de 4 heures, la pêche se faisant de jour et de nuit.

Les principales espèces recherchées par ces chalutiers sont le Merlan, le Rouget-Barbet et la Langoustine auxquelles il faut ajouter les poissons plats : Soles, Limandes Soles, Cardines; les Raies, et quelques autres poissons ronds : Tacauds, Merluchons, etc.

Un modèle de chalut à panneaux encore plus petit, ayant 13 mètres de corde de dos pour 17 m. 50 de bourrelet est également employé par les bateaux à moteur de faible puissance.

LE CHALUTIER À VAPEUR (1).

Bien que l'utilisation de la vapeur qui a révolutionné l'industrie des pêches ne soit pas chose très ancienne, son origine est déjà obscure.

Français et Anglais se disputent le mérite de l'invention.

(1) Par J. LE GALL.

Un M. ALWARD, de Grimsby, rapporte que son père fit construire à Londres, en 1856, le vapeur en bois « *Albatross* », destiné à la pêche aux cordes, mais qui possédait aussi un chalut. La carrière de ce navire dut être éphémère et les Anglais en avaient perdu le souvenir quand les harenguiers d'Aberdeen, vers 1871, commencèrent à utiliser des vapeurs pour remorquer leurs dériveurs et les rapports officiels du temps s'expriment ainsi : « *En attendant l'époque,*

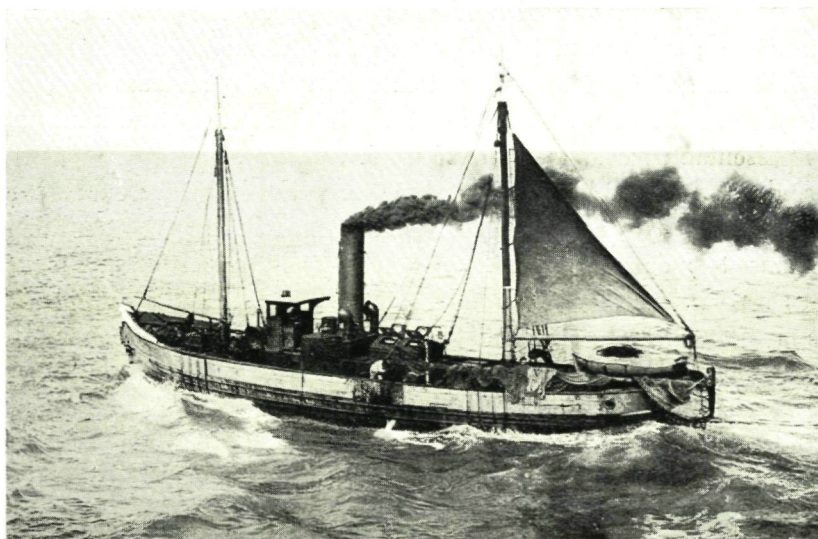


Fig 30. Un des premiers types de chalutier à vapeur employant encore le chalut à perche.

sans doute prochaine, où l'on appliquera la vapeur aux bateaux de pêche, on ne saurait trop encourager l'emploi des remorqueurs à vapeur par la flotte.»

En 1873, MM. HEWITT et C^o, les grands armateurs de Grimsby, arment quatre chasseurs à vapeur pour rapporter des lieux de pêche la capture de leurs voiliers, et l'on se demande avec anxiété si ces vapeurs ne pourront pas pêcher eux-mêmes à leurs moments perdus. HOLDSWORTH qui rapporte le fait, ajoute que des essais en ce sens furent faits à la même époque à Yarmouth (1874).

Or, bien avant cette date, la France possédait des chalutiers à vapeur. Les premiers essais furent effectués dans le Golfe de Gascogne, en 1836, par le bateau à vapeur le « *Turbot* » d'Arcachon, deux ans après, le 10 janvier 1838, un nouveau chalutier le « *Testeraïn* » quittait l'appontement où se trouve actuellement la SOCIÉTÉ NOUVELLE D'ARCACHON. En 1864, M. JOHNSTONE d'Arcachon faisait construire à Bordeaux un vapeur chalutier en bois qui lui donnait quelques résultats, mais qui se trouva trop petit pour le dur métier de l'Océan. En 1866, cet armateur créait la SOCIÉTÉ DES PÊCHERIES DE L'Océan et commandait à Girvan les deux chalutiers « *Cormoran* » et « *Héron* », bientôt suivis du « *Pélican* » et de « *l'Albatros* ».

En 1870, les Boulonnais adoptent sur leurs voiliers le cabestan à vapeur dont le succès ne s'est jamais démenti; en 1872, ils lancent le vapeur « *Stuart* » pour la pêche aux filets dérivant, solution imparfaite et prématurée d'un problème plus difficile que le chalutage à vapeur et qui ne devait être résolu que dix ans après celui-ci. Un second vapeur dériveur

boulonnais, « l'*Eurvin* » lancé en 1879, ne fut pas plus heureux. Mais, la même année, les marins du Portel créent le premier cordier à vapeur, « l'*Arc-en-Ciel* », dont le succès devait susciter tant d'imitateurs.

Les Anglais n'ont toujours pas de pêche à vapeur. Mais, dès ce moment, ils vont nous rattraper et nous dépasser à pas de géant : en 1882 la « GRIMSBY AND NORTH SEA TRAWLING Co » fait construire ses premiers chalutiers à vapeur, le « *Zodiac* » et l'« *Aries* », bientôt suivis du « *Cancer* », du « *Taurus* », du « *Gemini* » et de tous les autres signes du Zodiaque : c'est le germe de la fortune de Grimsby qui va prendre la tête de la pêche mondiale.

De notre côté, on fait quelques essais de chalutage à vapeur à Trouville, au Croisic, à Agde ; mais, en somme, les chalutiers d'Arcachon et les cordiers du Portel constituent presque seuls notre flotte à vapeur jusqu'au jour où, en 1894, les Boulonnais font construire la « *Ville-de-Boulogne* » et la « *Liane* », puis une longue série d'autres vapeurs.

Quelques améliorations techniques, presque toutes anglaises, rendent l'heure favorable : ce sont la substitution du câble d'acier au câble de chanvre, celle du treuil au cabestan, celle surtout du chalut à panneaux ou « otter-trawl » au chalut à vergue ou « beam-trawl ».

Dès lors, le chalutage à vapeur se développe malgré la routine, malgré les campagnes menées contre ce nouveau venu que l'on accuse déjà de détruire les fonds de pêche. Il va prendre en France, comme ailleurs, un essor formidable et, se perfectionnant sans cesse comme l'engin qu'il emploie : le chalut, le chalutier deviendra un navire de haute mer et de navigation lointaine en même temps qu'une véritable usine à production intensive.

Le chalutier à vapeur moderne.

Les chalutiers à vapeur actuels sont des navires en acier, mesurant 40 à 50 mètres de long, 7 mètres de large et jusqu'à 4 m. 40 de creux. Leur jauge brute varie entre 200 et 450 tonneaux ; la puissance des machines entre 300 et 750 chevaux, et la vitesse entre 9 nœuds et demi et 11 nœuds, avec une consommation qui peut dépasser 10 tonnes de charbon par jour. Leur prix varie de 150.000 à 1.250.000 francs.

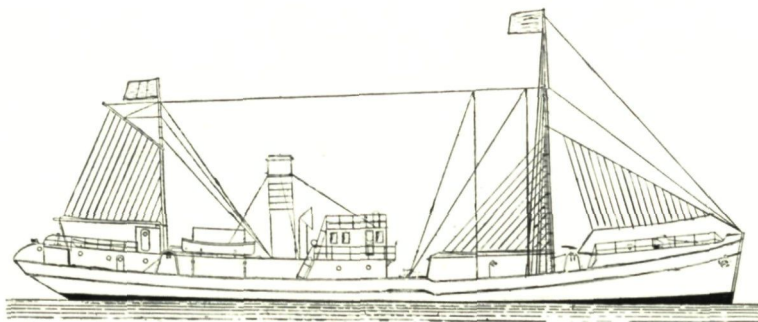


Fig. 31. Un chalutier à vapeur : l'*Asie*. (Type de construction avant 1914.)

A la carène du bateau, on ne demande qu'une excellente tenue à la mer par tous les temps et une vitesse convenable ; les autres qualités sont secondaires, bien qu'on ait évidemment le

désir d'avoir de grandes soutes et de grandes cales; mais le chalutier reste toujours relativement fin et de jauge réduite en comparaison d'un cargo de mêmes caractéristiques.

L'avant et l'arrière, qui n'ont aucun rôle dans la pêche, sont disposés pour donner la meilleure défense à la mer, pour permettre de résister à toute tempête et de travailler même par gros temps. Généralement, l'avant est surélevé d'un petit gaillard ou « teugue » qui le protège et améliore les conditions du poste d'équipage. Sur cette teugue, on ne trouve que les appareils de mouillage. En arrière, et jusqu'au dôme de la machine, le pont reste libre pour les manœuvres de pêche et ne présente que les écoutes de la cale et le treuil. Comme gréement, deux mâts à pible robustes, qui sont surtout des mâts de charge, mais peuvent porter aussi une voile réduite pour appuyer le navire contre la houle.

Près de la moitié du bateau est occupé par la machinerie et les soutes, qui vont du maître-couple jusqu'à la voûte arrière. Au-delà, on ne trouve plus que le logement du personnel de la machine.

Le moteur est une machine verticale à pilon, triple expansion, avec condenseur par surface.

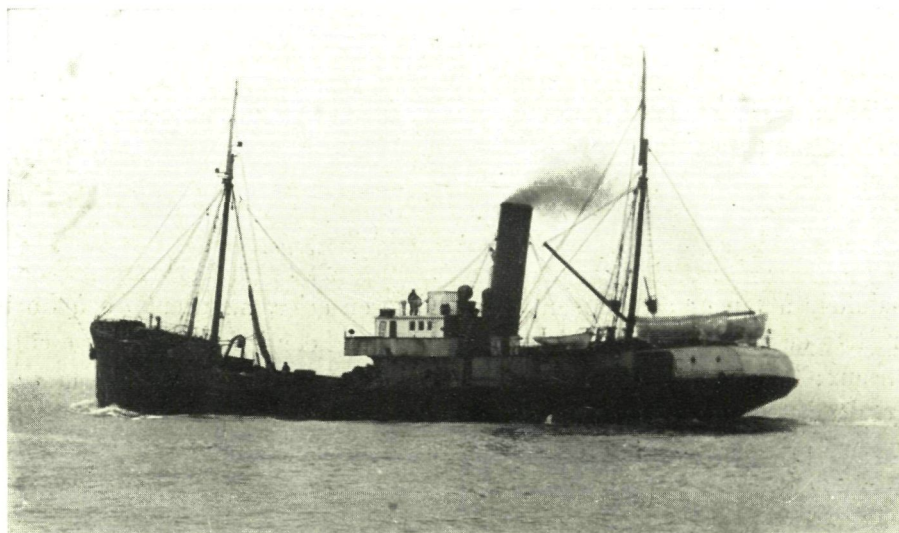


Fig. 32. Un chalutier à vapeur de pêche hauturière. (Type Mersey.)

Sur les grands bateaux existe un changement de marche par vapeur. Le générateur est une chaudière cylindrique à gros tubes et retour de flammes timbrée à 12 ou 14 kilogrammes.

Les types les plus anciens n'avaient que des soutes latérales, et la chaufferie se trouvait tournée vers l'arrière, ce qui économisait un peu de place et permettait au mécanicien et au chauffeur de s'entr'aider. Aujourd'hui, aux soutes latérales s'ajoute toujours une grande soute transversale placée à l'avant de la chaudière et la chaufferie est nécessairement tournée de ce côté.

La provision d'eau se trouve dans un water-ballast sous les cales de pêche. Comme appareils accessoires, en dehors des pompes du condenseur, il y a toujours au moins un petit cheval aux aspirations et refoulements multiples, des éjecteurs ou siphons de cale, des injecteurs,

puis, le plus souvent, une dynamo pour l'éclairage du bord et la télégraphie sans fil, un détenteur pour le chauffage des postes par radiateurs à basse pression ; enfin, certains chalutiers à vapeur possèdent maintenant une installation frigorifique.

Le vaste dôme qui recouvre machine et chaudière porte à l'avant : la passerelle de commandement, avec un spacieux balcon, une chambre de barre et une chambre de veille. Sur le roof de ces chambres, le compas étalon est admirablement placé, à l'abri des perturbations et commandant tout l'horizon. Enfin, sous la chambre de barre, à portée des timoniers, mais au niveau du pont, la cabine du patron et du second.

De ce point jusqu'au poste d'équipage tout le navire appartient à la pêche. La cale est divisée par des cloisons et des étagères démontables, et on y rangera le poisson alternativement avec des lits de glace concassée, le compartiment antérieur, contenant jusqu'à 60 tonnes de cette glace.

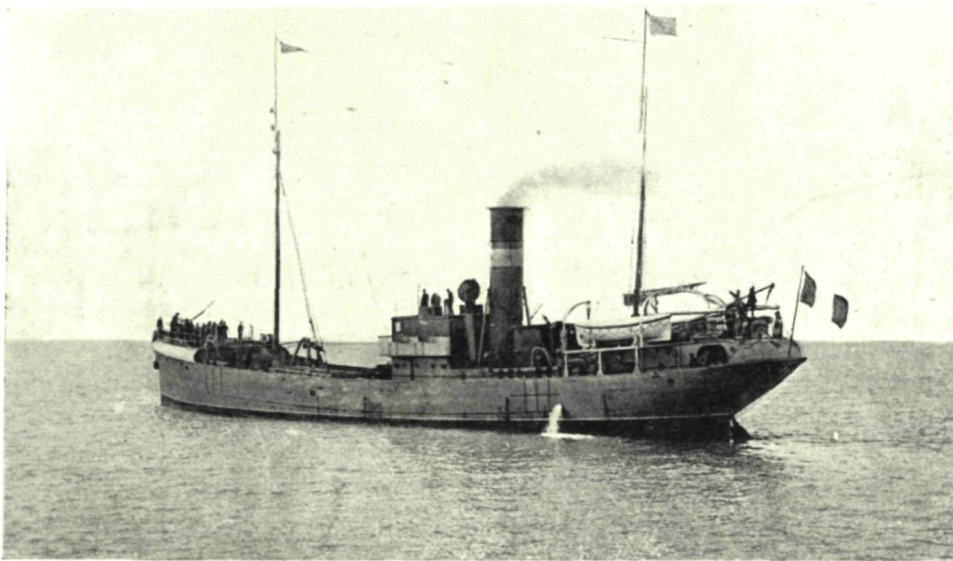


Fig. 33. Un chalutier à vapeur faisant la Grande Pêche à Terre-Neuve.

La manœuvre du chalut est assurée par un treuil à vapeur à double bobine sur lequel s'enroulent les câbles d'acier ou « funes » destinés à remorquer le chalut. Ces câbles sont plus ou moins longs suivant le tonnage du bateau. Sur les chalutiers de haute mer, travaillant habituellement aux accores du plateau continental, ils atteignent parfois de 1.000 à 1.400 mètres de longueur. Leur guidage pendant la manœuvre est assuré par de robustes poupées ; la dernière étant une énorme poulie d'acier suspendue aux arceaux ou potences disposés par paires de chaque côté du bord : une à l'abri du gaillard d'avant, l'autre vers l'arrière. Ces potences, qui se penchent au-dessus des pavois de chaque bord servent de portemanteau pour la mise à l'eau des panneaux de chalut.

LA MODERNISATION DU CHALUTIER.

LES TENDANCES ACTUELLES (1).

Le chalutier à vapeur moderne est un outil coûteux et les derniers construits valent plus d'un million de francs, somme qu'il faut amortir assez vite. Leur armement n'est pas moins onéreux et, pour ces bateaux, il ne peut être question de chômage, ni même de morte saison. Il faut à tout prix trouver beaucoup de poisson et le vendre convenablement, ce qui fait, qu'à chaque saison, le chalutier doit varier ses lieux de pêche et aller chercher le poisson là où il est abondant, parfois très loin.

C'est pourquoi on les a vu augmenter progressivement leur rayon d'action, aller de plus en plus loin; aux accores du plateau continental, sur les côtes d'Espagne et du Portugal, sur celles de Mauritanie; puis, aux accores de la Mer Norvégienne, sur la côte Mourmane, en Islande, à Terre-Neuve et jusqu'au Groënland chercher le poisson qui se fait de plus en plus rare dans le voisinage des côtes.

Les chalutiers, ainsi obligés à des voyages de plus en plus lointains, ont dû se perfectionner rapidement, élever leur jauge, augmenter leur puissance, développer la puissance de leur machine et de leurs appareils mécaniques et cette complexité de l'outillage a nécessité l'emploi d'un personnel de plus en plus nombreux et plus instruit.

Les grands chalutiers à vapeur actuels sont dotés des derniers perfectionnements de la science nautique : postes radiotélégraphiques puissants, goniomètres, appareils de sondage par écho ou ultra sons (systèmes MARTI, LANGEVIN-FLOISSON et LANGEVIN-CHILOWSKI). Ils ont une vitesse de route élevée pouvant atteindre de 11 à 12 nœuds et les procédés de conservation du poisson à bord ont fait de réels progrès surtout depuis ces dernières années. Plusieurs d'entre eux possèdent, en outre des appareils pour le traitement à bord des déchets, des poissons de rebut et des foies.

Ce chalutier à grand rayon d'action est devenu une véritable usine flottante; mais le fonctionnement, l'entretien de cette usine est aussi devenu de plus en plus onéreux et c'est pourquoi depuis quelques années le problème s'est posé impérieusement de rechercher les moyens de réduire les frais d'exploitation de cette usine flottante. La solution qui, actuellement, paraît être la meilleure et qui, pour le moment, semble devoir donner les meilleurs résultats s'est trouvée dans l'application du moteur à explosion à huiles lourdes aux chalutiers de moyen et de fort tonnage.

Les chalutiers à moteur.

Le moteur à essence est, comme nous l'avons vu à propos de la motorisation des chalutiers à voiles, le premier qui ait été utilisé dans cette application des moteurs à explosion à la pêche.

(1) Par JEAN LE GALL.

Il convient aux faibles puissances, sur des embarcations non pontées ou semi-pontées n'effectuant que de brèves sorties ou encore ne pratiquant que des pêches saisonnières. Toutefois, en dépit de ses qualités éminentes de légèreté et de facilité de conduite, le moteur à essence a contre lui le danger d'incendie et la cherté du combustible et il a dû céder la place, même dans la catégorie des petits chalutiers où il offrait le maximum d'avantages, au moteur à huile lourde : semi Diesel à deux temps à paroi chaude, au semi Diesel à quatre temps et, depuis la guerre, au Diesel à deux et quatre temps.

Cependant, le moteur Diesel ne s'est guère répandu de suite dans la pêche hauturière à cause des avantages que présentait la machine à vapeur pour ses qualités incontestables de souplesse, de fonctionnement et de facilité de manœuvre, aussi bien qu'en raison de la modicité de ses frais d'entretien et de réparations et des avantages non moins importants qu'elle présentait pour la conduite du treuil du chalut qui requiert une sécurité et une robustesse absolues.

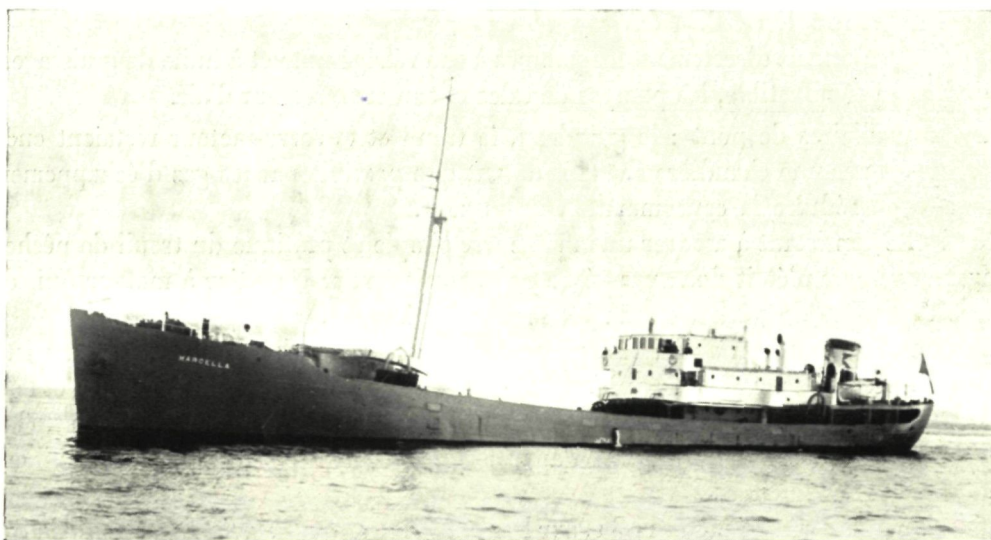


Fig. 34. Le *Marcella*. Chalutier à moteur pour la grande pêche.

Mais le moteur Diesel, en supprimant la chaudière, laissait un espace disponible sensiblement supérieur, et surtout, grâce à la réduction considérable du poids du combustible consommé à égalité de puissance, il assurait un rayon d'action nettement supérieur à celui d'un chalutier à vapeur d'importance analogue. Ces avantages n'étaient pas sans valeur pour les chalutiers de grande pêche faisant des campagnes lointaines sur les pêcheries d'Islande, de Terre-Neuve, au Groënland ou au Spitzberg ; car, tandis que le chalutier à vapeur au cours d'une campagne à Terre-Neuve se trouvait contraint de se ravitailler en charbon à un prix relativement élevé, son concurrent à moteur pouvait embarquer, à poids égal, une quantité de combustible liquide suffisante pour à toute la campagne aller et retour et même au delà.

Dès l'année 1928, la « SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PÊCHERIES À VAPEUR » d'Arcachon mit en service le chalutier « *Victoria* » destiné à la grande pêche dont les caractéristiques étaient les suivantes :

Longueur hors tout : 63 m. 60 ;
Longueur entre perpendiculaires : 59 m. 43 ;
Largeur : 10 mètres ;
Creux : 5 m. 67 ;
Tirant d'eau : 5 m. 24 ;
Capacité des cales à poissons : 925 mètres cubes ;
Capacité des soutes à combustibles : 330 tonnes ;
Port en lourd : 1.075 tonnes ;
Rayon d'action : environ 25.000 marins ;
Vitesse de route : 11 nœuds 25.

Le moteur principal de ce bateau était constitué par un moteur Diesel « BURMEISTER et WAIN » à quatre temps, simple effet, six cylindres à pistons fourreaux, développant en service continu une force de 1.000 I. H. P. à environ 150 tours.

Le moteur actionnait directement les pompes à eau réfrigérante et à huile de graissage, celle de transfert du combustible, les pompes de cales et son compresseur d'air.

Mais les auxiliaires de pont : le guindeau, le treuil et le servo-moteur restaient encore à vapeur, fournie par une chaudière chauffée autant que possible par les gaz d'échappement du moteur afin de réduire la consommation de mazout.

La difficulté consistant à assurer une manœuvre simple et pratique du treuil de pêche sans employer la vapeur n'était donc pas résolue dans ce premier chalutier à moteur qui, dès sa première campagne de pêche, donna les meilleurs résultats.

Deux nouvelles solutions s'offrirent, plus tard, pour la résoudre : la première consistant à utiliser à cet effet le moteur de propulsion lui-même, en interposant entre le moteur et le treuil un système approprié de dispositifs élastiques : courroies, embrayages à frottement, changement de vitesse ; la seconde envisageant l'appareillage entièrement électrique du treuil comme celui de tous les auxiliaires.

Cette dernière fut réalisée, dès 1931, sur les chalutiers « *Saint-Martin-Legasse* » de la Société LA MORUE FRANÇAISE et « *L'Heureux* » de la SOCIÉTÉ DES PÊCHERIES INDUSTRIELLES de Saint-Malo.

L'installation électrique du treuil comportait dans le « *Saint-Martin-Legasse* » : deux génératrices de 75 kilowatts actionnées par deux moteurs ATLAS de 110 chevaux à deux cylindres, actionnant un moteur de 70 chevaux tournant à 220 volts et 260 ampères faisant tourner le treuil de façon à lui permettre d'enrouler 40 mètres de câble à la minute en exerçant un effort de traction de 4 tonnes et demie.

De plus, la conduite électrique était encore appliquée à l'appareil à gouverner ainsi qu'aux diverses pompes d'épuisement d'incendie, à eau douce et à pétrole.

Cependant, cette question essentielle pour la pêche : la conduite du treuil du chalut, ne paraît pas encore, dans l'esprit de tous, pleinement résolue, et les vues les plus diverses ont toujours cours parmi les armateurs français. Pour les uns, le moteur Diesel est à proscrire sans appel et, pour des raisons de main-d'œuvre, la machine à vapeur doit être seule adoptée en l'affranchissant encore de tous les perfectionnements qui en compliquent la conduite.

Les plus audacieux, au contraire, accordent leurs préférences à l'outillage le plus récent : moteur Diesel avec appareillage entièrement électrique. Ils semblent devoir l'emporter, car le nombre de chalutiers à moteurs pratiquant la grande pêche a régulièrement augmenté au cours de ces dernières années, en même temps que cette solution nouvelle et économique rencontrait également des adeptes parmi les armateurs de bateaux pratiquant le chalutage sur le plateau et aux accores du plateau continental, ce qui provoqua la mise en service, dès 1932, de nouveaux chalutiers de 20 à 40 mètres de longueur, à moteurs Diesel de 200 à 600 chevaux, au treuil actionné soit électriquement, soit par le moteur principal à l'aide d'un dispositif à intensité constante. L'exploitation économique de ces nouveaux chalutiers s'est montrée très avantageuse.

Le chalutier frigorifique.

Dès que l'appauvrissement des fonds de pêche littoraux obligea les chalutiers à augmenter leur rayon d'action pour aller chercher de plus en plus loin un poisson de plus en plus rare, le problème de la conservation du poisson qui, jusque là, ne s'était pratiquement pas posé pour la pêche hauturière devint d'une nécessité capitale.

Jusqu'alors, on s'était contenté de conserver le poisson dans de la glace naturelle ou artificielle embarquée en quantité suffisante au moment du départ. Or, la durée de conservation que peut assurer ce procédé ne dépasse guère dix-huit jours ce qui correspondait alors à la durée maximum des sorties des chalutiers. Mais, le rayon d'action de ces bateaux augmentant, il devint nécessaire de rechercher et d'adopter un procédé nouveau pour le substituer à l'emploi de la glace naturelle chaque fois que le poisson n'étant pas salé à bord il devenait nécessaire de le ramener à terre à l'état frais.

L'usage des procédés frigorifiques ordinaires se révéla inadmissible à l'expérience. La chair du poisson se détériore par une congélation trop lente, d'autre part une déshydratation inévitable du poisson congelé se produisait dans les cales et le poisson livré en mauvais état ne se conservait pas.

Mais, la congélation rapide et à cœur du poisson dès qu'il est sorti de l'eau (c'est-à-dire encore vivant) obtenue par le contact direct du poisson avec une saumure froide à -15 , -20° , suivie d'un enrobage immédiat dans une couche de glace donna de bons résultats, et plusieurs procédés, basés tous sur le même principe (1) furent expérimentés et adaptés sur plusieurs grands chalutiers de grande pêche qui, actuellement, peuvent ramener des pêcheries les plus lointaines du poisson congelé vivant et entreposé en chambres froides à -18° .

Le chalutier usine.

L'exploitation actuelle d'un chalutier de grande pêche est extrêmement onéreuse. L'application du moteur à explosion a bien permis de réduire sérieusement les dépenses de combustibles, mais l'armateur ne voit plus d'autres moyens de réduire ses énormes frais d'exploitation. Le poisson pêché est sa seule recette ; aussi doit-il retirer de ce poisson qui, à terre, constitue la matière première de multiples industries, tout ce qui peut être utilisé. Pour lui, il ne doit plus avoir de déchets, plus de faux poisson. Comme il ne peut songer à les ramener à terre, c'est sur les lieux mêmes de pêche que leur traitement devra se faire.

(1) La congélation du poisson fera l'objet d'un chapitre spécial.

Dans le chalutier moderne tout ce qui ne pourra être conservé par le sel ou par le froid pour l'alimentation humaine, sera mécaniquement traité : les faux poissons pour la fabrication de farines pour l'alimentation du bétail ou d'engrais pour l'agriculture, les foies et les déchets pour la fabrication d'huiles et d'engrais.

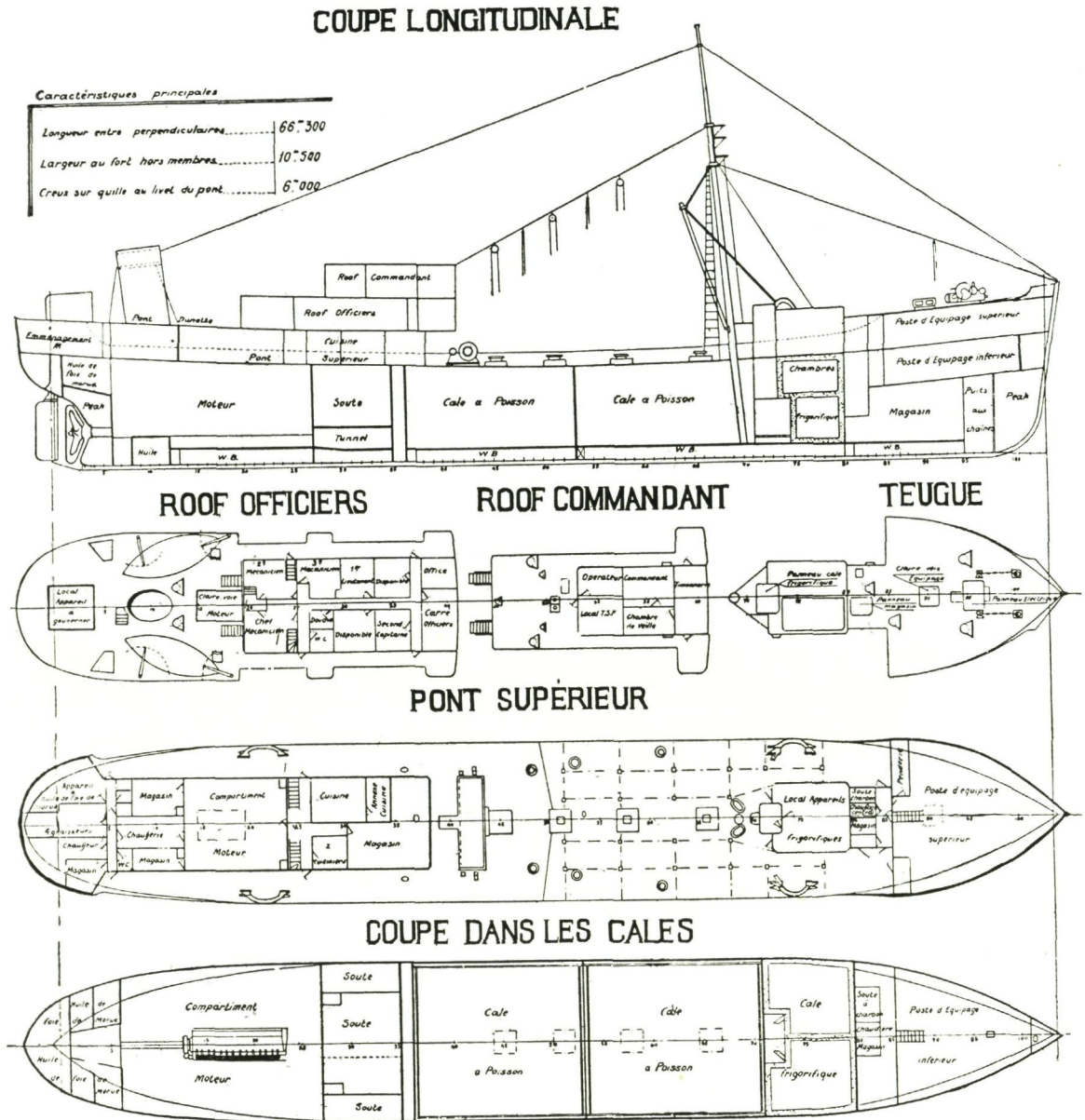


Fig. 35. Les plans du *Marcella*.

Le chalutier moderne de grande pêche avec son nombreux personnel spécialisé est devenu ainsi une véritable usine où le poisson, matière première, est traité de façon rationnelle et intégrale. Tel est par exemple le « *Marcella* », un des derniers nés de la flotte française de grande

pêche. Ce chalutier de 2.340 tonnes, mis en service en 1934, mesure 70 mètres de long, 10 m. 50 de large, 6 mètres de creux. L'appareil de propulsion est un moteur de 1.000 chevaux à 160 tours; tous les auxiliaires sont électriques y compris le treuil de chalut. Il est équipé d'une installation frigorifique complète permettant la congélation à cœur de 100 tonnes de poisson qui seront conservées en chambre froide à -18° à côté de 850 tonnes de poissons salés par les spécialistes du bord et conservés dans une cale voisine. Enfin, des appareils spéciaux permettent de traiter les déchets et les faux poissons pour la préparation de farines ou d'engrais et les foies pour la fabrication d'huile de foie de morue qui sera stockée dans des réservoirs de 35 mètres cubes.

Le « *Marcella* » est le prototype du chalutier moderne d'une exploitation aussi économique et d'un rendement aussi perfectionné que possible. Il a été pendant toute une année le plus grand chalutier du monde; mais, il n'a pu garder longtemps sa suprématie, car le chalutier « *Jutland* » destiné aussi à la grande pêche pour le compte de l'Armement J. HURET et qui va être mis en service dans le courant de 1934, l'emportera maintenant avec ses 76 mètres de longueur, 11 mètres de largeur et 6 mètres de creux.

*
* *

La flotte française de pêche au chalut n'occupe peut-être pas, par le nombre et le tonnage de ses bateaux, une place privilégiée, parmi les nations maritimes européennes; mais, au point de vue du perfectionnement de ses navires et de ses engins de pêche elle a su tenir un rang très honorable se trouvant toujours en tête du progrès.

Chalutiers à vapeur armés en pêche.

RÉPARTITION.

ANNÉES.	NOMBRE.	0	51	106	201	PLUS	TOTAL
		à 50 TONNEAUX.	à 100 TONNEAUX.	à 200 TONNEAUX.	à 501 TONNEAUX.	de 500 TONNEAUX.	du TONNAGE.
1924.....	442	68	55	99	220	8	87.072
1925.....	474	76	57	113	216	12	88.100
1926.....	517	78	61	120	232	26	107.443
1927.....	512	76	53	121	227	35	109.688
1928.....	498	75	50	103	230	40	115.030
1929.....	501	76	47	104	230	44	117.429
1930.....	502	74	39	120	222	47	124.272
1931.....	509	73	42	126	225	43	123.140

1894-1934 : deux dates; la première, celle de la réalisation pratique des premiers chalutiers à vapeur et du chalut à panneaux; la seconde, celle de la mise en service du plus grand chalutier du monde, le « *Jutland* ».

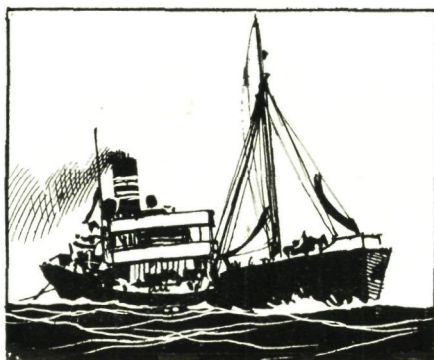
Entre ces deux dates : quarante ans. Une génération de marins aura vu sous ses yeux une transformation complète de l'industrie de la pêche marine ; la vapeur, l'électricité auront permis au génie humain de faire, en moins d'un demi siècle, un bond énorme dans la voie du progrès que, seul jusque là, il avait été obligé de suivre pas à pas.

LA FLOTTE FRANÇAISE DU CHALUTIER.

(Voiliers, Vapeurs et Moteurs.)

ANNÉES	NOMBRE DE CHALUTIERS.
1924.	3.991
1925.	4.240
1926.	4.504
1927.	4.527
1928.	4.639
1929.	4.478
1930.	4.283
1931.	3.864

Fig. 36. LA FLOTTE DE PÊCHE FRANÇAISE.

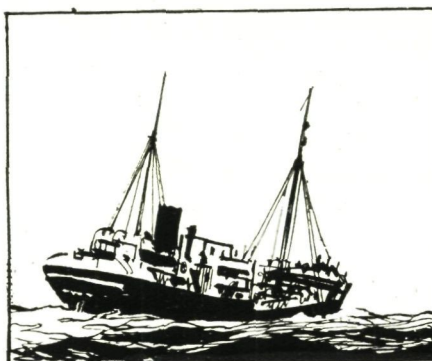


NAVIRES À VAPEUR.

Nombre.	1913.	Tonnage.
—	—	—
356	1913.	54.237 tonneaux
543	1933.	114.913 —
		28.296 271.228 tonneaux.

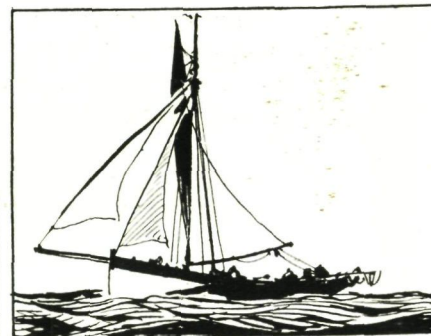
NAVIRES À MOTEURS.

Nombre.	1913.	Tonnage.
433	1913.	1.877 tonneaux
10.184	1933.	75.493 —



TOTAUX :

28.296	271.228 tonneaux.	25.148
--------	-------------------	--------



VOILIERS.

Nombre.	1913.	Tonnage.
27.507	1913.	215.114 tonneaux
14.021	1933.	88.737 tonneaux

280.024 tonneaux.

CHAPITRE II.

LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS ⁽¹⁾.

LA PÊCHE DU HARENG.

Historique.

La pêche du Hareng est certainement fort ancienne. Cependant, les Grecs et les Romains ne paraissent pas avoir connu ce poisson des eaux septentrionales froides n'existant pas dans les eaux chaudes méditerranéennes.

Sur le littoral atlantique européen, plusieurs pays se disputent l'honneur de l'avoir, les premiers, entreprise; mais, ce n'est qu'au Moyen Age qu'apparaissent les premiers documents sûrs ayant trait à cette pêche.

Le plus ancien règlement où le Hareng soit nommé est « *la Règle d'Administration des Revenus et des Offices des Monastères d'Evesham* », en Angleterre, donnée en 709. Plusieurs chartes du XI^e et XII^e siècles signalent ensuite des donations de dîmes de harengs à différents monastères de Grande-Bretagne et prouvent combien, à cette époque reculée, la pêche du Hareng était déjà considérable.

ANDERSON estime que les premières pêches réglées de la Hollande ne remontent point au delà de 1164; mais on peut dire avec certitude que la pêche danoise remonte au milieu du X^e siècle, car on trouve dans les « *Annales du Temps* » : qu'en 960, une grande famine s'étant fait sentir en Norvège, de nombreux radeaux de harengs apparurent sur la côte et suppléèrent aux besoins du peuple.

C'est approximativement vers la même époque que dut débiter en France cette pêche qui devait prendre une importance telle que pendant longtemps elle fut dénommée « *la Grande Pêche* », pendant que celle de la baleine n'avait que le titre de « *Petite Pêche* ».

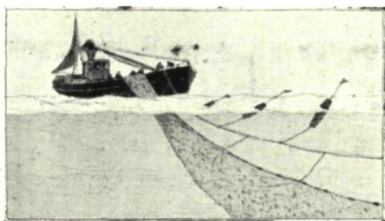


Fig. 37. Pêche du Hareng.
Un « Drifters » en pêche.
D'après « Sandy Hoos ».

(1) PAR JEAN LE GALL.

Les premiers documents que l'on trouve sur la pêche du Hareng en France remontent à 932, époque à laquelle les salines de Capécure, près de Boulogne, fournissaient déjà les ateliers de salaison du port.

La charte de fondation de l'abbaye Sainte-Catherine, près de Rouen, fondée en 1030, établit encore qu'il y avait dans la vallée de Dieppe cinq salines et cinq « habitations » dont la redevance annuelle était de cinq milliers de harengs. Une seconde preuve, presque aussi ancienne, de la pêche de ce poisson se trouve dans le titre que ROBERT, duc de Normandie, accorda en 1088, pour permettre un jour de foire à l'Abbaye de la Sainte-Trinité de *Fécamp* tant que durerait la pêche du Hareng.

Dans le siècle suivant, les débouchés de cette pêche ne se bornent plus à une simple consommation faite sur les lieux. Le commerce du poisson, et notamment celui du hareng salé, commence à prendre de l'extension.

Dès 1121, cette pêche paraît à Boulogne en pleine organisation : les bateaux y étaient armés à la part et un règlement allouait aux patrons jusqu'à concurrence de la moitié d'une part sur chacun des bateaux pendant la saison du Hareng et du Maquereau ; mais, sous PHILIPPE-AUGUSTE, *Dieppe* avec ses salines, *Fécamp* par sa pêche, *Rouen* par sa position sur la Seine, faisaient alors la plus grande partie du commerce de ce poisson.

Un acte de 1170 fait également mention de la pêche du Hareng au *Tréport*, dans la concession de droit accordée à l'Abbaye d'*Eu*, d'acheter tous les ans vingt mille harengs frais ou salés exemptés de tous droits ; un autre acte établit aussi que la pêche de ce poisson se faisait aussi à *Calais* et sur toute la côte maritime du *Calaisis*.

Dans le courant du XII^e siècle, plusieurs donations faites à des maisons religieuses portent à croire que la pêche du Hareng se pratiquait aussi près des Iles *Jersey* et *Guernesey*, puisque HENRI II relate dans les « privilèges de la ville de Pontorson », les droits à percevoir sur les harengs frais ou salés qui passaient de là en Normandie.

On a aussi de fortes présomptions pour croire qu'elle se faisait également sur les côtes de Bretagne, entre la Vilaine et la Loire, et différents actes, en particulier les *Lois dites d'Oléron*, établissent aussi qu'elle se pratiquait encore au Sud de la Loire.

LOUIS IX accorda une très grande protection au commerce des poissons de mer à la faveur des Ordonnances de 1250, 1254 et 1258. La seconde surtout fut un des plus grands encouragements que reçut la pêche du Hareng. Il y est fait mention pour la première fois de harengs « frais », « en secs », ou « salés »⁽¹⁾.

(1) Une erreur typographique qui s'est glissée dans le Fascicule Premier du *Manuel des Pêches Maritimes* nous a laissé écrire page 31 :

« Or nous voyons — dit en 1815 NOEL DE LA MORINIÈRE, — par une ordonnance rendue en 1380 par PHILIPPE LE LONG, c'est-à-dire plusieurs années avant la naissance de Beukels. . . »

Il faut lire 1320 et non 1380, PHILIPPE LE LONG étant mort en 1322.

Il paraît bien d'après cette ordonnance où les harengs sont distingués en poissons saurs, blancs et frais et par celle plus récente de 1350, que l'on saurissait à cette époque le hareng en France et à *Paris même*.

Les Historiens ne sont pas d'accord sur la date et le lieu de naissance de W. BEUKELS. Selon les uns il est né en 1347, selon les autres en 1387 ou 1397 ; les uns veulent que ce soit à BIÉVLIET, les autres à ENCHUISEN.

Quoi qu'il en soit, il ne peut être considéré comme l'inventeur du saurissage puisque les deux Ordonnances de 1320 et de 1350, éditées, l'une d'elle avant sa naissance et l'autre quelques années après, si l'on accepte la date de 1347, font déjà foi de harengs saurs préparés et vendus en France.

M. G. VASSE, Président de la Chambre de Commerce de Fécamp, qui nous a permis de relever cette erreur typographique en nous la signalant aimablement, nous fait encore remarquer que, dès le XIII^e siècle, d'après l'Abbé COCHET,

La pêche allait ainsi se développant sans cesse, en même temps que se répandait dans toutes les classes de la société, la consommation du hareng salé comme « *marchandise de carême* ». L'importation et le commerce du hareng devenaient un objet de commerce important. Les villes du Nord envoyaient à *Dieppe* et à *Rouen* le hareng salé de leur pêche, il était ensuite exporté dans le Levant et les Dieppois furent presque seuls pendant longtemps en possession de ce commerce.



Fig. 38. Un *Hulk* en pêche (d'après de JONG, D. H. KOBEL and M. SALIETH « *Nieuwe Beschryving der Walvisfangst en Haringvischery* ». Amsterdam 1792).

Les guerres du *xiv^e* siècle entre la France et l'Angleterre firent éprouver plusieurs vicissitudes à la pêche du Hareng et les obstacles qu'on y apporta tour à tour nuisant au commerce des deux pays furent tantôt augmentés, tantôt levés tout à fait. Ainsi, la liberté de la pêche fut stipulée en 1385, et, plus tard encore, en 1403. Mais, au commencement du *xv^e* siècle, les Anglais occupèrent presque tout le Nord de la France : la pêche et le commerce du Hareng passèrent pour un temps entre leurs mains et on ne peut citer rien de très intéressant sur cette industrie dans le cours de ce siècle et même du suivant.

Les guerres fréquentes qui armèrent encore l'une contre l'autre la France et l'Angleterre rendirent par la suite notre pêche lointaine très difficile, et, nous voyons vers le milieu du *xvii^e* siècle les Dieppois abandonner les grands « dreigeurs » ou « droggers » qu'ils y employaient et équiper des bateaux plus petits pour pêcher le Hareng sur les fonds de la Manche et surtout

« Le Cellier de l'Abbaye de *Fécamp* avait coutume de céder à la paroisse de *Colleville*, un ou deux arbres à prendre dans le bois de *Torp*, pour saurir du hareng ».

Ce document cité par l'Abbé *SCHEET* serait le plus ancien concernant l'industrie du saurissage en France et la fait remonter au *xiii^e* siècle, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'elle ne remonte pas beaucoup plus loin.

Il nous a paru utile de revenir ici sur ce point encore controversé pour y apporter quelques précisions nouvelles.

sur ceux d'Yarmouth. En 1649, cette ville comptait 150 bateaux, mais *Dieppe* avait abandonné les expéditions de pêche à la hauteur des Shetlands et ses bateaux n'essayèrent de les reprendre que plus tard, en 1771, pour les abandonner d'ailleurs rapidement.

Boulogne, à ce moment, armait seulement de 30 à 40 bateaux; mais, en 1789, reprenant la suprématie de la pêche du Hareng en France, ce port armait de 120 à 130 bateaux, dont 40 à 45 de 10 tonneaux; en 1803, la pêche du Hareng qui occupait 63 bateaux lui rapportait 850.000 francs. En 1810, 200 bateaux étaient armés, et *Dunkerque* et *Calais* perdant à leur tour de leur importance, la pêche du Hareng devint presque le monopole de *Boulogne*.

En 1821, il existait à *Boulogne* 142 bateaux de pêche, et, dès cette époque, nos pêcheurs qui ne s'éloignaient plus guère des côtes de France, reprirent la pêche sur les côtes d'Écosse. En 1836, 160 bateaux de 30 tonneaux et au-dessous la pratiquaient; en 1869 il n'y en avait plus que 157, mais ces bateaux jaugeaient en moyenne chacun 50 tonneaux.

A partir de cette époque, la pêche du Hareng ne cessa de progresser donnant une intensité sans cesse accrue aux deux grands ports harengiers de France : *Boulogne* et *Fécamp*.

Les Ports d'Armement.

Boulogne et *Fécamp* représentent actuellement en France le type même de port harengier.

La première place revient sans contredit à *Boulogne* avec ses 150 vapeurs représentant un tonnage global de 20.500 tonnes environ. *Fécamp* qui vient ensuite a 23 vapeurs, 8 voilier. et 6 dundees mixtes jaugeant globalement 7.260 tonneaux ⁽¹⁾.

Mais, il faut remarquer que lorsque le Hareng fait son apparition en Manche, une centaine de bateaux de toutes catégories, de toutes formes et de tous tonnages viennent à ce moment augmenter temporairement la flottille de pêche.

Dieppe, *Saint-Valéry-en-Caux* et *Le Havre* n'arment plus pour la grande pêche du Hareng, ils ne pratiquent plus cette pêche qu'en Manche avec des bateaux voiliers ou mixtes de faible tonnage.

Au *Tréport*, l'armement à la pêche du Hareng, qui tendait à disparaître, a été repris avec une nouvelle intensité depuis 1924, ce port arme actuellement une dizaine de voiliers quand ce poisson fait son apparition en Manche.

Dunkerque, *Gravelines*, *Calais*, *Le Havre*, *Cherbourg*, *Cancalle*, *Morlaix*, *Douarnenez*, *Audierne*, *Le Guilvinec*, *Concarneau*, *Lorient*, *Vannes*, *Le Croisic* arment également quelques bateaux au moment du passage des bancs de Harengs à proximité de leur port.

Les Bateaux et leur Armement.

Les bateaux spécialement armés pour la pêche du Hareng aux filets dérivants sont connus sous le nom de « *Driveur* », corruption du mot « *Dériveur* », anglicisé souvent sous la forme de « *Drifter* ». Ce sont, actuellement, de très beaux bateaux à voiles ou à vapeur.

(1) Les voiliers disparaissent petit à petit à *Fécamp* pour faire place aux drifters à vapeur. Ils ont actuellement complètement disparu à *Boulogne*.

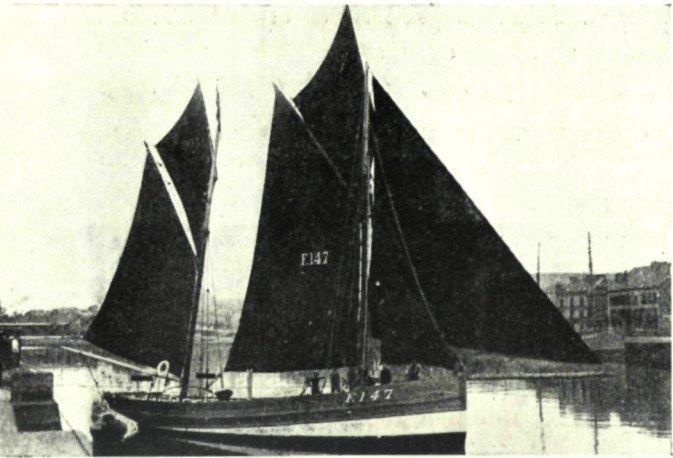


Fig. 39. Type de harengurier de Boulogne 1895.



Fig. 40. Type de harengurier de Fécamp 1914.

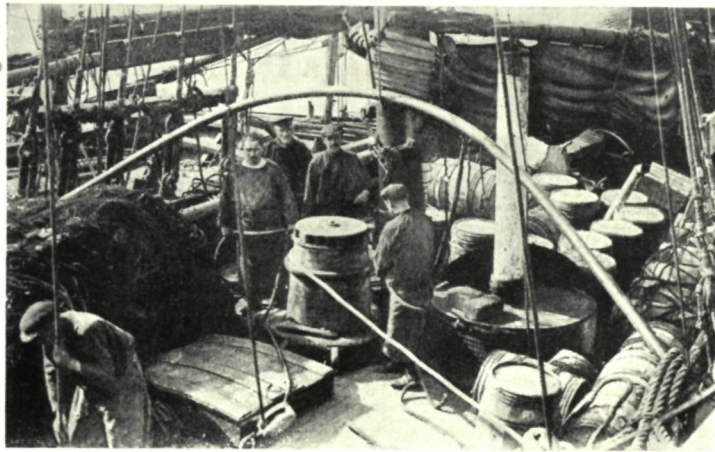


Fig. 41. Le pont d'un harengurier à voiles avec le treuil vertical.

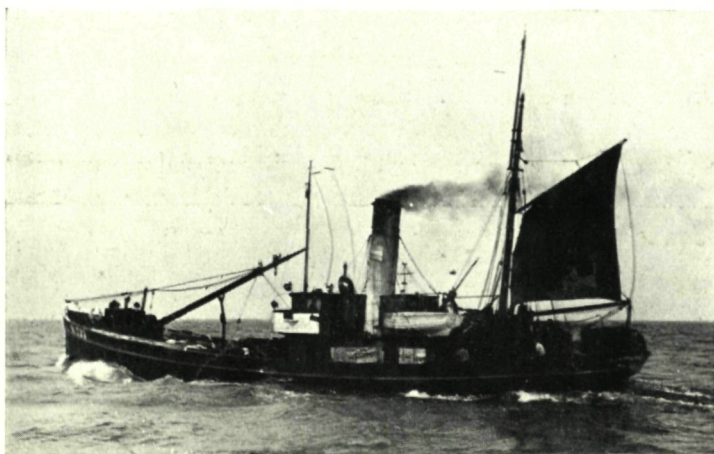


Fig. 42. Un drifter moderne.

Planche IV.

*Types de harenguiers à voile
et drifter moderne.*

Les voiliers harenguiers.

Les voiliers harenguiers, comme les anciens lougres de 30 tonneaux environ qui, autrefois, avec un équipage de 12 à 15 hommes, faisaient la pêche du Hareng dans la Mer du Nord, sont entrés dans l'histoire.

Boulogne n'en arme plus depuis 1925; les chantiers de Boulogne et de Fécamp n'en construisent plus et les derniers qui naviguent encore ne seront pas remplacés quand ils auront terminé leur carrière.

Ces voiliers harenguiers étaient pourtant de fort beaux bateaux d'un tonnage moyen de 100 à 110 tonneaux (Fig. 39 et 40) ayant de 24 à 25 mètres de longueur de quille, 7 mètres de largeur au maître bau et 3 m. 60 de creux. Ils pouvaient porter jusqu'à 200 tonneaux en lourd et arrimer sur leur pont de 700 à 1.000 barils de harengs.

Tous ces bâtiments grésés en « *Ketch-dandy* » ou « *Dundee* » étaient d'excellents bateaux à la mer de bonne tenue et bons marcheurs. Leur grand mât était à rabattement pour donner pendant la pêche moins de prise au vent et, par suite, diminuer la dérive et le hâle. Leur mât d'artimon ou « *malet* » était fortement incliné sur l'avant : le poids du gréement tirant sur l'arrière et le centre de cette voilure devant être nécessairement reporté sur l'avant par les constructeurs.

De l'avant à l'arrière on trouvait le poste d'équipage, puis les cales à poissons et à filets appelées « *aussets* » et recouvertes de panneaux et enfin le poste arrière ou « chambre ».

Une chaudière à vapeur faisait tourner le cabestan situé à bâbord et au pied du mât d'artimon. Un moteur à pétrole remplaçait parfois cette chaudière à vapeur.

La voilure de ces Ketchs comprenait un foc, une trinquette, une grande voile avec hunier et un tape-cul. Quelques harenguiers mis en service après 1902 furent grésés de moteurs auxiliaires de 200 chevaux.

Il ne semble pas que cette transformation, faite avec succès dans les autres pays de pêche du hareng, fût bien accueillie par les pêcheurs français : les grands voiliers disparurent, les dundees mixtes construits pour le compte de l'État eurent relativement peu de succès et connurent une tout autre destination. Le harenguiers à voiles, malgré son bas prix de construction : (42 à 45.000 francs en 1913, 300.000 en 1929; 400.000 francs pour un mixte dont 100.000 francs pour le moteur), ses dépenses moindres d'exploitation, son équipage limité à 26 hommes, dut céder le pas devant les driveurs à vapeur, susceptibles de faire un plus grand nombre de voyages par campagne; par conséquent, d'un rendement meilleur pour l'armement, et où la tente et la relève des filets, c'est-à-dire la pêche proprement dite, étaient beaucoup moins pénibles qu'à bord des voiliers, ce qui leur assura rapidement un recrutement facile parmi les équipages.

Le « driveur » ou « drifter » à vapeur.

Le premier drifter à vapeur : « *La Ville-de-Boulogne* » fut mis en service, en 1894, par le comptoir BOUCLÉ et C^{ie} de Boulogne sur-Mer.

Ce navire de 196 tonneaux de jauge brute, construit en fer, fut le premier vapeur d'Europe aménagé pour faire toutes les pêches aussi bien celle du chalut que celle aux filets dérivants.

Ces essais furent tellement concluants que les armateurs de *Boulogne* abandonnèrent rapidement le voilier pour le drifter à vapeur. *Fécamp* suivit bientôt et, en 1913, *Boulogne* avait 39 drifters à vapeur et *Fécamp* 6.

Ces grands drifters « mixtes », c'est-à-dire pouvant aussi bien pratiquer le chalutage que la pêche aux filets dérivants, sont bien représentatifs de l'armement actuel de *Boulogne* et de *Fécamp*. (Fig. 43.)

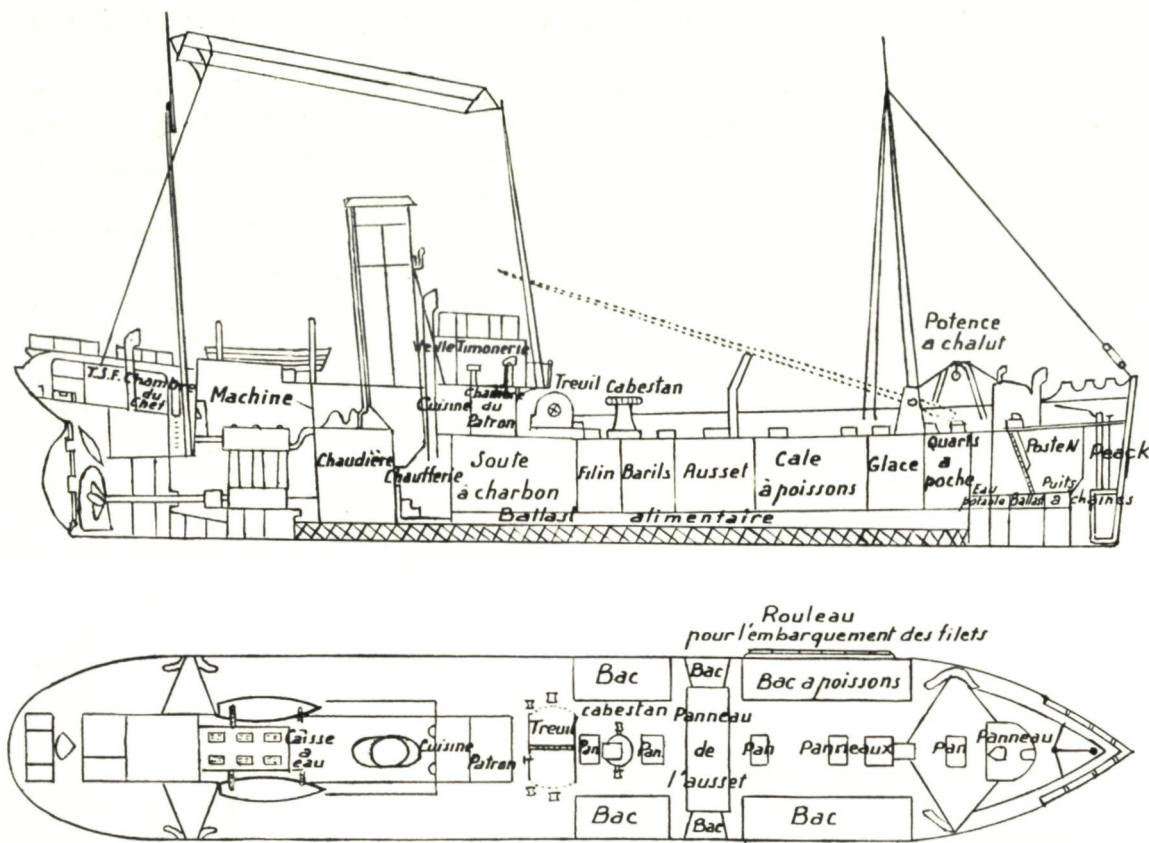


Fig. 43. Schéma du Chalutier-Harengquier « Océane ».

Ils mesurent en général 43 m. 50 de long, 7 m. 15 de large, 4 m. 10 de creux. Une machine de 500 CV permet à ces grands bateaux, construits en acier, d'armer au chalut quand cette pêche leur paraît intéressante : il suffit alors de les munir de potences et d'un gaillard amovibles, ce qui ne demande que peu de temps.

Pratiquement ces chalutiers-drifters arment au chalut en Février et Mars, font la pêche du Maquereau aux filets dérivants de Mars à Juin, à moins qu'ils ne préfèrent — et c'est ce que l'on constate de plus en plus — continuer la pêche du chalut jusqu'en Juin ou Juillet, moment où ils arment pour la pêche du Hareng aux filets dérivants en Écosse. Ils continuent ensuite cette pêche jusqu'au mois de Janvier suivant.

Quelques drifters de plus faible tonnage (160 tonneaux environ) n'ont que des machines

de 300 CV. Ils ne peuvent donc, étant donné la faiblesse de leur machine, armer au chalut. Ils se confinent dans le métier dérivant et restent désarmés pendant un temps plus ou moins long entre la saison de pêche du Maquereau en Atlantique et la saison du Hareng en Mer du Nord ou en Manche.

*
* *

Les drifters sont reconnaissables aux grands écubiers qu'ils ont à l'avant et surtout à leurs deux gouvernails.

L'adoption d'un gouvernail avant est encore due à M. BOUCLÉ qui eut l'idée de pourvoir son bateau d'un gouvernail avant d'abord amovible, puis ensuite fixe et situé à l'étrave, de façon à pouvoir tendre les filets par l'avant en marchant en arrière lentement et à gouverner le bateau culant sous l'action de la dérive ou du fait de la manœuvre.

Leur mât de misaine est encore à bascule comme sur les voiliers, disposé dans une emplanure spéciale, particulièrement solide de telle sorte qu'il puisse prendre une inclinaison de 45° environ. Ce mât reste constamment amené pendant toute la saison de pêche aux filets; aussi, les grands drifters qui sont tous munis de T. S. F., ont-ils un matereau léger placé devant la timonerie et destiné à soutenir l'antenne. (Fig. 43.)

Vers le milieu avant du pont sont disposés à bâbord et à tribord plusieurs bacs solidement établis et compartimentés, dans lesquels sont entassés les harengs tombant des filets sortis de l'eau, jusqu'au moment de leur mise en caisse ou en barils. En arrière du mât de misaine, des chevalets mobiles à rouleaux sont utilisés pour la rentrée des filets; enfin, en avant de la timonerie, sur le pont, un ou deux cabestans à vapeur servent à la rentrée des aussières.

Les cales ou compartiments du drifter sont, de l'avant à l'arrière : le poste avant, ayant jusqu'à 21 couchettes, la soute aux quarts à poche : flotteurs destinés à soutenir le train de pêche au-dessous de la surface de la mer, la cale à glace, la cale à poisson très vaste pour recevoir le hareng glacé en caisses; l'ausset où s'entassent les filets et que ferme un grand panneau, la cale à barils destinée à l'arrimage des barils de sel ou de harengs salés, la cale à filins, la soute à charbon d'une contenance de 100 à 150 tonnes, la chaufferie, la machine, le poste arrière. La chambre du patron, la cuisine, la T. S. F. sont, en général, sur le pont sous la timonerie.

Un certain nombre de drifters, ceux de Fécamp principalement, sont de construction anglaise ou hollandaise, mais la plupart d'entre eux sont de construction française et certains ateliers français ont acquis une réelle réputation pour la construction et l'aménagement de ces bateaux.

La valeur moyenne de ces drifters est de 500 à 600.000 francs; il faut compter jusqu'à 1 million de francs pour le chalutier mixte capable de faire à la fois le métier dérivant et celui de chalut.

Ces prix très élevés ont ralenti la construction de ces bateaux, leurs frais d'armement sont également très lourds, leur équipage nombreux montant à 31 hommes ne se recrute pas toujours sans difficultés. De plus, la concurrence que fait, depuis quelques années, le chalutage du Hareng et du Maquereau à cette pêche aux filets dérivants paraît avoir sonné le glas d'une industrie ancestrale qui devra se transformer encore si elle ne veut pas être appelée à disparaître devant le chalutier exploité à moindres frais et d'un rendement plus rémunérateur.

Époques et Lieux de Pêche.

Autrefois, dès la fin de Mai, quelquefois plus tôt, les premiers bateaux armaient et partaient pour la pêche du Hareng aux filets dérivants en Mer du Nord.

Ils se rendaient alors dans les parages des Shetlands, au Nord de l'Écosse, soit dans l'Ouest et le Nord-Ouest de cet archipel, soit dans l'Est, au large de *Lerwick* et jusque sur le *Viking Bank*, non loin des côtes de Norvège.

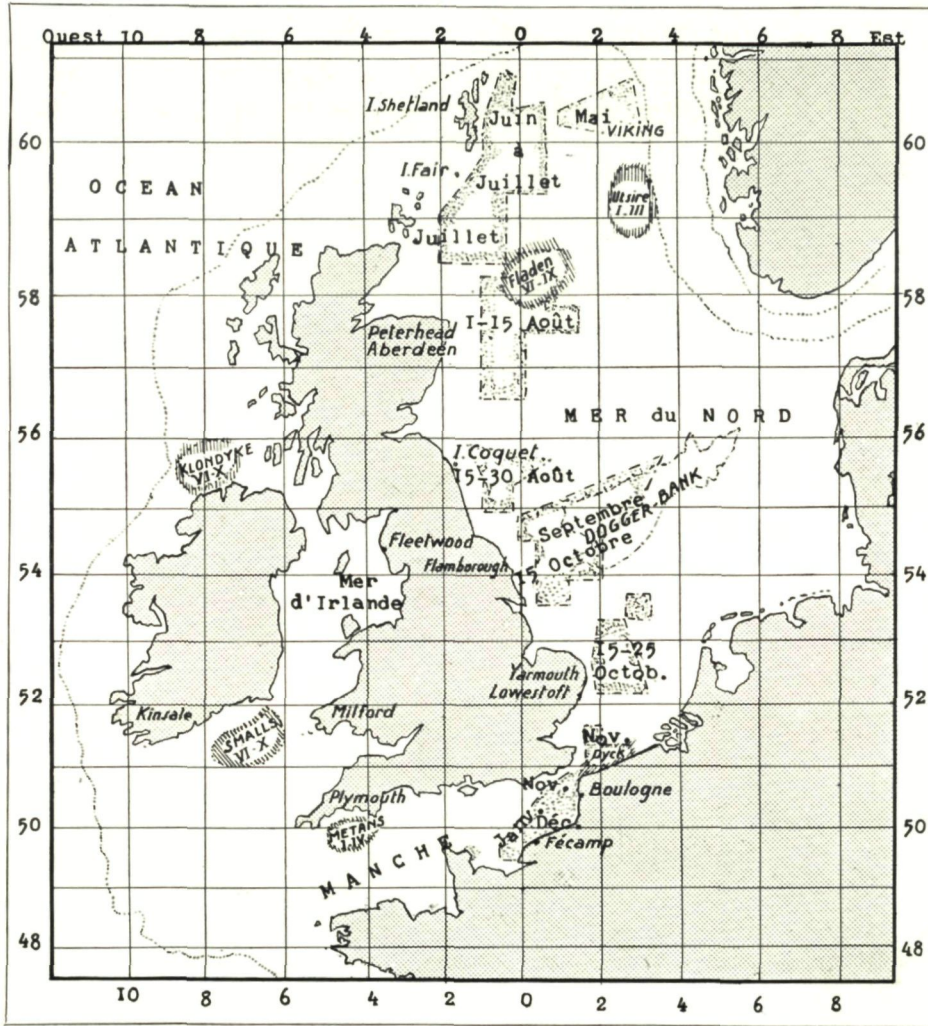


Fig. 44. Lieux et époques de pêche du Hareng.

Puis, les bateaux partirent de plus en plus tard et, actuellement, il est exceptionnel qu'ils partent avant la mi-Juin, parfois plus tard encore, suivant ce que peut leur rapporter soit la pêche du Maquereau qu'ils pratiquent, depuis trois mois, à l'entrée occidentale de la Manche,



Photo Deseille.

Fig. 45. La saison du Hareng à Boulogne-sur-mer.
Les petits «Harenguiers» apportent leur pêche.



Photo Deseille.

Fig. 46. Hareng ramené en «vrac». Type de Chalutier harenguiier de Boulogne-sur-mer. On peut remarquer le treuil du chalut inutilisable pendant la pêche aux filets dérivants : devant, le treuil vertical, puis à l'avant : le mât inclinable du «drifter».

PLANCHE V.

La saison de pêche dans un grand port harenguiier : Boulogne.

soit le chalutage auquel ils se sont livrés si la puissance de leur machine leur permettait ce changement d'activité.

Les bateaux qui partent à la mi-Juin se rendent encore dans les parages des *Shetlands*, dans l'Est et le Sud-Est de ces îles. Puis, en Juillet, on les voit entre les *Orcades* et les *Shetlands*, au large de l'*Île Fair*. A partir de ce moment, ils vont se rapprocher petit à petit de l'entrée méridionale de la Mer du Nord ; leurs voyages seront ainsi de plus en plus courts ; et le Hareng qui, au début de la saison, était salé à bord et mis en barils, sera bientôt conservé en caisses glacées quand la durée du voyage permettra ce mode de conservation préférable au précédent pour l'écoulement des produits de la pêche.

Du 1^{er} au 15 Août, les drifters tendent leurs filets dans l'Ouest de l'Écosse, au large du *Moray Firth*, de *Peterhead* et d'*Aberdeen* ; à la mi-Août, ils se trouvent dans les parages de l'*Île Coquet*, où ils se maintiennent jusqu'à la fin du mois avant d'aller sur le bord *Nord-Ouest* du *Dogger Bank* où ils resteront, ainsi que sur le Banc proprement dit, dans l'Ouest et le Sud-Ouest du Banc, jusqu'à la mi-October. A cette date, ils descendront dans le voisinage du bateau-feu du *Smith* ; puis, se rapprochant petit à petit de l'entrée de la Manche, ils se trouveront aux derniers jours d'October sur les bancs des Flandres : du *Sandettié* au *Ruytingen*, et au début de Novembre au travers de *Boulogne*. C'est alors la grande saison du Hareng, le Hareng, pêché à pleins filets à proximité même des ports d'armement et de vente, est pêché de nuit, livré le matin même, « en vrac » sur le pont. C'est le « *hareng de la nuit* », le plus frais, le mieux vendu, car de qualité excellente.

Vers la fin de Novembre, les bancs de Harengs sont déjà plus au sud, dans le voisinage de *Dieppe* et de *Fécamp* ; et jusqu'à la fin de la saison du Hareng qui d'ordinaire se termine en Janvier-Février, les pêcheurs resteront dans les mêmes parages, rejoignant leur port d'attache soit avec des harengs de la nuit s'ils vont vendre à *Dieppe* ou à *Fécamp* qui sont à proximité des lieux de pêche, ou des « *harengs de deux nuits* », de « *trois nuits* » mis en caisses glacées et conservées en cale froide lorsque le rendement de la pêche est insuffisant pour permettre le retour immédiat au port.

Vers la mi-Janvier, parfois plus tard, mais rarement après le 15 Février, les « drifters » désarment. La saison de pêche du Hareng est terminée ; les bateaux vont alors se livrer soit à la pêche du Maquereau aux filets dérivants, soit à la pêche au chalut en attendant la première apparition des bancs de harengs au nord de la Mer du Nord ou sur les côtes d'Écosse et des *Shetlands*.

*
* *

C'est également pendant les mois d'automne et d'hiver qu'apparaissent généralement sur les autres points de la côte de France les bancs de harengs qui font l'objet d'une pêche régulière sans avoir cependant l'importance de la précédente.

Entre l'embouchure de la *Seine* et le *Cap de la Hougue*, la pêche débute vers la mi-October et se poursuit jusqu'en Décembre ou Janvier. Le Hareng semble toutefois de plus en plus rare dans cette région et ce n'est plus qu'en *Baie de la Hougue* et dans le voisinage de la pointe de *Barfleur* que se font encore de bonnes pêches.

Du *Cap de la Hague* à la *pointe Saint-Mathieu*, les bancs apparaissent de Novembre à la mi-

Janvier; la pêche est parfois relativement abondante dans la *Baie du Mont Saint-Michel*, dans celle de l'*Arguenon*, en *Rade de Morlaix* ainsi que dans l'*estuaire de la Penzé*.

Sur le littoral de l'Atlantique, la période de pêche s'étend de Septembre à Janvier-Février suivant la région, mais elle n'est réellement intéressante que dans le *Golfe du Morbihan* et dans le voisinage de l'embouchure de la *Vilaine*.

D'Avril à Juin, les pêcheurs qui, de *Concarneau* à *Douarnenez*, tendent non loin des côtes leurs filets dérivants pour la pêche de la sardine coureuse et du petit maquereau capturent également des quantités parfois importantes de harengs gras.

Les Engins et la Technique de la Pêche.

Le Hareng est généralement pêché entre deux eaux ou dans le voisinage de la surface à l'aide d'une longue nappe de filets simples descendue verticalement à la profondeur voulue.

La grandeur des mailles de ces filets est de 25 à 30 millimètres; elle est telle que le Hareng puisse y engager la tête sans effort mais non le reste du corps; il y demeure emprisonné par les ouïes. Les filets sont ainsi des « filets maillants »; comme ils ne touchent pas le fond et ne s'appuient sur aucun point fixe relié au fond, ils dérivent au gré des courants, d'où le nom qu'on leur donne encore de « filets dérivants ».

Cette longue nappe de filets qui atteint parfois une longueur de 6 à 8 kilomètres est constituée par une série d'éléments ou « Roies » fixés bout à bout. (Fig. 47.)

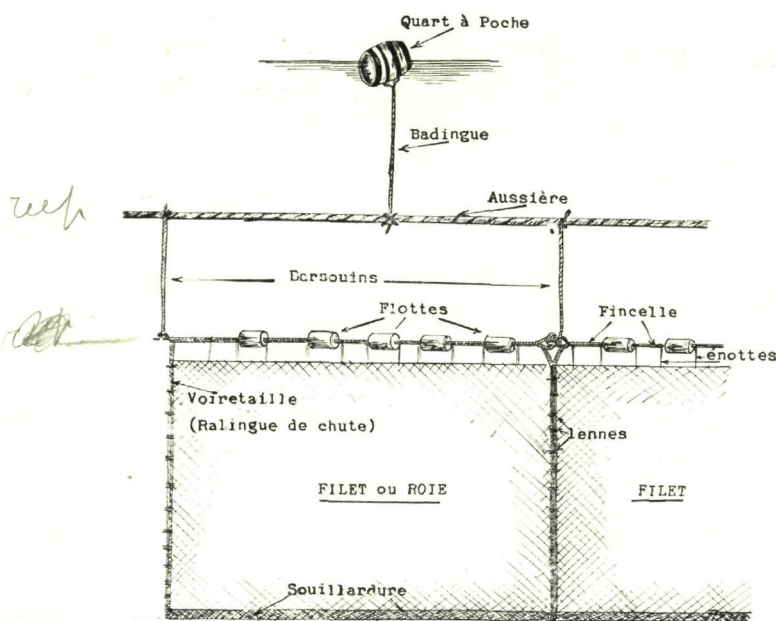


Fig. 47. Détails du Filet à Hareng ou «Roie».

Chaque « Roie » est une nappe rectangulaire de filet de 36 mètres de longueur sur 10 mètres de haut avec 300 mailles de chute. Elle est faite de coton câblé, lacé à la machine, puis cachouté et coaltaré.

Le haut de chaque filet est monté très lâche sur une ligne de tête ou « fincelle » qui emprisonne également des flottes de liège chargées de soutenir le filet immergé. Ce montage fait perdre au filet un tiers environ de sa longueur, si bien que chaque élément tout monté ne mesure plus que 25 mètres. Le pied du filet est renforcé par un bourrelet de vieux filets appelé « souillardure »; ce bourrelet, en s'imbibant d'eau, forme un

est suffisant pour tenir le filet vertical en lui donnant une tendance à couler au fond.

Certains pêcheurs le lestent d'ailleurs davantage en y ajoutant quelques morceaux de plomb.

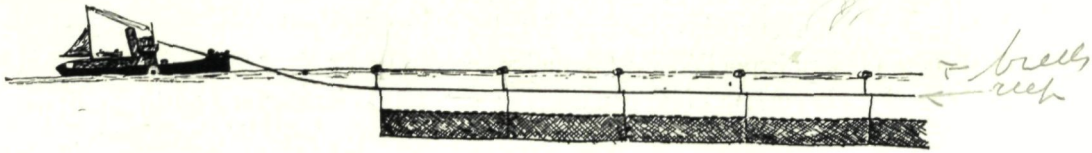


Fig. 48. Disposition de la Tésure en pêche.

Les filets ainsi montés sont disposés bout à bout, les bords étant généralement rapprochés par une série de ligatures simples. Deux cents, trois cents, parfois quatre cents filets ainsi mis bout à bout, constituent une « Tésure » qui forme en mer une nappe pêchant longue de 6 à 10 kilomètres et d'une superficie de plus de 8 hectares. (Fig. 48.)

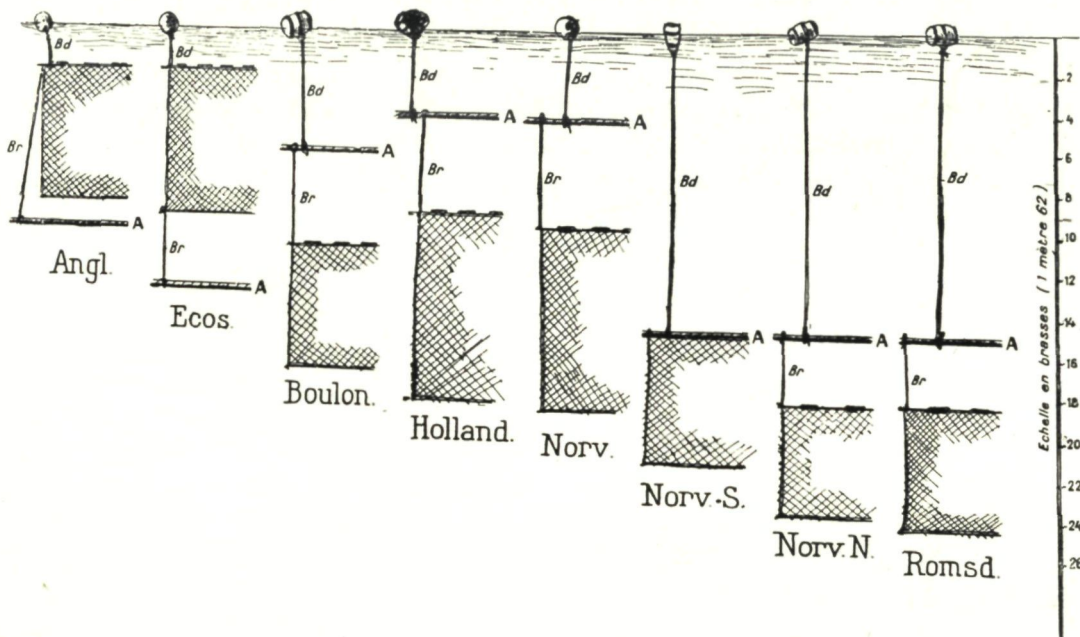


Fig. 49. Les différents montages employés en Mer du Nord.

La manœuvre de cette nappe énorme ne serait guère possible dans des mers souvent agitées, surtout quand l'engin est encore alourdi par une pêche abondante, si on ne lui donnait pas une armature à la fois souple et résistante. Ce squelette flexible est constitué par l'« Aussière » ou « Halin », énorme câble gros comme le poignet, pesant près de 2 kilogrammes au mètre courant et qu'on étend à la mer sur toute la longueur du filet et en même temps que lui.

L'aussière ainsi coulée plus ou moins profondément suivant les circonstances de la pêche est maintenue à la profondeur voulue, généralement 10 mètres, par des cordages appelés « Bandingues » fixés tous les 25 mètres environ, qui la relient à des flotteurs appelés, suivant leur forme, « Quarts à Poche », « Caudins » ou « Tanvez ». (Fig. 47 et 49.)

Les filets sont suspendus au-dessous de l'aussière, à 7 ou 8 mètres plus bas, par des cordages appelés « *Barsouins* » disposés à chaque extrémité du filet.

La nappe pêchante a ainsi sa partie supérieure à 15 ou 20 mètres au-dessous de la surface de la mer; elle se trouve de cette façon à l'abri des navires qui peuvent traverser la longue file de filets tendus, puisque l'élément le moins profond du train de pêche est déjà à 10 mètres au-dessous de la surface où l'on n'aperçoit que la file ininterrompue de petits barils et de bouées à drapeau qui soutiennent tout l'engin et indiquent de loin sa présence.

Technique de la pêche. — La pêche du Hareng se fait essentiellement de nuit. Les filets sont tendus dans l'après-midi ou à la tombée du jour à l'endroit jugé favorable par le patron de pêche. Il se base pour cela sur la routine du métier qui lui a appris que, régulièrement chaque année, le Hareng doit apparaître à époques fixes dans des régions bien déterminées qu'il connaît, puis aux « *Apparences* » qui lui sont indiquées par la couleur particulière de l'eau, parfois par son odeur, par des taches graisseuses caractéristiques, par les mouvements du poisson à la surface même de l'eau, et surtout, par les rassemblements d'oiseaux de mer, de cétacés qui, ayant repéré le banc de Harengs, se livrent déjà à une chasse effrénée.

Au moment de la mise à l'eau des filets, ceux-ci sont soigneusement disposés dans la cale centrale où l'on accède par une vaste écoutille ou « *ausset* », chaque « *roie* » est déjà pourvu de son « *barsouin* »; l'aussière est lovée dans un compartiment voisin, près du cabestan ou du treuil vertical et les flotteurs sont sur le pont, chacun d'eux étant muni de sa « *bandingue* ».

A bord des quelques voiliers français faisant encore la pêche du Hareng, la mise à l'eau des filets se fait par l'arrière.

Le bateau faisant très petite route en travers du courant, les matelots commencent à dérouler et à jeter à la mer simultanément le filet et l'aussière; au passage, un matelot saisit chaque barsouin et le fixe sur l'aussière, puis, pareillement un autre matelot saisit une bandingue et la fixe, un peu plus loin, sur l'aussière en jetant à l'eau le flotteur correspondant.

Ce baril reste en surface, l'aussière coule au bout de la bandingue, les filets tombent au bout des barsouins et tout le train de pêche se déroule ainsi par l'arrière en ligne droite, le bateau faisant en avant lentement avec tout juste la vitesse nécessaire pour que l'opération se poursuive sans tiraillements.

Les filets étant tous mis à l'eau, on file encore un peu d'aussière pour écarter le bateau de ses filets; on passe le câble à l'avant du bateau pour l'y amarrer et l'on met en panne : le mât de misaine étant sec de toile et couché, le mât d'artimon conservant sa petite voile. Le bateau s'oriente alors comme une girouette, le nez dans le vent et dérive lentement avec ses filets dans la même direction et avec la vitesse du courant.

La mise à l'eau des filets par l'arrière est impossible à bord des drifters à vapeur dont l'hélice pourrait saisir le filet dans son remous et le happer.

Mais, comme ces vapeurs possèdent un gouvernail à l'avant et naviguent presque indifféremment par l'avant ou par l'arrière, la mise à l'eau des filets se fait de la même façon qu'à bord des voiliers, par l'avant, en culant lentement, le bateau se maintenant en route droite pendant ce temps grâce à son gouvernail avant.

Le bateau dérive ainsi pendant plusieurs heures de façon à permettre au Hareng de mailler;

on laisse passer notamment une étale et un renversement de courant, car c'est l'instant où le poisson se prend le mieux.

Quand le petit jour approche, l'équipage commence à virer les filets. L'aussière, rappelée par le cabestan, entre lentement par les écubiers de plat bord à l'avant amenant avec elle bandingues et barsouins. Les filets sont amenés par le travers du bateau et sont rentrés, brasses par brasses, sur des rouleaux de manière à les étaler, pièce par pièce, au-dessus du pont pendant que les matelots les secouent vigoureusement pour démailler les harengs qui tombent sur le pont. Toute la « tésure » rentre ainsi progressivement, et pendant que les filets sont rangés en bon ordre dans la cale, parés pour une nouvelle pêche, l'aussière est lovée à son poste dans le compartiment voisin.



Fig. 50. La relève des Filets à bord d'un Harenguier.

La relève des filets dure habituellement de cinq à six heures ; bien plus longtemps quand le temps est mauvais.

Quand la pêche du Hareng se pratique dans le voisinage des côtes de France, une multitude de petits bateaux, chaloupes pontées ou non, y participent. Leur attirail est fort simplifié : six ou huit matelots constituent l'armement fournissant chacun un ou deux filets qui sont mis bout à bout. La manœuvre se fait sans cabestan, sans aussière et quelques coups d'aviron, ou quelques tours du moteur dont presque tous ces bateaux sont actuellement munis, permettent de tendre ou de relever les filets sans grands efforts.

La pêche terminée, si le bateau se trouve près des ports d'armement, comme il arrive pendant les mois de Novembre à Janvier, le hareng est simplement rassemblé dans les vastes bacs du pont et le bateau revient immédiatement au port où la pêche est rapidement vendue. (Fig. 46.) L'unité de vente est la « mesure » ou double décalitre ; cent mesures forment un « last » ou « lèz » qui représente théoriquement (comme dans les ports anglais d'où cette expression est venue en France) environ 10.000 harengs et pratiquement 12.000.

Aussitôt sa pêche vendue, le bateau complète ses approvisionnements et repart immédia-

tement pour les lieux de pêche de façon à pouvoir tendre à nouveau ses filets avant la fin du jour.

Mais, cette pêche ne se fait pas toujours à proximité des côtes, ou son rendement est tel que le bateau ne peut revenir immédiatement au port pour la vente. Dans ce cas, quand le bateau n'est pas parti pour une campagne lointaine vers le Nord de la Mer du Nord ou la côte d'Écosse, le hareng est mis « *en caisses* », réparti dans des caisses plates de sapin entre deux lits de glace. Chaque caisse contient environ 25 kilogrammes de poisson; elle est mise en cale avec de la glace jusqu'à la fin du voyage qui n'excède cependant pas une durée de 5 à 6 jours. Dans les campagnes lointaines, le hareng est conservé « *au sel* ». Cette salaison en mer est très simple car les pêcheurs français ont renoncé à caquer le hareng (c'est-à-dire à le vider) ainsi qu'on le fait encore sur les navires étrangers.

Une glissière inclinée : la « *Mée* » est installée sur le pont; on y verse le hareng par paniers avec un tiers environ de son volume de sel : le tout est soigneusement brassé à la pelle ou avec les mains gantées, de sorte que chaque poisson arrive au bas de la glissière complètement enrobé de sel. Il tombe de là dans un baril qui une fois plein est foncé, ou directement dans la cale lorsque le hareng est « *braillé en vrac* ».

Les barils arrivés au port de débarquement sont ouverts, les harengs sont lavés dans leur saumure, triés suivant leur taille et qualité, puis rangés très soigneusement cette fois dans de nouveaux barils avec un peu de sel sec entre chaque lit. Un baril de harengs pèse 100 kilos net et contient de 800 à 1.200 harengs suivant leur taille.

*
* *

La pêche du Hareng aux filets dérivants a très peu évolué à travers les siècles; elle se pratique encore comme autrefois et telle que nous l'a décrite DUHAMEL DU MONCEAU. Ce genre de pêche est maintenant fortement concurrencé par la pêche du Hareng au chalut; une grande partie des drifters à vapeur ne la pratiquent plus que lorsque le Hareng est à proximité des côtes de France et arment au chalut pour la pêche du Hareng de fond dans la région des *Smalls*, du *Klondyke* au voisinage des côtes d'Irlande, ou des *Fladens* en Mer du Nord.

La pêche à la senne tournante telle qu'elle est pratiquée en Norvège n'a pas encore trouvé d'adeptes sur les côtes de France. Il semble cependant qu'un revirement se produit et que, devant la forte concurrence qui leur est faite par les chalutiers, les pêcheurs aux filets dérivants songeraient à modifier cet engin bien ancien pour le remplacer par la senne tournante et coulissante moderne et autrement active.

*
* *

Boulogne et *Fécamp* sont les deux grands ports harenguiers français armant spécialement pour la pêche du Hareng. *Dieppe*, *Saint-Valéry-en-Caux*, *Le Havre* n'arment plus pour cette pêche. Cependant, quand le Hareng fait son apparition au voisinage des côtes de France, en Manche ou en Atlantique, des bateaux de tous tonnages, de toutes catégories délaissent les

autres pêches et embarquent des filets dérivants ou fixes pour participer à cette pêche abondante et généralement rémunératrice.

Les petits chalutiers et cordiers de *Boulogne*, les dundees de *Gravelines*, les cotres de *Dunkerque* et de *Calais*, les lougres de *Wissant*, les canots de tous les petits ports : *Etaples*, *Berck*, *Le Crotoy*, *Saint-Valéry-sur-Somme*, *Cayeux*, *Etretat*, les caïques de *Fécamp*, *Yport*, *Le Havre*, les cotres de *Dieppe* et du *Tréport* s'échelonnent sur toute la côte de France : de *Dunkerque* à la *Baie de Seine*, tandis que plus au sud, dans la *Baie du Cotentin* apparaissent les barques et les vaquelottes de *Saint-Vaast* et de *Cherbourg*, les bisquines de *Cancale* et de *Granville*.

Sur les côtes de l'Atlantique, des bancs de harengs apparaissent régulièrement au moment de la ponte pendant les mois d'hiver et leur pêche se fait, particulièrement sur la côte sud de Bretagne, entre la pointe de *Croisic* et la pointe du *Grand Mont*, vers l'embouchure de la Vilaine, de Septembre à Décembre, avec des chaloupes de trois à quinze tonneaux, montées par trois ou cinq hommes et accompagnées d'un petit canot annexe qui se tient sur les filets pendant que la chaloupe reste au mouillage à proximité des lieux de pêche.

Les filets employés sont encore des nappes simples de quarante mètres de longueur environ sur quatre mètres de chute et garnis de lièges à la ralingue supérieure tandis que la ralingue inférieure est légèrement plombée. Dix à douze filets sont attachés bout à bout et tendus à l'endroit choisi au commencement de la nuit. Les filets dérivent pendant une partie de la nuit et sont relevés au matin.

Vers la fin d'Octobre, au moment où le Hareng va pondre, la pêche aux filets dérivants cesse ; les pêcheurs coulent alors leurs filets sur le fond et le fixent à l'endroit favorable. L'engin est relevé une ou deux heures après, car le Hareng est à ce moment en formations compactes et tellement serré que beaucoup de pêcheurs ne retirent du fond que les ralingues de leurs filets, la nappe alourdie par le poisson déchirant à mesure qu'on cherche à l'embarquer dans le canot.

Le Hareng ainsi pêché est généralement vendu à l'état frais au *Croisic* ou à *La Turballe*, mais cette pêche tend de plus en plus à disparaître. Quelques essais de saurissage tentés dans la région n'ont pas donné les résultats escomptés.

Le Chalutage du Hareng.

Depuis que le chalut est employé pour la pêche, cet engin a toujours ramené en toutes saisons, mais particulièrement pendant la saison de pêche du Hareng aux filets dérivants en Mer du Nord, des quantités plus ou moins grandes de harengs pris accidentellement dans le chalut : les mailles trop larges de cet engin le laissant facilement échapper.

Cependant, sur la côte ouest d'Écosse, au nord de l'Irlande, dans la région dite des *Klondykes* ou d'*Inishtrahull*, les chalutiers anglais capturaient, assez fréquemment, pendant les mois d'été et d'automne, d'assez fortes quantités de gros harengs ne pouvant s'échapper, étant donné leur taille, à travers les grandes mailles du chalut.

Comme le Hareng était autrefois unanimement considéré comme un poisson pélagique, confiné dans les couches supérieures de la mer, sa présence sur le fond de la mer resta longtemps considérée comme exceptionnelle.

Cependant ces captures de harengs sur le fond, renouvelées à différentes reprises, incitèrent

quelques « skippers » anglais à lacer les saies et la poche de leur chalut de façon à en réduire la taille de la maille, ou encore à en doubler le dos avec de vieux filets ayant servi à la pêche

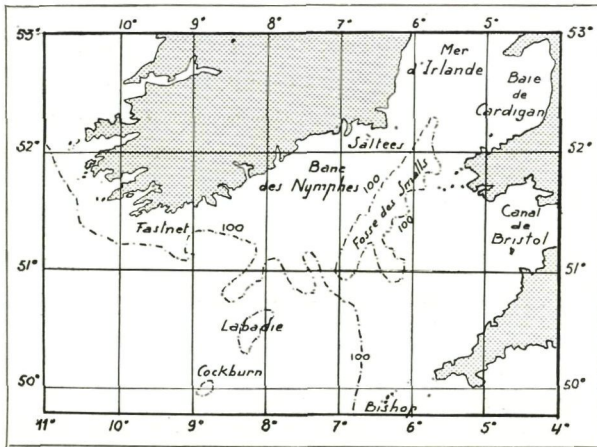


Fig. 51. Le banc des Nymphes et la Fosse des Smalls.
(Zônes de chalutage du Hareng.)

de ce poisson aux filets dérivants. Les résultats furent concluants; dès 1906, le chalutage du Hareng après avoir fait ses premiers pas sur la côte nord d'Irlande, rentra dans la pratique courante des pêches maritimes.

La même année, d'ailleurs, en Septembre 1906, un chalutier de Milford Haven débarquait à Plymouth 25.000 harengs pêchés par lui dans la région des Smalls, au large de la Manche de Bristol, à l'entrée sud de la Mer d'Irlande. Ce fait excita encore beaucoup d'étonnement; mais l'année suivante des chalutiers boulonnais découvraient encore au sud de Start-Point, en Manche, un épais banc de harengs qui stationnait sur le fond, au moins pendant le jour, et pendant six semaines en Septembre et Octobre, ces chalutiers firent de belles et abondantes captures.

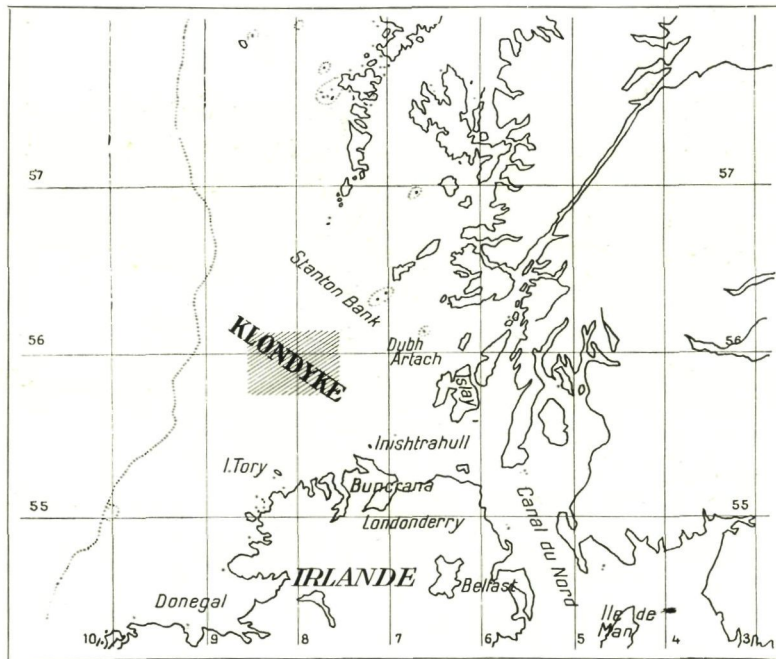


Fig. 52. Les fonds de pêche du Klondyke au Nord de l'Irlande.

Il apparaissait donc qu'en certaines conditions, alors imprécises, le Hareng, poisson pélagique, pouvait stationner en formations denses sur le fond de la mer et que ces concentrations locales pouvaient persister pendant quelque temps. Les résultats obtenus ultérieurement par

les chalutiers confirmèrent la présence régulière de ces concentrations de harengs sur le fond qui, actuellement, sont parfaitement connues, régulièrement exploitées et dont les conditions extraordinaires de rassemblement sont maintenant expliquées.

Ce n'est que plus tard, vers 1911, que de telles concentrations de harengs sur le fond furent connues et exploitées en Mer du Nord. Leur exploitation intensive, la concurrence qu'ils firent immédiatement aux harengs pêchés aux filets dérivants alarmèrent les Armateurs qui reprochèrent aux chalutiers de capturer d'immenses quantités de petits harengs immatures, de détruire les œufs, d'épuiser le stock.

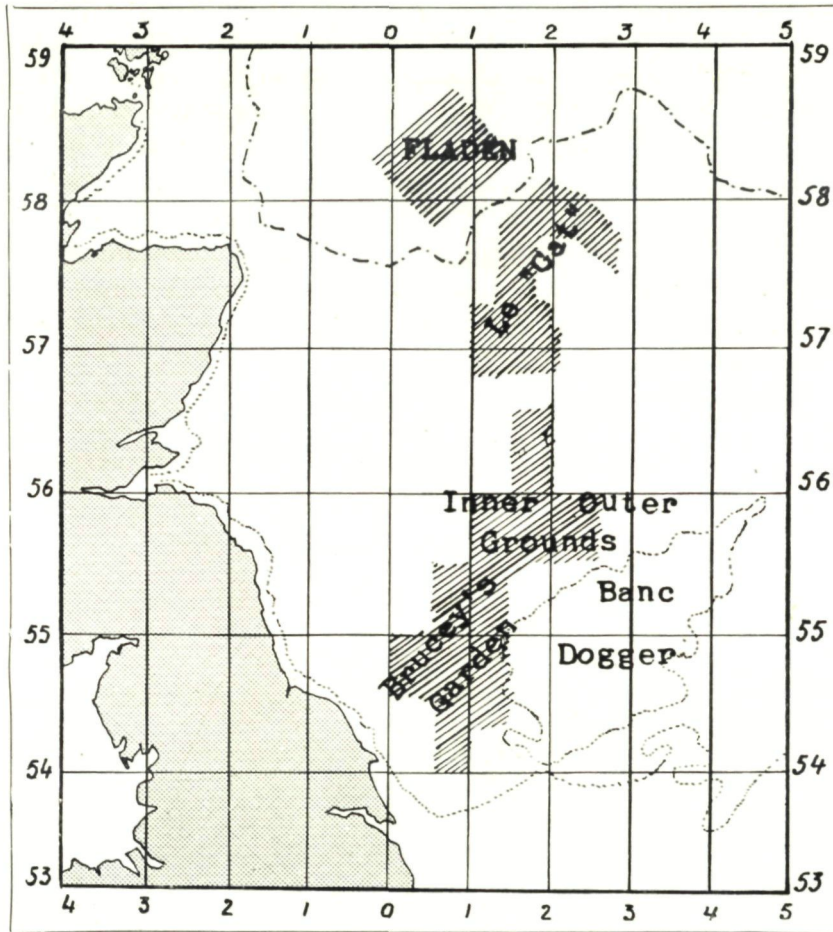


Fig. 53. Les fonds de chalutage du Hareng en Mer du Nord.

Leurs plaintes entraînent une série d'enquêtes dont les conclusions furent favorables au chalutage du Hareng auquel on ne put alléguer aucune preuve sérieuse contre les reproches qui lui étaient faits; le chalutage du Hareng prit ainsi d'année en année un développement de plus en plus intense particulièrement en Allemagne, en Belgique et en France.

Les chalutiers français furent d'ailleurs parmi les premiers à exploiter ce nouveau genre de

pêche. Dès 1907, on les voit dans la région des *Smalls*, puis, dans le sud-ouest de *Start Point* et en Baie de *Plymouth* qu'ils furent les premiers à exploiter de cette façon.

Ils n'apparurent que bien plus tard, après 1927, en Mer du Nord, dans la région des *Fladen*, du *Gut*, du *Dogger Bank* et du *Brucey's Garden* qu'exploitaient de façon intensive depuis 1913 les chalutiers allemands munis d'un chalut spécial. A la même époque ils s'aventurèrent jusqu'au *Klondyke's Grounds* au nord de l'Irlande.

Actuellement, le chalutage du Hareng a pris une telle importance en France et à Boulogne en particulier, que les armateurs boulonnais ne voient pas sans inquiétude pour l'avenir de la pêche aux filets dérivants les chalutiers de tous tonnages ramener à longueur d'année des *Smalls*, des *Klondykes*, de l'ouest de la Manche, des différentes régions de la Mer du Nord, du *Dyck* et du *Sandettié* et même du voisinage de leur port, d'excellents harengs de chalut qui, sur le marché, leur font une concurrence redoutable.

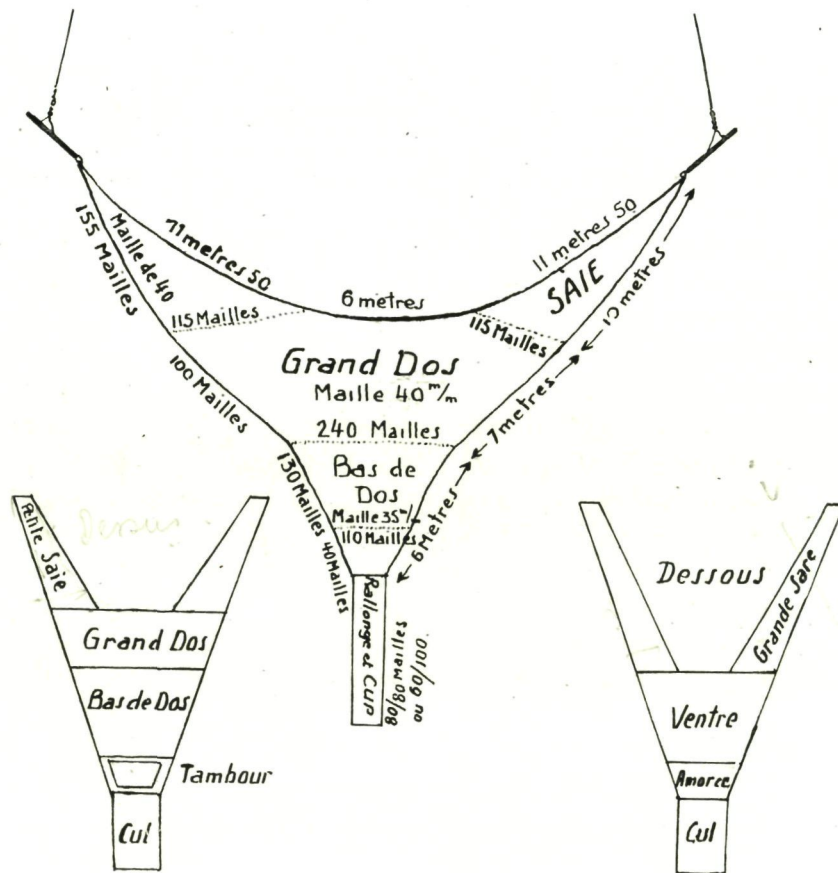


Fig. 54. Le Chalut à Hareng (ancien modèle).

Lieux et époques de pêche. — Dans la région des *Smalls*, la plus anciennement exploitée par les chalutiers boulonnais suivis maintenant par les Dieppois et les Fécampoïses, les premières concentrations de harengs apparaissent sur le fond dès le début de Juillet. La pêche commence de suite, est abondante, quoique irrégulière, pendant les mois d'Août et de Septembre. Les

captures diminuent ensuite d'importance jusqu'à la fin de cette saison de pêche qui généralement se termine vers Novembre.

Au nord de l'Irlande, sur les fonds du *Klondyke* ou d'*Inishtrahull*, la pêche commence dès la fin de Juin et se poursuit avec des alternatives variables jusqu'au mois d'Octobre, parfois jusqu'en Novembre. Les mois d'Août et de Septembre sont généralement les meilleurs.

En Manche Occidentale, la pêche du Hareng de chalut a diminué d'importance depuis l'exploitation des fonds de chalutage de la Mer du Nord. Cependant les chalutiers français vont toujours à la recherche du Hareng, au sud-ouest de *Start Point* et au sud d'*Eddystone* pendant les mois d'hiver et en particulier de Janvier à Avril.

En Mer du Nord, la pêche débute dès la première quinzaine de Juillet sur les *Fladen Grounds* ($57^{\circ}50 - 58^{\circ}30$ Nord et 0° à 1° Est) et se poursuit dans la région pendant tout le mois de Juillet et d'Août.

Dès le début de Septembre, les chalutiers vont un peu plus au sud, sur le « *Gut* » (57° à 58° Nord et $1^{\circ}20$ à $2^{\circ}30$ E.) où ils se maintiennent pendant la première quinzaine de Septembre avant de se rendre ensuite entre le *Gut* et le *Dogger Bank* : sur les « *Outer Herring Trawling Grounds* ($55^{\circ}30$ à $56^{\circ}30$ et 1° à $2^{\circ}30$ E.).

A la fin du mois et dès le début d'Octobre ils arrivent sur le « *Brucey's Garden* » (54 à $55^{\circ}30$ Nord et 0° à $1^{\circ}30$ Est). La pêche sur le « *Brucey's Garden* » se termine à la fin d'Octobre : les chalutiers boulonnais se rendant alors dans les parages du *Dyck* et du *Sandettié*, à l'entrée sud de la Mer du Nord où ils capturent du hareng « *plein* » ou « *guai* » jusqu'au début de Mars. A la même époque, certains d'entre eux réalisent encore

de belles captures dans le voisinage de la pêcherie aux filets dérivants qui, à ce moment, se tient soit dans les parages de *Boulogne*, soit plus au sud dans le voisinage de *Dieppe* et de *Fécamp*.

Le Chalut à Harengs.—Le chalut à harengs, tel qu'il est employé par les Français, est un chalut léger, sans ailes et à mailles étroites, de dimensions variables suivant la force du chalutier qui l'emploie, tout en conservant approximativement les proportions suivantes mesurées sur un engin du type courant (fig. 54) :

Corde de dos	29 mètres.
Bourrelet	41 à 43 mètres.
Saie ou Aile	10 mètres.
Grand dos	7 mètres.
Bas de dos et Amorce	4 mètres.
Rallonge et Cul	Allongés (longueur variable).

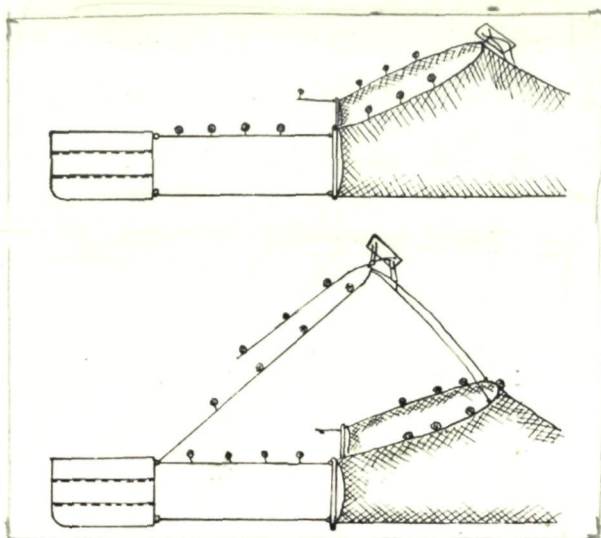


Fig. 55. Dispositifs actuels de Chalutage du Hareng et du Maquereau.

Les mailles de ce chalut sont rétrécies particulièrement dans le bas de dos, l'amorce et le cul.

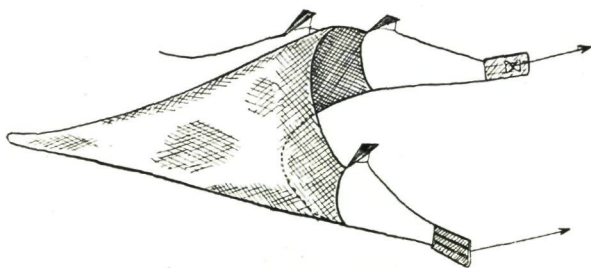


Fig. 56. Modèle de Chalut français avec cerf-volant (1923).

Ce chalut, déjà d'un modèle ancien, a été modifié à différentes reprises. Le chalutage du Hareng exige un chalut léger pouvant être traîné rapidement sur le fond. A vrai dire, il doit plutôt frôler le fond et non y traîner, car le Hareng ne se tient pas sur le fond, mais plus exactement, à quelque distance au-dessus du fond.

C'est pourquoi certains Armateurs de *Dieppe* et de *Boulogne* avaient préconisé depuis longtemps l'emploi de cerfs-volants placés sur le raban de dos du chalut, destinés à le soulager pendant la traction et à agrandir l'ouverture de l'engin. (Fig. 56.)

Mais les essais faits ne recueillirent guère d'encouragements de la part des armateurs français, jusqu'au jour où ils se rendirent compte des importantes captures réalisées par les chalutiers allemands qui employaient un *troisième plateau* construit en bois léger, long d'un mètre environ, large de 60 centimètres, et placé au milieu du raban de dos sans être relié d'aucune façon soit avec le bateau, soit avec les plateaux du chalut.

Ce troisième plateau des Allemands n'était rien autre que le cerf-volant déjà essayé et préconisé en France. Il fut dès lors adopté par tous les chalutiers qui, dès 1927, modifièrent leur chalut pour y adapter un, deux, voire même plusieurs plateaux, libres d'abord, perfectionnés depuis et reliés comme dans les chalutiers allemands par des funes accessoires, soit aux deux plateaux latéraux du chalut, soit directement au bateau. (Fig. 55.)

Les résultats obtenus par l'emploi de ces plateaux supplémentaires agrandissant l'ouverture du chalut, le dégagant du fond, ont été convaincants; ils sont actuellement adoptés sur tous les chalutiers pratiquant le chalutage du Hareng ou du Maquereau.

Le chalutage du Hareng se fait maintenant de jour comme de nuit. Cependant, cette pêche est meilleure pendant le jour et souvent nulle pendant la nuit, le Hareng effectuant alors son mouvement quotidien de montée vers la surface. En certaines régions et suivant les époques, elle se fait toutefois aussi bien de jour que de nuit. La durée du trait de chalut est en général de deux à trois heures : le bateau conservant une vitesse de trait de trois nœuds et demi à quatre nœuds. Quand le Hareng est abondant, des traits très courts de deux heures suffisent souvent pour remplir le chalut qui remonte chargé de plusieurs tonnes de harengs.

Quelques autres Engins employés pour la Pêche du Hareng.

Le chalut mouillé ou Diable. — Cet engin qui est employé en *Baie de Seine* pour la pêche du hareng d'hiver, est un filet fixe en forme de poche pyramidale ou conique de 20 à 25 mètres de profondeur monté sur un cadre de bois de 4 à 5 mètres de long sur deux mètres de haut, les mailles sont très étroites : de 15 à 18 millimètres de côté. L'engin est mouillé à la marée

montante sur petits fonds, face au courant. Un filin en patte d'oie le relie à l'ancre du bateau pêcheur qui reste ainsi sur son filet. Dès que la mer est étale, le bateau hale son chalut avec son ancre.

Parfois le diable est mouillé simplement sur une ancre reliée par un orin à un flotteur permettant de repérer la position de l'engin.

Le chalut à l'étalage. (Fig. 57.) — Cet engin est uniquement employé sur le littoral de la Mer du Nord par les pêcheurs de *Dunkerque, Gravelines, Calais et Boulogne*. Comme le « diable », c'est une vaste poche maintenue béante par des flotteurs de liège frappés sur sa ralingue supérieure et par des plombs fixés sur la ralingue inférieure. Il est envergué par une longue perche de 7 à 10 mètres qui assure l'écartement des côtés.

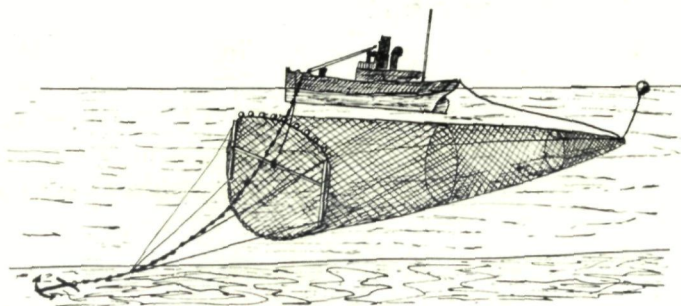


Fig. 57. Le chalut à l'étalage.

Cet engin est encore tendu debout au courant mouillé sur une ancre et relevé à la marée.

Filets fixes. — En différents points de la côte de France, des filets fixes sont tendus perpendiculairement au rivage au moment du passage du Hareng. Certains pêcheurs emploient également des sennes ou des sennes à aiguillettes. Enfin, sur la côte sud de Bretagne, des harengs sont capturés, parfois en très grand nombre, dans les filets dérivants tendus pour la pêche de la grosse sardine coureuse.

Utilisation des Produits de la Pêche du Hareng.

On a longtemps cru, en se basant sur les apparitions successives de plus en plus méridionales des bancs de harengs au cours de la grande pêche de ce poisson en Mer du Nord et en Manche, à des migrations lointaines du Hareng.

Dans cet ouvrage au caractère purement technique, nous ne discuterons pas cette hypothèse. Nous dirons seulement qu'elle n'a plus cours et que les recherches scientifiques actuelles ont prouvé que les bancs qui apparaissent ainsi, successivement en Mer du Nord et en Manche, n'appartiennent pas à une seule population énorme entreprenant régulièrement de longs voyages, à certaines époques, après avoir hiverné dans les régions arctiques, mais, en réalité, à différentes populations locales ayant chacune leurs caractères distinctifs maintenant nettement déterminés et leur aire de distribution parfaitement localisée.

Les pêcheurs, les mareyeurs, les industriels de la pêche ont d'ailleurs su, de très bonne heure, distinguer ces différentes sortes de harengs quant à leur origine et dans le commerce de la marée on trouve depuis très longtemps des termes particuliers qualifiant les harengs suivant leur aspect et leur provenance.

C'est ainsi, par exemple, que suivant leur état sexuel qui, actuellement, est scientifiquement défini à ses différents stades, les pêcheurs distinguent : les harengs « *vierges* » n'ayant pas encore pondus, les harengs « *gras* » avec leurs mésentères intestinaux chargés de matières grasses et leurs glandes génitales peu développées ; les harengs « *francs* » avec leurs glandes génitales déjà volumineuses, sans trace de graisse intestinale ; les harengs « *pleins* » aux rogues et laitances fortement développées, les harengs « *bouwards* » ou « *bousards* » aux organes génitaux parfaitement mûrs et coulants ; enfin, les harengs « *guais* » ou vides qui ont lâché leurs produits génitaux et sont maigres et émiacés.

Dans l'industrie harenguière, ces différentes qualités de harengs, parfois de même origine, étaient et sont encore diversement appréciées.

Il en est de même des différentes sortes de harengs suivant leur provenance.

Nous avons déjà signalé que, suivant la saison et l'éloignement des lieux de pêche, le hareng était conservé de différentes façons à bord : « *Hareng d'une nuit* », de « *deux nuits* », « *livré en vrac* », sans glace, quand la pêcherie étant à proximité des ports de débarquement ; ce poisson peut être livré dans un état de très grande fraîcheur ; harengs en « *caisses glacées* », quand le poisson pêché plus loin peut cependant être conservé en glace pendant quelques jours ; enfin, « *harengs salés* » en cales ou en barils, quand l'éloignement des lieux de pêche, ou les moyens de navigation nécessitent des voyages de longue durée pendant lesquels le hareng pêché ne peut pas se conserver suffisamment en caisses glacées.

Dans les différents ports de vente, qui sont en général les ports d'armement, le hareng se vend encore de la même façon qu'autrefois : soit frais, en caisses glacées, ou salé en tonnes et en barils.

Les deux plus grands centres de vente du hareng en France sont *Boulogne* et *Fécamp*. Les ventes du hareng dans ces deux ports ont toujours lieu publiquement aux enchères : au plus offrant et dernier enchérissant ; les modalités de vente varient cependant suivant les ports.

A *Boulogne*, la plus grande partie du poisson est vendu en Halle par les soins d'un Service municipal. Les acheteurs doivent déposer une caution réelle ou personnelle pour être admis à prendre part aux enchères.

La vente se fait sur présentation d'un échantillon déposé à la Salle des Ventes. Les harengs frais se vendent au « *last* » de 100 mesures (la mesure équivaut au double décalitre et contient environ 120 harengs) ; les harengs glacés se vendent par caisses de 25 kilogrammes contenant de 150 à 200 harengs suivant grosseur ; enfin, le hareng salé en tonne se vend au « *last* » de 1.000 kilogrammes net ; ceux qui sont salés en vrac au « *last* » de terre de 100 mesures pesant de 2.100 à 2.200 kilogrammes, ou quand les quantités rapportées n'atteignent pas ce poids :



Fig. 58.
Un trait de chalut à la pêche du Hareng.

par 100 kilogrammes. Depuis quelques années, le hareng glacé en vrac est encore vendu par « coffres de halle », du poids de 50 kilogrammes environ.

A *Fécamp*, la vente se fait aux enchères dans une des salles de la Bourse et est encore réservée



Fig. 59. Mises du Hareng en caisses à bord d'un chalutier.

aux acheteurs ayant fourni un cautionnement. Les harengs frais se vendent à la mesure de 33 litres contenant environ 150 poissons ou encore en baril de 800 à 1.000 poissons. Mais, comme *Fécamp* consacre la majeure partie de son activité au poisson salé, la vente se fait surtout



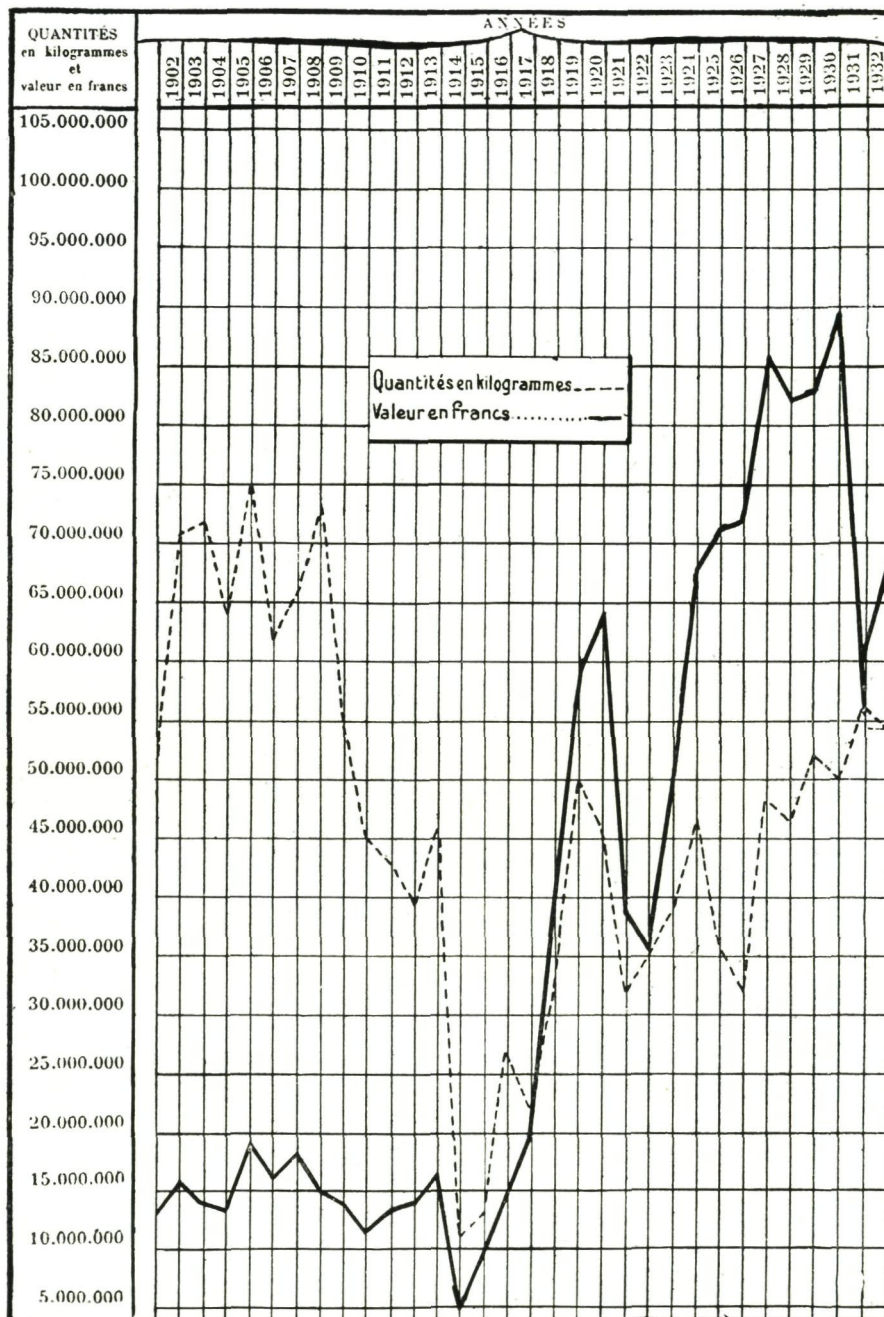
Fig. 60. Harengs mis en barils à bord d'un chalutier.

en barils. L'unité employée est le « last » de 12 barils ou tonnes, soit environ 1.200 kilogrammes net de poisson.

Dans les autres ports la vente n'atteint pas l'importance des ports précédents et se fait simplement à la pièce, au cent ou au mille. A *Calais* et à *Dieppe* la mesure boulonnaise se retrouve; mais à *Dunkerque* l'unité de vente est le « benthe », mesure locale contenant 400 harengs frais environ.

Utilisation. — Une partie du hareng frais ou conservé en glace est expédiée par les soins des mareyeurs vers l'intérieur du pays ou à l'étranger, particulièrement quand le marché

Pêche du HARENG de 1902 à 1932.



français est saturé. Ces exportations se font généralement vers la Pologne, l'Allemagne, la Belgique et la Suisse.

Le reste, ainsi que la totalité du hareng salé, est dirigé sur les ateliers de salaison ou de fumaison du hareng qui leur font subir une préparation définitive en permettant la conservation pendant un temps plus ou moins long.

96 ateliers à *Boulogne* et 50 ateliers à *Fécamp* salent ou fument le hareng, préparations qui feront dans cet ouvrage l'objet d'une étude particulière.

De plus, certains ateliers de *Boulogne* et de *Fécamp* ont entrepris depuis plusieurs années la préparation de conserves hermétiques des filets de harengs saurs à l'huile, de harengs marinés au vin blanc ou au vinaigre, de harengs à la sauce tomate et des rollmops, préparations qui ont conquis le marché étant donnés leur excellente qualité et leur prix abordable pour toutes les bourses.

Utilisation des sous-produits. — Les rogues de harengs sont fréquemment employées comme succédanées des rogues de morues pour la pêche de sardine. Elles servent encore avec les laitances à la préparation de conserves appréciées.

Les déchets de fabrication des ateliers de salaison et de saurissage du hareng sont employés directement comme engrais pour le fumage des terres ou livrés aux usines qui préparent : soit un guano de poisson recherché en agriculture pour sa forte teneur en azote et en acide phosphorique, soit une farine de poisson qui a l'inconvénient d'être trop riche en graisses pour l'alimentation du bétail ou de la volaille. Des procédés nouveaux d'extraction de l'huile permettent cependant d'en faire une farine convenable et d'obtenir une huile de hareng qui sert à la fabrication du savon ou de certaines huiles de graissage.

Les arêtes pulvérisées servent encore à préparer une poudre d'os et les écailles de hareng trouvent parfois des acquéreurs pour la fabrication de l'essence d'Orient employée dans la fabrication des perles artificielles.

*
* *

La production de la pêche du Hareng se maintient actuellement en France entre 55 millions et 60 millions de kilogrammes de harengs annuellement débarqués, soit approximativement un cinquième de la production totale de la pêche en bateau. La valeur des produits de cette pêche peut être évaluée à 70 millions de francs environ. Le graphique ci-contre extrait des *Statistiques des Pêches maritimes. Année 1932*, montre ses fluctuations en France au cours des trente dernières années.

OUVRAGES CONSULTÉS.

L. BRONKHORST.

La pêche du Hareng (Paris 1928.)

E. CANU.

La pêche à Boulogne. (Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise, Boulogne, 1899.)

A. CLIGNY.

La pêche et l'industrie du Hareng. (*Bul. Enseignement Techn. et Profes. Pêches Maritimes*, 1909.)

E. DESEILLE.

Histoire de la pêche à Boulogne depuis ses origines. (Boulogne, 1873.)

J. LE GALL.

Études diverses sur la question du Hareng. (Notes et Rapports de l'Office Scientifique et Technique des Pêches maritimes, n° 48, 1926.)

Les principales pêches maritimes de la France. Les filets et engins qui y sont employés. (*La Pêche Maritime*, n° 666, 1931.)

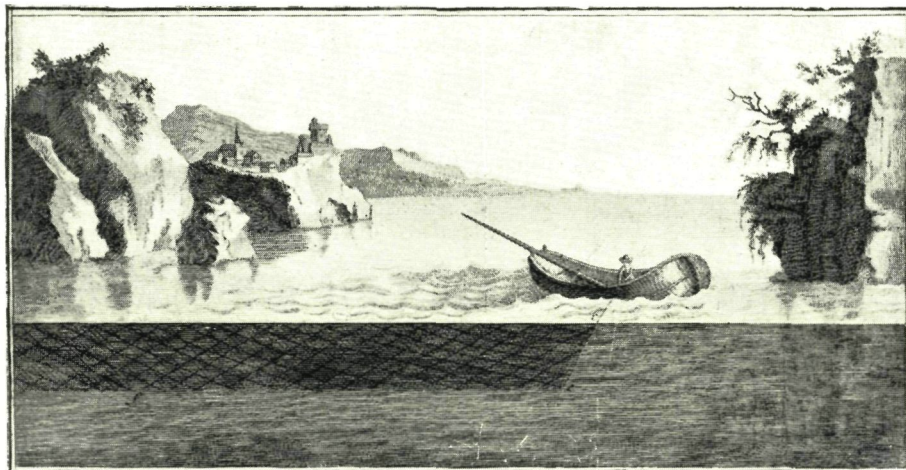
M.-A. VALENCIENNES.

Histoire Naturelle du Hareng. (Paris, 1847.)

LA PÊCHE DU MAQUEREAU.

Historique.

La pêche du Maquereau est en France une industrie probablement aussi ancienne que celle du Hareng ; car, on lit déjà dans un diplôme de *Louis VII*, donné en 1179 à la ville d'*Etampes*, la défense d'acheter aucune denrée dans cette ville pour l'y revendre ensuite, excepté le *Hareng* et le *Maquereau salé*. Ce maquereau salé provenait sans doute de la Normandie qui, à cette époque, ravitaillait déjà Paris et les villes voisines en sel, épiceries et poissons salés.



Cliché Boulogne Marée. — Reproduction d'une gravure ancienne (Collection J. N.)

Fig. 61. La pêche du Maquereau au manet au XVIII^e siècle.

La pêche du Maquereau se faisait comme celle des harengs à bord des bateaux dits « *dreigeurs* », parce qu'ils se servaient pour capturer le Maquereau (ou le Hareng) de grands filets appelés « *dreiges* ».

Cette pêche commençait en Manche dès le mois de Mai, durait jusque vers le 20 Juillet et était pratiquée par les pêcheurs de *Dunkerque*, de *Boulogne* et de *Dieppe*, d'*Audreselles*, de *Wissant*, de *Saint-Valéry*, de *Cayeux* qui, sortant tous les jours, débitaient le soir leur poisson frais, sauf à *Boulogne* où de très bonne heure l'habitude fut prise de le saler.

Mais ces pêches ne constituaient, en somme, que le « *petit métier* », car elles se pratiquaient en Manche non loin du port d'attache. De bonne heure également, les « *dreigeurs* » de Picardie et de Normandie se rendirent vers l'entrée occidentale de la Manche où les Bretons pêchaient

en quantité des maquereaux qu'ils expédiaient, en majeure partie salés, sur Paris. Ils rejoignent sur la côte du Léon, les bateaux du *Haure*, de *Granville*, de *Saint-Malo*, de *Saint-Brieuc* et de *Roscoff* qui attendaient au passage, d'avril à juin, les bancs de maquereaux paraissant se diriger vers la Manche orientale.

Puis, les grands « dreigeurs » de 20 à 40 tonneaux s'aventurèrent plus loin encore, vers les Sorlingues, et la côte d'Irlande où les maquereaux apparaissaient plus tôt, étaient plus grands et de meilleur goût. Partant dès le début d'Avril, ils pratiquèrent ainsi, comme pour le Hareng, le « *Grand Métier* » au large des côtes, avec salaison du poisson à bord, métier qui fut continué jusqu'à nos jours par les voiliers bretons, fécampois ou boulonnais jusqu'à ce que l'emploi de la glace pour la conservation du poisson et la transformation des navires leur permit de faire des voyages de moindre durée et de conserver le maquereau frais pendant le temps voulu à bord. Les Fécampois cependant ont conservé encore leur vieille coutume de saler le poisson à bord et une grande partie des maquereaux capturés dans l'ouest par les « drifters » de *Fécamp* revient sous cette forme au port de débarquement.

La pêche aux filets dérivants est encore à l'heure actuelle le mode de capture le plus employé pour la pêche du Maquereau. C'est celle dont il sera parlé tout d'abord. Cependant, depuis plusieurs années, le chalutage du Maquereau a pris, comme le chalutage du Hareng, une grande extension et est venu concurrencer redoutablement un vieux métier qui déjà périssait d'année en année et ne se maintenait que pour entretenir les équipages en forme pour la grande pêche du Hareng.

En dehors de ces deux modes de pêche, le Maquereau est encore capturé à la ligne, à la senne, aux filets tournants, à la turlutte ou, en Méditerranée, dans les madragues. Ces derniers modes n'ont que le caractère de petite pêche et ne sont pratiqués que temporairement et accessoirement quand les bancs de maquereaux se dispersant, après la ponte, passent dans le voisinage des côtes.

La Pêche du Maquereau aux Filets Dérivants.

Boulogne et *Fécamp* sont encore les deux grands ports de pêche du Maquereau aux filets dérivants. A côté d'eux, il faut citer *Douarnenez* dont les « dundees » viennent se joindre, de Mars à Juin, aux drifters boulonnais et fécampois, puis *Guilvinec* et *Audierne* dont les côtes et les chaloupes à moteur pratiquent également cette pêche quand le Maquereau, en fin de saison, c'est à-dire de Mai à Juillet, se rapproche des côtes du Finistère.

Les Bateaux et leur Armement.

Ce sont les harenguiers à voiles, à vapeur ou à moteur qui, sitôt terminée la pêche du Hareng sur les côtes de la Manche orientale, débarquent leurs filets à harengs, prennent les filets spéciaux au nouveau genre de pêche qu'ils vont pratiquer, et, après une très courte période de désarmement, se rendent sur les pêcheries de l'entrée occidentale de la Manche.

Ces bateaux ont déjà été décrits ; leur effectif est sensiblement le même que pour la pêche du Hareng, variant de 15 à 24 hommes sur les voiliers — en voie de disparition — et de 25 à 30 hommes sur les vapeurs qui, également, abandonnent de plus en plus cette pêche.

En Bretagne, la pêche du Maquereau aux filets dérivants, industrie déjà très ancienne, après avoir périclité pendant de longues années a pris, depuis 1923, un développement considérable sur l'initiative des marins douarnenistes, grâce à l'emploi pour cette pêche des dundees thonnières de 30 à 45 tonneaux qui, à l'époque d'armement à la pêche du Maquereau, étaient désarmés en attendant la saison de pêche du Germon dans le Golfe de Gascogne.

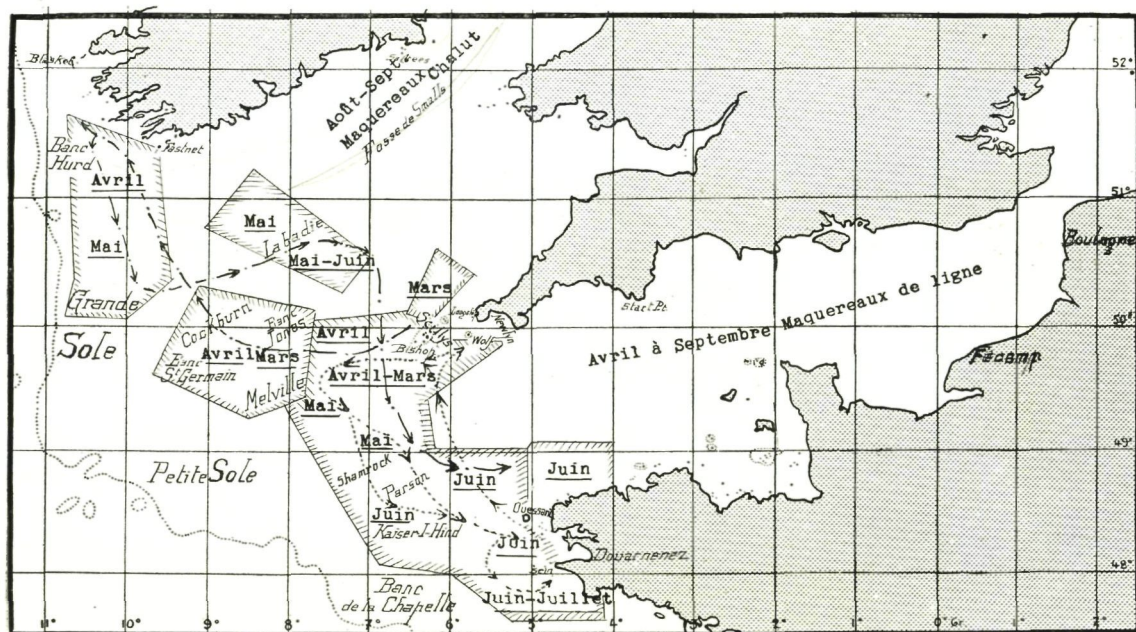


Fig. 62. Lieux de pêche du Maquereau à l'entrée occidentale de la Manche.

Les grandes chaloupes pontées de 20 à 25 tonneaux des quartiers de *Douarnenez* et de *Morgat*, les chaloupes semi-pontées de 18 à 20 tonneaux d'*Audierne* et de *Guilvinec*, excellents bateaux doués de belles qualités nautiques leur permettant d'aller dès le mois de février tendre leurs filets au large des côtes anglaises, ont maintenant pratiquement disparu. Le côtre a, dès 1923, remplacé la chaloupe dans les ports où les dundees de fort tonnage ne pouvaient accéder, puis a fait place au « dundee thonnier », bateau de 30 à 45 tonneaux, provenant de *Camaret*, *Audierne*, *Le Guilvinec*, *Concarneau*, *Groix*, enfin de *Douarnenez* où ils sont les plus nombreux et qui reste le véritable centre de l'armement dérivant en Bretagne avec ses 75 dundees armés dont la valeur moyenne est d'environ 100.000 francs et représentant un tonnage global de près de 3.300 tonnes.

Aucun bateau douarneniste actuellement en service ne possède ni moteur, ni appareil pour la rentrée des filets à bord, mais quatre dundees de Douarnenez sont pourvus d'un moteur auxiliaire de 50 à 60 CV dont l'emploi leur est d'un très grand secours pour louvoyer sur les lieux de pêche et pour revenir rapidement au port par temps calme.

La majeure partie des bateaux pratiquant la pêche du Maquereau aux filets dérivants ont des équipages généralement composés de Douarnenistes : ces pêcheurs ayant acquis dans ce métier une réputation justifiée. Cet équipage est généralement très nombreux et certains dundees douarnenistes ont de 18 à 22 hommes régulièrement embarqués sur leur rôle. C'est là le fait des conditions même d'armement pour cette pêche : se faisant uniquement à la part, chaque homme apportant ses filets, ses vivres et sa glace ; mais, pratiquement, à chaque voyage une partie de l'équipage reste à terre, laissant ses filets à bord, et touche, malgré son absence, la part qui lui revient de droit dans le partage des bénéfices de la pêche. Il convient d'ajouter aussi que, dans un louable esprit de solidarité, certains bateaux embarquent encore un lot de filets appartenant soit à des marins blessés ou malades, à des veuves ou à des orphelins d'hommes ayant fait partie de leur équipage. Ce lot donne droit à une demi-part au profit de leur propriétaire.

Lieux et Époques de Pêche.

Les dundees douarnenistes sont généralement les premiers rendus sur les lieux de pêche à l'entrée occidentale de la Manche, dans le Sud-Ouest de *Bishop* et de *Longship*, ou plus au Nord : dans le Nord-Ouest des *Scillys*, au large de *Longship*. Ils partaient, il y a quelques années, dès la fin de Janvier ; mais, maintenant, le départ ne se fait plus guère que vers la mi-Février, après la fête des Gras.

Les Boulonnais qui quittent leur port vers la fin de Février les retrouvent à *Newlyn-Penzance*, port de relâche des drifters boulonnais et des dundees bretons pendant cette première partie de la saison. Ils pêchent donc, en début de saison, du Sud-Ouest au Nord-Ouest, parfois même dans le Nord-Est des *Iles Scillys*.

En Mars, tous s'écartent de la côte ; les Boulonnais, que les Fécampoïses ont rejoint, se tiennent alors dans l'Ouest des *Scillys*, dans les parages du *Banc Jones*, du *Banc Cockburn*, au Nord-Est du *Banc Saint-Germain* et de la *Grande Sole*, c'est-à-dire approximativement entre les 49°45 et 50°30 de latitude Nord et le 8° et le 9°15 Ouest Gr. Les Bretons, à la même époque, sont un peu plus au Sud et dans l'Est et restent à l'ouvert Nord de la Manche, dans un quadrilatère limité par les 49° et 50°30 Nord et 6° et 8° Ouest Gr.

En Avril, les Bretons se tiennent encore dans les mêmes parages, tandis que Boulonnais et Fécampoïses se rapprochent de la côte d'Irlande, tendant leurs filets au nord de la *Grande Sole* et dans les parages du *Banc Hurd* au sud de *Fastnet*. Mai les retrouve dans les mêmes parages avec une tendance à se rapprocher toutefois de la côte anglaise, vers le *Labadie Banc* ou vers les *Bancs Jones, Cockburn et Melville* où ils se trouvaient déjà en Mars précédent. Les Bretons se rapprochent également de la côte du Finistère et se trouvent vers le *Banc Shamrock*, le *Parson*, le *Kaiser-I-Hind* entre les 48° et 49° de latitude Nord et les 6° et 8° de longitude Ouest Greenwich.

En fin de Mai, Boulonnais et Fécampoïses sont non loin des îles *Scillys* et se portent, dès le début de Juin, au large d'*Ouessant*, de 30 à 40 milles de l'Ouest au Nord-Ouest de cette île où ils finissent généralement la saison, tandis que les Bretons travaillent toujours dans les parages d'*Ouessant* et de *Sein* jusqu'au moment de désarmer vers la mi-Juin pour se préparer à la pêche du Thon.

La pêche du Maquereau aux filets dérivants continue cependant pendant quelque temps encore dans cette région, pratiquée par les pinasses ou vedettes à moteur de *Douarnenez*, *Audierne*, *Penmarch* et *Guilvinec*, pêchant soit la Sardine de dérive, appelée encore Sardine coureuse, ou le Maquereau.

Les Engins et la Technique de la Pêche.

La technique générale de la pêche du Maquereau aux filets dérivants est la même que celle du Hareng. Le Maquereau, poisson pélagique se déplaçant par bancs, «lève» pendant la nuit; une longue nappe de filets dérivant avec les vents et les courants est tendue sur leur passage; les poissons viennent s'emmailler dans les filets.

Mais la taille courante des maquereaux est généralement plus grande que celle des harengs; par conséquent, la maille des filets devra être plus forte. De plus, le Maquereau se tient non pas au-dessous de la surface, comme le Hareng, mais dans le voisinage même de la surface. Les filets devront être tendus de façon différente, de telle sorte que la nappe pêchante ne soit plus en profondeur, comme pour la pêche du Hareng, mais, au contraire, en surface. (Fig. 63) (1).

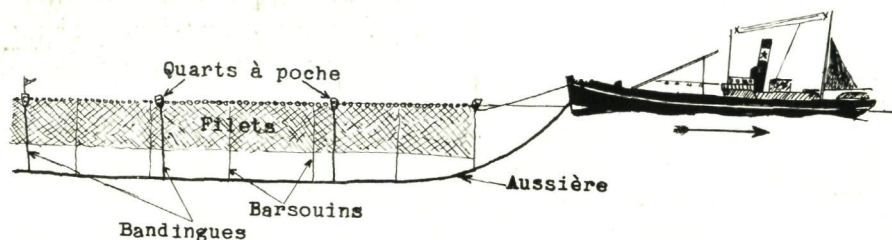


Fig. 63. Un drifter en pêche.
Disposition du train de pêche pour la pêche au Maquereau.

Les filets employés pour la pêche du Maquereau sont appelés «*Manets*»; ils sont conçus sur le même principe que les «*roies*», mais sont généralement plus longs et moins profonds. Leurs dimensions courantes sont les suivantes : longueur de 27 à 30 mètres, profondeur de 6 à 7 mètres; la maille ayant de 40 à 45 millimètres de côté. Ces filets sont en coton, tannés et goudronnés comme les filets à harengs. Ils sont assemblés au nombre de 250 à 400 pour constituer le train de pêche ou «*Tésure*». Mais ici, la nécessité d'avoir la nappe pêchante dans le voisinage de la surface de l'eau entraîne une disposition différente du train de pêche.

L'aussière qui constitue encore l'armature souple et résistante de cette longue nappe de filets pouvant atteindre de 6 à 10 kilomètres de longueur, est, cette fois, coulée en profondeur, retenue au niveau voulu par une série de «*quarts de poche*» munis de longues «*bandingues*». Les filets, qui sont fortement liés sur la ralingue inférieure, simplement alourdis à la ralingue inférieure par la «*souillardure*» constituée par un bourrelet de vieux filets, flottent en surface tombant verticalement et sont reliés par leur base et à chaque extrémité par des «*barsouins*» de longueur voulue, à l'aussière qui est au-dessous.

(1) Comparer avec la figure 48, page 63.

Les filets sont tendus dans la fin de l'après-midi aux endroits où la couleur de l'eau, une odeur particulière, la présence de squales, de cétacés, d'oiseaux de mer indiquent la présence probable du poisson. L'opération se fait de la même façon que pour la pêche du Hareng. Puis, les filets tendus, le bateau dérive une partie de la nuit entraînant avec lui son train de pêche.

Vers deux à trois heures du matin, la relève des filets commence. Cette relève des filets se fait encore de la même façon que pour la pêche du Hareng précédemment décrite. Il est donc inutile d'insister ici sur ces deux opérations.

Les filets bretons. — Les filets bretons sont plus fins et plus légers que ceux des Boulonnais ou des Fécampoïis. Ils ont de 35 à 40 mètres de long (1.000 mailles) sur 4 mètres (50 mailles) de chute, les mailles ayant de 28 à 30 millimètres de côté.

Ces filets sont en coton jumel passés au cachou mais non goudronnés. Fortement liés en surface ils sont lestés à la base par des galets fixés tous les 5 à 6 mètres sur leur ralingue inférieure.

Deux cents à trois cents filets sont fixés bout à bout et jetés à l'eau sans aussière.

L'opération se fait de la manière suivante :

Les bateaux arrivés sur les lieux de pêche se placent sous le vent, en travers de la lame, et, au coucher du soleil, les filets sont sortis de la cale et filés après avoir été noués bout à bout, par le travers du bâtiment qui se laisse dériver sous voilure réduite.

Le premier et le dernier filet de la longue nappe ainsi constituée, qui peut atteindre de 5 à 6 kilomètres de long, portent chacun à leur extrémité un fanal à acétylène, monté sur un large plateau marqué au nom du bateau. En général, un troisième fanal se trouve placé vers le milieu du train de pêche.

Pendant une grande partie de la nuit ce train de pêche dérive. Mais, à l'inverse des pêcheurs du Nord, les dundees bretons ne se laissent pas dériver avec leur trésure. Pendant toute la nuit, ils passent et repassent autour de leurs filets, ou, restant en panne sous le vent se laissent dériver à côté d'eux.

La relève se fait au petit jour, par le travers du bateau et uniquement à bras, aucun dundee ne possédant encore de moteur ou de treuil de levage.



Fig. 64. Mise à l'eau des filets à bord d'un drifter boulonnais.



Fig. 65. Drifters bretons. Préparatifs de départ pour la pêche au Maquereau. Le tannage des Voiles.



Fig. 66. Drifters bretons. Préparatifs de départ pour la pêche au Maquereau. Nettoyage et inspection des coques.



Fig. 67. Filets à Maquereau séchant dans les rues de Douarnenez.

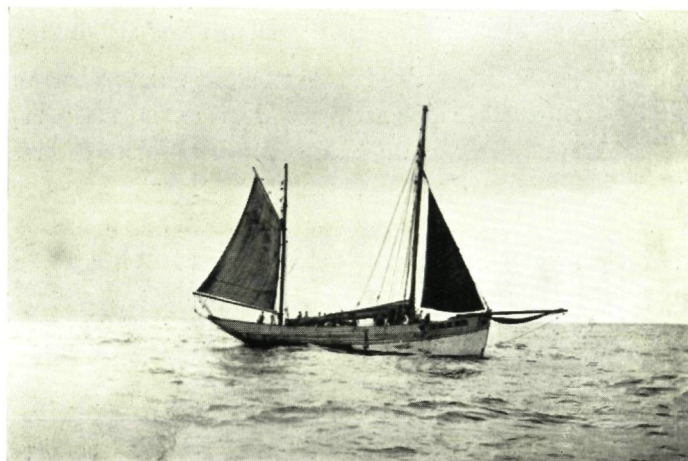


Fig. 68. Drifter Breton en pêche.

PLANCHE VI.

Drifters bretons faisant la pêche du Maquereau. Séchage des filets.

*
* *

Les bateaux boulonnais et fécampois font de 5 à 7 voyages par campagne de pêche du Maquereau ; la durée de ces voyages étant d'autant plus courte que les bancs de maquereaux se rapprochent de l'entrée occidentale de la Manche. Le premier voyage dure environ un mois ; le deuxième 20 jours, le troisième de 15 à 20 jours, les suivants sont plus courts et leur durée qui va de 6 à 10 jours dépend du rendement de la pêche et de l'éloignement de la pêcherie.

Les voiliers boulonnais et fécampois pratiquant cette pêche ont pratiquement disparu, ils ne réussissaient à faire que deux voyages pendant la saison, les plus favorisés pouvant en accomplir parfois trois.

Les pêcheurs bretons font, en moyenne, de 8 à 12 voyages ou « tournées » par campagne, chaque tournée variant de 3 à 8 jours suivant l'éloignement des lieux de pêche et la quantité de maquereaux pêchés.

Conservation du Poisson à Bord.

a. *Salaison.* — Les anciens voiliers du Nord et les Fécampois encore salent le Maquereau dès sa capture.

Aussitôt le poisson démaillé, les pêcheurs le vident et pratiquant deux incisions transversales sur le ventre du poisson, l'une au niveau de l'anus, l'autre à la hauteur des ouies, ils retirent les branchies, le foie, l'estomac, l'intestin et les rogues ou laitances.

Puis, ils « daguent » le poisson, c'est-à-dire bourrent de sel la cavité abdominale. Le maquereau « dagué » est alors salé en vrac dans la cale, tandis que les petits maquereaux et les « mangettes », c'est-à-dire les poissons qui ont été abimés pendant les opérations de pêche, sont salés en barils d'environ 600 poissons.

Les rogues sont recueillies à part et salées dans des tonnes. Elles servent à la préparation d'une rogue ou « résure » employée depuis longtemps pour la pêche de la Sardine.

b. *Conservation par la glace.* — Ce mode de conservation a été pratiqué pour la première fois vers 1887 par M. FOURNY, armateur à Boulogne, qui transforma plusieurs de ses bateaux en dépôts de glace et les mouilla en Baie de *Bantry*, sur la côte Sud d'Irlande. Ses autres bateaux pratiquant la pêche vinrent s'y approvisionner en glace et deux petits caboteurs furent destinés à rapporter en France le poisson glacé et à ramener pour les pêcheurs de nouveaux approvisionnements de glace et de vivres.

Cette préparation du maquereau en glace fut continuée malgré différentes difficultés d'ordre administratif tant que dura la pêche à bord des voiliers. Elle fut poursuivie à bord des nouveaux drifters à vapeur qui ramenèrent rapidement au port de débarquement les maquereaux rangés dans des caisses de sapin contenant chacune 40, 80 ou 110 poissons suivant leur grosseur, placés sur une couche de glace finement concassée disposée au fond de la caisse et recouverts ensuite d'une autre couche de glace.

C'est de cette façon qu'arrivent toujours à *Boulogne* les maquereaux pêchés en Atlantique. Les Fécampoïses sont cependant restés fidèles à la salaison à bord, mais la conservation en glace, favorisée par la durée bien plus courte des voyages, tend, de plus en plus, à remplacer le mode de conservation par le sel.

Les dundees bretons conservent également leurs poissons en glace en le disposant sur de légères étagères placées de chaque côté de la cale et en le recouvrant de glace concassée (1). Les dernières marées sont, quand cela est possible, ramenées à l'état frais. Les chaloupes et les côtres qui, de Mai à Juillet, n'effectuent pas de sorties supérieures à 72 heures, ramènent généralement tout leur poisson à l'état frais.

Ports de vente.

Boulogne et *Fécamp* dans le Nord, *Douarnenez* en Bretagne sont les trois grands ports spécialisés pour la vente du Maquereau. *Boulogne* ne reçoit généralement que du Maquereau frais ou glacé. *Fécamp* reçoit encore du poisson salé. *Douarnenez*, grand centre du Maquereau dans le Finistère reçoit également son poisson frais ou glacé. Les bateaux d'*Audierne* et de *Guilvinec* rentrent cependant à leur port d'attache où ils trouvent les débouchés voulus pour leur poisson.

Cette pêche du Maquereau frais aux filets dérivants est une pêche exclusivement française peu pratiquée dans les autres pays. Aussi les drifters français vont-ils vendre parfois les produits de leur pêche à *Newlyn*, *Milford*, *Fleetwood* ou même à *Ostende* et *Ymuiden* où ils trouvent souvent des prix rémunérateurs.

Le Chalutage du Maquereau.

Le Maquereau, poisson pélagique comme le Hareng, se tient pourtant, comme celui-ci, à certaines époques, en formation serrées sur le fond de la mer.

La biologie du Maquereau étant encore mal connue, ce fut une surprise générale quand, pendant l'hiver 1901, un chalutier de *Boulogne* rentra au port avec une grande quantité de maquereaux qu'il disait avoir pêché dans la Manche dans les environs de *Start Point*.

Ce pêcheur fut même soupçonné d'avoir acheté ses maquereaux en Angleterre pour les revendre ensuite en France à un bon prix. Mais, après plusieurs voyages accomplis avec le même résultat, il fallut admettre la réalité de cette pêche. Depuis lors, elle est complètement entrée dans la pratique.

Ces bancs de maquereaux sont extrêmement denses et il n'est pas rare de voir le chalutier qui a pu les repérer, capturer jusqu'à 200.000 maquereaux dans sa journée; cette pêche s'effectuant principalement de jour.

Les rassemblements de maquereaux sur le fond sont maintenant mieux connus; et, aux premières concentrations exploitées par les chalutiers en Manche : dans les parages de *Start Point* et d'*Eddystone*, par 60 à 80 mètres de profondeur, au voisinage de *Dieppe* par 25 à

(1) Les Douarnenistes ont récemment adopté l'emploi de caisses pour l'emballage et la conservation en glace du Maquereau.

30 mètres, au sud du Banc du *Vergoyer*, par 20 mètres environ et exploitées pendant les mois d'hiver, il faut maintenant ajouter les pêcheries de *Smalls* et des *Saltees* dans le voisinage de la côte Sud-Est d'Irlande, puis celles d'*Inishtrahull* (figures 51-52), au nord de cette grande île où des bancs denses de maquereaux sont rassemblés non loin des bancs de harengs qu'exploitent, de la même façon avec un chalut léger, de Juillet à Novembre, les chalutiers boulonnais auxquels sont venus se joindre depuis quelques années ceux de *Fécamp* et de *Dieppe*.

De même, en Mer du Nord, sur les *Fladens* (figure 53), où se pêche le Hareng, le Maquereau abonde aussi fréquemment à la même époque : d'Août à Novembre. Poursuivant leurs recherches les chalutiers boulonnais le retrouvèrent en Novembre, Décembre, Janvier, aux accores du plateau continental de la Mer du Nord, dans les parages d'*Utsire* et du *Viking Bank*, où en Avril-Mai il reparait encore, sur le fond, suivi dans son mouvement de migration vers le Skagerrak par les chalutiers qui le pêchent encore là jusqu'à la fin de Juin.

D'autre part, en Atlantique, là où apparaissaient les premiers maquereaux en surface, les chalutiers réussirent encore, ces dernières années, à le découvrir sur le fond dès le début de Mars. Leurs abondantes captures rapportées sur le marché, bien avant les premiers drifters qui, jusqu'alors, avaient la primeur des premiers maquereaux de printemps, firent à l'armement aux filets dérivants la plus dangereuse concurrence. Capturant de Mars à Juin, sur le fond, pendant le jour, en quantités souvent énormes, les maquereaux qu'attendent les drifters tendant le soir dans les mêmes parages leur longue nappe de filets, ramenant rapidement cales pleines, sur le marché des quantités énormes de poissons, provoquant la chute des cours, le chalutage du Maquereau, comme celui du Hareng, n'est pas étranger à la disparition constatée, d'une année à l'autre, des drifters et du métier séculaire de la pêche aux filets dérivants.

Les maquereaux capturés au chalut sont, comme ceux pris aux filets dérivants, mis en caisses glacées de 40, 80 ou 110 suivant leur taille et vendus principalement sur le marché de *Boulogne* qui, depuis le développement du chalutage de ce poisson, a pris encore une extension nouvelle au détriment des autres ports.

Utilisation des Produits et Sous-Produits de la Grande Pêche du Maquereau.

Le maquereau débarqué frais ou en caisses glacées est très généralement destiné à être consommé directement, il est expédié par les soins des mareyeurs sur les marchés de l'intérieur en France ou à l'étranger.

Le maquereau salé en barils est repaqué à terre et vendu sous cette forme dans les régions agricoles de Normandie, de Beauce où il est assez recherché. Un sixième environ de la production totale de la pêche du Maquereau est ainsi traité pour la conservation par le sel.

Enfin, les usines de conserve qui préparent les maquereaux de différentes façons : maquereaux marinés au vin blanc, au vinaigre et aux aromates, petits maquereaux à l'huile, filets de maquereaux marinés ou à la sauce tomate absorbent également une partie de la production.

Les laitances et rogues, prélevées au moment de la pêche du Maquereau en Atlantique, servent à la préparation de conserves hermétiques ou d'une «rogue» salée ou «résure» depuis longtemps employée comme appât pour la pêche de la Sardine dite «de rogue».

La Petite Pêche du Maquereau.



Fig. 69. La pêche du Maquereau à la traîne.

Les concentrations de maquereaux rencontrées au large des côtes et exploitées par les pêcheurs aux filets dérivants ou par les chalutiers, sont généralement des concentrations de ponte ou de prématuration sur le fond. La ponte accomplie, ces concentrations se dispersent et les bancs moins denses se rapprochent alors de la côte où ils trouveront une nourriture abondante.

C'est ainsi qu'à diverses époques suivant les régions, apparaissent à proximité de terre des bancs de maquereaux qui, sur tous les points du littoral français, feront l'objet d'une pêche active. Sans atteindre l'importance de la grande pêche du Maquereau aux filets ou au chalut, cette pêche a néanmoins un rendement assez abondant pour alimenter non seulement les marchés locaux, mais encore un grand nombre de fabriques de conserves et d'ateliers de salaison.

En Manche, le Maquereau apparaît dès le mois d'Avril. Dès ce moment, jusqu'à la fin de Septembre ou le début d'Octobre, les canots et les sloops bretons, les bisquines de *Cancale*, et de *Granville*, les flambarts de la *Hougue* et de *Lannion*, les côtres de *Cherbourg*, les Càïques de *Fécamp* et d'*Yport*, les barques du Nord le pêchent à la ligne traînante ou à la « turlutte ».

Sur les côtes de Bretagne où il est abondant d'Avril à Octobre, il est encore pêché à la ligne traînante, appelée, suivant les différents quartiers, « *traîne* », « *caille* » ou « *stocken* », par les chaloupes et les canots du sud du Finistère, tandis que les pinasses et les vedettes à moteur le pêchent soit dans les filets de dérive mouillés pour la pêche de la Sardine coureuse, soit au filet tournant et coulissant, dit « *de Saint Guénolé* », quand les bancs de petits maquereaux apparaissent en Baie d'*Audierne* vers la fin de l'été et au début de l'automne.

Sur toute la côte de nombreuses barques le pêchent encore à la ligne à mains jusqu'au moment où, vers la fin d'Octobre, le Maquereau s'écarte des côtes pour regagner les eaux plus chaudes du large.

On le trouve cependant pendant l'hiver à proximité des côtes landaises et basques où tous les procédés de pêche que nous avons rapidement passés en revue sont employés et auxquels il faut encore ajouter le « *filet bolinche* » également employé pour la pêche de la Sardine.

En Méditerranée, le Maquereau ordinaire est plus rare ; on y trouve surtout le Maquereau espagnol (*Scomber colias*) pêché, tout aussi activement, à la ligne ou au filet ainsi que nous le verrons en étudiant les pêches françaises de la Méditerranée.

La pêche à la Traîne.

Ce mode de pêche du Maquereau est déjà très ancien. Praticué sur tout le littoral de la France, il est connu sous différents noms : « *à la traîne* », au « *plomb* », « *à la caille* », « *à la stocken* » ; mais, quelles que soient les régions, les modalités de ce genre de pêche changent peu et la description que nous ferons de cette pêche telle qu'elle se pratiquait il y a encore quelques années à Boulogne, conviendra pour toutes les régions.

La pêche à la traîne se pratique sous voiles avec des lignes plombées à la traîne. Pour « lignoler » ainsi, les petits bateaux qui font cette pêche portent de chaque côté un espar flexible en sapin long de 4 à 6 mètres (Fig. 69), à l'extrémité duquel se trouve fixé une maîtresse-ligne assez longue pour que le plomb conique qui la termine touche le fond de la mer ou la zone intermédiaire dans laquelle se trouvent les bandes de maquereaux au moment de la pêche. De place en place, des baguettes en fanon de baleine ou « *clipots* », longs de quinze centimètres environ, sont disposées très régulièrement sur la ligne et s'écartent de cette corde pour supporter une empile longue de 5 à 12 mètres et que termine l'hameçon. Chaque maîtresse-ligne porte de 6 à 9 « *clipots* » et autant d'hameçons. Une troisième ligne, aussi longue et moins richement armée en hameçons, est souvent attachée sur un matereau flexible ajouté en tête du mât ou du tape-cul.

L'appât importe peu. Le maquereau est vorace et se précipite sur tout ce qui passe à sa portée ; on amorce avec des vers marins, des crevettes, avec de la chair de poisson brillant, des fragments de queue de morue, ou de préférence avec une languette de peau de maquereau fraîche ou salée, découpée sur le premier poisson pêché.

Il importe seulement que le bateau ait une vitesse suffisante pour que l'hameçon coure entre deux eaux. Le maquereau vorace se précipite sur la ligne, tire violemment sur l'appât et s'enferme.

La pêche commence dès les premières lueurs du jour et se prolonge plus ou moins longtemps dans la journée suivant l'importance des prises, l'éloignement du port et l'heure favorable pour la vente des captures.

Avec les maquereaux, les pêcheurs prennent encore quelques Orphies (*Belone belone*), quelques merluches (*Gadus pollachius* L) et des Piloneaux (Dorades grises ou roses).

Parfois, pour attirer le poisson autour du navire pêcheur on emploie un appât abondamment distribué. C'est ainsi que dans le Morbihan, on laisse traîner derrière le bateau un panier rempli de coquillages écrasés et de débris de poissons. C'est la pêche à la « *caille* » ou à « *l'écaille* ». Dans la Baie de *Saint-Brieuc* et dans celle de *Saint-Malo*, on emploie, dans le même but, un appât appelé « *effare* » ou « *affare* » qui consiste en minuscules crustacés et larves de poissons pêchés avec un filet très fin et en coquillages pilés.

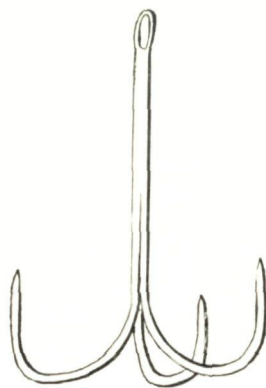


Fig. 70. Un grappin.

Pêche aux Lignes à mains.

Cette pêche particulière du Maquereau est essentiellement bretonne et les pêcheurs douarnenistes qui y sont passés maîtres l'ont implantée d'abord dans le pays basque où les pêcheurs de Saint-Jean-de-Luz la pratiquent maintenant couramment, puis, sur les côtes de la Manche et en particulier à Boulogne-sur-Mer où, depuis 1925, date d'arrivée des premiers pêcheurs douarnenistes, elle a rapidement supplanté la pêche du Maquereau à la traîne.

Elle se pratique généralement de la fin de Mai à la fin d'Octobre à bord de petits côtres mixtes ou des vedettes sardinières, à quelque distance de la côte et au mouillage, l'embarcation étant mollement tenue sur son grappin ou sur une chaîne et dérivant lentement, soit en

travers de la lame sur les côtes du Boulonnais, soit bout à la lame sur les côtes bretonnes.

Pour faire lever et retenir les bancs de maquereaux autour de leur bateau qui dérive lentement, les pêcheurs bretons jettent à la mer une bouillie constituée par un mélange de farine d'arachide et de hachis de poisson (têtes de sardines saumurées achetées à l'usine de conserves, maquereaux des précédentes pêches, caringues ou chinchards) préparée à bord à l'aide d'un hache-viande de grande taille et brassée après addition d'eau de mer.



Fig. 71. Turlottes pour la pêche du Maquereau.

La taille du maquereau attiré autour du bateau décide de l'engin qui va servir à le capturer.

Si le poisson est gros et se maintient à une certaine profondeur au-dessous du bateau, l'engin employé est une ligne à main, généralement en crin de cheval (de 9 à 20 brins) et montée sur catgut ou sur crin de Florence peu visible dans l'eau. Cette ligne est courte, entre 1 et 5 mètres, plombée suivant la force du courant et la profondeur à laquelle se tient le poisson et munie d'un seul hameçon appâté avec une languette de peau de maquereau, ou, sur la côte basque, avec d'abord un petit morceau de caoutchouc, puis, ensuite, avec une lanière de maquereau.

Quand le poisson mord, le pêcheur tire rapidement sa ligne et d'un geste vif détache le poisson qui n'a pas eu le temps de s'enfermer complètement.

Quand le poisson est trop petit pour être pris à la ligne on le pêche à l'«épuisette» ou «havenot».

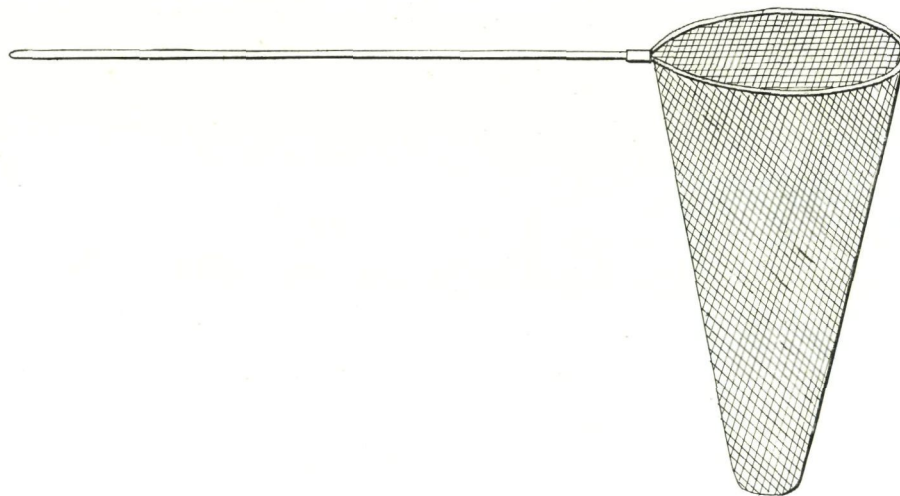


Fig. 72. Époussette pour la pêche du Maquereau.

Mais, pour cela, le Maquereau doit être retenu en surface. Dans ce but, l'appât huileux est alors abondamment distribué. Quand le poisson est tout contre le bord du bateau, l'havenot entre en action. C'est un filet conique à fortes mailles de 50 à 60 centimètres d'ouverture, de

1 mètre de profondeur, fixé sur un cercle solide de métal tenu au bout d'un manche de 1 m. 50 environ. L'engin est rapidement passé dans l'eau troublée par l'appât et ramène à chaque fois de nombreux poissons.

Enfin, lorsque le poisson est de grande taille et ne mord pas, la « turlutte » ou « tige turlutte » est préférée. C'est une tige métallique de 1 mètre de longueur garnie d'hameçons sans dardillon disposés en hélice. Après avoir fait lever le Maquereau, les pêcheurs plongent leur tige turlutte le long du bord, puis la retirent brusquement en fauchant ; il n'est pas rare de voir la plupart des hameçons garnis d'un poisson accroché généralement par le ventre.

L'emploi de cet engin exige une grande dextérité ; mal manœuvré il ne réussit qu'à épouvanter le poisson ; il a de plus le gros inconvénient de le blesser, ce qui lui enlève une partie de sa valeur marchande. Cette pêche fut d'ailleurs interdite pendant un certain temps car elle avait aussi le grave inconvénient de blesser inutilement un nombre relativement grand de poissons qui, réussissant à s'échapper, périsaient sans profit pour personne.

Écoulement des Produits de la Petite Pêche du Maquereau.

Les maquereaux de petite pêche sont généralement vendus pour la consommation à l'état frais ; débarqués dans un parfait état de fraîcheur, ils sont toujours bien vendus et sont fréquemment expédiés sur les marchés de l'intérieur. Ils ont cependant l'inconvénient de se gâter très vite en raison des fortes quantités d'appâts qu'ils absorbent avant d'être capturés et qui se décomposent très rapidement. Il convient donc de les vider aussitôt que possible pour prolonger leur conservation.

Ces maquereaux sont également utilisés par les usines de conserves pour la préparation des maquereaux marinés au vin blanc ou des filets à l'huile. Enfin, à *Douarnenez*, où de Juin à Septembre, des bancs importants de maquereaux pénètrent en Baie à la poursuite des bancs de petits sprats et sont capturés à la ligne à main, les matelots bretons ont l'habitude de saler ces maquereaux en barils en alternant les couches de poissons soigneusement nettoyés, vidés et lavés avec des couches de sel sec. Ils les conservent ainsi pour leur consommation pendant l'hiver.

*
* *

Les *Statistiques des Pêches Maritimes* publiées par le Ministère de la Marine Marchande pour l'année 1932 évaluent la production totale de la pêche du maquereau en France à :

Maquereaux frais : 20.860.317 kilogrammes valant 57.523.814 francs.

Maquereaux salés : 328.432 kilogrammes valant 872.860 francs.

Ports de la Manche :

Maquereaux frais : 13.058.819 kilogrammes pour 36.013.066 francs.

Maquereaux salés : 328.432 kilogrammes pour 872.860 francs.

Ports de l'Atlantique :

Maquereaux frais : 6.305.851 kilogrammes pour 14.166.156 francs.

Ports de la Méditerranée :

Maquereaux frais : 1.251.427 kilogrammes pour 6.413.052 francs.

Dans les principaux ports d'armement cette production s'élève ainsi :

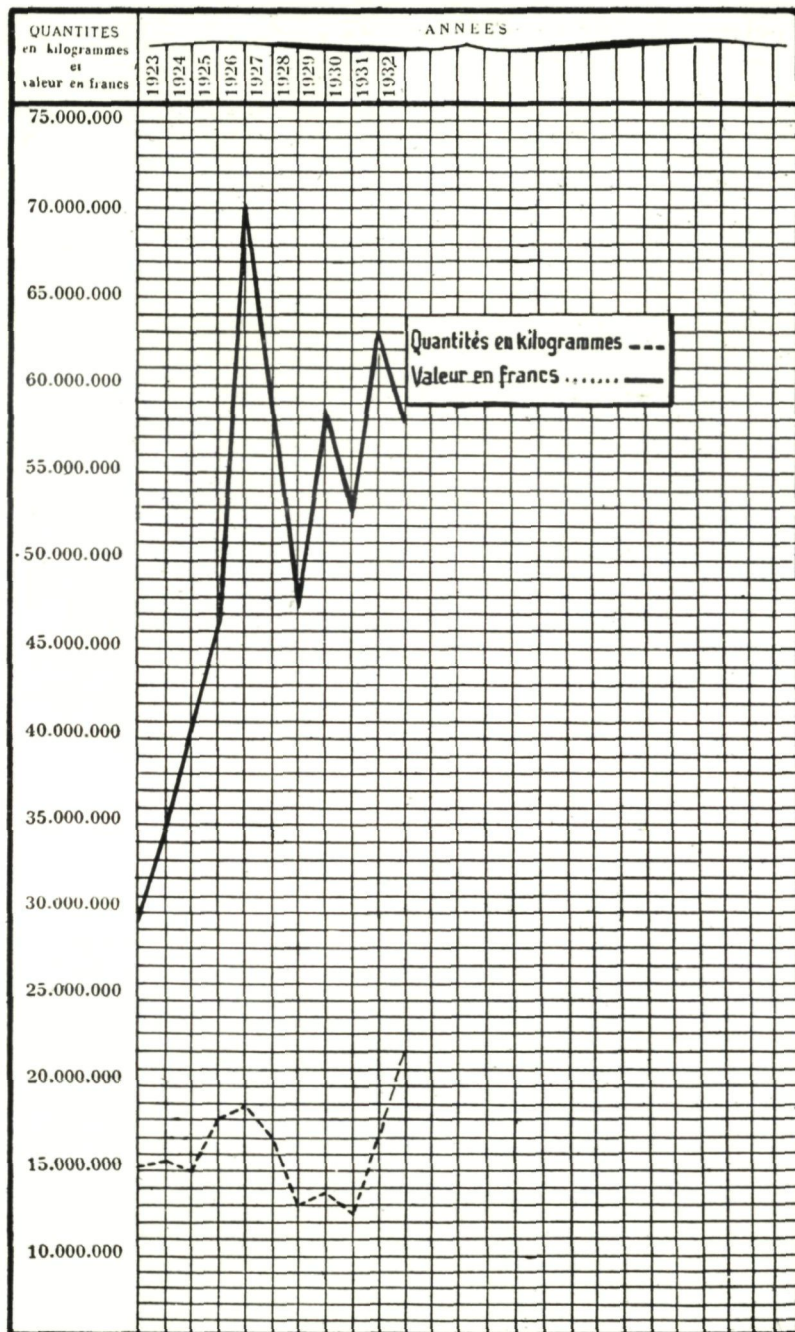
	QUANTITÉS.	VALEUR.
Boulogne-sur-Mer.....	9.490.308 kilogrammes.	24.642.271 francs.
Douarnenez.....	3.180.131 —	4.920.372 —
Dieppe.....	2.068.400 —	5.326.600 —
Fécamp : frais + salés.....	928.013 —	2.716.259 —
Le Guilvinec.....	922.400 —	1.475.320 —
Penmarch.....	766.500 —	1.285.925 —
Marseille.....	576.025 —	3.377.313 —
Agde.....	236.000 —	735.500 —
Saint-Jean-de-Luz.....	165.670 —	891.670 —
Lorient.....	150.078 —	618.742 —

Le graphique (fig. 72 bis) indique les fluctuations de cette pêche au cours des trente dernières années.

BIBLIOGRAPHIE.

- L. BRONKHORST.
La pêche du Maquereau. (Paris, 1928.)
- E. CANU.
La pêche à Boulogne. (Boulogne-sur-Mer et la Région boulonnaise, Boulogne, 1899.)
- J. LE GALL.
Les principales pêches maritimes de la France. Les filets et engins qui y sont employés. *La Pêche Maritime*,
1^{er} mars 1931.)
- E. PRIOL.
La Pêche du Maquereau à la ligne. (*La Pêche Maritime*, octobre 1932.)
Statistiques des Pêches Maritimes, Année 1932, publiées par le Ministère de la Marine Marchande, 1934.

Pêche du MAQUEREAU de 1923 à 1932.



CHAPITRE III.

AUTRES GENRES DE PÊCHE EN MER.

LA PÊCHE DE LA SARDINE ⁽¹⁾.

La Sardine européenne.



D'après SANDY HOOK.

Fig. 73. La pêche à la Sardine en Bretagne.

depuis les *Canaries*, *Madère*, les *Açores* et la côte de *Mauritanie* jusqu'au sud de l'*Irlande*, dans la *Manche* et aussi dans la *Mer du Nord*, où elle est d'ailleurs peu commune et ne fait l'objet d'aucune pêche.

En Méditerranée, elle n'est l'objet d'une pêche fructueuse que dans l'*Adriatique* et sur toutes les côtes de la Méditerranée occidentale; mais, dans l'Atlantique elle est capturée en abondance aux *Açores*, aux *Canaries*, et sur la côte du *Maroc*, puis, sur la côte européenne, depuis *Cadix* jusqu'à la pointe de *Bretagne*, enfin, en *Manche*, sur les côtes de *Cornouailles* et du *Devonshire*.

Bien qu'il ne soit capturé qu'en certaines régions de la côte de l'Atlantique et de la Méditerranée, ce poisson peut être considéré, néanmoins, à bon droit comme un poisson international : sa distribution sous forme de conserves à l'huile étant devenue en moins de cent ans quasiment universelle.

En chaque point de la côte où elle abonde, la Sardine fait l'objet d'une pêche active et vivre toute une industrie qui, depuis que la première confiserie de sardines créée par *BLANCHARD* s'établit à *Lorient* en 1825, s'est rapidement développée sur toute la côte du Golfe de Gascogne, en France, puis plus tard sur le littoral Ibérique et le Nord Africain.

Les Sardines qui peuplent l'Atlantique d'une part et la Méditerranée d'autre part, font

⁽¹⁾ PAR JEAN LE GALL.

partie de la même espèce : *CLUPEA PILCHARDUS WALBAUM*, mais forment deux grands groupes morphologiquement et biologiquement très différents, auxquels on a attribué parfois la valeur de variétés de la même espèce: la forme typique, la vraie Sardine: (*CLUPEA = SARDINA PILCHARDUS WALBAUM* existant seule dans l'Atlantique oriental, la variété *SARDINA PILCHARDUS SARDINA RISSO* étant la forme méditerranéenne.

Ces deux groupes sont eux-mêmes divisés en populations ou races locales nettement caractérisées; et, en Atlantique, les recherches récentes ont permis de distinguer :

- une population de la Manche et du nord du Golfe de Gascogne;
- une population du fond du Golfe de Gascogne et du nord de l'Espagne;
- une population ibérique;
- et une population spécifiquement marocaine.

Chacune de ces populations évolue dans une aire strictement limitée, apparaissant à certaines époques dans des endroits bien déterminés dans le voisinage de la côte, pour se retirer ensuite au large quand la température des eaux côtières se refroidit.

La théorie migratrice des sardines, aux termes de laquelle les sardines passeraient l'hiver dans les eaux chaudes de l'Atlantique tropical et remonteraient ensuite vers le Nord au fur et à mesure que la saison s'avance ne peut donc plus être soutenue actuellement.

De plus, contrairement à ce que croient encore certains pêcheurs et même certains industriels de la conserve, les sardines connues sous le nom de « *Sardines de dérive* », « *Sardines coureuses* » ou « *Sardines sauvages* » ne constituent pas des races spéciales différentes de la Sardine commune couramment désignée sous le nom de « *Sardine de rogue* ».

Ces différentes sortes de sardines ne sont que des états différents de l'unique espèce de Sardine: *Clupea pilchardus*. La *Sardine de rogue*, ainsi nommée parce qu'elle est généralement pêchée aux filets droits en l'attirant en surface au moyen d'un appât constitué par de la *rogue* de morue, est l'individu jeune, immature, généralement âgé de moins de trois ans, tandis que la *Sardine de dérive*, sardine coureuse ou sauvage, pêchée le plus souvent à l'aide de filets dits de « *dérive* », est l'adulte de l'espèce, généralement âgé de plus de trois ans.

C'est cette grosse sardine, adulte, capable de se reproduire qui est connue en Angleterre, où elle est abondante sur les côtes de Cornouailles et de Devonshire, sous le nom de *Pilchard*. Elle ne convient pas pour la préparation de la sardine à l'huile qui exige la forme jeune, immature de l'espèce, de qualité nettement supérieure et nous rappellerons ici que le *Merchandise Marks Acts* de 1887 et l'*Arrêt de la Cour de Police de Bow-Street de Londres* du 10 mars 1914, réservent l'appellation commerciale de « *Sardines* » au *Clupea = Sardina pilchardus WALBAUM* NON ADULTE, conservé avec de l'huile dans des boîtes.

La Pêche de la Sardine sur les Côtes de France.

La Sardine fréquente tout le littoral atlantique français depuis la frontière d'Espagne jusqu'à la pointe Saint-Mathieu. Elle est moins abondante sur le littoral de la Manche; toutefois elle apparaît encore régulièrement sur quelques points de la côte Nord du Finistère, en particulier dans le voisinage de *Roscoff*, puis, plus à l'Est, dans la Baie de *Lannion*, où une pêche régulière

se fait chaque année dans les parages de *Locquémeau* ; de plus, d'Octobre à Décembre, des bancs de sardines coureuses connues sous le nom de « *Célans* » ou « *Célins* », appartenant comme les pilchards de *Plymouth* à la population de la Manche et du nord du Golfe de Gascogne, apparaissent sporadiquement au large des côtes de Picardie et sont capturées de temps à autre dans les filets tendus pour la pêche du Hareng.

En Méditerranée, la pêche de la Sardine s'effectue encore sur tout le littoral français de *Port-Vendres* jusqu'à *Nice*, ainsi que dans les étangs de *Thau* et de *Berre*.

Elle est rare sur le littoral de la Corse ; par contre sur tout le littoral algérien elle est abondante et fait l'objet d'une pêche intensive.

Sur la côte Atlanto-Africaine, elle est extrêmement abondante et les richesses sardinières du littoral marocain entre *Tanger* et *Agadir* ont pu être évaluées à six fois environ les ressources de la côte bretonne de *Douarnenez* à *Concarneau*.

Lieux et Époques de Pêche.

— *Sur la côte Atlantique du Maroc*, la Sardine peut être capturée toute l'année ; mais, en réalité, au Maroc français, la pêche n'a lieu que d'Août à Janvier et atteint son maximum en Septembre, Octobre, Novembre.

— *En Méditerranée*, la Sardine se pêche toute l'année dans les eaux du quartier d'*Oran* ; de Février à Septembre-Octobre dans le quartier d'*Alger* ; de Janvier à la fin de Juillet, dans les quartiers de *Philippeville* et de Février à Août dans le quartier de *Bône*. Elle se raréfie en approchant de la côte de Tunisie où la pêche de la Sardine est relativement peu importante.

Sur le littoral français de la Méditerranée, la Sardine n'est guère abondante avant le mois de Mars et se raréfie dès Novembre. Elle apparaît d'abord sur les côtes d'Espagne, puis gagne vers le Nord : les côtes du Roussillon, cependant que sur les côtes provençales elle apparaît progressivement de l'Est à l'Ouest.

— *En Atlantique*, la Sardine apparaît dans le fond du Golfe de Gascogne, vers *Saint-Jean-de-Luz*, dès le mois d'Octobre et sa pêche se poursuit jusqu'en Avril.

En Mai, le poisson apparaît près d'*Arcachon*, à la même époque on le signale dans les parages des *Sables-d'Olonne* et de *Saint-Gilles* ; puis, il gagne progressivement vers le Nord : l'*Ile d'Yeu*, l'*Herbaudière*, *Saint-Nazaire*, *Le Croisic*, *La Turballe*.

Au début de Juin, la Sardine apparaît dans les eaux de *Quiberon* et de *Belle-Isle*, puis vers *Port-Louis*, *Doëlan*, *Concarneau*, *L'Ile Tudy*, *Lesconil*, *Le Guilvinec* et *Penmarch*. En fin de Juin, elle se montre sur la côte Ouest du Finistère : *Audierne*, *Douarnenez* ; puis, en Juillet, plus au Nord vers *Camaret* et *Brest*. Ce n'est qu'en Août-Septembre et Octobre qu'on la trouve sur la côte Nord, vers *Roscoff* et en Baie de *Lannion*.

Ces bancs de sardines qui apparaissent ainsi successivement du Sud au Nord, laissant croire à une migration périodique du poisson, sont en majeure partie constitués par des jeunes sardines immatures qui seront capturées aux filets droits en les attirant à la surface au moyen de rogues. C'est la *Sardine de Rogue*. Sa pêche se poursuit jusqu'aux premiers froids et se termine en Octobre ou Novembre, persistant exceptionnellement jusqu'en Décembre lorsque l'été a été beau et chaud et que la température des eaux dans le voisinage de la côte est restée exceptionnellement élevée.

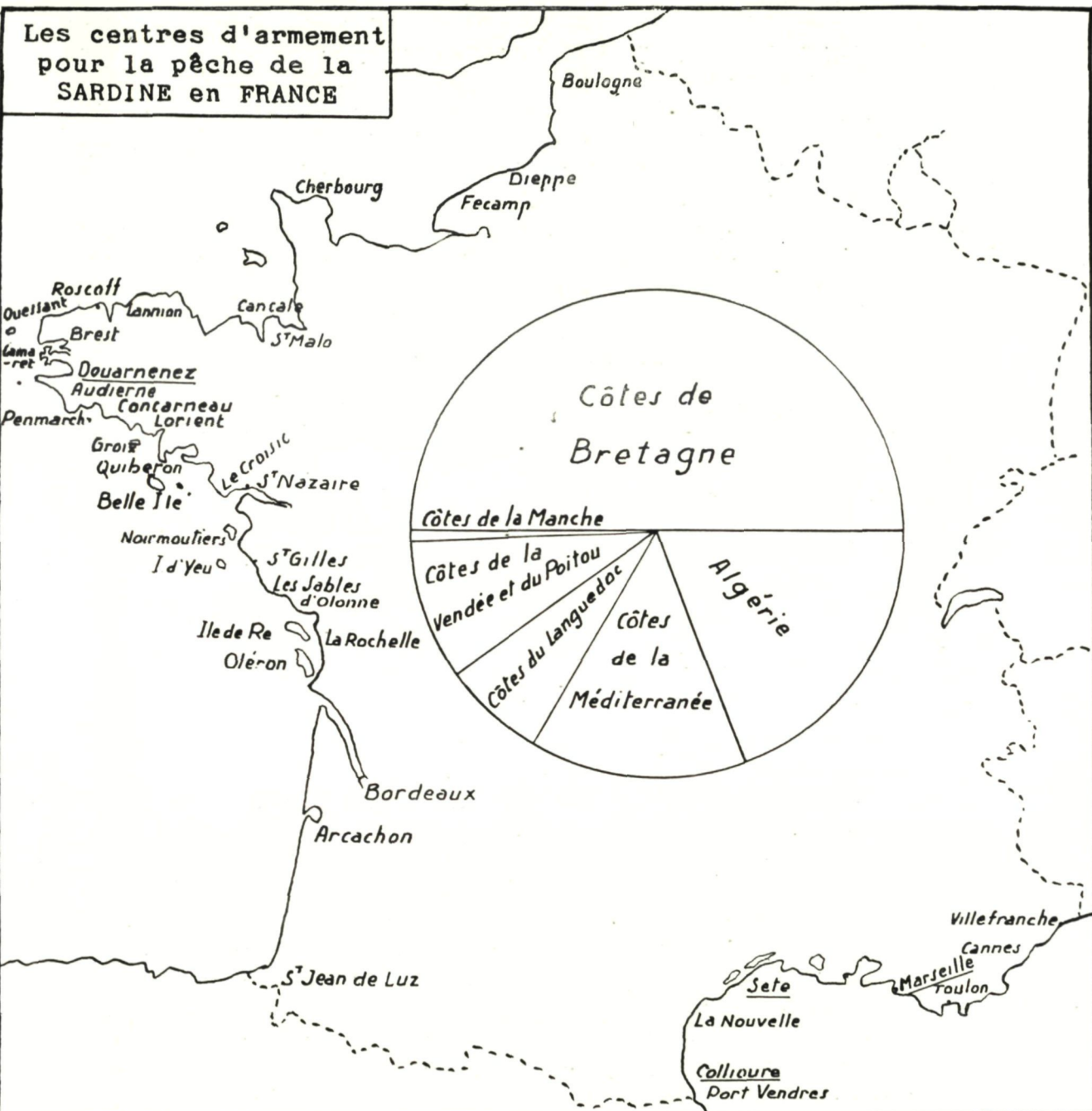


Fig. 74. — Les centres d'armement pour la pêche de la sardine sur les côtes de France (au centre, la répartition de la production française.)

Lorsque la Sardine de Rogue a disparu du voisinage de la côte et regagné les eaux chaudes du large ou profondes, les pêcheurs vont chercher au large vers le Plateau de *Rochebonne* une grosse sardine dite « *Sardine Sauvage* » qui se maintient encore quelque temps dans ces parages. Enfin, sur les côtes du Finistère, particulièrement dans les eaux du quartier de *Douarnenez*, *Audierne*, *Guilvinec* et de *Concarneau*, ils trouvent de Décembre à Mai, une grosse sardine adulte, comme la sardine sauvage de Rochebonne, qui se maintient en profondeur. Cette Sardine pêchée à l'aide de filets dérivants, coulés en profondeur, est connue, ainsi que nous l'avons déjà vu, sous le nom de « *Sardine de Dérive* ». Sa pêche se poursuit jusqu'au moment où réapparaît dans la région la sardine de rogue.

Historique de la Pêche de la Sardine en France.



Fig. 75. Yoles ou Biscayennes se manœuvrant à la voile ou à la rame et faisant au XVII^e siècle la pêche à la Sardine.

D'après ODIS.

L'origine de la pêche de la Sardine est certainement très ancienne. Ce poisson était déjà bien connu des Anciens, car on en trouve la mention expresse dans les écrits de *PLINE*, de *GALLIEN*. Dans la Méditerranée, on l'a pêché de toute antiquité et la Provence, le Languedoc le firent activement de très bonne heure comme tout le littoral méditerranéen.

Sur les côtes de l'Atlantique, *La Rochelle* fut, dès le X^e siècle, un centre important de pêche et de salaison: les marins de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge pêchaient et préparaient la sardine sur leurs côtes.

Au XII^e siècle, Paris recevait les Célins de la Manche et la Sardine salée était déjà consommée loin des lieux de pêche, en particulier en Flandre où elle était connue sous le nom de « *Serdenne* ».

En Bretagne, des chartres du XIV^e et du XV^e siècles mentionnent déjà les presses à sardines et les presseurs bretons faisaient, dès 1408, le commerce de sardines salées conjointement à celui de Congres et du Merlus salés. Pendant les années d'abondance, ils exportaient leurs produits en Espagne, aux Canaries, en Angleterre.

Au XVI^e siècle, *La Rochelle* est toujours un centre sardinier important; au XVI^e et au XVII^e siècles, *Douarnenez* fait un grand commerce de sardines pressées, de sardines sauries ou « *Souettes* »; puis de sardines anchoisées et on connaît déjà la pêche de la sardine de rogue et celle de la sardine de dérive. En 1759, l'unique commerce de *Belle-Isle* est celui de la sardine et 200 chaloupes sont armées pour cette pêche.

La guerre de Sept Ans arrête le développement de cette industrie qui ne reprend son essor qu'après le Traité de Paris; mais, la perte du Canada, qui fait passer le monopole de la vente des rogues entre les mains des armateurs de *Bergen* et la concurrence des Anglais, des Espagnols qui exportaient leurs sardines pressées vers la Navarre et dans le Labourd⁽¹⁾ apportent une

(1) Le pays de Labourd dépendait de l'ancienne Gascogne et avait pour chef-lieu BAYONNE.

entrave pénible au développement de la pêche sardinière. Les deux aspects du problème sardinier, toujours pendant à l'heure actuelle : la concurrence étrangère et la cherté des rogues, se présentent déjà et les doléances des pêcheurs du littoral atlantique se feront dès lors fréquemment entendre près des pouvoirs publics.

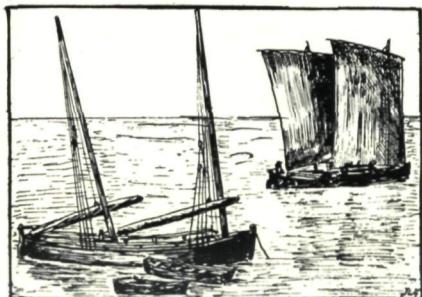


Fig. 76. Les Sables d'Olonne.
Premier type de Chaloupe pontée, 1837.
D'après C. MERCEBEAU.

A la veille de la Révolution française, 3.000 bateaux se livrent en France à la pêche de la Sardine. Dans le Finistère, centre de beaucoup le plus important pour cette pêche, 4.958 marins en vivent et la production annuelle s'élève à 85.750 barils de 170 livres et à 870 barils d'huile.

L'application des découvertes faites en 1804 par Nicolas APPERT, sur la conservation artificielle des produits animaux, donna un nouvel essor à l'industrie sardinière française. La première confiserie de sardines établie par BLANCHARD à *Lorient* en 1825 fut suivie de l'installation d'une « friture » aux *Sables-d'Olonne* en 1832, puis des usines s'installèrent à *Belle-Isle*, à *La Turballe*, et, au cours des années

1860-1880, l'industrie sardinière connut une nouvelle ère de prospérité qui entraîna la création de 160 usines nouvelles de *Brest* à *Saint-Jean-de-Luz*. En 1880, la France possédait 200 usines de traitement de la sardine, l'Espagne : 40 et le Portugal : 18.

Cet essor provoqua la transformation complète de régions jusque-là peu peuplées et même la création de ports nouveaux, particulièrement dans la région bretonne, surtout dans le Finistère où le développement de cette industrie s'est fait le plus intensément sentir.

Actuellement la production sardinière française atteint annuellement 25 à 30 millions de kilogrammes de poissons pêchés, pour une valeur voisine de 100 millions de francs. Près de 12.000 personnes sont employées, de *Locquemeau* à *Hendaye*, dans les usines, les ateliers de salaison ou de marée fraîche pour travailler les sardines que leur apportent plus de 20.000 inscrits maritimes se livrant régulièrement à cette pêche.

Ces derniers chiffres montrent toute l'importance de cette pêche et des industries qui en dérivent dans l'économie nationale du pays et permettent de comprendre combien peuvent être graves les conséquences des crises qui viennent trop souvent l'affecter.

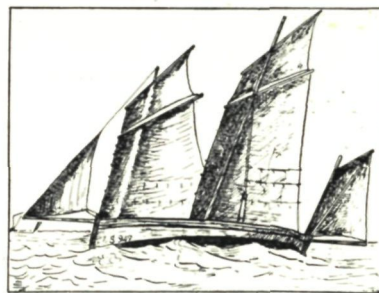


Fig. 77. Canot de Sardine
des Sables d'Olonne.
Type 1870 utilisé jusqu'en 1914.
D'après M. Ph. DUCHON.

Les Centres d'Armement.

De nombreux ports de pêche, grands et petits, répartis sur tout le littoral français de *Locquemeau* à *Hendaye* sur l'Atlantique, de *Collioure* à *Menton*, sur le littoral français de la Méditer-

ranée, d'*Oran* à *Bizerte* : en Algérie, et de *Tanger* à *Agadir* sur la côte marocaine arment pour la pêche de la sardine. Mais, cette pêche ne présente une véritable importance que dans les ports de l'Atlantique où elle revêt un caractère saisonnier et domine pendant plusieurs mois la vie économique de régions entières.

Il serait fastidieux d'indiquer ici tous les centres d'armement pour cette pêche ; nous ne citerons que les plus importants avec leur production annuelle, telle qu'elle est indiquée dans les dernières « *Statistiques des Pêches Maritimes* » publiées par le Ministère de la Marine Marchande.

PORTS.	PRODUCTION.	VALEUR.
Douarnenez.....	5.888.180 kilogrammes.	18.985.128 francs.
Quiberon.....	2.664.688 —	10.015.185 —
Saint-Jean-de-Luz.....	2.018.255 —	6.576.140 —
Audierne.....	1.523.000 —	5.288.242 —
Penmarch.....	1.522.930 —	5.435.327 —
La Turballe.....	1.289.571 —	3.935.696 —
Les Sables-d'Olonne.....	978.868 —	3.599.882 —
Saint-Gilles-sur-Vie.....	950.760 —	3.327.600 —
Concarneau.....	868.292 —	4.459.541 —
Guilvinec.....	552.800 —	1.862.540 —
Le Croisic.....	543.950 —	1.950.925 —

Ces quelques chiffres montrent que la plupart des centres d'armement pour la pêche de la Sardine, tout au moins les plus importants, se trouvent en Bretagne, au Nord de la Loire. C'est, en effet, la région de pêche de la Sardine de beaucoup la plus importante et, en examinant encore les résultats de la pêche par région on peut voir que (Fig. 74) :

Au nord de la Loire : côtes de Bretagne, le rendement annuel de la pêche s'élève environ à 15.600.000 kilogrammes, tandis qu'*entre la Loire et la Gironde*, sur les côtes du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, elle n'atteint que près de 3 millions de kilogrammes ; environ 2 millions de kilogrammes sur *les côtes de Gascogne* ; 3.500.000 kilogrammes sur le littoral français de la *Méditerranée* et 4.500.000 kilogrammes sur les côtes d'*Algérie*.

La production bretonne reste donc, chaque année, nettement supérieure à celle de toutes les autres régions françaises réunies.

Les Bateaux et leurs Équipages.

Autrefois et jusqu'au début de ce siècle, la pêche de la Sardine se faisait à bord de grandes chaloupes ou « *sardinières* » de 10 à 12 mètres de long, bateaux creux, relativement légers, de forme fine et élancée, portant deux voiles au tiers et possédant des qualités nautiques incomparables. (Fig. 76-77.) Le filet se « tenait debout » avec la « *sardinière* » elle-même, et, pendant des heures, les pêcheurs devaient manier de lourds avirons de 7 à 8 mètres de long. Il en fut ainsi, en Bretagne comme en Vendée, jusqu'en 1898 et la pêche se pratique encore de cette façon dans quelques rares quartiers.

Mais, en 1898, le tonnage des bateaux dut être augmenté pour pouvoir aller pêcher la Sardine



Fig. 78. Type de Chaloupes Sardinières, Douarnenez 1914.



Fig. 79. Type de Chaloupes Sardinières, Etel 1914.



Fig. 80. Les filets bleus séchant aux mâts des chaloupes.



Fig. 81. Chaloupes modernes employées pour la pêche de la Sardine de rogue, de la Sardine de dérive et du Maquereau.

PLANCHE VII.
*Types de barques bretonnes
faisant la pêche à la Sardine.*

plus au large. Les pêcheurs sablais qui allaient chercher la Sardine à 15 ou 20 milles au large prirent alors l'habitude de pêcher avec deux canots qu'ils remorquèrent sur les lieux de pêche : le grand bateau, à bord duquel ne restait qu'un homme pendant la durée de la pêche ne servit plus qu'à abriter l'équipage, à le conduire sur les lieux de pêche et à transporter le poisson à terre, toute la pêche se pratiquant uniquement à bord des deux canots annexes.

Les pêcheurs bretons prirent bientôt l'habitude de faire la pêche comme les Sablais avec des canots annexes, mais en n'employant qu'une seule annexe par chaloupe.

Sur tout le littoral français, la pêche de la Sardine se pratique maintenant, d'une façon générale, à bord de ces petites annexes amenées sur les lieux de pêche par des chaloupes à voiles ou à moteur, des pinasses ou des vedettes à moteur.

La chaloupe bretonne, la « sardinière classique » qui représentait autrefois le type du bateau sardinier a presque complètement disparu, on n'en rencontre plus que quelques rares exemplaires (Fig. 78, 79, 80), il en est de même des barques sablaises ; partout maintenant règnent le côtre mixte et la vedette à moteur, le côtre mixte étant lui-même appelé à disparaître dans un avenir plus ou moins éloigné. (Fig. 81.)

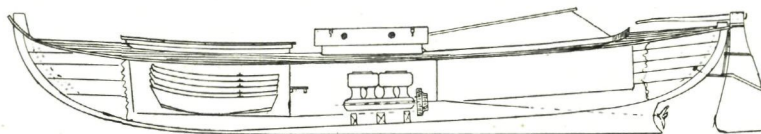


Fig. 82. Les nouvelles pinasses de pêche à moteur du Bassin d'Arcachon.

Au Sud des *Sables-d'Olonne*, la flottille sardinière n'est plus représentée que par des vedettes à moteurs d'un tonnage moyen de 12 tonnes environ, munies de moteurs de 20 à 25 chevaux. Mais, vers *Arcachon*, berceau de la pêche à moteur, l'ancien type de bateau ne s'est guère modifié et la « Pinasse » conserve encore la faveur des pêcheurs sardi-

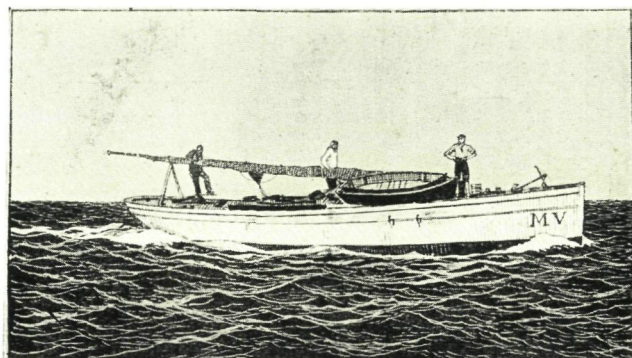


Fig. 83. Pinasse à moteur pour la pêche de la Sardine. D'après SANDY HOOK.

niers. C'est une embarcation de 10 à 14 mètres de long, légère, assez étroites, à fond plat et pointue aux deux extrémités. (Fig. 82.) Sa construction spéciale en fait un bateau très marin, se levant admirablement à la lame, roulant fort peu. Jusqu'en 1906, les pinasses d'Arcachon étaient pourvues de 3 paires d'avirons et d'une voile au tiers ; à cette époque furent installés les premiers moteurs et leur nombre s'accrût rapidement à mesure qu'augmentait le tonnage des nouvelles pinasses dont certaines sont actuellement munies de moteurs allant jusqu'à 50 CV.

A *Saint-Jean-de-Luz*, les pêcheurs basques ont adopté, dès avant la guerre, à l'exemple de

leurs voisins espagnols, des petits vapeurs pontés, de 25 à 30 tonneaux, munis d'une machine de 15 à 20 CV leur donnant un grand rayon d'action. (Fig. 93.) Ces « *Trainières* » à vapeur utilisées pour la pêche au filet bolinche sont susceptibles d'aller très au large. Elles se transforment, d'ailleurs, actuellement : les marins basques songeant à remplacer sur leurs trainières, leurs machines à vapeur par des moteurs semi-Diesel dont l'exploitation est plus économique.

Les Annexes.

Le type des annexes actuellement employées pour la mise à l'eau des filets de sardines varie suivant les ports. Dans toute la Bretagne, exception faite de *Saint-Nazaire*, elles sont toutes du type « canot » dont le modèle et le tonnage varient suivant les conceptions de chaque port.

A *Saint-Nazaire*, apparaissent les « *doris* » type « *pinasson* » qui, jusqu'à *La Rochelle*, se partagent la faveur des pêcheurs, avec les canots légers susceptibles d'être hissés à bord ; le « *pinasson* » règne ensuite sans conteste d'*Arcachon* à la frontière espagnole.

Sur toute la côte de Bretagne chaque bateau possède, suivant les conventions locales, une ou deux annexes montées par quatre hommes d'équipage ; l'effectif moyen des sardiniers bretons est ainsi de 5 à 8 hommes sur les voiliers ou côtres mixtes, pour passer à 9 et 12 hommes sur les vedettes et pinasses qui utilisent deux annexes ou plus.

A *Saint-Nazaire*, les vedettes emploient fréquemment de 8 à 10 doris ; sur la côte de Vendée le nombre d'annexes employées est généralement de deux à quatre, suivant l'effectif de leur équipage qui s'élève de 5 à 8 hommes. A *Arcachon* comme à *Saint-Jean-de-Luz*, les vedettes ou pinasses ont de 8 à 12 doris ou pinassons comme annexes ; leur équipage est généralement de 14 à 15 hommes.

Les Appâts.

En Méditerranée, la pêche de la Sardine se fait un peu au hasard, et sauf dans le cas de la pêche au feu, rien n'est fait pour attirer le poisson en surface.

Sur le littoral de l'Atlantique, il est indispensable de « *faire lever* » la Sardine pour qu'elle vienne se mailler dans les filets tendus ou se faire prendre dans les sennes tournantes.

On l'attire en surface en lui distribuant largement un appât constitué le plus souvent par des œufs de poisson et connu sous le nom de « *Rogue* ».

La rogue la plus employée est celle de morue, de provenance norvégienne, française, américaine ou allemande. Cette rogue est constituée par des ovaires de morues salés sur les lieux mêmes de pêche et mis en barils. Arrivées à terre, les rogues sont dépaquetées, triées suivant leur qualité et repaquées en barils avec une saumure concentrée dans laquelle elles séjournent de deux à trois semaines avant d'être à nouveau triées, et repaquées en barils avec du sel sec.

La rogue de morue la plus connue est la Rogue de Norvège, dite de BERGEN, généralement d'excellente qualité mais qui a l'inconvénient de coûter fort cher. Aussi nos pêcheurs emploient-ils encore des rogues rapportées d'Islande ou de Terre-Neuve par les voiliers et chalutiers français, des rogues américaines et canadiennes très mélangées et de qualité inférieure à la rogue de Bergen ou à la rogue française et des rogues allemandes qui, en général, sont reconnues de bonne qualité.

Pour obvier à l'inconvénient de ces rogues de morues très souvent onéreuses, les pêcheurs sardiniens emploient également une rogue de hareng préparée avec les œufs de ce poisson, de Septembre à Janvier, dans les ateliers de Boulogne et de Fécamp en France, à Yarmouth et Lowestoft en Angleterre, à Altona en Allemagne et encore en Norvège.



Fig. 84. Chaloupe Sardinière.

Cette rogue est plus dense que la rogue de morue, son odeur est plus forte et elle est préférée par certains pêcheurs. Une rogue excellente préparée avec les œufs de maquereau est aussi fabriquée à Boulogne et à Fécamp mais elle est relativement peu employée en raison de son prix élevé et de sa rareté.

Des succédanés ont été recherchés pour remplacer les rogues naturelles, toujours vendues à un prix élevé et on a réalisé à différentes reprises des rogues artificielles ou « *simili-rogues* » se conservant bien et se rapprochant autant que possible par le goût, l'odeur et l'apparence des rogues naturelles.

Ces simili-rogues sont généralement préparées avec des déchets de poissons triturés, des farines de poisson, des poudres de coquilles d'huîtres, de graines alimentaires et plus ou moins mélangées de rogues naturelles. Plusieurs d'entre elles ont donné d'excellents résultats, mais elles ne paraissent pas, malgré leur faible prix, conquérir la

favor des pêcheurs qui leur préfèrent toujours la rogue naturelle qu'ils économisent en employant, en même temps, la farine d'arachide, résidu des graines d'arachides dont on a extrait l'huile, et qui, délayée dans la saumure, un jour ou deux avant d'en faire usage, est suffisante pour faire lever la sardine. Le poisson une fois levé est maintenu en surface par une nouvelle distribution de farine d'arachide additionnée, cette fois, de rogue.

Les Engins et la Technique de la Pêche.

Les Filets Droits ou Dérivants.

Sur tout le littoral du Golfe de Gascogne, l'engin le plus couramment employé pour la pêche de la Sardine est le *filet droit* ou *filet maillant*.

C'est une simple nappe rectangulaire de fil de coton ou de lin extrêmement fin, teintée de bleu par un passage dans un bain de sulfate de cuivre, de façon à rester aussi peu visible que possible une fois les filets tendus en mer.

Chaque nappe de filet a de 25 à 35 mètres de longueur, sur 9 à 10 mètres de profondeur (soit de 400 à 500 mailles de chute). Une ralingue supérieure fortement liée maintient le

filet en surface et la nappe lestée à sa ralingue inférieure par quelques plombs, ou par quelques gros galets, tombe verticalement dans l'eau.

La pêche se pratique à bord de petites embarcations (canots non pontés, plates ou doris) conduites sur les lieux de pêche par une grande chaloupe : sardinière à voiles (dont le type disparaît petit à petit) ou par les vedettes ou pinasses à moteur.

Sur la côte de Bretagne, le patron, arrivé sur les lieux de pêche, embarque avec deux ou trois hommes dans une annexe laissant un seul homme à bord de la chaloupe qui, pendant toute la pêche, restera mouillée ou tirera de lentes bordées autour des petites embarcations.

Il emporte dans son canot : une « baille » d'un mélange de farine d'arachide saumurée et de rogue, une baille de rogue pure et deux filets d'une taille convenablement choisie. Les avirons sont armés et l'équipage nage doucement debout au vent pendant que le patron, debout à l'arrière, prend un filet, le file petit à petit à la mer et le fixe par une corde de deux à trois mètres à l'arrière de l'embarcation. (Fig. 85.)



Fig. 85. Pêche au filet droit.

Du « geste auguste du semeur », il jette alors de part et d'autre du filet le mélange de farine d'arachide et de rogue qui attirera la Sardine. Il fait ainsi « lever » le poisson. Puis, quand la sardine a « levé », qu'elle s'ébat autour du filet, il lance à poignées de la rogue pure : une mince pellicule huileuse s'étend bientôt sur la surface de l'eau ; la sardine se précipite sur les fragments d'arachide, sur les œufs de morue ; elle « travaille », va de ci de là, et, n'apercevant pas dans sa course les mailles du fin filet bleu, elle vient se mailler par les ouïes dans ce filet.

De temps à autre, le patron ramène doucement à bord une petite partie du filet, la visite rapidement. Quand il juge la pêche suffisante, il tire le filet à lui, donne le signal aux hommes du canot qui, saisissant le filet par brassées, le halent à bord en le secouant doucement pour faire tomber le poisson.

Les individus qui constituent un banc de sardines sont généralement tous de la même taille ou de tailles très voisines ; mais, d'un endroit à l'autre, du jour au lendemain parfois, la taille



Fig. 86 *a* et *b*. Annexe d'un sardinier en pêche.



Fig. 87. Relève du filet.

PLANCHE VIII.

Pêche de la Sardine et entretien des filets.



Fig. 88. Réparation d'un filet à Sardine.

du poisson varie car des bancs constitués par des individus de taille et d'âge différents peuvent se succéder sur une même pêcherie.

Le choix du filet à employer, ou plus exactement la grandeur de la maille de ce filet, a donc son importance. Si la maille est trop grande, le poisson passe au travers sans être retenu ; si, au contraire, elle est trop petite, le poisson est arrêté avant d'y avoir complètement engagé la tête ; dans un cas comme dans l'autre, il ne « maille » pas.

Le pêcheur sardinier doit ainsi avoir à sa disposition tout un jeu de filets aux mailles de grandeurs variables qu'il emploiera suivant son idée sur la taille des sardines sur les lieux de pêche qu'il fréquente habituellement.

Ces différents filets sont pratiquement définis suivant leur « moule ». Ce « moule » est la longueur maximum, exprimée en millimètres, comprise entre cinq nœuds du filet en extension complète ; autrement dit c'est la longueur maximum de deux mailles entières. Ainsi : sur un filet du « moule 60 », la distance entre cinq nœuds consécutifs sera de 60 millimètres et le côté d'une maille de ce filet mesurera 15 millimètres d'un nœud à l'autre.

Le moule des filets est pratiquement compté de deux en deux millimètres, et, pour la pêche de la Sardine, varie d'une façon générale du moule 38-40 au moule 76-78.

Par extension, il est devenu d'habitude courante de définir le poisson pêché par le moule du filet employé pour le capturer. Cependant, dans certains ports sardiens le moule du poisson est encore défini par le nombre de sardines nécessaires pour équilibrer le poids d'un kilogramme. Une confusion est donc possible pour l'observateur non averti. Le tableau ci-dessous établit la corrélation entre ces deux données commerciales courantes.

MOULE DU FILET.

En millimètres.

72 — 74
70 — 72
68 — 70
66 — 68
64 — 66
62 — 64
60 — 62
58 — 60
56 — 58
54 — 56
52 — 54
50 — 52
48 — 50
46 — 48
44 — 46
42 — 44
40 — 42
38 — 40
36 — 38
34 — 36

MOULE AU KILO.

Nombre de sardines au kilo.

14 — 16
16 — 18
18 — 20
20 — 22
22 — 25
25 — 29
29 — 32
32 — 35
35 — 40
40 — 46
46 — 52
52 — 58
58 — 65
65 — 73
73 — 82
82 — 94
94 — 100
110 — 135
135 — 160
160 — 200

Chaque bateau doit ainsi posséder un jeu complet de 20 à 25 filets et emporte toujours 5 ou 6 de moules différents appropriés aux diverses tailles de sardines qui fréquentent les

lieux de pêche habituels. Ces filets sont, suivant les régions, fournis par l'armateur, par le patron souvent propriétaire des embarcations, ou par les pêcheurs eux-mêmes. Ils reviennent aujourd'hui à environ 300 francs la pièce; un jeu complet constitue donc une mise de fonds de 5 à 6.000 francs environ.

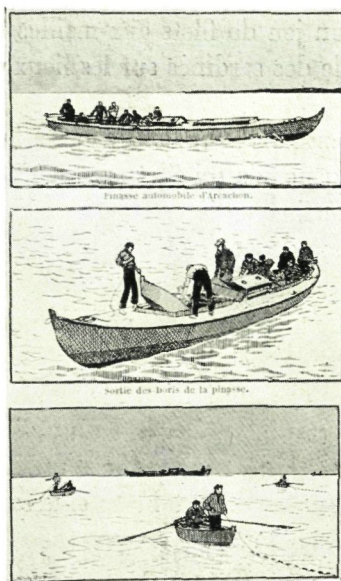


Fig. 89. La pêche de la Sardine à Arcachon.

Dans le Sud du Golfe de Gascogne, les pinasses ou vedettes à moteurs emploient un certain nombre de *doris* ou *pinassons* qui sont mis à l'eau à l'endroit où l'on présage la présence du poisson. Un seul pêcheur monte à bord de chaque *doris* avec un filet et une baille de rogue et de farine. Il pêche pour son compte et la pinasse va de l'un à l'autre embarquant les filets pleins et en passant de nouveaux. La pêche terminée les pinassons sont rembarqués et la vedette rentre rapidement au port.

Les filets de dérive.

Ces filets ne sont employés que pour la pêche de la grosse sardine dite « sardine de dérive », « sardine coureuse » ou encore « sardine profonde ».

Ils sont beaucoup plus résistants que les précédents, ont de 35 à 55 mètres de longueur, 7 à 8 mètres de chute et leurs mailles sont également beaucoup plus grandes : moule 70 et au-dessus. Leur montage est également différent car la nappe pêchante doit être maintenue à une certaine profondeur.

Pour cela, la ralingue supérieure est garnie d'un certain nombre d'orins (quatre généralement) de même longueur, garnis de flottés de liège qui maintiennent le filet à une certaine distance de la surface (six à douze mètres suivant les fonds). La ralingue inférieure est également plus fortement lestée que dans le filet droit.

Dix à quinze filets réunis bout à bout constituent ainsi une tésure de 400 à 500 mètres qui, mouillée la nuit, dérive seule avec une bouée lumineuse frappée à chacune de ses extrémités, ou reste fixée au bateau qui, toute la nuit, dérive lentement au gré des vents et des courants entraînant avec lui la nappe de filets tendus.

Les Différents modèles de Sennes.

Les filets droits ou dérivants sont des engins ancestraux, d'un type que l'on pourrait qualifier de « passif », car le poisson attiré en surface par l'appât répandu à profusion maille dans le filet tendu... ou ne maille pas.

Or, la rogue coûte cher; quand le poisson ne maille pas c'est non seulement du temps mais encore de l'argent perdus inutilement. Aussi, s'est-on de bonne heure employé à rechercher les moyens de doter les pêcheurs de filets perfectionnés, à grand rendement, et qui, en encer-

clant rapidement le poisson attiré en surface, offraient les plus grandes chances de le capturer facilement.

Ces engins qualifiés « *actifs* » par opposition aux filets dérivants du type « *passif* » sont les *Sennes Tournantes*.

La plus ancienne en date est la *Grande Senne Belot* du nom de son inventeur qui la réalisa en 1872. C'était une grande nappe de filets permettant d'encercler rapidement le banc de poissons et qui, en se couissant à la partie inférieure ou profonde, le retenait enfermé dans une sorte d'immense épuisette d'où le pêcheur les retirait ensuite aisément.

La Grande Senne Belot nécessitait l'emploi de deux bateaux, elle était encombrante, d'un maniement complexe et, de plus, fort coûteuse pour l'époque. Adoptée par certains pêcheurs, délaissée par d'autres, son emploi provoqua de vives polémiques qui se terminèrent par un décret officiel en interdisant l'usage pendant une grande partie de l'année.

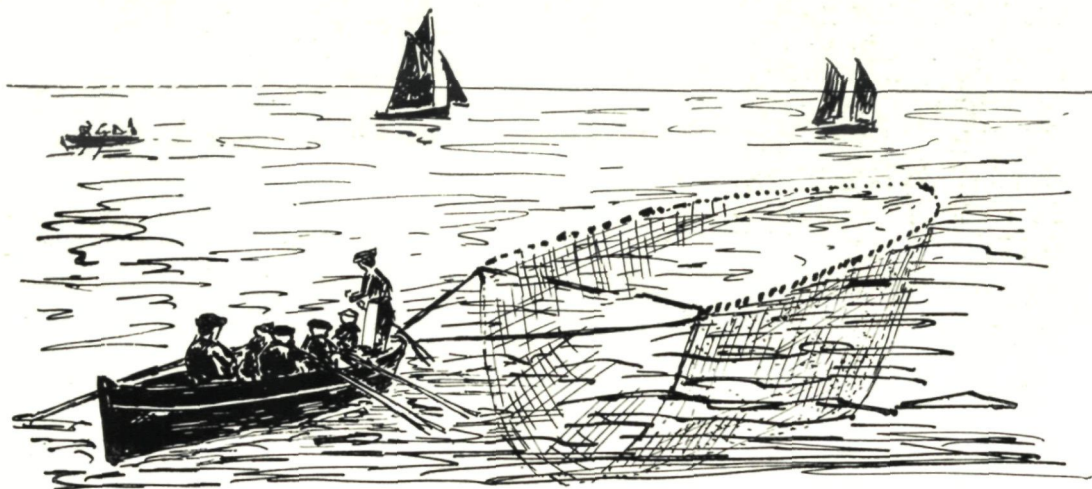


Fig 90. La senne Guezennec.

Mais, par la suite, des engins tournants de proportions réduites furent réalisés, et, comme ils présentaient tous les avantages de la Grande Senne BELOT sans en avoir les inconvénients, ils furent, d'une façon générale, bien accueillis par les pêcheurs.

Les modèles de sennes tournantes en usage sur les côtes de France sont actuellement nombreux et variés. Ils ne sont que des perfectionnements du modèle le plus simple, réalisé en 1881-1882, par les pêcheurs de *Saint-Guérolé-Penmarch* et connu sous le nom de *Filet de Saint-Guérolé*. Cet engin est constitué par une nappe de filets droits fixés bout à bout, de 100 à 150 mètres de long, de 16 à 25 mètres de chute, avec laquelle le pêcheur tente d'encercler le banc de sardines attiré en surface. Aux deux extrémités et sur la ralingue inférieure de la nappe ont été fixés des anneaux dans lesquels passe une corde qui, manœuvrée de l'embarcation du bateau, permet de coulisser et de fermer rapidement le filet à sa partie inférieures

Arrivé sur les lieux de pêche, la chaloupe de pêche met à l'eau une ou deux annexes montées chacune par un homme chargé de « *faire lever* » la sardine en lui distribuant la rogue ou appât. Le résultat obtenu, le bateau principal, généralement une pinasse à moteur, entoure rapidement l'annexe avec le filet, puis coulisser celui-ci, pendant que les annexes s'échappent en passant

par dessus la ralingue supérieure de l'engin qui flotte en surface. Parfois, les pêcheurs jettent la rogue du bateau même et filent leur senne comme un filet ordinaire en le maintenant en demi-cercle pendant que la sardine monte; le poisson levé est alors vivement encerclé et le filet coulissé. Le poisson retenu dans la senne est sorti au moyen de paniers ou de grandes épuisettes.

La *Petite Senne Belot*, le *filet Eyraud* sont des perfectionnements de la *Senne Saint-Guénolé*, opérant toujours sur les mêmes principes.

Le *Filet Guézennec* est quelque peu différent, (Fig. 90.) Sa forme, très originale, est celle d'une véritable boîte flottante, de 20 à 70 mètres d'ouverture de poche, ouverte en haut et à une de ses extrémités maintenue béante par une perche. Remorquée doucement par un canot, cet engin engloutit la sardine que le pêcheur a fait lever en lui distribuant de la rogue et qu'il dirige vers l'ouverture du filet en jetant l'appât à l'intérieur de l'engin. Quand la sardine est abondante dans la boîte flottante, le pêcheur coulisse et ferme l'ouverture de la poche, la perche est alors enlevée, le filet est partiellement entré et le poisson recueilli à l'aide d'épuisettes.

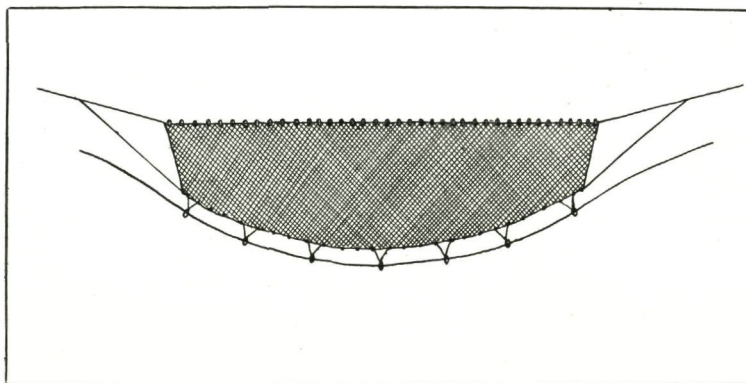


Fig. 91. Le Bolinche.

Le *Coulisseau*, employé à *Saint-Jean-de-Luz*, est aussi une sorte de senne tournante de 80 mètres environ de longueur, 14 mètres de chute et dont les mailles ont de 8 à 10 millimètres de côté. Une coulisse placée à la base de l'engin permet de le fermer une fois que le banc de poisson a été encerclé. Cet engin, connu depuis très longtemps, (DUHAMEL DU MONCEAU le décrit en 1774) était en honneur au pays basque jusqu'à ces dernières années : on pêchait au coulisseau en Octobre, au début de la saison quand, par suite de la trop grande limpidité des eaux, la sardine ne « maillait » pas encore, puis, en fin de saison, en Mars-Avril, lorsque les bancs de sardines se trouvent mélangés avec des anchois.

Ici, la rogue n'était plus nécessaire pour faire lever la sardine : les marsouins abondants dans ces régions se chargeant d'effrayer le poisson et de l'obliger à monter vers la surface de la mer. Les pêcheurs suivaient donc les ébats des Cétacés qui leur indiquaient la présence du banc de poissons, l'entouraient de leur senne, laissaient échapper leurs bénévoles rabatteurs et, coulissant le filet, recueillaient la sardine.

Mais, depuis quelques années le *Coulisseau* a été peu à peu remplacé par le *Bolinche* dont le pouvoir de capture est nettement supérieur à tous les engins employés actuellement pour ce genre de pêche sur les côtes de France.

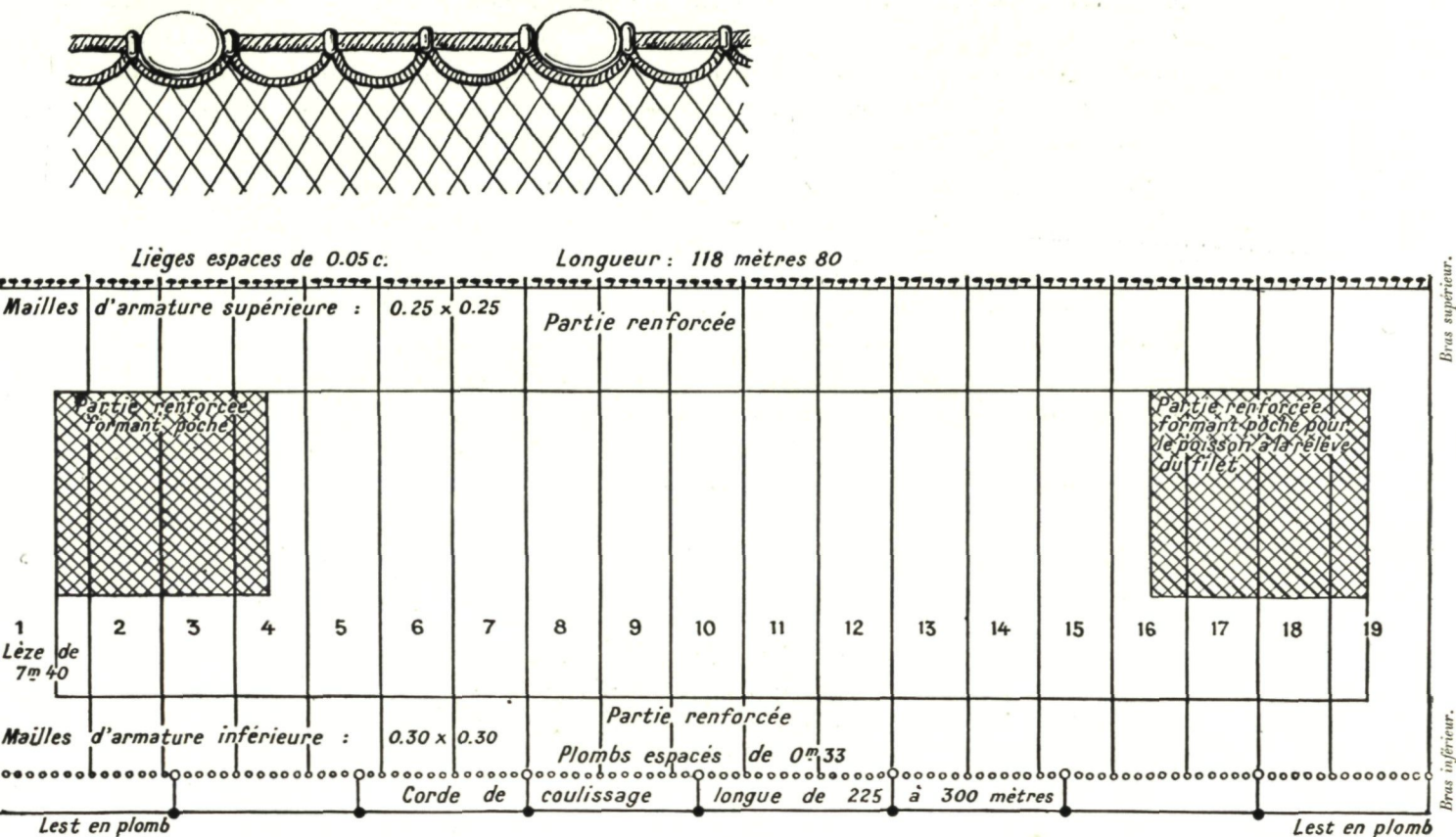


Fig. 92. Filet tournant, dit «Bolinche». Mode d'armature.

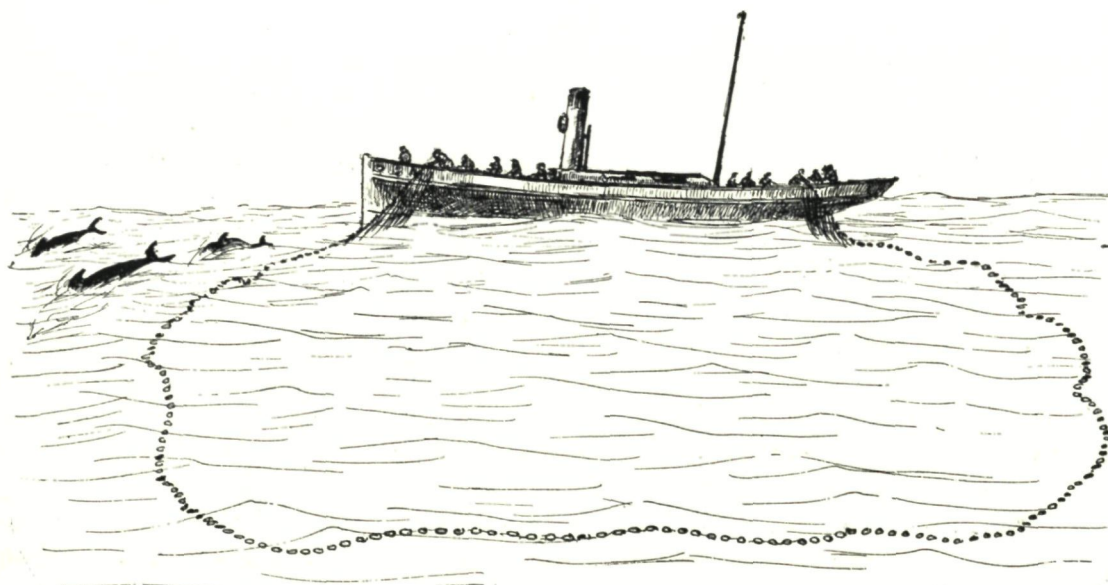


Fig. 93. La manœuvre du filet «Bolinche».

Le filet Bolinche est encore un filet tournant et coulissant. Il a, développé, la forme d'un trapèze dont la grande base mesure habituellement de 100 à 120 mètres de longueur, et la petite 100 mètres seulement. Sa hauteur est de 35 mètres au milieu et de 25 mètres seulement aux extrémités qui constituent les ailes du filet. (Fig. 91-92.)

La ralingue supérieure est garnie de flotteurs de liège de 10 centimètres de diamètre au nombre de 1.500 environ; la ralingue inférieure est plombée et porte de plus 7 anneaux métalliques dans lesquels coulisse un filin de 12 à 18 millimètres de diamètre. Enfin, des bras fixés à chaque extrémité du filet permettent sa manœuvre.

Le filet Bolinche est manœuvré à bord d'un petit vapeur de 25 à 30 tonneaux, muni d'une machine de 15 à 20 chevaux, appelé « *Trainière* » montée par au moins dix hommes. Chaque trainière embarque deux ou trois plates qui sont mises à l'eau sur les lieux de pêche avec, dans chacune d'elle, un homme chargé de faire lever la sardine en lui distribuant la roque. Quand le poisson lève, le vapeur commence à mouiller le filet par l'arrière en décrivant à petite vitesse un grand cercle de giration avec le doris comme centre, puis, le cercle terminé, il hale doucement à lui par l'avant et par l'arrière les deux extrémités de la ralingue supérieure flottante en même temps qu'il serre la ralingue inférieure qui, passant dans les anneaux, forme coulisse et ferme le filet qui prend ainsi la forme d'une poche dans laquelle se rassemble le poisson et que l'on hisse ensuite à bord. (Fig. 93, 94, 95.)

Le Lamparo, employé en Méditerranée est encore une senne tournante dont la ralingue inférieure beaucoup plus courte que la ralingue supérieure forme poche dès que la partie flottante du filet a formé le cercle destiné à entourer le poisson. La ralingue supérieure de ce filet a généralement de 180 à 200 mètres de long; elle porte les lièges. La ralingue inférieure, plombée, n'a que de 120 à 130 mètres, elle force donc la partie inférieure du filet à se replier en dedans en formant cuvette circulaire. Nous reviendrons sur son emploi en étudiant les pêches de la Méditerranée.

Le Retz volant, employé pour la pêche de la Sardine ou de l'Allache en Algérie n'est qu'un grand Lamparo.

Sur la côte Atlantique du Maroc, c'est encore le *Lamparo* qui est le plus souvent employé pour la pêche de la sardine et sa supériorité sur les engins habituels est manifeste dans cette région.

Enfin, il convient de citer que le *Chalut*, bien que n'étant pas spécifiquement employé pour la pêche de la Sardine, réalise néanmoins de très fortes captures quand ce poisson se tient, par suite des conditions hydrologiques, rassemblé sur certains fonds quelque temps avant l'époque de la ponte. De fortes pêches de sardines ont ainsi été réalisées par les chalutiers opérant en Baie de *Plymouth* au printemps de chaque année, puis, à différentes reprises sur les côtes du Maroc ou dans le Golfe de Gascogne.

L'Écoulement des Produits de la Pêche.

Les ports de vente de la Sardine sont à quelques exceptions près, les mêmes que les grands centres d'armement. Ce sont parmi les plus importants : *Douarnenez*, *Le Guilvinec*, *Concarneau*, *les Sables d'Olonne*, *Arcachon*, sur la côte Atlantique; *Collioure* sur la côte Méditerranéenne, *Castiglione* et *Oran* en Algérie; *Fedhala*, *Casablanca* et *Safi* sur les côtes du Maroc.



Fig. 94. Vapeur relevant son filet tournant.



PLANCHE IX.

Manœuvre du filet tournant.

Fig. 95. Embarquement de la Sardine à l'aide d'épuisettes.

De plus, sur de nombreux points du littoral, de nombreuses usines traitant la Sardine pour la conserve se sont installées et fonctionnent pendant toute la durée de la pêche de ce poisson. *Camaret, Audierne, Saint-Guénolé-Penmarch, Kéridy, L'Île Tudy, Loctudy, Doellan, Port-Louis, Auray, Quiberon, Belle-Isle, Le Croisic, La Turballe, Noirmoutiers, Saint-Gilles, La Rochelle Saint-Jean-de-Luz* possèdent ainsi plusieurs usines qui, en dehors de la saison de pêche de la sardine, ferment ou se livrent à la préparation des conserves de légumes ou d'autres poissons.

Mode de vente de la sardine. — La sardine est un poisson très fragile, se corrompant rapidement ; aussi la vente de ce poisson a-t-elle lieu, en principe, dès l'arrivée des bateaux au port.

D'une façon générale, cette vente se fait *au Mille*, la sardine étant délivrée dans des petits paniers ou caissettes contenant soit 100 ou 200 poissons. La vente se fait à l'amiable ou aux enchères, à la criée, sur présentation d'un échantillon. Dans certains ports, particulièrement depuis quelques années, la vente se fait toujours *au Poids*, le prix étant établi généralement par 100 kilogrammes.

Utilisation du poisson.

Consommation en vert. — La sardine destinée à être consommée immédiatement sur place est vendue au consommateur telle qu'elle sort du filet. C'est la « *Sans Sel* », la plus appréciée des gourmets.

Celle qui est destinée à l'expédition est légèrement saupoudrée de sel et emballée en caissettes ou en paniers. Le développement de la locomotion automobile a considérablement développé la consommation de la sardine « *en Vert* » qui pénètre maintenant jusque dans les campagnes les plus éloignées des voies ferrées.

Mais la sardine se prête mal aux expéditions à longues distances et son rayon de distribution reste limité. Des essais de sardines « *givrées* », tentés en 1931, ont donné de bons résultats et ont permis l'exportation de ce poisson de choix vers l'Allemagne et les pays centraux.

La Sardine à l'Huile. — La plus grande partie des produits de la pêche de la Sardine est préparée de diverses manières en vue de sa conservation pendant une durée plus ou moins longue.

La préparation la plus connue, la plus commune est celle de la *Sardine à l'Huile*. Cette préparation sera étudiée spécialement dans le chapitre réservé aux Industries de la Conserve et, pour le moment, nous dirons simplement que dès leur arrivée à l'usine, les sardines sont lavées, saupoudrées de sel, étêtées, vidées, saumurées pendant une heure ou deux, séchées, cuites dans un bain d'huile, égouttées, mises en boîtes métalliques et recouvertes d'huile de bonne qualité, généralement d'huile d'olive. Les boîtes pleines sont alors serties et stérilisées.

Outre la sardine à l'huile proprement dite, les usines de conserves préparent encore des Sardines aux Achards, à la Tomate, à la Bordelaise, à la Provençale. Dans ces divers modes de préparation, l'huile est additionnée d'aromates ou remplacée par de la tomate ou une sauce quelconque. Des conserves savoureuses sont également préparées avec les grosses sardines dites sardines de dérive ou « *sauvages* » qui sont marinées au vin blanc ou au vinaigre.

Sardines Fumées ; Sardines Anchoisées. — En quelques endroits de la côte atlantique, la grosse sardine de dérive est fumée ou saurée. La méthode est la même que celle employée pour le saurissage du Hareng : la sardine légèrement saumurée est soumise pendant plusieurs jours à l'action d'une fumée de copeaux de chêne enflammés, couverts de cendres de jonc. L'opéra-

tion dure de 7 à 8 jours quand l'air est sec, de 10 à 12 s'il est humide. Les produits ainsi obtenus sont excellents. Cette utilisation de la sardine est malheureusement très restreinte.

On prépare également les sardines suivant la recette employée pour la préparation des « Anchois de Norvège » en saumurant le poisson et en le mettant à mariner pendant plusieurs mois dans une saumure fortement épicée et chargée d'aromates après l'avoir légèrement fumée. Cette préparation, comme la précédente, reste peu employée.

Sardines Salées. — L'industrie de la sardine salée est une industrie méditerranéenne par excellence, car la sardine de la Méditerranée, petite et délicate, ne peut être pressée. Son centre principal est à *Collioure* où 22 ateliers absorbent non seulement la pêche du port mais encore celle de plusieurs quartiers méditerranéens et même de quelques ports algériens.

La sardine destinée à être salée est disposée dans de grandes bailles en alternant régulièrement une couche de sel et un lit de poissons. Quand la baille est pleine, on la recouvre d'une sorte de saumure composée de sel, d'un peu de salpêtre et de 300 grammes environ d'ocre rouge par 100 kilogrammes de sel employé. Les sardines demeurent de cinq à six mois dans la saumure ainsi constituée, puis sont arrimées dans des barils de châtaigner pouvant contenir suivant leur taille de 5 à 50 kilogrammes de poissons.

Ces sardines sont expédiées un peu partout dans l'intérieur de la France, aux colonies et en Amérique.

Sardines Pressées. — Cette industrie, très ancienne, fut pendant longtemps une des principales ressources des ports de pêche bretons ; mais, dans cette région, elle a fait place à l'industrie de la conserve à l'huile et les « Presses à Sardines » sont actuellement rares en France : l'Espagne étant maintenant maîtresse du marché de la sardine pressée créé par nos presseurs bretons et vendéens.

La préparation de la sardine pressée est simple et peu coûteuse.

Le poisson non vidé est soigneusement rangé dans des cuves : une couche de sardines alternant avec une couche de gros sel. La saumure ne tarde pas à se former et recouvre entièrement la sardine qu'on laisse mariner dans la saumure pendant 10 à 15 jours suivant sa grosseur. Après l'avoir dépotée, lavée dans une saumure fraîche, on l'arrime par couches successives et serrées dans des tonnelets : le poisson étant rangé par couches rayonnantes de façon que la pile de lits dépasse l'ouverture du tonnelet de 25 à 30 centimètres, le dernier lit étant disposé de façon à ce que tout les poissons soient rangés le dos en l'air (rang bleu). Puis le couvercle est disposé sur la couche supérieure et le tout est comprimé au moyen d'une presse à vis ou tout simplement à l'aide d'un levier chargé d'une grosse pierre. Le couvercle se met ainsi de lui-même en place et le baril est alors foncé.

Un baril de 80 kilogrammes de sardines pressées contient ainsi de 1.500 à 2.000 sardines salées dont la durée de conservation est d'environ six mois.

Une Presse de capacité moyenne peut traiter environ de 500 à 600.000 sardines par semaine et à peu de frais. Ces sardines pressées sont surtout consommées dans le Midi de la France et en Bourgogne ; une certaine quantité est également exportée vers l'Espagne et l'Italie.

Utilisation des Sous-Produits.

Dans la plupart des ports de pêche les déchets de la préparation des sardines en conserve sont vendus aux cultivateurs pour la fumure des champs. Il existe également quelques fabriques

d'engrais qui achètent ces déchets et les traitent pour la fabrication d'engrais azotés, de guanos de poisson ou d'huiles.

*
* *

La production annuelle de la pêche de la Sardine en France se maintient approximativement depuis quelques années autour de 30 à 35 millions de kilogrammes évalués à environ 68 millions de francs.

Les dernières *Statistiques des Pêches Maritimes* publiées par le Ministère de la Marine Marchande évaluent la production de 1932 à 30.176.809 kilogrammes pour 66.912.467 francs avec la répartition suivante par régions :

	POIDS EN KILOGRAMMES.	VALEUR EN FRANCS.
Manche.....	220.310 kilogrammes.	381.680 francs.
Océan Atlantique	19.419.369 —	48.381.125 —
Méditerranée	4.198.808 —	12.615.955 —
Algérie.....	6.338.322 —	5.533.707 —

2.666 bateaux ont armé pour la pêche aux filets droits ou dérivants; 650 avec d'autres engins; près de 200 usines ont traité le poisson employant pour cela plus de 11.000 ouvriers et ouvrières.

Le graphique ci-joint indique les fluctuations de la pêche de la Sardine au cours des trente dernières années.

OUVRAGES CONSULTÉS.

P. ARNE.

Résultats contrôlés du rendement du filet tournant dans la région de Saint-Jean-de-Luz. (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, t. V, fasc. 4, 1932.)

G. BELLOC.

La question de la Sardine dite «sauvage». (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, t. III, f. 1, 1930.)

Contribution à l'étude de la Sardine des côtes françaises de l'Atlantique entre Loire et Gironde. (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, t. V, f. 2, 1932.)

L. BRONKHORST.

La pêche à la Sardine en France et en Afrique du Nord et le problème sardinier. (Mémoire présenté au XII^e Congrès National des Pêches Maritimes, 1931.)

P. DESBROSSES.

Étude de la Sardine de la côte de Bretagne depuis Concarneau jusqu'à l'embouchure de la Loire. (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, t. VI, f. 1, 1933.)

J. LE GALL.

Contribution à l'étude de la Sardine des côtes françaises de la Manche et de l'Atlantique. (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, t. I, f. 11, 1928.)

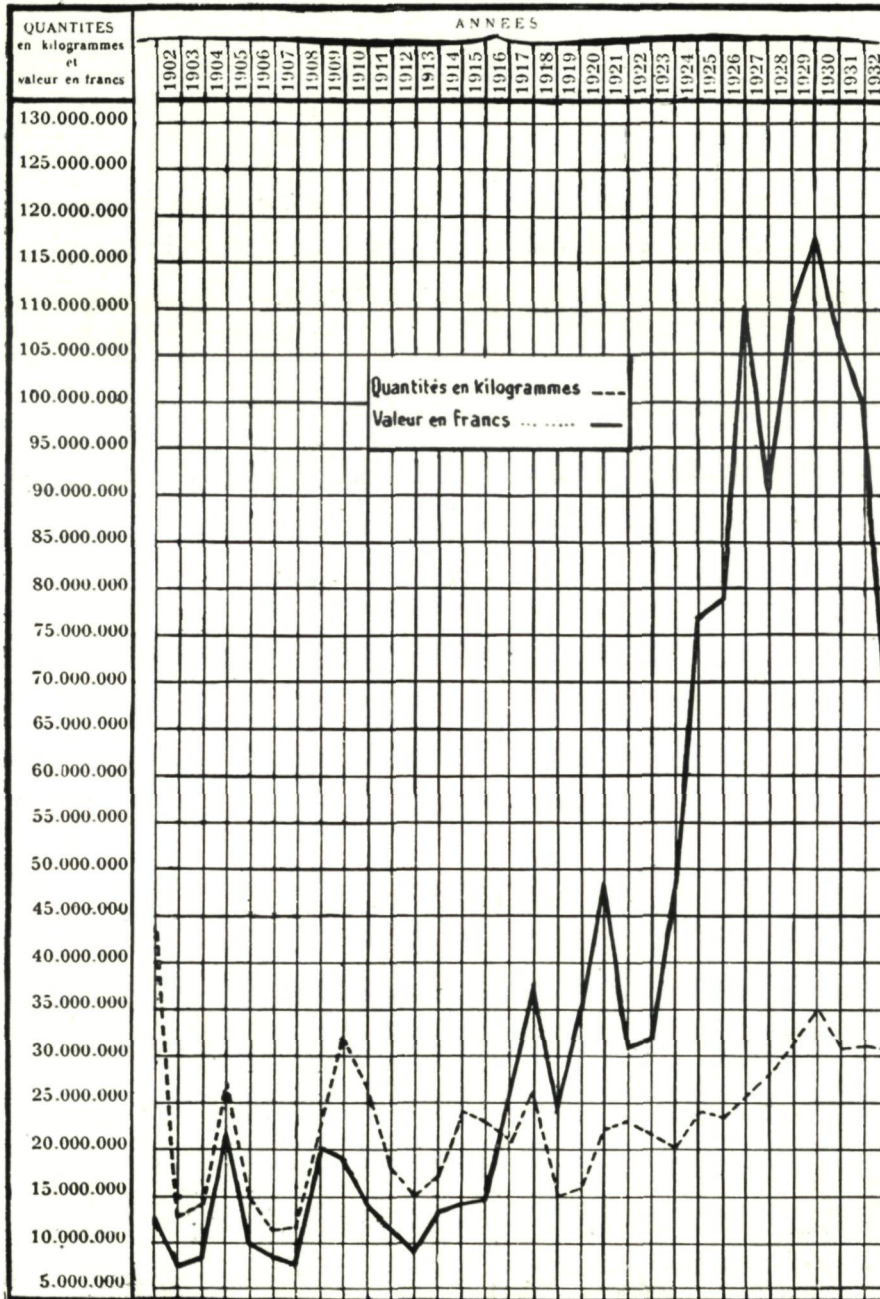
Contribution à l'étude de la Sardine des côtes françaises de la Manche et de l'Atlantique. (2^e partie, La Sardine des côtes de Bretagne (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, t. III, f. I, 1930.)

Les principales pêches maritimes de la France. Les filets et engins qui y sont employés (*Pêche Maritime*, 1^{er} mars 1931).

A. ODIN.

Histoire de la pêche de la Sardine en Vendée et sur les côtes voisines. (Les Sables-d'Olonne, 1895.)

Pêche de la SARDINE de 1902 à 1932.



LA PÊCHE DU THON BLANC OU GERMON ⁽¹⁾.

Les différentes Espèces de Thon.



Fig. 96. Le Germon.

Deux espèces de Thons fréquentent les mers de l'Europe septentrionale: le Thon Rouge (*Orcynus thynnus*) qui peut atteindre la taille de 3 mètres et le poids de 900 kilogrammes, et le Germon ou Thon Blanc (*Thynnus alalonga*) dont les plus forts individus ont 1 mètre et pèsent 15 kilogrammes.

Nous ne citerons que pour mémoire d'autres espèces qui sont capturées accidentellement et ne font pas l'objet d'une pêche spéciale : la Pélamide (*Pelamys sarda*. WILLUG.) et la Bonite à ventre rayé (*Thynnus pelamys*).

Le Germon rappelle le Thon rouge par sa coloration, mais s'en distingue par sa taille ordinairement plus faible et la longueur de ses nageoires pectorales qui atteignent la seconde dorsale.

Il vit dans les eaux chaudes de température supérieure à 14° C. et pénètre dans le Golfe au mois de mai en même temps que la transgression atlantique. Dans nos régions on le rencontre

seulement dans les eaux superficielles et on le pêche à la ligne de traîne.

Les Bateaux et les Centres de Pêche.

Les ports français de l'Atlantique arment pour cette pêche qui dure ordinairement de juin à fin octobre.

Les principaux centres de pêche sont : *Douarnenez, Concarneau, Port-Louis Groix, Etel, l'île d'Yeu, les Sables d'Olonne, La Rochelle et Saint-Jean-de-Luz*. Sauf dans ce dernier port, on arme uniquement des voiliers pour cette pêche.

Les premiers bateaux utilisés étaient des chaloupes grées à misaine, grand'voile et tape-cul. Ces chaloupes furent remplacées ensuite par des dundees ou plus exactement des sloops à tape-cul.

L'île de Groix arme, à elle seule, 225 voiliers pour cette pêche, presque la moitié de la flottille française.

⁽¹⁾ Par Gérard BELLEC.



Fig. 98. Thonnier avec ses tangons relevés.



Fig. 97. Armement des Thonniers à Groix.



Fig. 99. Thonnier en pêche.

PLANCHE X.

Thonniers en pêche.



Fig. 100-101. Débarquement du Germon à Concarneau.

C'est un curieux spectacle de voir *Port-Tudy* quelques jours avant le début de la campagne de pêche. Une forêt de mâts et de perches se dresse au-dessus des jetées où sèchent quelques

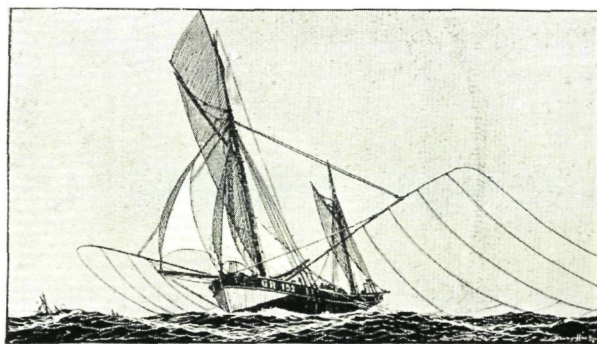


Fig. 102. La Pêche du Thon (Germon).

d'après Sandy Hook.

voiles fraîchement tannées. Les dundees et les sloops coquettement repeints de couleurs vives se pressent bord à bord dans les deux bassins.

Dans quelques jours le port sera vide. Un à un tous les thonnières auront pris le large, toutes voiles dehors et il ne restera plus dans l'île que les enfants, les femmes et les vieillards.

Dès que la passe est franchie, les voiles sont hissées, les tangons abaissés en position de pêche et l'équipage grée les dernières lignes. (Fig. 99-102.)

Les Engins et la Technique de la Pêche.

Les tangons sont de longues perches de 15 à 16 mètres placées de chaque côté du grand mât et que l'on rabat latéralement pendant la pêche, ils portent les lignes qui se terminent par un avançon en laiton de trois ou quatre brasses, auquel est fixé un hameçon à double crochet, sans arpillons.

L'appât est artificiel : il est composé ordinairement de crin blanc ou de paille de maïs peignée ; on emploie aussi parfois une bande de caoutchouc blanc enroulée autour de l'hameçon et fendue au ciseau dans le sens de la ligne de manière à lui donner une vague ressemblance à des tentacules de calmar.

Ce procédé de pêche est fort ancien. D'après DUHAMEL, les Saintongeais se rendant à Terre-Neuve, il y a presque deux cents ans, pêchaient le germon à l'aller et au retour avec des « haims à deux crocs et un leurre de liège garni de quelques plumes ».

Il y a sept lignes sur chaque tangon : cinq lignes proprement dites et deux autres lignes appelées Grand plomb et Petit plomb.

Les lignes proprement dites sont fixées à deux brasses l'une de l'autre à partir de l'extrémité distale du tangon, elles sont désignées d'après leur rang : la première étant la plus éloignée et la cinquième la plus rapprochée du bord.

Le Grand plomb est fixé à mi-distance entre la première et la deuxième ligne, le Petit plomb entre la troisième et la quatrième ; elles sont ainsi appelées parce qu'elles sont lestées par un fragment de chaîne placé à quelques brasses de leur point d'attache.

Les lignes proprement dites sont d'autant plus longues qu'elles sont plus éloignées du bateau ; elles ont respectivement, non compris l'avançon :

La première : 39 brasses environ ;

la deuxième : 32 brasses ;

- La troisième : 25 brasses ;
- La quatrième : 18 brasses ;
- La cinquième : 11 à 12 brasses.

Cette disposition permet, lorsqu'un germon s'est enfoncé sur l'une d'elles de la ramener à bord sans accrocher les autres lignes et les emmêler.

Le Grand plomb a 7 brasses.

Le Petit plomb : 3 brasses.

Toutes ces lignes sont reliées au navire par des filins appelés « hâle à bord » qui permettent leur manœuvre, le tangon restant fixé.

Un plomb supplémentaire est placé d'ordinaire sur la ligne du large au vent.

Le train de pêche comprend en outre trois lignes supplémentaires placées sur le couronnement ; elles ont respectivement 11 brasses, 1 brasse et 15 brasses, ce sont le « *bonhomme* » le « *rikiki* » et la « *bonne femme* ».

Enfin une dix-huitième ligne est parfois fixée en tête du mât arrière, c'est la « *sévaille* » des Groisillons.

Autrefois on installait des sonnettes sur les lignes pour avertir qu'un germon venait d'être capturé ; cette habitude n'est plus en usage, sauf pour les lignes du tableau arrière où la sonnette est quelquefois remplacée par un marteau de bois, et les pêcheurs reconnaissent à coup sûr les morsures de thon à la brusque tension des lignes.

Le Germon ne mord à l'hameçon que pendant le jour, aussi les lignes sont-elles rentrées à la tombée de la nuit et filées à l'aube.

L'hameçon et l'appât sont l'objet de soins minutieux, la paille de maïs est souvent peignée ou remplacée lorsqu'elle a pris une couleur jaune sale, le crin est changé, et tous les soirs, lorsqu'on rentre les lignes, les hameçons sont séchés et suifés.

A la tombée du jour, on capture souvent des Castagnoles (*Brama Rayi*) sur les lignes à thons. Dans la journée on prend parfois des Mérours (*Polyprion cernium*) ou des Squales: Peaux bleues (*Carcharias glaucus*) et Oxyrhines (*Oxyrhina Spallanzani*).

La vitesse nécessaire à la pêche est de 5 à 7 nœuds, aussi la pêche du germon est-elle parfois très décevante : par temps calme, le navire n'a pas une vitesse suffisante ou reste en place, roulant bord sur bord dans un claquement de voiles, les lignes pendent verticalement et ne pêchent pas.

A d'autres moments, bien que la vitesse soit suffisante, le germon fait des bonds désordonnés hors de l'eau autour du bateau, mais ne mord pas sur les lignes, et les journées se passent sans aucune capture. Nous avons constaté que, dans ce cas, les germons se trouvent au milieu d'une nourriture abondante et dédaignent l'appât de nos pêcheurs.

L'équipage est alors taciturne ou furieux. Il faut avoir passé une marée à bord de ces bateaux pour réaliser cet état d'esprit, auquel succède brusquement une folle gaieté lorsqu'une ligne se tend ; la joie est à son comble lorsque plusieurs lignes sont prises en même temps, tout le monde est sur le pont et chacun s'affaire à rentrer les lignes : elles sont rapidement lovées sur le pont, les doigts sciés par les avançons saignent, mais le blessé lui-même ne s'en aperçoit pas. Lorsque le poisson est amené ainsi le long du bord, il est vivement accroché par

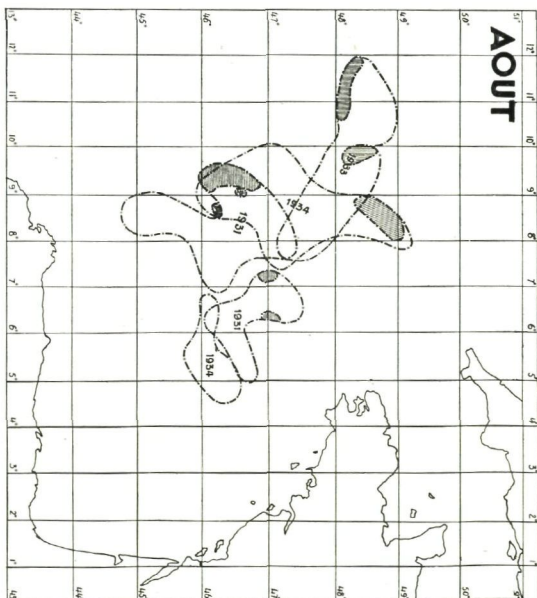
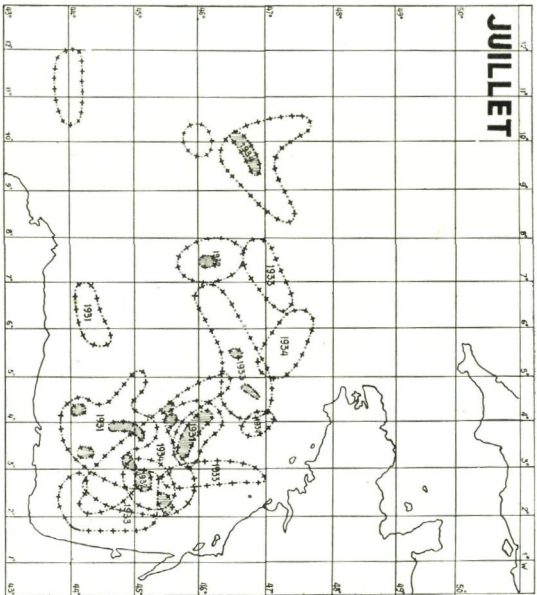
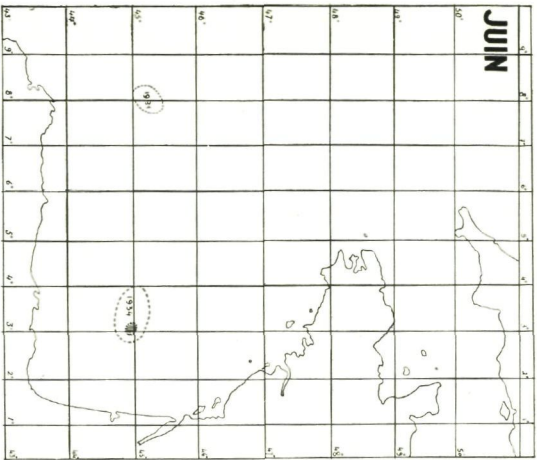


Fig. 103.

Fig. 104.

Fig. 105.

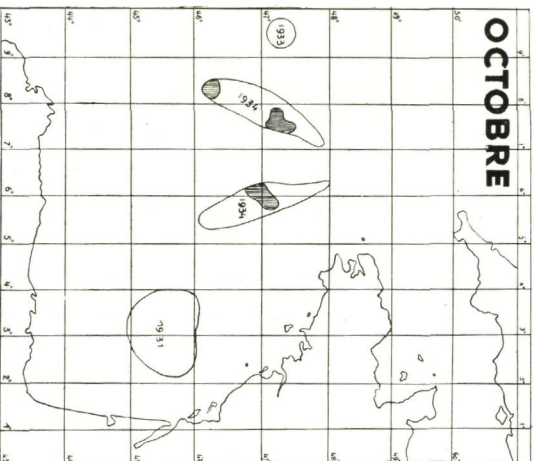
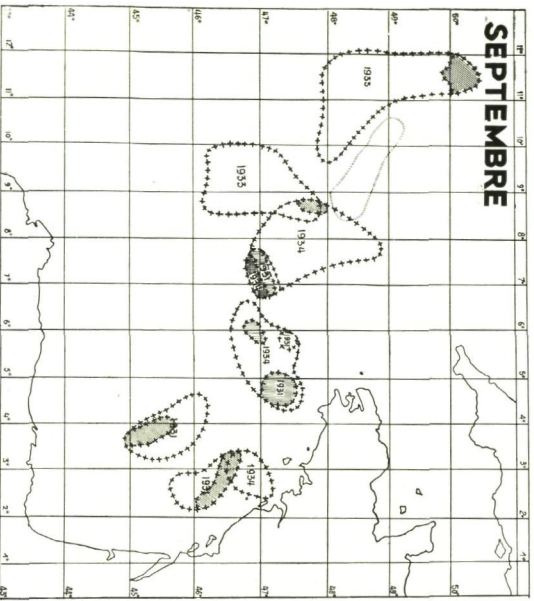


Fig. 106.

Fig. 107.

les lieux de pêche
du
Gironde
représentés
mois par mois

Planche XI.

Les lieux de pêche du Gironde.

les ouïes à l'aide du « baz-croc » (hameçon fixé à un manche en bois) soulevé et lancé sur le pont où il se débat et bondit en agitant très rapidement la queue.

Le Traitement du Germon à Bord.

Il faut le tuer au plus vite : c'est le mousse qui est chargé de l'exécution tandis que le pêcheur file à nouveau la ligne. A genoux sur le pont, il saisit le germon qui lui glisse entre les mains, l'immobilise entre ses jambes et lui enfonce un poinçon dans le crâne. L'animal est foudroyé ou blessé à mort, il agite encore convulsivement la queue dont les claquements sur le pont deviennent plus faibles et de plus en plus espacés, puis il cesse tout mouvement.

Lorsque les captures se succèdent rapidement, ils sont ainsi une vingtaine et parfois plus sur le pont, baignant dans leur sang et ils se déplacent aux mouvements du bateau jusqu'à ce qu'un moment de répit permette aux pêcheurs de les vider.

On commence d'abord par leur enlever les branchies. Le poisson est ensuite fendu de l'anus à la gorge, l'appareil digestif et le cœur sont retirés tandis que le sang rouge et chaud s'écoule en abondance et se coagule aussitôt sur le pont. L'estomac et le cœur qui continue à battre longtemps après qu'il a été isolé, sont conservés précieusement pour la cuisine du bord, ce sont des morceaux de choix pour le pêcheur.

Puis à l'aide d'une cuillère, on extrait les pseudo-branchies, organes très sanguins placés à la partie supérieure et postérieure de la cavité buccale, et, en appuyant fortement sur les flancs du poisson, d'arrière en avant, on décongestionne les deux masses musculaires brunes situées latéralement sous la peau. Ces précautions sont indispensables pour la bonne conservation du poisson.

Après ce nettoyage on le pend par la queue à un filin et on le lave, à grande eau le long du bord.

On tranche ensuite les opercules pour assurer une meilleure circulation de l'air et on suspend les germons, la tête en bas, à des chevalets spécialement installés sur le pont pour cet usage. Ce procédé de conservation, d'une extrême simplicité, est le seul qui soit employé.

Il est loin d'être parfait et nos pêcheurs en font souvent la triste expérience, malgré toutes les précautions qu'ils prennent. Pour les protéger des embruns, de la pluie et du brouillard, ils les recouvrent à l'aide d'une bâche, mais cela n'empêche pas que plusieurs centaines de poissons sont parfois perdus en quelques heures par temps d'orage ou de brouillard. Il faut alors les rejeter à la mer, et, s'il ne faut pas retourner à terre pour renouveler la provision d'eau ou de vivres, recommencer la pêche qui peut-être sera beaucoup moins productive.

Les thonnières font ordinairement de huit à dix sorties par saison de pêche. La durée de ces sorties est indéterminée, elle dépend du vent — presque tous les bateaux sont à voiles, — de l'éloignement des bancs de thons et du rendement de la pêche elle-même.

La pêche débute ordinairement dans le Golfe de Gascogne, quelquefois plus au large, au delà de la ligne des vapeurs Ouessant-Finistère, quelques bateaux vont même plus loin encore, à 600 milles de nos côtes en direction des Açores. Vers la fin de la saison, les déplacements du poisson entraînent parfois nos pêcheurs au large de la Grande Sole et à l'ouest de l'Irlande. (Voir planche XI.)

Le poisson capturé est vendu à la douzaine ou au poids dans l'un des centres d'usines de

conserve qui jalonnent le littoral, quel que soit le port d'attache du bateau, mais le plus souvent, si les vents le permettent, les dundeeds retournent à leur port.

Les pêcheurs de germons sont d'excellents marins et la plupart pratiquent la pêche au chalut pendant l'hiver. Si leurs connaissances nautiques sont élémentaires, ils sont d'habiles manœuvriers et naviguent parfaitement à l'estime. Les patrons savent au moins faire une latitude méridienne, la longitude leur est donnée par les lignes de vapeurs et la position des chalutiers en pêche.

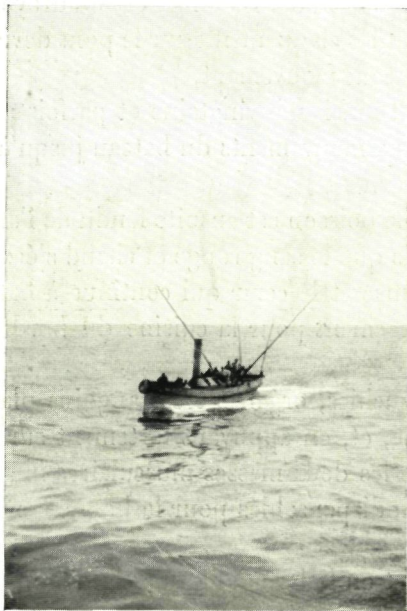


Fig. 108. Thonnier à vapeur de Saint-Jean de Luz.

Longueur : 12 à 14 mètres ;

Largeur : 3 m. 43 ;

Tonnage brut : 14 tonneaux ;

Tonnage net : 4 ton. 67.

Ils sont munis d'une machine de 20 chevaux pouvant donner une vitesse de 7 à 9 nœuds ; leur rayon d'action s'étend à 80 ou 100 milles.

L'équipage comprend 11 à 12 hommes, le patron compris.

Les lignes de traîne semblables à celles des pêcheurs bretons n'en diffèrent que par l'avançon et par l'hameçon. L'appât est le même, les pêcheurs basques ajoutent souvent à la paille de maïs quelques brins ou un galon de laine rouge.

Ces lignes sont en fort cordonnet de 12 à 27 brins d'une longueur de 170 à 200 brasses et munies d'un avançon en fil d'acier, les Basques ont abandonné le laiton depuis quelques années. Les hameçons de 4 à 5 centimètres en fer forgé et étamé sont simples et portent un ardillon. Ils emploient parfois pour la pêche du Germon un hameçon double à ardillon.

La Motorisation des Thonniers.

L'installation de moteurs à bord des thonniers pourrait rendre de grands services en supprimant les inconvénients produits par le calme et les vents contraires ; elle permettrait en outre l'emploi de chambres froides ou d'appareils réfrigérants. La plupart des pêcheurs y sont opposés sous prétexte que le bruit de l'hélice éloignerait le poisson : c'est là une idée fautive et la meilleure preuve est fournie par les Basques qui emploient uniquement pour cette pêche de petits navires à vapeur et ils capturent, à la ligne de traîne, aussi bien les germons que les thons rouges.

Saint-Jean-de-Luz est le seul port de pêche français qui arme des bateaux à vapeur pour la pêche du Thon.

Les petits vapeurs luziens, à faible tirant d'eau, très maniables et très marins, sont à peu près du même type que ceux des ports de la côte nord d'Espagne. Ils ont les caractéristiques suivantes :

Les lignes au nombre de onze sont disposées de la façon suivante :

Six lignes grées sur deux antennes de 10 mètres de longueur environ (trois sur chaque antenne) disposées de chaque bord en arrière de la cheminée, à la manière des tangons des voiliers ;

Deux lignes sur deux perches fourchues plantées sur le couronnement.

La onzième ligne est fixée à un espar placé en avant.

La pêche se fait à toute vitesse, cette dernière est réduite dès qu'une morsure est signalée.

Le Thon Rouge plus puissant et plus vigoureux que le Germon exige beaucoup plus d'adresse et de force pour être ramené à bord. Suivant l'expression du pêcheur, il faut le « noyer » pour s'en rendre maître : c'est ce qui explique la plus grande longueur des lignes des pêcheurs basques.

La pêche des thons commence au début d'avril et cesse fin octobre. Le Thon Rouge apparaît le premier dans la baie de Biscaye, le Germon ne s'y rencontre guère avant juin et à la fin de la saison il se tient ordinairement plus au large que le Thon Rouge.

Les pêcheurs luziens ne s'éloignent guère de leur base, les bancs de thons n'étant jamais très éloignés de la côte, et ils rapportent tous les jours au port le produit de leur pêche.

En 1928, les armateurs de Saint-Jean-de-Luz ont tenté des essais de pêche du Thon et du Germon : ils ont employé pour cela un filet coulissant du même type que le bolinche, mais à grandes mailles. D'après ARNÉ, les résultats ont été encourageants : 150 thons ou germons ont pu être parfois capturés d'un seul coup de filet.

Le Thon Rouge fréquente aussi la Mer du Nord, mais sa pêche n'est pas organisée en France comme elle l'est en Norvège, elle n'est qu'une simple distraction des harenguiers boulonnais lorsqu'ils travaillent sur le Dogger Bank.

Les pêcheurs utilisent le harpon ou la ligne.

Les chalutiers rochelais, en pêche sur les côtes marocaines, rapportent quelquefois des thons capturés au harpon. Ces thons appartiennent aux espèces qui font l'objet d'une pêche régulière à Madère et aux Canaries.

Ce sont : le Patudo des Madériens — *Parathynnus obesus* LOWE, le Judio des Gomerythes — *Neothynnus albacora* LOWE.

Parmi ces apports, nous avons trouvé un échantillon que nous croyons pouvoir identifier à *Neothynnus macropterus*, SCHLEGEL, qui n'avait été signalé à notre connaissance que dans les mers indo-pacifiques.

Sur les côtes de Provence et du Languedoc, le Thon Rouge est pris à la « cerne » ou à la « seinche » avec des filets mobiles. Cette méthode de pêche, d'origine très ancienne (elle est décrite par OPIEN) est pratiquée à Martigues, Carro, Sète et Agde, pendant tous les mois de l'année, sauf les mois de juin et juillet où le Thon disparaît pour aller pondre. Les meilleures captures ont ordinairement lieu en avril.

*
* *

Les tableaux suivants donnent l'importance de la flotte se livrant à cette pêche, tant à la ligne qu'au filet, et les quantités pêchées en kilogrammes et en valeurs, pendant la période 1924-1931.

Bateaux se livrant à la pêche au Thon.

	ATLANTIQUE.		MÉDITERRANÉE.		TOTAUX.	
	LIGNE.	FILET.	LIGNE.	FILET.	LIGNE.	FILET.
1924	718	"	16	266	734	266
1925	753	"	4	247	757	247
1926	781	"	21	235	802	235
1927	⁽¹⁾ 820	"	15	256	835	256
1928	824	5	19	275	843	280
1929	839	"	16	278	855	278
1930	885	"	65	302	950	302
1931	856	"	65	295	921	295

⁽¹⁾ Dont 1 de Tréguier sur la Manche.

Pêche au Thon.

	GERMON.		THON ROUGE.		VALEUR TOTALE.
	QUANTITÉS. (EN KILOGR.)	VALEURS. (EN FRANCS.)	QUANTITÉS. (EN KILOGR.)	VALEURS. (EN FRANCS.)	
1924	5.953.240	25.652.078	1.140.540	5.086.971	30.739.049
1925	4.722.339	27.978.665	812.982	4.285.208	32.265.873
1926	4.646.752	47.103.143	784.070	4.154.649	51.257.792
1927	4.989.870	38.045.266	706.424	4.619.181	42.664.447
1928	7.682.007	54.750.725	1.387.927	9.406.245	64.156.970
1929	7.523.287	42.173.908	1.559.026	10.765.933	52.939.841
1930	6.178.185	49.057.979	1.509.478	11.200.693	60.258.672
1931	10.483.596	77.152.930	1.519.908	11.390.897	88.543.827

Le thon est consommé à l'état frais ou sous forme de conserves.

Les principaux centres d'usines de conserves de thons sont : Camaret, Douarnenez, Audierne, Guilvinec, Concarneau, Lorient, Port Louis, Groix, Etel, Belle-Ile, l'Île d'Yeu, Les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Saint-Jean-de-Luz sur l'Atlantique et Sète sur la Méditerranée.

LA PÊCHE AUX CRUSTACÉS ⁽¹⁾.

Les différentes Espèces de Crustacés pêchées.



Fig. 109. La pêche des Crustacés.

En France, la pêche aux Crustacés s'exerce aux dépens des Homards, des Langoustes, des Scyllares, des Langoustines, des Crevettes, des Crabes et des Araignées de mer.

Le Homard (*Homarus vulgaris*) vit dans les fonds rocheux par de faibles profondeurs et se rapproche de la côte pour pondre d'avril à juin.

Il existe deux espèces de Langoustes sur les côtes de France : la Langouste commune et la Langouste du large. La Langouste commune (*Palinurus vulgaris*) vit sur nos côtes jusqu'à la profondeur de 140 mètres, elle se rapproche du rivage pendant la période de ponte, s'éloigne pendant l'hiver et gagne la profondeur où les variations de température sont moins importantes. La Langouste du large (*Palinurus mauritanicus*) est parfois capturée par nos chalutiers en pêche :

elle fréquente les fonds de 100 à 400 mètres et vit ordinairement près des coraux (*Lophohelia*, *Amphihelia*). Elle ne fait pas l'objet d'une pêche spéciale.

Nos langoustiers vont aussi sur les côtes de Mauritanie où ils capturent la Langouste verte ou Langouste royale (*Palinurus regius*) ; elle voisine parfois avec la Langouste du large dont l'habitat est plus rapproché de la côte dans cette région. Des essais de pêche dans les eaux de nos colonies antillaises, où la Langouste américaine (*Palinurus argus*) abonde, ont été très fructueux.

Les Scyllares ou Cigales de mer (*Scyllarus arctus* : petite Cigale et *Scyllarides latus* : grande Cigale) sont surtout abondants en Méditerranée.

La Langoustine (*Nephrops norvegicus*) est très largement distribuée, on la trouve sur les fonds vaseux ou sablo-vaseux aussi bien en Méditerranée que dans l'Atlantique.

Les Crevettes parmi lesquelles on distingue : les Crevettes roses ou Bouquets (*Palaemon serratus*) et les Crevettes grises ou Boucs (*Crangon vulgaris*) vivent dans la zone littorale.

Les crabes sont nombreux : le plus estimé est le Tourteau (*Cancer pagurus*) ; viennent ensuite l'Etrille (*Portunus puber*) et le Crabe vert (*Carcinus moenas*).

Enfin l'Araignée de Mer (*Maia*) moins appréciée, est consommée surtout par les pêcheurs.

⁽¹⁾ Par Gérard BELLOC.

f. Centres d'Armement, Bateaux et Engins.

Les principaux ports qui arment pour la pêche des gros crustacés (Langoustes, Homards) sont : *Morlaix, Loguivy, l'Abervrach* et *le Conquet*, sur la Manche, *Camaret, Douarnenez, Groix, Belle-Ile, le Croisic, Noirmoutier, l'Île d'Yeu, Les Sables d'Olonne, La Rochelle* et *Saint-Jean-de-Luz* sur l'Atlantique; *Port-Vendres, Banyuls, Palavas, Marseille, Cassis, la Ciotat, la Seyne, Salins d'Hyères, Saint-Tropez, Saint-Raphaël, Cannes* et *Villefranche* sur le littoral méditerranéen; *Bastia, Macinaggio, Calvi, Ajaccio, Propiano* et *Bonifacio* en Corse.

Les bateaux utilisés pour cette pêche sont de types et de tonnages divers suivant les ports d'armement et les lieux de pêche pratiqués. Leur tonnage varie de 1 à 100 tonneaux : canots de 1 à 3 tonneaux dans les petits ports, de Lorient à Belle-Ile principalement; sloops non pontés de 3 à 5 tonneaux à Morlaix et l'Abervrach; cotres pontés de 15 tonneaux à Camaret, Douarnenez, Audierne, Lorient, Noirmoutier; dundees de 20 à 50 tonneaux à Camaret, Douarnenez, Groix; dundees de plus de 50 tonneaux à Douarnenez, pour la pêche lointaine. Tous ces bateaux sont à voiles et quelques-uns disposent d'un moteur auxiliaire. La plupart d'entre eux, à partir de 15 tonneaux, ont un vivier. Ce vivier est constitué par un cofferdam étanche placé au centre du navire et dont la partie supérieure doit être toujours au-dessus de la ligne de flottaison. Ce cofferdam est en communication constante avec la mer au moyen de cinq à six rangées d'ouvertures placées de chaque bord de la coque et dont les dimensions sont de 15 à 20 centimètres de longueur et 3 ou 4 centimètres de largeur. Le vivier est accessible du pont par une ou deux ouvertures où viennent aboutir des puits étanches partant du plafond du vivier (KERZONGUFF). Les bateaux à vivier n'ont pas de chargement et leur lest est placé très bas.

Bateaux se livrant à la pêche des Homards et des Langoustes.

ANNÉES.	MANCHE.			ATLANTIQUE.			MÉDITERRANÉE.			TOTAUX.		
	HOMARD.	LANGOUSTE.	LANGOUSTE de MAURITANIE.	HOMARD.	LANGOUSTE.	LANGOUSTE de MAURITANIE.	HOMARD.	LANGOUSTE.	LANGOUSTE de MAURITANIE.	HOMARD.	LANGOUSTE.	LANGOUSTE de MAURITANIE.
1924.....	1295	853	"	1353	1365	57	141	442	"	2789	2660	57
1925.....	1299	804	"	1477	1257	17	92	467	"	2868	2528	17
1926.....	1338	853	"	1584	1312	20	58	444	"	2975	2609	20
1927.....	1499	895	"	1675	1404	13	40	503	"	3214	2802	13
1928.....	1472	915	"	1742	1253	22	61	557	"	3275	2725	22
1929.....	1543	929	"	1763	1527	20	83	589	"	3389	3045	20
1930.....	1551	955	"	1785	1596	19	106	633	"	3442	3148	19
1931.....	1627	1021	"	1871	1552	19	87	703	"	3225	3276	19

Les principaux lieux de pêche pratiqués par nos pêcheurs sont : sur le littoral français atlantique, principalement de mars à octobre, les parages d'Ouessant, les fonds rocheux entre Ouessant et le plateau d'Armen-ar-Roz, la chaussée et les parages de l'île de Sein, les Glénans,



Fig. 110. Un bateau langoustier faisant la pêche en Mauritanie.



Fig. 111. Un bateau chargé de casiers.



Fig. 112. Langoustiers à Camaret.

PLANCHE XII.

Bateaux langoustiers.



Fig. 113.

Fig. 113. Bateaux langoustiers à Audierne.

l'île de Groix, Belle-Ile, les bancs de Guérande et la Banche, les parages de Noirmoutier (îlot du Pilier et Plateau des Bœufs), l'île d'Yeu, l'île de Ré (pointe des Baleines), le plateau de Rochebonne, l'île d'Oléron (plateau de Chardonnière) et la côte basque. En Méditerranée, les côtes rocheuses des Pyrénées-orientales, la côte de Provence et la côte d'Azur, la côte occidentale de la Corse; en Tunisie, les fonds rocheux de la Galite, du Cap Bon et de Cani, les fonds rocheux de l'Algérie.

Nos pêcheurs fréquentent aussi les eaux des Iles Britanniques, le long des côtes occidentales et méridionales d'Irlande et les hauts fonds rocheux de Cornouailles, à Seven Stones autour des îles Scilly et près d'Eddystone. Sur les côtes de la péninsule ibérique, du côté atlantique, les parages du cap Ortegal et du cap Finisterre, autour des îles Berlingues, les environs de Péniche et le cap Saint-Vincent; en Méditerranée, aux îles Baléares et sur la côte catalane; enfin sur la côte occidentale de la Sardaigne.

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs langoustiers bretons fréquentent régulièrement les eaux mauritaniennes, dans les environs du cap Blanc, où la Langouste royale est très abondante. La Langouste ordinaire et le Homard se rencontrent aussi sur plusieurs points de la côte marocaine : dans les parages de Fedala, Casablanca, Mazagan, le cap Cantin et le cap Ghir; les plus riches sont ceux de Mogador.

Les engins de pêche.

La pêche des gros crustacés (homards, langoustes, crabes) est pratiquée à l'aide de casiers ou de filets.

Les *casiers à langoustes* sont cylindriques, à une ou deux entrées; ils ont de 0 m. 85 à 1 m. 25 de longueur, leur diamètre est de 0 m. 45 à 0 m. 60. Leur armature latérale est ordinairement en lattes de châtaignier; dans le pays basque on emploie le Tamaris qui est à peu près impu-trescible. Lorsque les lattes sont très espacées, elles sont tendues d'un filet ou d'un grillage métallique, où l'on ménage une ouverture pour faciliter l'installation de l'appât. Les deux bases sont fermées par un filet à grosses mailles, en fil à chalut. Dans le cas d'une seule entrée (Camaret), l'un des fonds est tendu, l'autre forme un tronc de cône qui va en se rétrécissant vers l'intérieur et dont la petite base est maintenue ouverte par un cercle de bois. Dans les casiers à deux entrées, les deux bases sont semblables.

Les casiers sont lestés à l'aide de pierres ou de barreaux de grilles, l'appât est constitué par du poisson frais et placé en arrière de l'ouverture. Les pêcheurs choisissent du poisson blanc, à chair résistante, le Grondin de préférence. Beaucoup de bateaux pêchent leur appât au tramail, surtout quand le courant de la grande marée rend la pêche aux casiers impossible : une partie du poisson est conservée vivante dans le vivier du bord. Le reste du temps ils s'approvisionnent dans les ports de pêche au chalut comme Lorient, Les Sables-d'Olonne et La Rochelle.

La pêche a lieu surtout en morte-eau. Le nombre des casiers dépend naturellement du tonnage du bateau : il atteint 40, 60 et parfois même 80. Les casiers sont placés ordinairement sur une filière et séparés l'un de l'autre par une dizaine de brasses, à l'une des extrémités de l'orin de relevage est fixée une bouée à voyant.



Fig. 114. Casier à Langoustes : Bretagne.



Fig. 115. Casier à Homards : Ile d'Yeu.



Fig. 116. Casiers à Homards, Bretagne.

PLANCHE XIII.

Casiers et tramails pour la pêche des crustacés.



Fig. 117. Tramails et casiers pour la pêche des crustacés. Sur les cordes, sèchent les poissons employés comme appât dans les casiers.

Les *casiers à homards* sont hémisphériques ou demi-cylindriques, plus lourds et plus résistants que ceux que l'on utilise plus spécialement pour la pêche de la Langouste. Ils sont construits ordinairement en lattes de châtaignier, percés d'une ouverture unique à la partie supérieure arrondie et lestés de deux cailloux ou de deux gueuses métalliques, pour être mouillés bien à plat sur le fond et ne pas être déplacés par les courants.

L'appât est constitué par toutes sortes de poissons : débris de raies, de baudroies, de grondins; pendant la campagne de pêche au Thon, le meilleur appât est la tête de Germon fendue dans le sens de la longueur. L'appât est suspendu dans la nasse; on en met ordinairement deux, de part et d'autre de l'ouverture.

Les casiers, fortement lestés, sont mouillés sur les fonds rocheux, isolément ou par paire; un orin dont la longueur varie suivant la profondeur, les relie à une bouée à voyant.

La pêche des crabes aux casiers se pratique en grand sur le sable de la baie d'Audierne; ailleurs elle n'est pas spécialement organisée.

Les *casiers à tourteaux* et les appâts employés, sont les mêmes que pour le homard. Les casiers sont mouillés en chapelets, jusqu'à 40 et plus, séparés par 10 mètres environ de filin. PRIOL a remarqué que la pêche sur fond de sable en baie d'Audierne, capturait une grande majorité de femelles (plus de 90 p. 100), tandis que les mâles constituaient la proportion la plus forte des captures par les casiers destinés à la pêche du Homard.

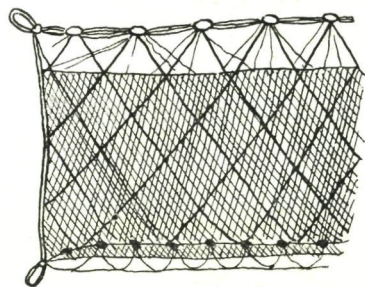


Fig. 118. Tramail.

Dans les cas où les casiers ne peuvent être employés pour la pêche de la Langouste, en Mauritanie, par exemple, on utilise des filets : le tramail et le filet dit « Langoustier ».

Le tramail est formé de trois nappes de filets superposées, les nappes extérieures, *aumées*, ont de grandes mailles en forme de carré ou de losange, d'environ 0 m. 12 au carré; la *flue*, ou nappe intermédiaire a de petites mailles de 0 m. 025 au carré. Le tramail est garni de lièges à sa partie supérieure et de plombs à la partie inférieure, il a ordinairement 30 à 40 mètres de long et 1 m. 50 à 2 mètres de haut.

Les *Langoustiers* sont des filets droits en coton mesurant de 20 à 30 mètres de longueur et de 1 à 3 m. 75 de hauteur, avec des mailles très larges de 17 centimètres de côté. Ils sont fortement lestés et garnis de liège à leur ralingue supérieure.

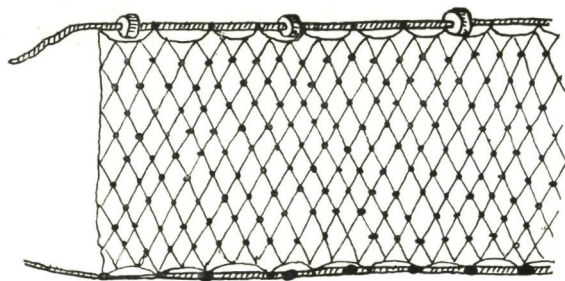


Fig. 119. Filet Langoustier.

Ces filets sont disposés verticalement de jour, sur le sable à proximité des fonds rocheux et sont relevés le lendemain matin.

La Pêche à la Crevette.

La pêche à la crevette est pratiquée en bateaux à l'aide de casiers et de chaluts à crevettes et à pied avec des haveneaux.

Les *casiers à crevettes* sont un modèle réduit de casiers à langoustes. Ils sont ordinairement construits en fort fil de fer galvanisé et tendus de filet à mailles de 1 centim. 4. L'appât est constitué, de préférence, par des têtes de sardines que l'on met dans un petit sac en filet. Ils sont mouillés en chapelet sur une filière unique : l'été dans les rochers, le long du rivage,



Fig. 120. Casiers à Crevettes.

l'hiver sur la vasière, à proximité des roches, en bordure des fonds à langoustines, par 80 ou 100 mètres de profondeur. Cette pêche est pratiquée par de petits bateaux ; en Bretagne ce sont bien souvent les annexes à moteur des sardiniers. (Fig. 120.)

Le *chalut à crevettes* est un petit chalut à perche de 8 mètres de longueur sur 4 de largeur, avec des mailles qui doivent avoir, au minimum 1 centim. 4 au carré. L'ouverture de ce chalut est soutenue par une traverse en bois, munie à ses extrémités de deux chandeliers en fer à

bouts relevés ou *patins* de 0 m. 50 de hauteur et dont le poids total n'excède pas 9 kilogrammes. La partie inférieure du filet entre les deux patins, appelée bourrelet, est chargée de 4 kilogrammes de plombs. Le fond de ce chalut, tranché carrément, est maintenu par une verge en fer ou en bois et mesure le cinquième de l'ouverture. (Fig. 121.)

L'usage du chalut à crevettes fait actuellement l'objet d'une réglementation très sévère et tend même à disparaître en raison de l'hécatombe d'alevins qu'il occasionne.



Fig. 121. Filet de Chalut à Crevettes au séchage.

Les haveneaux (fig. 122) sont des filets à mailles de 1 centim. 2 au carré, montés sur une fourche à laquelle est adapté un manche et que l'on pousse devant soi dans l'eau, à marée basse, sur fond de sable à proximité des rochers. Les extrémités de la fourche sont réunies par une traverse en bois ou une corde de 1 m. 20 au maximum; la corde peut être chargée de 0 kilogr. 500 de plombs. L'usage de cet engin est permis toute l'année, mais pendant le jour seulement.

Les Viviers à Crustacés.

Les langoustes, les homards et les crabes sont ramenés à terre vivants et vendus immédiate-



Fig. 122.
La pêche à la Crevette
le long des grèves.

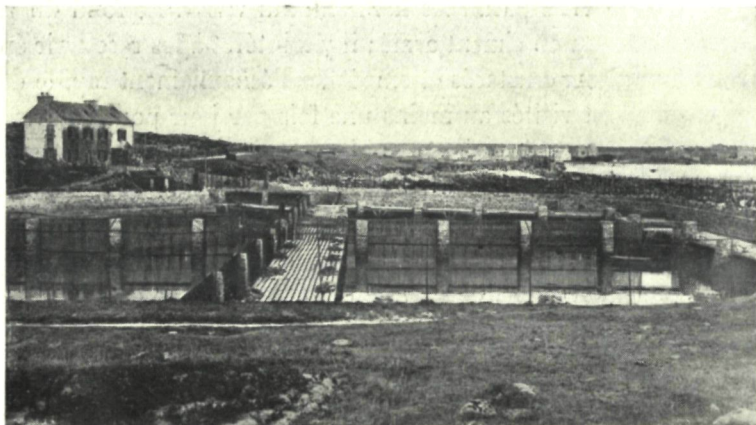


Fig. 123.
Vivier à crustacés à Argenton
(Finistère).



Fig. 124.
Viviers flottants, à marée basse.

PLANCHE XIV.

Fig. 125.
Grand Vivier de Roscoff.



ment aux mareyeurs au débarquement ou placés dans des viviers en attendant la vente. Ces viviers sont de deux sortes : les viviers flottants et les viviers fixes.

Les viviers flottants sont de grandes caisses à claire voie, de 6 à 8 mètres de longueur et de 2 à 3 mètres de largeur ; leur hauteur varie de 1 mètre à 1 m. 50. Ils sont amarrés dans les baies et dans les ports.

Les viviers fixes sont construits parmi les rochers de la côte sur le domaine maritime ou dans des propriétés privées en des lieux convenablement choisis où l'eau est pure et peut être facilement renouvelée : la proximité des rivières et des déversoirs des usines est soigneusement évitée, car les apports d'eau douce trop abondants et de produits toxiques causeraient une grande mortalité parmi les habitants du vivier. Le fond du vivier doit être rocheux, les murs en pierres ou en ciment armé ; il y a intérêt à les recouvrir en totalité ou en partie pour donner un abri aux crustacés et empêcher l'échauffement rapide de l'eau en été.

Les viviers sont visités au moins une fois par jour pour enlever les animaux morts qui, en se corrompant, entraîneraient rapidement la perte des autres. Les langoustes sont très délicates surtout à certaines époques ; les homards sont plus robustes, mais aussi plus belliqueux et plus voraces, pour les empêcher de se mutiler et de s'entredévorer dans les viviers, on prend la précaution de leur inciser le muscle préhenseur des pinces ou bien on leur introduit une petite cheville de bois dans l'articulation de la pièce mobile sur la partie fixe de la pince.

Il existe plus de 250 réservoirs à crustacés le long des côtes de France, nous citerons parmi les principaux, ceux de Roscoff, des Glénans, de Concarneau et de l'île d'Yeu. Ils peuvent recevoir jusqu'à 5.000 tonnes de langoustes et homards, d'une valeur de plus de 5 millions de francs.

La Pêche de la Langoustine ⁽¹⁾.

Les chalutiers travaillant dans le Golfe de Gascogne, aux abords de la Grande Sole, du Banc de la Chapelle, dans le voisinage de la fosse des Smalls, à Inishtrahull ; aux Fladen ou dans les parages du Dogger Bank, en bien d'autres endroits encore, capturent fréquemment, à la limite des fonds de sable et de vase, de fortes quantités de Langoustines (*Nephrops norvegicus* L.) qu'ils ramènent au port quand la durée prévue du voyage leur permet de garder ces petits Crustacés de conservation difficile.

Ces Langoustines, cuites à bord dès leur capture ou conservées en glace, sont toujours bien accueillies par les mareyeurs et bien vendues sur les marchés. Cependant, à Boulogne, Dieppe, Lorient, La Rochelle, grands ports d'armement de chalutiers, elles n'ont jamais fait l'objet d'un armement spécial ou d'une exploitation particulière ; capturées incidemment par les chalutiers, elles sont : ou rejetées par dessus bord, ou parfois conservées par les hommes de l'équipage qui trouvent dans leur vente un léger profit supplémentaire.

Les petits et moyens chalutiers faisant de courtes sorties à la mer, les conservent régulière-

⁽¹⁾ Par Jean LE GALL.

ment ; et, comme il n'est pas rare qu'ils en capturent de 100 à 150 kilogrammes par coup de chalut, les Langoustines arrivent à constituer parfois le quart du produit de leur pêche.

Mais, sur la côte sud de Bretagne, ce Crustacé fait l'objet d'une pêche particulière qui, au cours de ces dernières années a même pris une certaine extension.

La pêche de la Langoustine sur la côte sud de Bretagne.

Sur la côte Sud de Bretagne, en bordure de la Grande Vasière qui s'étend de Penmarch au large des Charèntes, les Langoustines sont très abondantes et se trouvent rassemblées par bancs d'individus de toutes les tailles. Depuis une dizaine d'années, ces bancs deviennent de plus en plus nombreux, indiquant un peuplement intense des fonds côtiers par la Langoustine, dû, soit à une pullulation sur place, soit à une invasion venant du large.

Actuellement, tous les ports de l'Atlantique, de Saint-Guénolé à La Rochelle, pratiquant le chalutage reçoivent régulièrement des Langoustines pendant toute l'année, surtout de Novembre à Juin, moment où ce Crustacé paraît être plus abondant dans le Golfe.

Mais, cette pêche s'est surtout développée sur la côte sud du Finistère ; et, maintenant, *Le Guilvinec* arme spécialement 150 bateaux, *Concarneau* une cinquantaine, qui, dès que se termine en Novembre la pêche de la Sardine de rogue, arment pour la pêche de la Langoustine qu'ils poursuivront jusqu'au retour de la Sardine dans la région : au mois de Juin suivant.

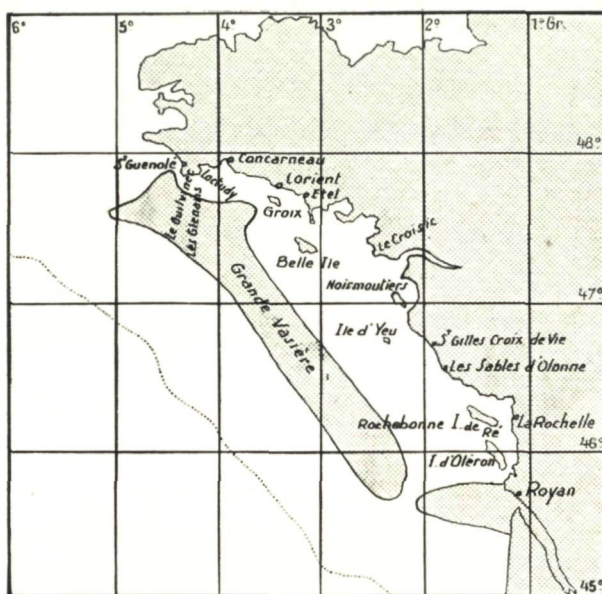


Fig. 126. Principaux lieux de pêche de la Langoustine.

Ces bateaux sont les côtres mixtes ou les vedettes à moteur employés pour la pêche de la Sardine. Ils se servent de chaluts à perche dont le filet est à mailles très étroites : 16 à 18 millimètres de côté, qu'ils vont traîner en bordure de la *Grande Vasière*, principalement entre les *Etocs*, près de la pointe de *Penmarch*, et *Groix*, en passant par le sud-ouest des *Glénans*, le sud et le sud-est de la Basse-Jaune, sur les fonds de sable vaseux ou de vase allant de 60 à 100 mètres (1). (Fig. 126.)

(1) Les autres fonds de chalutage de la Langoustine dans le Golfe de Gascogne se trouvent entre Groix et Belle-Isle, dans les environs de Rochebonne et au large de la Gironde. Ils ne sont pas fréquentés par les côtres ou les vedettes de Concarneau et du Guilvinec.

La durée de leur sortie n'excède pas vingt-quatre heures et les Langoustines pêchées sont vendues fraîches, encore vivantes aux mareyeurs qui en font l'expédition ou aux usines qui les traitent pour la conserve.

En effet, depuis une dizaine d'années, un certain nombre d'usines de la côte sud de Bretagne ont entrepris de conserver la Langoustine de la même façon que le Homard et la Langouste, en boîtes hermétiques. La queue de la Langoustine est seule utilisée. Cette préparation a donné de très bons résultats, depuis que la cuisson des langoustines faite dans une eau légèrement acidulée a permis d'éviter le noircissement et la décoloration de la chair si désagréables dans les conserves de crustacés.

Il est possible d'évaluer approximativement à 800.000 kilogrammes la quantité de langoustines ramenées annuellement dans les ports sud de la côte de Bretagne.



Fig. 127 et 128. Dragueurs de Langoustines au Guilvinec.

Cette destruction intensive de ce crustacé n'est d'ailleurs pas sans danger pour la conservation du stock. Déjà, on constate une diminution des apports et surtout une forte diminution de la taille des Langoustines capturées : les grosses Langoustines deviennent rares, les petites sont encore relativement abondantes ; mais leur longueur ne dépasse plus guère, mesurée de l'extrémité du rostre à celle du telson, plus de 6 à 10 centimètres.

Les pêcheurs ont dû, pour en capturer davantage, diminuer encore la taille des mailles de leur chalut ; de ce fait, ils capturent de grosses quantités de poissons immatures, n'ayant aucune valeur marchande et qu'ils doivent rejeter par dessus bord, morts le plus souvent.

Dans l'intérêt général des pêcheurs, il n'est donc pas souhaitable de voir cette industrie, intéressante pour quelques ports seulement, se développer outre mesure sur la côte Sud de Bretagne.

Importance de la pêche des crustacés en France.

Statistiques de la Pêche aux Crustacés.

	HOMARDS.		LANGOUSTES.		LANGOUSTES de MAURITANIE.		CRABES.		RÉSERVOIRS À CRUSTACÉS.		
	QUANTITÉS (en kilogr.)	VALEURS (en francs.)	QUANTITÉS (en kilogr.)	VALEURS (en francs.)	QUANTITÉS (en kilogr.)	VALEURS (en francs.)	QUANTITÉS (en kilogr.)	VALEURS (en francs.)	NOMBRE.	PRODUITS ENTREPOSÉS.	
										Quantités.	Valeurs.
1924.....	856.110	9.480.481	1.059.873	15.702.752	306.508	2.838.728	2.164.910	2.173.265	215	2.040.133	22.971.749
1925.....	994.587	11.524.461	1.051.448	17.568.623	218.920	2.017.310	2.863.817	3.361.756	245	2.169.585	23.534.364
1926.....	1.002.239	14.295.096	1.282.182	22.832.626	158.140	1.942.865	2.706.954	4.001.183	237	2.183.657	30.362.290
1927.....	968.954	13.201.531	1.452.251	26.994.305	189.900	2.331.090	2.653.541	4.217.691	236	2.800.594	38.293.442
1928.....	1.213.197	17.499.471	1.991.672	36.497.857	221.450	2.781.007	2.587.285	3.935.620	253	4.288.520	52.336.642
1929.....	979.486	16.595.199	1.614.068	32.207.277	264.460	3.711.515	2.689.402	4.455.039	238	2.829.827	41.870.994
1930.....	879.598	17.441.865	1.403.724	34.465.776	192.790	3.051.105	3.305.197	6.313.456	230	2.542.817	44.901.145
1931.....	857.779	15.309.635	1.286.812	28.630.649	382.940	5.084.126	3.542.696	6.590.390	253	2.341.940	32.178.442

Pêche à la Crevette.

	CREVETTE GRISE. (CRANGON).		CREVETTE ROSE. (PALOEMON).		VALEUR TOTALE (en francs.)
	QUANTITÉS (en kilogrammes.)	VALEURS (en francs.)	QUANTITÉS (en kilogrammes.)	VALEURS (en francs.)	
EN BATEAU.					
1924.....	1.163.323	4.641.868	121.532	1.622.132	6.264.000
1925.....	1.550.628	7.177.967	305.494	2.714.203	9.892.170
1926.....	1.287.173	8.362.068	150.781	2.656.346	11.018.414
1927.....	1.243.060	8.658.997	220.352	3.583.643	12.242.640
1928.....	1.226.534	8.908.207	246.605	3.970.082	12.878.289
1929.....	1.983.715	14.711.512	222.086	3.462.544	18.174.056
1930.....	2.649.578	16.523.775	195.225	4.274.213	20.798.988
1931.....	3.000.854	17.891.351	107.101	3.516.699	21.408.050
PÊCHE À PIED.					
1924.....	171.438	729.356	81.665	841.211	1.570.567
1925.....	188.942	1.023.443	44.937	639.399	1.662.842
1926.....	216.667	1.371.236	64.625	1.108.700	2.479.936
1927.....	138.554	931.294	99.582	1.474.508	2.405.802
1928.....	132.147	810.320	98.496	1.641.276	2.451.596
1929.....	173.711	1.160.106	80.285	1.599.380	2.759.486
1930.....	183.202	1.108.218	84.026	2.026.297	3.134.517
1931.....	151.593	1.210.589	113.820	2.025.425	3.236.014

LA PÊCHE AUX LIGNES.



Fig. 129. L'Heureux Pêcheur
attribué à l'artiste CHACHRYLION
(d'après P. HARTWIG'S; Die griechischen
Meisterchallen Pl. 5, p. 57).

Aussi loin que l'on remonte dans les annales des peuples primitifs, on y rencontre les traces certaines de l'emploi des lignes et des hameçons pour la pêche.

Ce mode de pêche est né des premiers besoins de l'homme, il n'a guère varié depuis; l'hameçon a encore conservé sa forme préhistorique; sa matière seule a changé.

En différents points du littoral français on retrouve, d'ailleurs, les anciens noms qui, autrefois, servaient à désigner lignes et hameçons : les lignes de fond, cordées ou palangres sont encore appelées « *Cathètes* » comme à l'époque romaine; l'hameçon est encore désigné sous le nom de « *Haim* » et les descriptions d'OPPIEN dans son poème sur l'*Art de la Pêche*, dédié à MARC AURÉLE et à COMMODE, conviendraient encore pour

les lignes à mains ou les lignes de fond actuellement employées.

Mais ce mode de pêche séculaire a perdu petit à petit de son importance avec le perfectionnement des engins de capture du poisson de mer. La pêche à la ligne à mains se pratique encore sur tout le littoral français, mais, à part quelques genres de pêches particuliers, ce n'est plus une pêche industrielle. Elle fait la joie des amateurs le long des quais ou des rivages poissonneux, elle assure le modeste gagne-pain des vieux marins retraités, qui, à proximité de la côte, à bord de petits canots, vont, pendant la belle saison, jeter leur ligne à l'eau, pour ramener les quelques poissons qui assureront le repas familial ou, dans le cas exceptionnel de pêche abondante, seront rapidement écoulés dans le voisinage.

La pêche aux palangres ou lignes de fond est plus importante. Elle se pratique encore dans la « *Grande Pêche* » à Terre-Neuve; elle fait l'objet d'un armement particulier, de caractère familial, retrouvé sur toutes les côtes de France, mais qui n'a pris une certaine importance que dans le quartier maritime de Boulogne, où la pêche dite « *aux cordes* », bien qu'elle diminue de jour en jour, a conservé encore le caractère d'une pêche hauturière.

La Pêche aux Lignes à Mains.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que de vouloir décrire les différentes modalités de la pêche aux lignes à mains.

¹⁾ Par Jean LE GALL.

L'engin est bien connu : une corde, la ligne proprement dite, de grosseur variable suivant la taille des poissons à capturer, de longueur suffisante pour atteindre la profondeur voulue, porte un ou plusieurs avançons ou « *pelles* » de longueur et de grosseur variables qui relient le ou les hameçons garnis d'appât à la ligne.

Les hameçons en fer étamé ou en acier dur sont plus ou moins gros ; les plus petits ont de 15 à 20 millimètres, les plus forts de 20 à 30. Pour certaines pêches particulières, comme celle des squales, des grosses raies ou des thons, les hameçons ont parfois de 5 à 8 centimètres de longueur. Le mode d'attache de l'hameçon sur l'avançon varie suivant les hameçons employés. Ce montage est tout un art et, de même, le choix de l'appât doit être judicieusement fait ; car bien que la voracité du poisson soit proverbiale, il n'en est pas moins vrai qu'il soit très souvent méfiant, et le pêcheur doit ruser pour attirer le poisson qu'il convoite et l'amener à s'enfermer sur l'hameçon qui le retiendra. Un Bar ne se laisse pas prendre sur une ligne montée pour la pêche à la Morue et il ne faut guère songer à prendre des Maquereaux quand on a préparé ses lignes pour pêcher des Vieilles et des Dorades.

Les détails de ces différentes pêches ont leur place dans les traités spéciaux ; il ne saurait en être question ici.

D'une façon générale, la pêche aux lignes à mains se pratique en France pendant toute l'année le long du littoral, quand la profondeur d'eau le permet, ou à quelque distance de celui-ci dans des petites barques mouillées, naviguant sous voiles ou dérivant légèrement avec le courant.

Les espèces capturées à la ligne à mains sont des plus diverses suivant les régions, l'époque de l'année et la profondeur à laquelle la ligne est filée.

En surface ou dans le voisinage de la surface, le Maquereau (*Scomber scomber* LINNÉ) est pêché, soit au mouillage, soit à la traîne, pendant les mois de printemps et d'été à proximité des côtes de la Manche et de l'Atlantique. Cette pêche se prolonge jusqu'en hiver dans les parages de Saint-Jean-de-Luz. Elle n'est pas sans importance par la quantité des produits annuellement pêchés et nous en avons fait, dans un chapitre précédent, une étude particulière.

Le Germon (*Germo alalunga* GMELIN) est également pêché à la ligne à mains et sa pêche, qui se pratique au large des côtes, fait l'objet d'une industrie importante qui a également fait l'objet d'un chapitre spécial.

Le Thon Rouge (*Thunnus thynnus* LINNÉ) est encore pêché à la ligne à mains dans le voisinage de la surface, quand, après la ponte, ses bancs se dispersent et entreprennent de longs voyages qui les entraînent dans les régions poissonneuses du nord de l'Irlande ou de la Mer du Nord.

Les pêcheurs de Boulogne le capturent avec un très fort hameçon de 40 à 50 centimètres de long, à fort dard bien acéré, en acier forgé, monté sur fil d'acier de 8 à 10 millimètres, long de 2 à 3 mètres et fixé à un filin de 20 millimètres, de longueur voulue, dont une extrémité passe sur une des poupées du treuil du bâtiment.

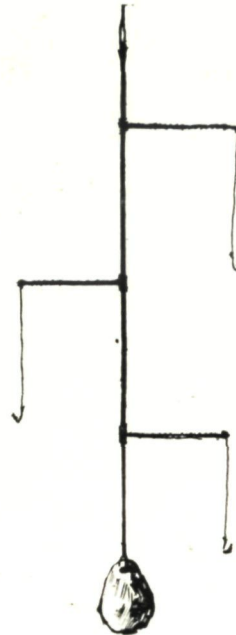


Fig. 130. Libouret
ou pater noster.

Cet hameçon énorme, monté sur une ligne résistante est, d'autre part, fixé à l'extrémité d'une longue perche de bambou et, en définitive, sert comme gaffe, pour harponner au passage ce gros poisson.

Celui-ci est attiré, en surface, dans le voisinage du bateau, par des poissons de toutes sortes qui lui sont jetés du bord. Quand il passe à proximité, sous l'hameçon porté au bout de la perche juste à la surface de l'eau, le pêcheur, d'un geste rapide, cherche à l'accrocher. L'hameçon s'enfonce dans les chairs; le poisson file vers le fond, entraînant la ligne; mais, le treuil rapidement mis en route ne lui permet pas d'aller très loin et le Thon est ramené le long du bord, élingué et hissé à l'aide d'un palan.

Cette pêche particulière demande une grande dextérité et des hameçons très résistants. Beaucoup de pêcheurs lui préfèrent l'hameçon ordinaire, de taille convenable : 8 à 10 centimètres de long, en acier forgé, et monté comme la gaffe, sur fil d'acier et gros filin. Un maquereau bien frais est le meilleur appât. La ligne appâtée est établie à l'aide d'un tangon et d'une bosse cassante juste au-dessous de la surface, à 1 ou 2 mètres du bord et une abondante distribution de poissons attire les thons près du bord. Le Thon ferré sur l'hameçon tente de s'échapper en filant vers le fond, mais des bouées frappées sur la ligne ralentissent sa marche, l'épuisent rapidement. Il est alors viré à la poupée du treuil et hissé à bord au palan.

Il est débarqué, chaque année, à Boulogne, entre les mois de juillet et d'octobre, environ un millier de Thons Rouges.

Le poids moyen de ces Thons est d'environ 200 kilogrammes. Ils sont vendus pour la consommation courante ou sont destinés à la conserve.

Sur ces mêmes lignes à thons, les pêcheurs capturent encore des Taupes (*Lamna cornubica* Gmelin) ou des petits requins bleuets (*Carcharias glaucus* Linné) qui sont également bien vendus sur les marchés.

L'Orphie ou Bécasse de mer (*Belone acus* RISSO) et le Balaou (*Scombrosox saurus* WALBAUM) sont des petites espèces capturées incidemment à la ligne de surface sur les pêcheries de maquereaux. Elles ne font pas l'objet de pêches particulières, sauf la Bécasse de mer qui est parfois pêchée à l'aide de lignes dérivantes en surface.

Sur le fond, les espèces capturées à la ligne à mains sont encore très variées. Ce sont d'abord des Raies de toutes sortes, capturées sur le fond ou dans le voisinage du fond, les Roussettes (*Scyllium canicula* Linné et *Scyllium catulus* Cuvier), les Aiguillats (*Acanthias vulgaris* RISSO) qui s'enferment sur les hameçons tendus pour la pêche d'autres poissons, car ils ne sont pas spécialement recherchés par les pêcheurs; puis les Poissons Plats : Carrelets (*Pleuronectes platessa* Linné), Flets (*Pleuronectes flesus* Linné), Limandes (*Pleuronectes limanda* Linné); les Merlans (*Gadus merlangus*), les Morues (*Gadus morrhua* Linné) que l'on retrouve encore à différentes profondeurs au moment où ils se rapprochent de la côte, particulièrement en Manche, pendant les mois d'automne et d'hiver.

Entre deux eaux, se pêchent encore : les Lieux ou Merluches jaunes (*Gadus pollachius* Linné) abondants en Bretagne pendant l'arrière-saison, de septembre à décembre et que l'on pêche dans les courants avec des lignes spéciales connues sous le nom de Balances; les Colins noirs (*Gadus virens* Linné), rares en Manche, abondants sur les côtes de Bretagne pendant toute l'année, les Tacauds (*Gadus luscus* Linné) voraces et faciles à capturer quand ils approchent du rivage pendant les mois d'été, les Caringues ou Chinchards (*Caranx trachurus* Linné) également

abondants en été sur tout le littoral du Golfe de Gascogne et de la Bretagne, mais sans grande valeur marchande. Enfin, les Vieilles (en particulier le *Labrus berggylta* ASCANIUS) pêché dans le voisinage des herbiers, à proximité des fonds de roches, les Daurades variées (*Pagellus centrodonatus* DELAROCHE, *Pagellus auratus* LINNÉ, *Pagellus bogaraveo* BRUNNICH) abondantes en été sur les côtes de Bretagne et du Cotentin et, enfin, les Bars (*Morone Labrax* LINNÉ) qui, en été et en automne, se rapprochent des rivages et dont la pêche, une des plus difficiles qu'il soit, reste un sport d'amateur plutôt qu'une occupation professionnelle.

Ainsi qu'on vient de le voir, la ligne à mains et un engin maintenant désuet, pratiquement abandonné, qui n'est plus employé dans la technique des pêches industrielles qu'à certaines époques, au passage des bancs de poissons migrateurs et pour certaines pêches particulières comme celles du Maquereau et du Thon Blanc. Elle est, évidemment, moins onéreuse que toutes les autres, mais son rendement est minime, et elle disparaît petit à petit devant la technique moderne actuellement représentée par le chalut et la senne tournante. Elle reste encore employée pour la Grande Pêche de la Morue en Islande, mais, comme on le verra dans le chapitre spécial consacré à cette pêche, l'emploi de la ligne à mains disparaît également dans ces parages comme il a pratiquement disparu depuis longtemps sur les Bancs de Terre-Neuve, remplacé par les palangres qui bientôt devront disparaître, à leur tour, devant les chalutiers modernes.

C'est de la même façon que la pêche de la Morue sur le Dogger Bank qui ét ait encore pratiquée, il n'y a pas un demi-siècle, par nos pêcheurs du nord de la France (Dunkerque, Gravelines, Boulogne et Fécamp) a rapidement disparu dès l'arrivée sur les mêmes lieux de pêche des premiers chalutiers à vapeur.

Nous décrirons, pour terminer ce chapitre, cette pêche du Dogger Bank qui, au cours du siècle dernier, était encore pratiquée par une centaine de bateaux, occupait plus d'un millier d'hommes et rapportait, d'avril à août, près de 2.000 tonnes de morues souvent plus grosses que celles d'Islande et toujours très estimées.

Dès le milieu du XVIII^e siècle, alors que les Hollandais possédaient en France le monopole du commerce de la morue salée, les armateurs de Boulogne équipèrent des navires destinés à la pêche en Islande et sur le Dogger Bank (1) dans la Mer du Nord.

La pêche d'Islande, reprise pourtant avec activité après le Premier Empire, fut bientôt abandonnée à Boulogne qui, dès 1895, se spécialisa dans la pêche du Hareng. Cependant, la pêche de la Morue dans la Mer du Nord, dite *pêche du Dogger Bank* fut maintenue et traversa des périodes de grande prospérité durant laquelle des centaines de bâtiments armaient chaque année pour cette destination.

Ces bâtiments pratiquaient ordinairement, en même temps, la pêche du Hareng qu'ils salaient aussi à bord; d'où le nom de *Pêche Mixte* qui était donné à cette pêche combinée.



Fig. 131. Balance.

(1) Dogger est un vieux mot hollandais qui veut dire «Morue».

La pêche de la Morue sur le Dogger Bank se faisait à la ligne à mains, appâtée avec du hareng ou des débris de poisson.

Les lignes à mains étaient du même modèle que celles employées en Islande : longues cordes de 4 à 6 millimètres de diamètre, de 100 à 150 mètres de long et lestées d'un plomb de 7 à 8 kilogrammes, traversé dans sa partie inférieure par une tringle de fer de 70 à 80 centimètres de long portant à chaque extrémité un avançon d'environ deux brasses et garni d'un hameçon n° 1 ou d'un gros hameçon plombé convenablement appâté. Ces lignes sont connues sous le nom d'*Arbalète* ou de *Balancier*.

La pêche débutait en Avril dans les parages de Sunburgh : au Sud des Shetlands, puis sur les bancs dans l'Ouest de ces Iles ou des Iles Orkneys. En fin d'Avril et en Mai, les pêcheurs opéraient dans l'Est des Shetlands, aux accores du plateau continental de la Mer du Nord et jusqu'au Banc Viking. En Juin-Juillet, ils se trouvaient dans l'Ouest et le Nord-Ouest de l'Écosse, puis également sur le Fisher Bank, au Sud-Ouest de la Norvège; en Août, sur les Long-Forties, dans l'Ouest d'Aberdeen, et enfin, en Septembre, sur le bord Nord-Ouest et Ouest du Dogger Bank.

La pêche de la Morue se terminait alors, la plupart des navires la pratiquant armant à ce moment pour la grande pêche du Hareng.

Les morues pêchées en Mer du Nord étaient directement travaillées à bord : vidées, lavées, tranchées et salées en barils.

Les morues se raréfiant dans les parages ordinaires de la pêche en Mer du Nord, les pêcheurs boulonnais se rendirent, après 1898, dans le Nord-Ouest des Hébrides, où ils tentèrent la pêche de la morue à l'aide de lignes de fond appâtées avec du Hareng ainsi qu'aux lignes à mains; mais, petit à petit, leur nombre diminua d'année en année. Depuis 1910, on peut dire que cette pêche de la Morue en Mer du Nord est pratiquement abandonnée par les pêcheurs français et les voiliers qui la pratiquaient se consacrèrent uniquement à la pêche au chalut ou à celles du Hareng et du Maquereau aux filets dérivants.

La Pêche aux Cordes ou Palangres.

Tout le long des côtes de France, un nombre considérable de petits bâtiments : voiliers, bateaux à vapeur ou à moteurs pratiquent la pêche aux palangres ou cordes. C'est là l'armement familial par excellence, celui qui exige le moins de capitaux; il reste, par conséquent, facilement accessible aux petits pêcheurs.

Les « *Petites cordes* », « *Cathètes* » ou « *Appelet* » employées à bord des petits cordiers à voiles ou à moteur, bateaux non pontés ou semi-pontés, de six à dix mètres de quille, voilés d'un boursac, un mallet et un foc et montés par 6 à 10 hommes, sont des pièces de lignes de 80 à 100 mètres de long, plus ou moins fortes suivant les poissons à capturer, et garnies, toutes les brasses environ, d'un avançon ou « *pelle* » d'une demie-brasse (0 m. 80 environ), muni d'un hameçon de la grosseur voulue. Plusieurs pièces de lignes, mises bout à bout, constituent une « *Palangre* » ou « *Corde* » qui, suivant le nombre d'hommes embarqués à bord du petit cordier

et qui fournissent chacun leurs lignes, peut allonger sur le fond de 10 à 15.000 hameçons appâtés comme il convient.

Parvenus sur les lieux de pêche, les cordiers disposent leurs cordes au fond de l'eau et l'em-

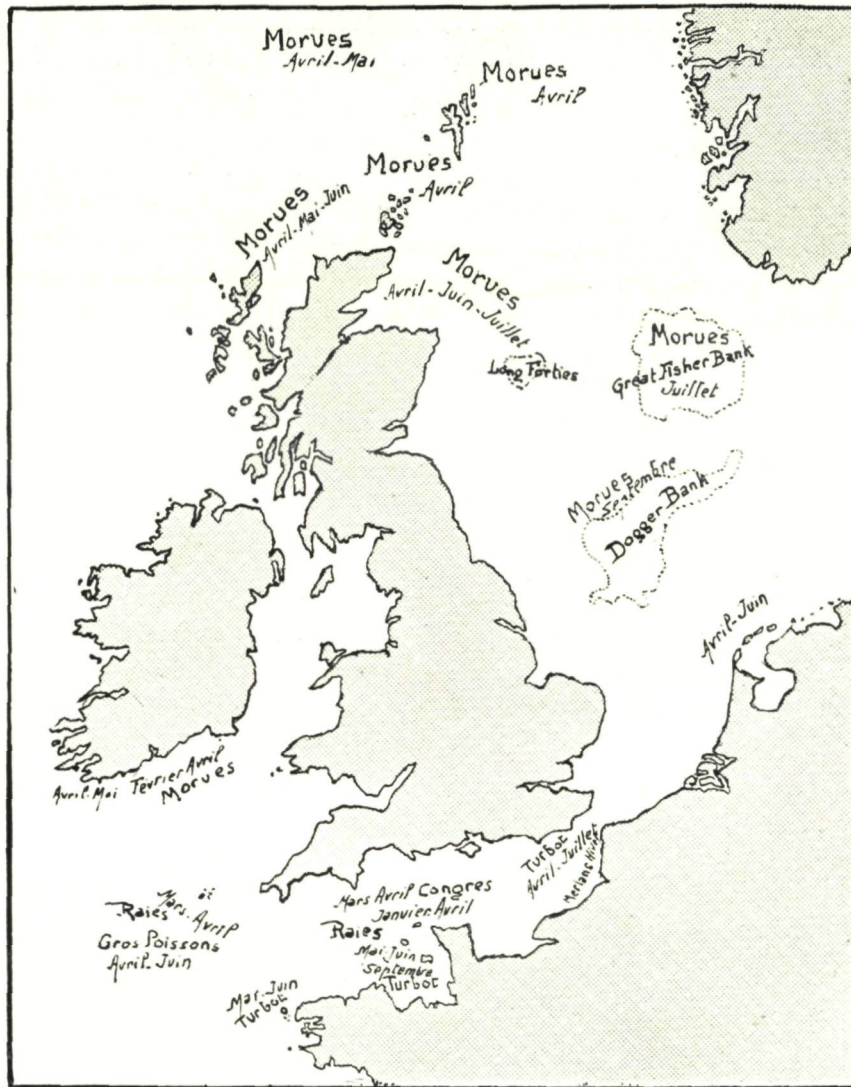


Fig. 132. Lieux de pêche des Cordiers en mer du Nord et en Manche.

barcation, rappelée debout au vent par la voile de mallet, reste ancrée à l'extrémité de la cordée. Après plusieurs heures d'attente, pendant le jour dans la pêche du Merlan et pendant la nuit dans celle du Congre, les pêcheurs mettent en route à l'aviron, à la voile ou au moteur pour cueillir leurs cordes. A la fin de cette opération qui dure plusieurs heures par bonne

brise, le bateau regagne le port pour vendre la pêche, réamorcer les cordes et revenir le plus tôt possible au même point quand la pêche est fructueuse.

Les espèces capturées sur les côtes de France, dans cette pêche aux petites cordes, sont des plus variables suivant les saisons et suivant les régions où cette pêche se pratique.

Sur les côtes françaises de la Mer du Nord et celles voisines de la Manche, les petits cordiers pratiquent surtout la pêche du Merlan (*Gadus merlangus* LINNÉ) et de la Morue (*Gadus morrhua*

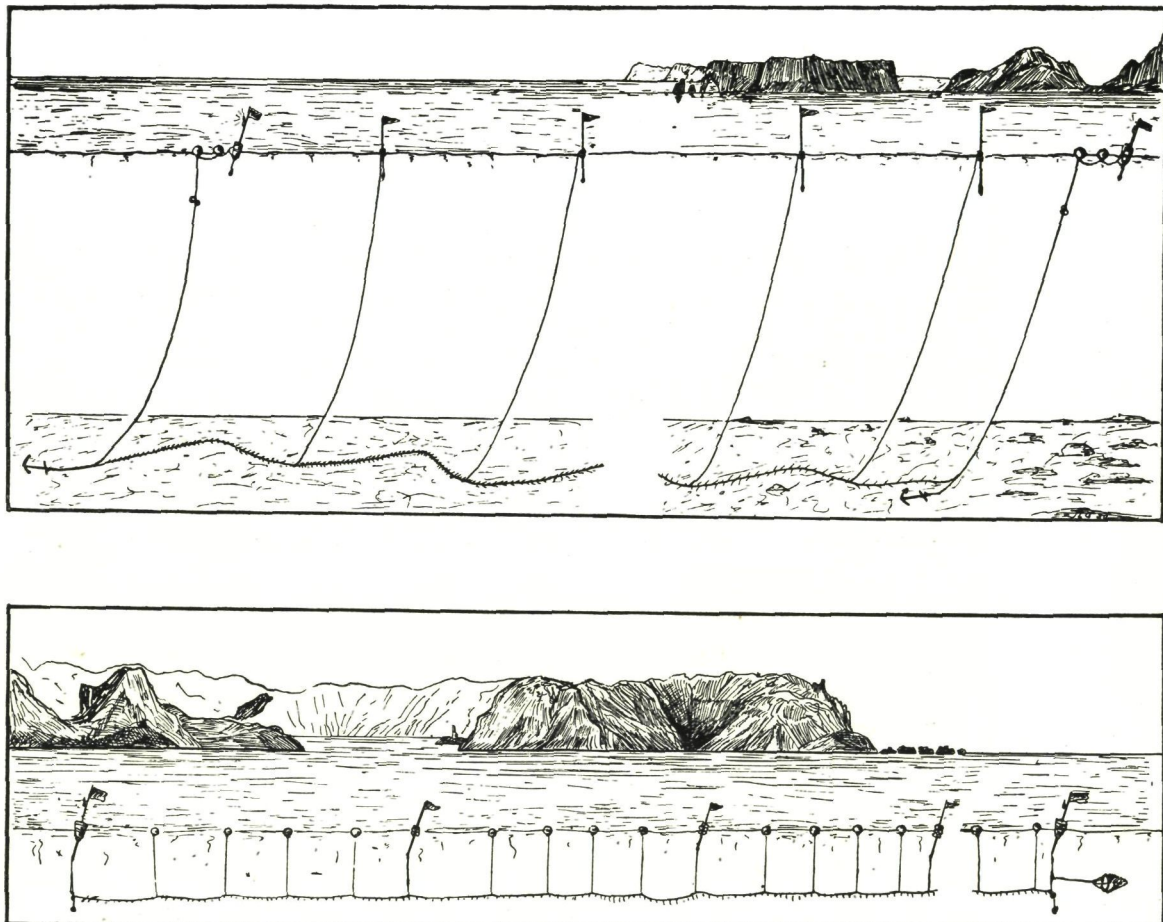


Fig. 133. La pêche aux Cordes (disposition du train de pêche.)

En haut : La pêche sur le fond. En bas : Lignes dérivantes.

LINNÉ) qui approchent du rivage pendant les mois d'hiver. Pendant l'été, les Tacauds (*Gadus luscus* LINNÉ) sont plus abondants. Il en est de même sur les côtes du Golfe de Gascogne. Dans chacune de ces régions, les poissons plats : Limandes (*Pleuronectes limanda* LINNÉ), Carrelets (*Pleuronectes platessa* Linné), Flets (*Pleuronectes fesus* LINNÉ) sont capturés pendant presque toute l'année, mais particulièrement vers la fin de l'hiver et le début du printemps quand ils

approchent de la côte pour frayer; les Turbots (*Rhombus maximus* LINNÉ), les Barbues (*Rhombus laevis* [RONDELET] GOTTSCHÉ) se font prendre également sur ces petites cordes quand, en été, ils s'approchent du rivage. Enfin : les Raies (*Raia sp*), les Roussettes et les Chiens de Mer (*Scyllium* et *Acanthias*) viennent visiter trop souvent ces lignes tendues pour d'autres poissons et se font prendre sur les hameçons au grand dam des pêcheurs, car ces Sélaciens n'ont pas la valeur marchande des autres poissons.

Les *Grandes Cordes* ne diffèrent des précédentes que par leur taille. Destinées à capturer des gros poissons : des Congres (*Conger conger* LINNÉ), des Raies variées (*Raia sp*), des Émissoles (*Mustelus vulgaris* MULLER), des Milandres ou Hâs (*Galeus vulgaris* FLEMING), des Turbots (*Rhombus maximus* LINNÉ), des Barbues (*Rhombus laevis* [RONDELET] GOTTSCHÉ) ou encore des Morues (*Gadus morrhua* LINNÉ), des Elingues ou Juliennes (*Molva vulgaris* FLEMING), elles sont beaucoup plus fortes que les petites cordes, plus longues, et les hameçons qui les arment sont choisis de taille voulue pour retenir les poissons désirés. Leur montage est également particulier et varie suivant les pêcheurs et les régions de pêche.

Les Grandes Cordes sont, comme on le sait, employées encore pour la pêche de la Morue à Terre-Neuve. Il en sera fait mention dans le chapitre consacré à cette pêche.

Mais, en plusieurs points des côtes de France, elles sont aussi régulièrement employées pour la pêche au large; en particulier, par les pêcheurs bretons de Douarnenez, de Kerity, de Guilvinec, qui vont tendre leurs palangres sur les fonds rocheux à l'entrée des chenaux du Four ou de l'Iroise, dans les parages du Banc de la Chapelle, ou sur les plateaux rocheux de Rochebonne et de Belle-Isle; puis, dans le Nord, à Boulogne par les pêcheurs de Granville et de Cancale; où la pêche aux cordes constitue un armement particulier dont nous dirons quelques mots.

Les Cordiers à Vapeur.

Ce sont de solides bateaux en fer ou en acier de 15 à 20 mètres de longueur, avec un grand tirant d'eau, une grande largeur au maître bau et possédant des qualités nautiques remarquables. Il n'est pour ainsi dire point de tempête qui puisse interrompre, même en hiver, le travail de ces bâtiments.

L'aménagement intérieur de ces cordiers est très simple. En outre du poste d'équipage et de la chambre des machines où sont réunies la chaudière et la machine elle-même développant une force de 200 à 300 chevaux et assurant au petit navire une vitesse de 9 à 11 nœuds, le cordier à vapeur possède une cale arrière où sont arrimés tous les agrès, accessoires des pêcheurs et une cale spéciale pour l'arrimage du poisson glacé.

Les engins de pêche restent rangés sur les côtés du bateau, sur le pont, et, dans les modèles ne possédant pas de cale spéciale à poisson celui-ci est placé dans deux coffres à l'arrière du gouvernail et sur les côtés de la barre.

La mâture des cordiers à vapeur est amovible; le plus souvent le mât de misaine reste incliné dans son emplanture et appuyé sur un support rivé dans la tôle de la cheminée ou sur la passerelle de navigation. Cette position du mât de misaine est avantageuse dans la route « auprès du vent » et durant l'ancrage au voisinage des cordes tendues sur le fond de la mer.

L'armement des cordiers se fait encore à la part. Le bateau conserve environ le tiers du rendement net de la pêche ; le mécanicien est payé à gages ; mais l'équipage fournissant les engins de pêche se partage les deux tiers du produit net.

Un pêcheur à cordes doit fournir sur les cordiers à vapeur deux cordes à huit « bouts » de 45 à 50 brasses (80 à 90 mètres) pour la pêche des gros poissons.

Sur ces huit bouts de cordes, il y a environ 1 500 hameçons en fer étamé avec leurs avançons ou empiles (encore appelés « pelles »). Comme il y a généralement de 15 à 22 pêcheurs embarqués sur ces bâtiments, il en résulte que chaque cordier à vapeur peut étendre sur le fond de la mer pour la pêche des Congres ou des Raies, près de deux kilomètres de lignes armées de 4 à 6.000 hameçons.

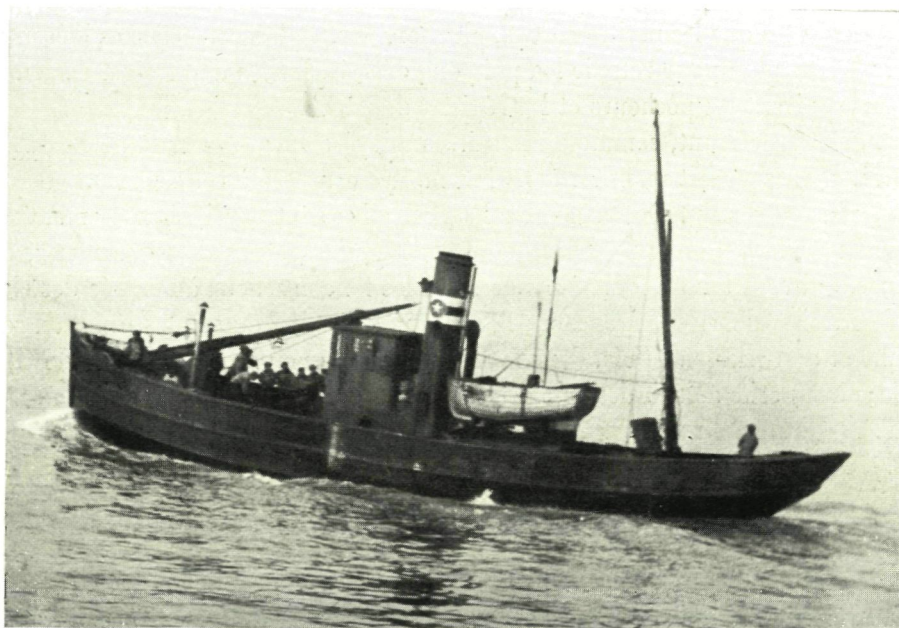


Fig. 134. Un cordier à vapeur

Pour la pêche des petits poissons, chaque pêcheur fournit deux « califés » comprenant chacun huit pièces de 50 brasses (90 mètres), sur lesquelles les hameçons avec leurs empiles sont écartés de 0 m. 80 environ. Un cordier armé pour la pêche du Merlan emploie, ainsi, de seize à vingt-deux mille hameçons pour la capture du poisson.

Les pêcheurs réparent, entretiennent, réamorcent à chaque pêche les cordes qu'ils apportent dans la communauté.

Les grands cordiers boulonnais travaillent le plus souvent en Manche, dans le voisinage de la Fosse Centrale, soit, dans les parages des Casquets, des îles Anglo-normandes où ils trouvent du Congrè (*Conger conger* LINNÉ) et des Raies, soit près des Roches Douvres, où de Mars à Mai et de Juin à Septembre, ils pêchent le Turbot. Ils s'aventurent également à l'entrée occidentale de cette mer sur le plateau rocheux de l'Île Vierge, dans le Chenal du Four, ou dans

le voisinage des Iles Scillys. Parfois, ils vont en Mer du Nord, jusque sur la côte de Hollande, dans les parages du bateau feu de Terschelling.

Arrivés sur les lieux de pêche, les lignes amorcées et lovées dans les paniers sont mises à l'eau. Une ancre munie d'une bouée est d'abord mouillée, elle maintiendra la cordée en place tandis que la bouée permettra de la repérer en surface. Puis, le bateau faisant « en avant toute » les lignes, lestées d'une pierre ou d'un galet de 1 kilogramme environ tous les 100 mètres, sont jetées à la mer par paquets de spires qui se déroulent rapidement et s'élongent sur le fond. (Fig. 133.)

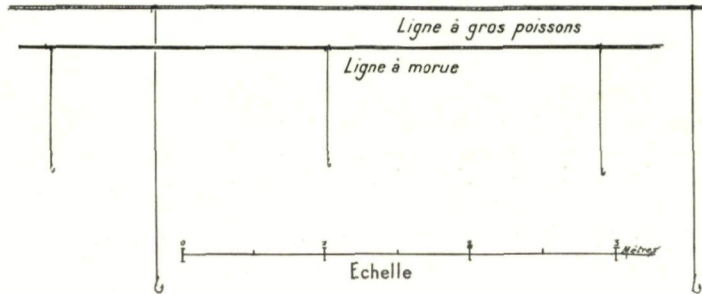


Fig. 135. Disposition des avançons sur les palangres.

La cordée étant entièrement mise à l'eau, une autre ancre, garnie d'une bouée est fixée à son extrémité et mouillée. La mise à l'eau des lignes dure environ 1 heure et demie à deux heures. Elle a commencé 2 heures avant le coucher du soleil. La relève des lignes commencera 1 heure après le coucher du soleil. La première bouée est d'abord rentrée, puis l'ancre est hissée, les lignes sont ensuite relevées à bras, cette opération dure toute la nuit. Quand elle est terminée, le poisson capturé est mis en caisses, tandis que les lignes sont vérifiées, lovées et appâtées pour une nouvelle « traînée ».

La pêche terminée, le cordier rentre au port, le poisson est vendu à la criée et, après cette opération, chaque matelot, aidé des siens, passe la revue de ses cordes qu'il « love » encore en bon ordre dans les mannes d'osier, en démêlant les empiles (pelles) et en limant les « hains » (hameçons) pour que leurs pointes restent bien acérées.

La besogne terminée, les amorces sont préparées, fixées sur les hameçons et, dès que les provisions de bord sont renouvelées, un nouveau départ a lieu pour la pêche. Les appâts sont, suivant les saisons, constitués par du Hareng ou du Maquereau frais, de la Seiche ou de l'Encornet : ces Mollusques étant les meilleurs appâts pour la pêche des Congres.

Quand les bateaux font la pêche aux petites cordes, pour le Merlan, la Limande, le Carrelet, etc., le travail change complètement. Dès que les poissons pêchés arrivent à bord, ils sont aussitôt mis avec un peu de glace dans des caissettes de sapin d'un format déterminé. Ces caisses sont clouées à bord du bateau même, mises en cales ; et, dès leur arrivée au port de pêche, elles partent par le premier train pour les villes de l'intérieur ou la vente est plus profitable. Ces poissons pêchés aux petites cordes sont d'une qualité nettement supérieure ; leur vente est facile sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'intermédiaire des mareyeurs.

Ces petites cordes sont débarquées à terre après chaque sortie. Elles rentrent alors chez les pêcheurs eux-mêmes où les femmes et les enfants ont la charge de les préparer à nouveau et de les amorcer soit avec des Vers de Sable (*Arenicola piscatorium*) ou avec des Coques (*Cardium edule*).

Les grands drifters armés pour la pêche du Maquereau ou du Hareng aux filets dérivants se livrent encore à la pêche aux grosses cordes, particulièrement au cours du printemps ou de l'été quand ils sont dans les parages de la côte Sud d'Irlande, des hauts fonds de la côte Sud-Ouest d'Angleterre ou de la côte de Bretagne. Ils capturent ainsi des gros poissons qui viennent compléter leur approvisionnement et augmenter les gains de l'équipage : la vente du poisson pêché dans ces conditions restant généralement au profit des hommes.

OUVRAGES CONSULTÉS.

E. CANU.

La pêche à Boulogne. In : Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise. (Boulogne, 1899.)

J. LE GALL.

Les principales pêches maritimes de la France. (*La Pêche Maritime*, n° 666, 1931.)

E. P. PRIOL.

La pêche du Thon Rouge à Boulogne-sur-Mer. (*La Pêche Maritime*, n° 725, p. 139, 1933.)

CHAPITRE IV.

LA PÊCHE LITTORALE ⁽¹⁾.

Il est nécessaire de préciser ici en quelques mots ce qu'il est convenu d'appeler *Pêche Littorale*.

La Pêche Littorale est celle qui se pratique sur la côte elle-même, à pied, dans la zone de balancement des marées, ou en bateau, au moyen de petites barques montées seulement par quelques hommes, à proximité du rivage ou sur les hauts-fonds voisins de la côte.

Cette définition englobe donc une partie des *Pêches Côtières* qui, au point de vue administratif, se font dans les eaux territoriales de France et d'Algérie, en deça d'une limite fixée à trois mille marins au large de la laisse de basse mer et la pêche dite « à Pied » ou plutôt à pied *sec*, comme l'on dit administrativement, et qui s'exerce sur le rivage abandonné par la mer et aussi en mer « *pourvu qu'on ait pas d'eau plus haut que la ceinture* ».

Il n'est pas exagéré de dire que plus de 80.000 pêcheurs pratiquent régulièrement, en France, la pêche dans la zone littorale, avec les engins les plus divers. Certains d'entre eux ont déjà été étudiés, tels sont par exemple, les filets employés pour la pêche de la Sardine; les lignes ou palangres que les petits pêcheurs côtiers vont tendre en barque sur les hauts-fonds à proximité du rivage ou à pied, au jusant, au niveau de la laisse de basse mer; les lignes à main, lancées de la côte ou des digues ou mouillées à bord des petits canots.

Mais, quelques engins spéciaux sont particuliers à la pêche littorale : ils seront examinés dans ce chapitre.

LES FILETS FIXES.

La législation française définit sous le nom de *Filets Fixes* ceux qui sont tenus au fond au moyen de piquets ou de poids et qui ne changent pas de position une fois mouillés.

Ces engins fixes sont tendus le long de la côte; soit dans la zone de balancement des marées: comme les *Hauts-Parcs*, *Bas-Parcs*, et *Pêcheries*, retenant le poisson quand la mer se retire dans le barrage qu'ils constituent parallèlement au rivage; soit à quelque distance au large, en eaux profondes et, par conséquent, toujours manœuvrés à bord d'un bateau tandis que les précédents sont accessibles, à pied, à marée basse. Ces filets tendus en eau profonde, sur le fond, portent le nom de « *Folles* », « *Tramails* », « *Sédors* », etc., suivant leur forme et le genre de pêche à laquelle ils sont destinés.

⁽¹⁾ Par Jean LE GALL et Gérard BELLOC.

Bas-Parcs.

On désigne sous le nom général de *Bas-Parcs* toute une série d'engins connus, suivant les régions, sous les noms de « *Collerettes* », « *Courtines* », « *Bas-Parcs* » (La Rochelle, Rochefort, Marennes, Bordeaux, Arcachon), de « *Polets* » dans la région de Pornic et de Noirmoutiers ; de « *Ravoirs* », d'« *Étentes* », d'« *Étaliers* », de « *Rêts traversants* » de « *Cibaudières* » sur les côtes de la Manche et de la Mer du Nord et qui peuvent tous se ramener à un même type ainsi conçu. (Fig. 136.)

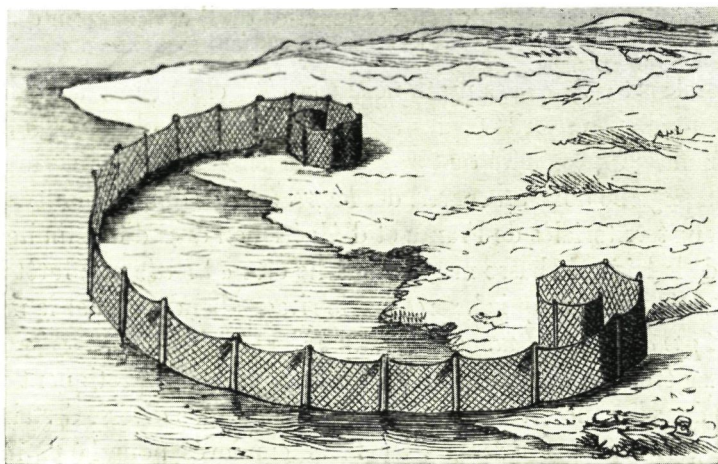


Fig. 136. Bas Parc à mi-marée.

Une nappe de filets, soutenue par une série de piquets est tendue sur la côte, principalement dans les régions où la mer en se retirant laisse une grande étendue de terrain et où les courants sont assez rapides. Le poisson qui a suivi le flot et approche du rivage peut passer par-dessus les filets tendus à marée basse (*Étentes*, *Ravoirs*, *Polets*, *Courtines*), etc., ou, mis en place à mer basse, gisent d'abord sur le fond et ne se tendent qu'à marée haute (*Rêts traversants*). Quand la mer se retire, ces poissons qui ont pu franchir le barrage sont retenus derrière les filets tendus, et, à marée basse, les pêcheurs viennent les recueillir au pied du filet alors à sec.

Pour leur assurer une bonne solidité, une résistance plus grande à l'action des vagues, et aussi pour qu'ils retiennent davantage de poissons, les pêcheurs enfouissent généralement la ralingue inférieure de l'engin assez profondément dans le sol (d'où son nom de *Bas-Parc*). Dans ces conditions, les algues, les menus débris que la mer entraîne avec elle en se retirant, restent retenus au pied du filet, s'accumulent et forment un gros bourrelet qui retient les jeunes poissons et les laisse à sec à marée basse. Ces engins sont ainsi très destructeurs d'im-matures, car ces jeunes poissons laissés au sec par le jusant, sont morts quand le pêcheur qui attend que la mer se soit complètement retirée vient visiter son engin. Aussi, leur emploi est-il maintenant interdit ou soumis à une réglementation sévère qui fixe les époques de pêche,

variables suivant les arrondissements, refuse la création de nouveaux Bas-Parcs, prescrit leur suppression progressive chaque fois que l'occasion se présente, ou : fixe la hauteur des pieux (1 m. 50), leur écartement (1 m. 60), leur ouverture vers le rivage (80 mètres et 160 mètres), le développement des bras et des pannes (160 mètres et 320 mètres), le placement des pieux (un seul angle dans le fond de la pêcherie), la distance entre les Bas-Parcs : (20 à 50 mètres dans le sens perpendiculaire à la côte, 100 à 200 mètres dans le sens parallèle à la côte) et enfin la taille des mailles du filet qui doit être *au minimum* de 25 millimètres au carré : l'engin étant tendu de manière que ses mailles restent toujours ouvertes.

Les Pêcheries Fixes ou Parcs.

En certains points du littoral, sur les côtes basses et rocheuses, des dépressions du sol forment des cuvettes naturelles dans lesquelles l'eau pénètre avec le flot et se retire ensuite



Fig. 137. Pêcherie fixe. — Vue extérieure, la nasse terminale.

avec le jusant par des passages plus ou moins étroits. En fermant ces passages par où s'écoule l'eau à marée basse, il est possible de constituer des Parcs ou Réserves de poissons. Si, au con-

traire, on garnit ces ouvertures de filets, de masses, ou de guideaux, l'eau s'écoule et le poisson reste retenu. Des parcs naturels ont ainsi été aménagés en « *Pêcheries* » et c'est ce qui a amené les riverains à construire sur les côtes basses des enceintes de pierres sèches, de pieux ou palots ou de clayonnage, à grande ouverture tournée vers le rivage, qui retiennent, de la même façon, le poisson quand la mer qui les a recouvertes à marée haute se retire avec le jusant, les eaux étant alors canalisées vers une ouverture étroite tournée vers le large et munie d'une nasse où s'accumule le poisson.

Ces Parcs ou Pêcheries sont d'origine très ancienne. Leur nocivité a été depuis longtemps reconnue et elles furent réglementées à différentes reprises dans leur exploitation. La loi

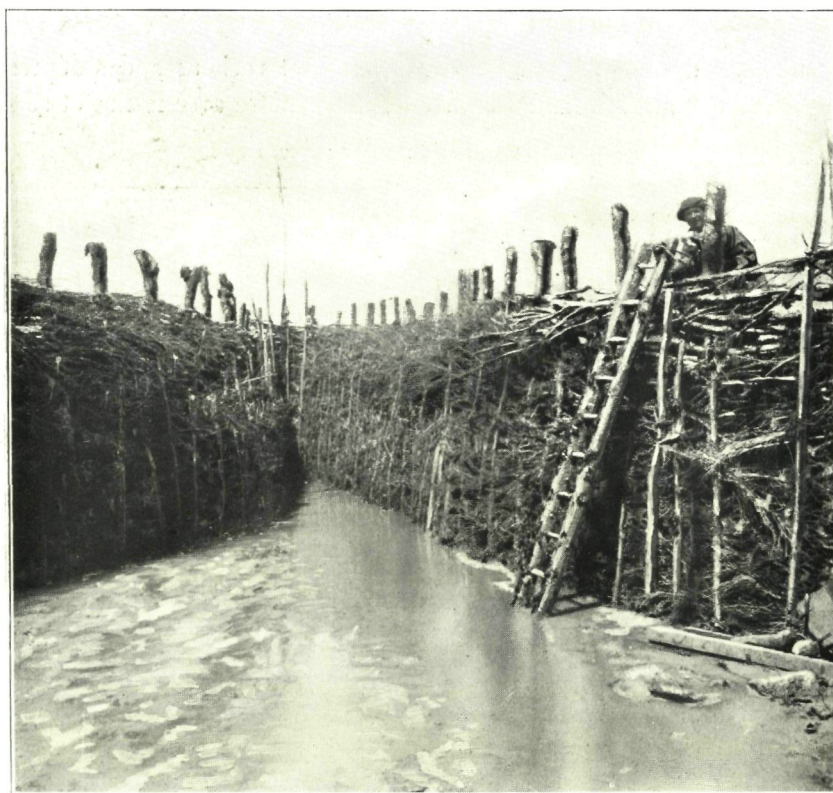


Fig. 138. Pêcherie fixe. — Vue intérieure, le couloir terminal.
(Remarquer le colmatage
à peu près hermétique des parois par les algues.)

de 1852 en interdit de nouvelles créations et le Département de la Marine décida, en 1904, leur suppression progressive par voie d'extinction de leurs détenteurs.

Il en existe encore quelques-unes connues sous le nom de « *Bouchots* » dans la région de Cancale et la Baie du Mont Saint-Michel. (Fig. 137-138.) Elles sont construites à une distance de deux kilomètres environ du rivage et formées de deux immenses claires de 250 mètres de long, disposées en V dont l'ouverture est tournée vers la rive et le sommet vers la mer.

L'angle du V conduit dans un couloir de 2 mètres environ de longueur, large de 1 m. 50 environ, au bout duquel est placée une nasse d'osier : la « *Bourrache* » qui filtre l'eau et où s'accumule le poisson. A chaque marée, le propriétaire de la pêcherie vient visiter la nasse et recueillir les poissons divers, les crevettes et les crustacés retenus par les claies ou accumulés dans la bourrache. Il existe encore une vingtaine de *Bouchots* dans la Baie du Mont Saint-Michel.

Les Hauts-Parcs.

Les Hauts-Parcs (Fig. 139) sont encore des pêcheries fixes formées de filets tendus verticalement sur des hautes perches de 4 à 5 mètres de hauteur, solidement enfoncées dans le sol suivant une ligne généralement perpendiculaire à la côte, près de la laisse de basse mer dans la zone de balancement des marées et formant fréquemment crochet à leurs extrémités. La ralingue inférieure des filets reste constamment libre au-dessus du sol, contrairement aux Bas-Parcs où, comme on le sait, elle est enfouie dans le sable ; d'où leur nom de Haut-Parc. La maille de ces engins assimilés aux filets flottants au point de vue de la réglementation n'est assujéti à aucune condition de taille.

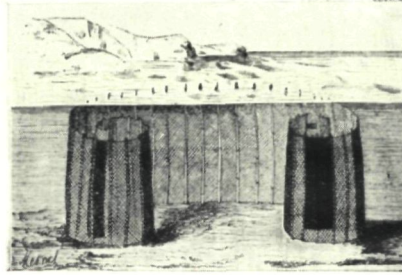


Fig. 139. Un Haut-parc.

Ces engins ne sont employés que dans le quartier de Bordeaux où leur installation qui se fait du 15 Août au 1^{er} Janvier est néanmoins soumise aux règlements : Développement maximum du haut-parc : 300 mètres, y compris les crochets ou demi-enceintes qui peuvent avoir le tiers de la longueur du filet quand elle n'excède pas 160 mètres ; distance entre chaque engin : supérieure à 20 mètres dans le sens perpendiculaire du rivage et d'au moins 100 mètres dans le sens parallèle ; taille des mailles : minimum 2 centim. 7 au carré ; distance de la ralingue inférieure au-dessus du sol : 33 centimètres, sauf dans les extrémités formant crochet où elle doit être de 60 centimètres.

Ces filets sont destinés à capturer les poissons de passage : Sardines, Maquereaux, Mulets, etc.

Quelques Hauts-Parcs sont également installés sur le littoral de la Manche, sur les côtes de Normandie et de Picardie, au moment du passage des bancs de Harengs ou de Maquereaux.

Les Verveux, Varveux ou Louves.

Sous sa forme la plus simple, le *Verveux* est un filet conique de 1 à 2 mètres de longueur et de 75 centimètres à 1 mètre d'ouverture. Le corps de ce filet est soutenu par des cerceaux en bois léger, de plus en plus petits à mesure que l'on va vers la pointe. A l'ouverture de cette nappe conique, se fixe une avancée aux mailles plus grandes, s'évasant plus rapidement que le corps du *Verveux* : c'est la *Coiffe*, soutenue également par un arc de cerceau dont les extrémités inférieures sont réunies par une corde ou par une tringle de bois. Cette « coiffe » se

prolonge souvent, de chaque côté par des *Ailes*, simples nappes verticales de filets, plus ou moins longues, soutenues par des piquets ; ce sont les « *Guideaux* » qui arrêtent le poisson dans sa marche et le conduisent vers la Coiffe, puis vers le Verveux. (Fig. 140.)

Une fois entré dans le Verveux, le poisson ne peut plus en sortir ; car, à l'intérieur de l'engin, des entonnoirs de filet, ou « *Goulets* », dont la pointe ouverte est retenue par une série de

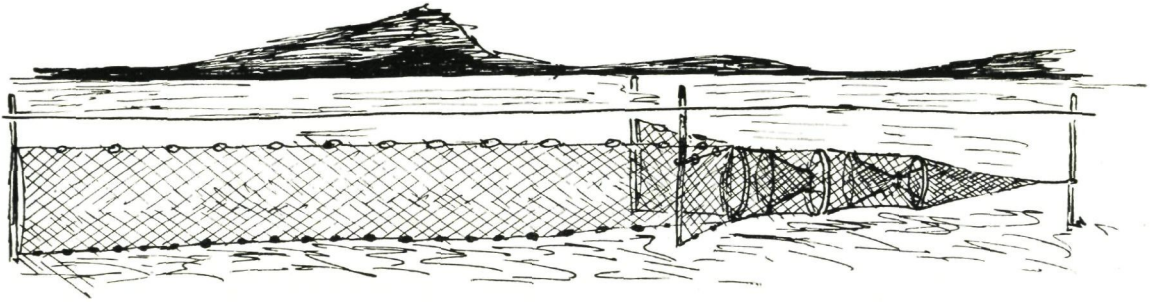


Fig. 140. Un verveux tendu avec ses ailes.

cordelettes attachées à l'extrémité pointue du Verveux, le laissent bien entrer par écartement des petites cordelettes retenant l'entonnoir, mais s'opposent ensuite à son retour vers l'ouverture du filet. (Fig. 141.)

La queue des Verveux peut se délayer pour dégager le poisson capturé ; certains Verveux à long goulet sont munis d'une nasse à leur extrémité.

Les Verveux se disposent à l'embouchure des rivières, dans les estuaires, aux endroits où la mer en se retirant laisse derrière elle des petits ruisselets qui coulent vers la laisse de basse

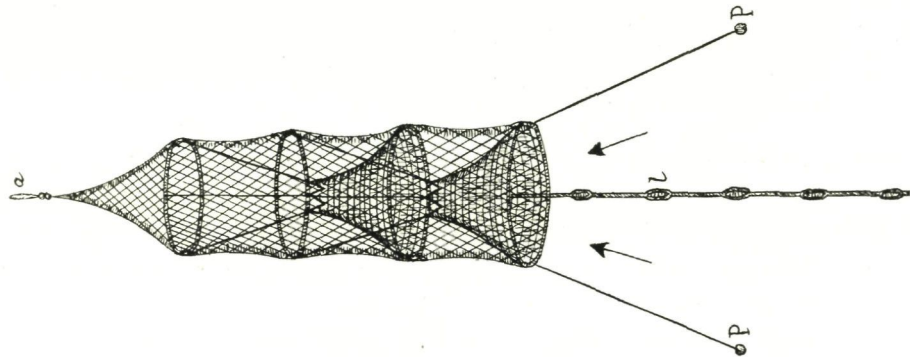


Fig. 141. Détails du verveux.

a : attache postérieure.
P : piquets d'attache des ailes.
l : flotteurs.

mer. Les courants sont plus prononcés dans ces endroits, et le Verveux avec son ouverture tournée vers la terre, arrête les poissons venus à la côte et qui se retirent avec la marée.

La Louve est un Verveux à deux ouvertures opposées.

L'emploi de ces filets est réglementé sur les côtes de France. Leur embouchure ne peut avoir plus de 1 m. 60 de diamètre ; l'écartement des cercles de bois, la taille des mailles (8 à

27 millimètres), la longueur des ailes (8 mètres au maximum) et la grandeur de leurs mailles (45 millim.) sont aussi réglées. De plus, ces engins ne peuvent être établis sur la côte qu'à une distance minimum de 30 mètres, cette distance étant calculée entre l'extrémité des ailes; leur usage n'est autorisé que pendant une partie de l'année, généralement du 15 Août au 15 Juin. Ils sont surtout employés sur les côtes du Golfe de Gascogne : dans les quartiers de Nantes, des Sables d'Olonne et de la Rochelle pour la capture des Poissons Plats.

Folles, Tramails.

Ce sont encore des filets fixes, ne changeant pas de position une fois calés sur le fond mais qui sont tendus temporairement en eaux profondes, à quelque distance de la côte en dehors de la laisse de basse mer.

Ils sont constitués par une nappe de filets plus ou moins longue suivant le genre de pêche envisagé, à simple, double ou triple nappe, lestés à l'aide de plombs ou de galets sur leur ralingue inférieure, légèrement flottés sur leur ralingue supérieure de façon à se tenir verticalement dans l'eau. Ils sont allongés et mouillés sur le fond à l'endroit voulu et maintenus en position à l'aide d'une ancre ou d'un corps mort pesant fixé à chaque extrémité.

Suivant leur destination, suivant les régions où ils sont employés, suivant leur montage, différent suivant le genre de pêche pratiqué, ils ont reçu différents noms.

Les Folles sont des filets à grandes mailles employés sur les côtes normandes pour la pêche du Turbot ou de la Raie, (d'où leur nom de *Raïeux* qui leur est donné en Normandie), sur les côtes de Bretagne et du Golfe de Gascogne pour la pêche des gros poissons, des Raies, des Squales. Les Folles mesurent environ 28 mètres de longueur sur 2 m. 50 environ de profondeur et ont suivant les localités des mailles de 13 à 20 centimètres au carré. Leur ralingue inférieure est garnie de pierres ou de galets taillés en forme de gourde. Vingt à vingt-cinq folles mises bout à bout constituent une tésure qui est mouillée sur le fond avec une grosse pierre, signalée en surface, par une bouée fixée à chaque extrémité de la tésure.

Les Tramails sont des filets formés de trois nappes superposées les unes aux autres. (Fig. 148.) Les deux nappes extérieures, appelées « *Aumées* » sont à très grandes mailles carrées ou en forme de losange de 20 centimètres environ de côté. La nappe intérieure ou « *Flue* » est, au contraire, faite de petites mailles de 20 à 35 millimètres. La dimension des mailles des nappes extérieures doit être suffisante pour laisser passer les gros poissons qui, venant donner contre la Flue, la poussent entre les mailles de l'aumée opposée et se trouvent ainsi pris comme dans une bourse dont ils ne peuvent se dépêtrer. Les trois nappes sont montées sur la même fincelle; mais de telle façon que les Aumées se trouvent tendues et que la Flue reste flottante.

Le filet est tendu sur le fond, où il se trouve maintenu verticalement dans l'eau par des plombs fixés sur sa ralingue inférieure et des flottés de liège fixés sur la ralingue supérieure. Une grosse pierre, ou un grappin fixé à chaque extrémité maintiennent le filet en place.

Les Tramails ont généralement 50 à 60 mètres de long sur 2 m. 50 de chute. Les Tramails à Raies employés sur les côtes de Bretagne n'ont guère plus de 25 à 30 mètres de long sur deux de chute, les mailles des Aumées ont 20 centimètres de côté. Les Filets à Chiens de Mer

sont montés comme les tramails à raies, mais la maille des Aumées est plus petite et a 10 centimètres au carré. Ces filets sont tendus au cœur de l'hiver dans les parages de Quiberon.

Sous le nom de Tramails sédentaires ou «*Sadours*» on désigne des Tramails à maille des 15 à 20 centimètres pour les aumées et de 35 millimètres pour la flue disposés à proximité du rivage pour la pêche des poissons divers : Tacauds (*Gadus Tacaud* LINNÉ), Vieilles (*Labrus* sp)

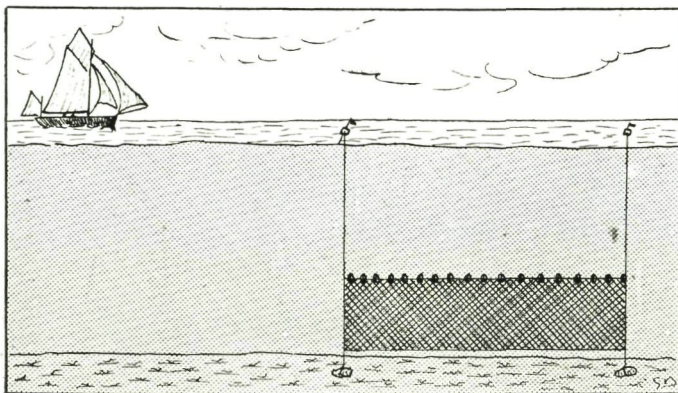


Fig. 142. Filet à Rouget Barbet.

Poissons Plats, etc. Ces filets tramailés sont employés sur tout le littoral du Golfe de Gascogne.

Les *Sedors* sont des filets tramails réglementaires placés perpendiculairement à la côte pour la pêche du Saumon dans les quartiers de Concarneau, de Saint-Nazaire et de Nantes.

Autres Filets Calés.

Différents modèles de filets calés sur le fond sont encore employés pour des pêches particulières.

Les *filets à Fouilles* sont de grands filets droits, genre Folles, de longueur variable, hauts de 2 mètres environ, à grandes mailles de 8 à 10 centimètres au carré, employés pour la pêche des gros Chiens de mer (*Scyllium canicula* LINNÉ, *Scyllium catulus* CUVIER), des Taupes (*Lamna cornubica*), des Émissoles (*Mustelus vulgaris* MULLER et HENLE), des Hâs (*Galeus vulgaris* FLEMING), dans les quartiers de Lorient, La Rochelle, Rochefort, Marennes, Oléron, Bordeaux et Bayonne.

Les *Picots*, ou *Demi-Folles*, ou *Aiguillettes*, sont encore des filets sédentaires à mailles de 25 millimètres au carré employés en bateau pour la pêches des Aiguillettes (*Belone acus* RISSO), dans le quartier d'Auray.

Les Filets à Rougets-Barbets (Fig. 142) employés sur la côte sud de Bretagne, pour la pêche des Rougets (*Mullus surmuletus* LINNÉ) sont des filets droits de 50 mètres de longueur et de 1 m. 30 de chute, à mailles de 26 millimètres de côté, liés sur la ralingue supérieure par 60 à 70 lièges, lestés à la ralingue inférieure par des plombs (environ 15 kilogrammes

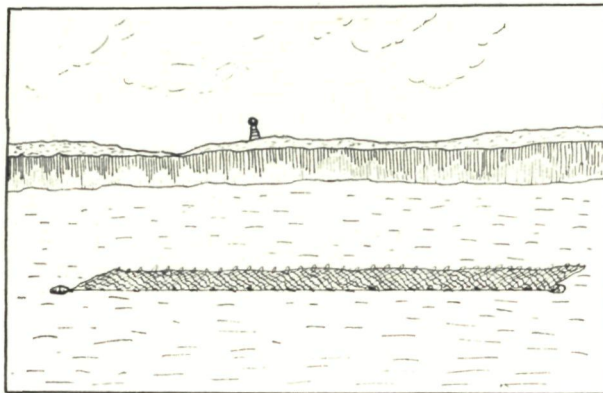
sur toute la ralingue), et calés un peu au-dessus du fond par des profondeurs de 6 à 7 mètres, sur fond de sable fin ou de sable vasard, à 500 mètres environ de la laisse de basse mer par grande marée, au jusant de préférence.

Ces filets sont tendus de Juin à Septembre, parallèlement à la côte avec, à chaque extrémité, un corps mort relié à une bouée qui les signale en surface.

Dans ces filets à Rougets on capture encore des Tacauds, des Vieilles, des petits Lieux (*Gadus pollachius* LINNÉ).

Le *Rets à bouées* (Fig. 143) est un filet en nappe de 120 mètres de long sur 2 mètres de hauteur, est muni de 300 lièges sur sa ralingue supérieure et de 50 kilogrammes d'olives de plomb sur sa ralingue inférieure munie elle-même de deux grosses pierres à ses extrémités. Il est mis en place à pied sec à basse mer et est visité à la basse mer suivante. Il est utilisé toute l'année et capture une grande variété de poissons.

Fig. 143. Rets à bouées,
à marée basse, étendu sur le sable.



LES FILETS FLOTTANTS.

Tramails. — Filets à Sprats.

Les filets flottants sont ceux qui vont au gré du vent, du courant, de la lame ou à la remorque d'un bateau sans jamais toucher au fond.

Dans cette catégorie d'engins sont compris les filets dérivants que nous avons déjà vus pour la pêche du Hareng, du Maquereau ou de la Sardine.

Différents modèles de filets flottants sont encore employés sur les côtes de France.

Ce sont par exemple, les *Tramails flottants et dérivants* à rets de côté à mailles de 220 à 250 millimètres, à flue de 35 millimètres, employés pour la pêche du Mulet dans la région du Croisic, ou pour la pêche du Rouget et d'autres poissons ronds de surface dans les quartiers de Noirmoutiers, des Sables, de La Rochelle, de Rochefort, de Marennes, de Royan, d'Oléron et de Bayonne; les *Filets à Aloses* (*Clupea Alosa* LINNÉ) tramails à mailles de 28 centimètres sur les côtés et à 11 centimètres sur la flue, utilisés pour la pêche des Aloses dans le quartier de Saint-Nazaire; le « *Lampresse* »: dont la flue à 4 centimètres, utilisé dans le même quartier pour la pêche des poissons plats; le « *Tirolet* » à flue à mailles de 23 millimètres et aux aumées aux mailles de 11 centimètres employés à La Rochelle et à l'Île de Ré. Les *Bigareyres* ou *Finettes*: filets dérivants tramailés à flue de 54 millimètres et aux aumées à mailles de 250 millimètres, employés pour la pêche des raies dans le quartier de Bayonne.

à marée haute.

Puis, les « filets à Meuils »; filets dérivants de 150 mètres de longueur et de 2 mètres de chute, à mailles de 25 millimètres au carré, liés sur la ralingue supérieure (50 lièges environ), plombés sur la ralingue inférieure (2 kilogrammes de plomb en olives répartis sur la longueur du filet) et mouillés, de nuit, par une embarcation munie d'un feu tandis que l'extrémité libre de l'engin est attachée à une bouée également munie d'un feu. (Fig. 144.)

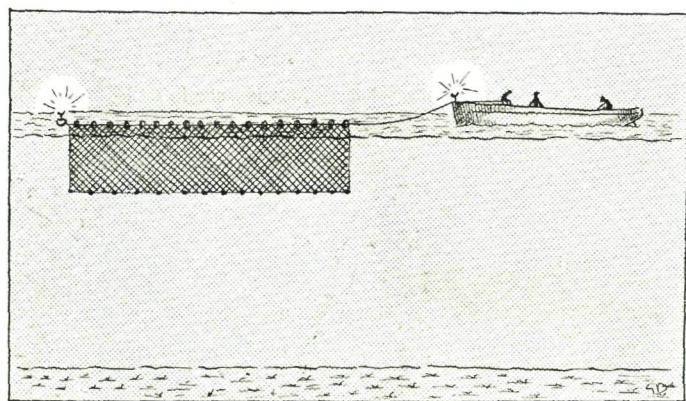


Fig. 144. Filet à Meuils.

Cet engin, employé sur les côtes de l'île de Ré, au-dessus des fonds de 8 à 10 mètres, d'Avril à Octobre, capture des Meuils (*Mugil cephalus* LINNÉ), des Rougets Barbets (*Mullus surmuletus* LINNÉ), et des Orphies (*Belone vulgaris-acus* Risso).

Les Filets à Sprat de dérive, employés pour la pêche du Sprat, au printemps, en Baie de Douarnenez et dans le quartier de Guilvinec sont des filets de sardines usagés,

long de 30 mètres, haut de 6 mètres, à mailles de 9 à 15 millimètres (moule 48 à 56).

La « Coule », filet dérivant ou flottant non tramaillé est un filet de 130 mètres de long sur 4 à 5 mètres de chute, à mailles de 26 millimètres au carré, employés sur les côtes du Languedoc et de Vendée pour la pêche des poissons de surface.

LES SENNES (1).

L'emploi de la senne est général sur toutes les côtes françaises, sur les grèves, dans les anses à fond plat et cet engin connu depuis l'antiquité est encore d'usage fréquent. Mais, en raison de son emploi dans une zone bien déterminée : la zone littorale proprement dite, cet engin est éminemment destructeur de poissons, particulièrement de jeunes immatures, aussi n'est-il autorisé que dans certaines conditions et, dans chaque quartier maritime, à des époques bien déterminées.

La Senne (Fig. 145) est un filet en nappe simple, beaucoup plus long que haut, dont les dimensions et la taille des mailles varient suivant les régions et les règlements locaux. La nappe de filet ou la « Flue » qui constitue l'engin est montée sur deux ralingues : la supérieure est garnie de liège, l'inférieure garnie de plomb de façon à ce que la nappe pêchante se maintienne verticalement dans l'eau. La partie centrale du filet est souvent plus haute que les parties latérales ou Ailes, de façon à former une sorte de poche; les mailles sont également plus petites dans cette partie du filet et vont en s'agrandissant vers les ailes. De plus, dans certaines sennes, les mailles de la partie supérieure du filet sont plus grandes et

(1) Par Jean LE GALL.

faites de fil fin, tandis que les mailles du bas de filet, qui doit traîner sur le fond, sont plus serrées et de fil plus fort.

A chaque extrémité de l'engin, un bâton de bois assure l'écartement des ailes et la verticalité de l'engin une fois déployé dans l'eau.

De longues cordes ou bras, fixées à chaque extrémité de la Senne permettent sa manœuvre lui, dans tous les endroits où cet engin est employé, est sensiblement la même : une extrémité de l'engin étant fixée à terre, le bateau portant le filet décrit une courbe en partant du rivage tout en déployant le filet et revient porter l'autre extrémité à terre.

La Senne est aussitôt halée à bras. Les haleurs tirant de chaque côté en se rapprochant petit à petit. L'engin « drague » ainsi le fond en recueillant tous les poissons qui se sont trouvés pris dans la superficie enclose par le filet déployé.

On prend avec ces filets un grand nombre d'espèces de poissons : Soles, Plies, Turbots, Limandes, Flets, Vieilles, Merlans, Orphies, Mulets, Bars, petits Congres, Lançons, Prêtres, Dorades, et une grande quantité d'immatures de toutes sortes, inutilement détruits.

La Senne est encore traînée à la mer, en pleine eau, en bateau. La « GRANDE SENNE À JET », employée pour ce genre de pêche aux environs de La Rochelle, dans le quartier de Lorient ou sur les côtes du Calvados, a, suivant les régions : de 25 à 300 mètres de long, de 8 à 12 mètres de chute ; liée à sa ralingue supérieure, elle est fortement plombée sur sa ralingue

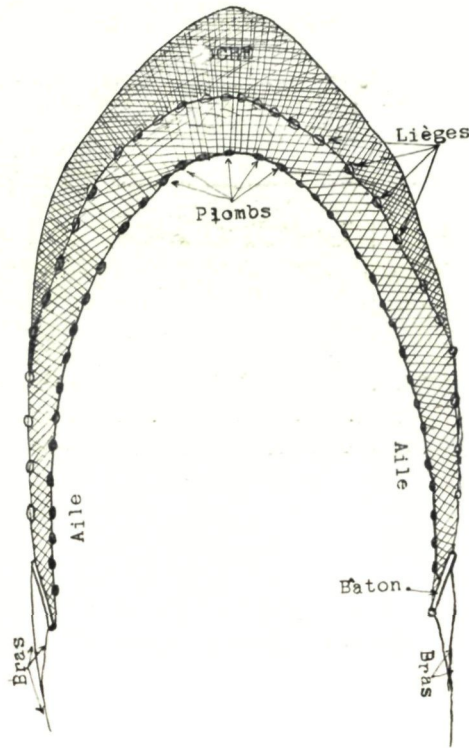


Fig. 145. Détails d'une senne ordinaire.

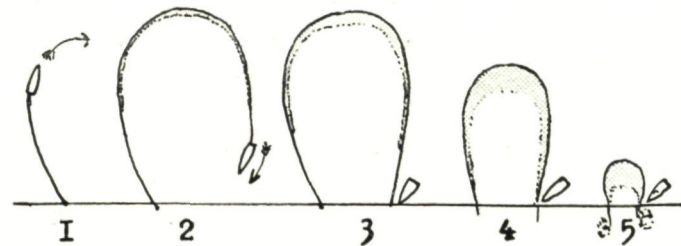


Fig. 146. Manœuvre de la Senne le long du rivage (Représentation schématique).

inférieure (250 grammes environ de plomb par brasse) ; la maille du filet au centre a de 20 à 35 millimètres. On a le faire rentrer régulièrement

L'engin se manœuvre d'une embarcation, avec les deux bras fixés : l'un à la poupe, l'autre à la proue, le bateau dérivant de travers. Après un certain temps, le filet est halé avec de grandes précautions de fa-

à bord sans retourner la poche où s'est rassemblé le poisson.

Quelques autres modèles de sennes, toujours construites suivant le même principe quoique différentes dans les détails de leur construction ou montage, sont destinés à des pêches spéciales et leur emploi est autorisé à des époques bien déterminées.

Tels sont les « *Collerets* », grandes sennes employées sur les côtes basses des Flandres et sur celles du Saintonge et qui, traînées parallèlement au rivage par les pêcheurs qui, se font une espèce de bandoulière ou de collier avec les cordes ou bras de l'engin pour le halier plus facile-



Fig. 147. La Senne : Halage à bras.

ment — d'où son nom de « colleret » — opère exactement comme un chalut manœuvré sur le bord même du rivage. Son emploi est maintenant interdit.

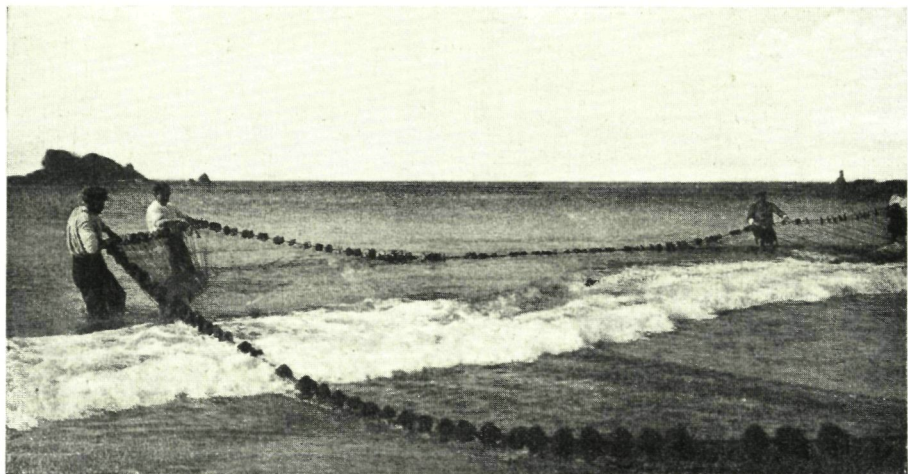


Fig. 148. La Senne : Le fond de l'engin est ramené à terre.

La *senne à Lançons* est une petite senne de 30 à 40 mètres de long, de 2 m. 50 de chute, au maillage de 8 millimètres employée en Baie de Douarnenez pour la pêche des Lançons ou Équilles (*Ammodytes* sp.). On l'appelle encore *Senne drue* dans le 1^{er} arrondissement maritime

où elle est employée pour la pêche des Éperlans (*Osmerus eperlanus* LINNÉ), *Senne à Prêtres* (Long : 24 mètres, haut. : 2 m. 40, Mailles : 14 millimètres) pour la pêche des Petits Prêtres (*Atherina presbyter* JENYNS), *senne de Risteou*, à Arcachon et Bayonne pour la pêche des Éperlans et des Mulets.

Pour la pêche du Sprat (*Clupea sprattus* LINNÉ), deux sortes de sennes sont en usage sur les côtes de Bretagne, la grande *Senne à Sprats*, longue de 200 mètres, haute de 16 mètres, à maille de 12 millimètres et la petite *Senne à Sprats*, longue de 30 à 60 mètres avec de 8 à 10 m. 30 de chute, la maille étant également de 12 millimètres. Cette senne manœuvrée en pleine eau, à bord d'un ou de deux bateaux, n'a pas la nocivité des engins précédents traînant sur le fond.

Différentes sortes de Sennes sont encore employées pour la pêche des Mulets (*Mugils* sp.) et des Bars (*Morone labrax* LINNÉ). Sur les côtes de Bretagne, ces sennes sont faites de pièces de filets de 8 à 10 mètres de chute, moule 130 à 140 millimètres, placées bout à bout de façon à former une longue nappe de longueur variable qui lestée par des gros galets est rapidement déployée sur le passage des bancs de Mulets. Cet engin est d'ailleurs retrouvé sur les côtes nord de France sous le nom de « *Corret* ».

Le *Corret* ou « *Cingent* » est une senne d'un genre particulier, très mobile, imaginée pour la pêche de certains poissons se déplaçant rapidement comme les Mulets, et employée sur les côtes d'Artois et de Picardie pendant la saison d'été.

C'est un filet en nappe simple de 15 à 20 mètres de long sur 55 mailles de chute (soit 1 m. 70 environ), la maille ayant 34 millimètres de côté. A chaque extrémité du filet est fixé un guindineau de bois de 2 mètres de hauteur, permettant la manœuvre de l'engin.

La ralingue inférieure est constituée par deux finelles de 6 millimètres de diamètre dont une est garnie de plombs de 80 à 100 grammes espacés de 50 centimètres environ. La ralingue supérieure n'est pas garnie de flottes qui gêneraient les déplacements rapides de l'engin, et ce sont les deux guindineaux qui, en étant maintenu verticalement à chaque extrémité du filet, assurent la verticalité de l'engin dans l'eau.

Vers le milieu de l'engin, la nappe est plus haute et a de 75 à 80 mailles de chute : disposition qui provoque la formation, au centre du filet, d'une poche dans laquelle se rassemble le poisson.

Quand les bancs de Mulets sont signalés à proximité du rivage, les pêcheurs se mettent à l'eau et, en maintenant les guindineaux verticalement, s'efforcent d'entourer rapidement le banc de poissons. Plusieurs équipes participent parfois à la même pêche ; les filets sont alors mis bout à bout et les pêcheurs se déploient rapidement en soutenant leur guindineau quand le pêcheur de tête a aperçu le banc de Mulets et commence le mouvement d'encerclement qui retiendra le banc dans l'enceinte de filets.

Cette pêche se pratique surtout à l'heure de la pleine mer, au moment des grandes marées. Elle est meilleure pendant les mois d'été : de Juillet à Septembre, particulièrement après les tempêtes ou les gros temps.

Dans la réglementation française sur l'emploi des filets, la Grande Senne à Jet entre dans la catégorie des Filets Traînants et, comme elle est généralement employée en deçà des trois milles de la côte, les mailles de cet engin doivent avoir au moins 25 millimètres au carré. Les autres genres de sennes entrent dans la catégorie des « Filets Divers pour des pêches spéciales » et

sont considérés soit comme des engins traînants (et leur usage est de plus en plus l'objet de mesures restrictives), soit comme des filets spéciaux et, dans ce cas, ils ne sont assujettis à aucune condition de forme, de poids, de dimensions et de mailles, néanmoins, leur emploi reste limité à certaines périodes ou à certaines zones.

PÊCHE DES CIVELLES ⁽¹⁾.

La pêche des alevins d'Anguilles, des Civelles ou Pibales, est pratiquée sur tout le littoral atlantique, mais plus particulièrement en Loire-Inférieure, en Charente-Inférieure, en Gironde et dans les Landes.

Ces alevins, nés en mer, se présentent sur nos côtes en hiver et au printemps pour remonter les cours d'eau et peupler ainsi nos eaux douces en Anguilles. Ce sont de petits poissons cylindriques, longs d'environ 7 centimètres,

transparents, dont les yeux seuls sont colorés; ils ont acquis la forme de l'Anguille adulte mais ne sont pas encore pigmentés.

Leur arrivée en masse sur nos côtes commence en octobre et finit en mars-avril. La « montée » a lieu surtout pendant les nuits obscures, par grosse mer et vent d'ouest.

Ces alevins sont attirés par la lumière, leur phototropisme est bien connu des pêcheurs qui exercent cette pêche surtout la nuit à l'aide d'un foyer lumineux, ordinairement une lampe à acétylène.

L'engin de pêche proprement dit est une sorte de tamis en grillage métallique très serré, fixé à un manche plus ou moins long : c'est en quelque sorte une grande épuisette à filet rigide. Il doit être manœuvré à la main.

Dans la Charente-Inférieure, on l'appelle *Pibalou*, du nom local de la civelle: « pibale ». Il est ordinairement hémisphérique, sa rigidité est assurée par un cercle métallique d'environ 60 centimètres de dia-



Fig. 149. La pêche des Civelles (le « pibalou », la lampe et la Caisse avec tamis).

mètre et un demi-cercle fixé normalement au premier dans le plan passant par l'axe du manche. (Fig. 149.)

L'équipement complet comprend : un « Pibalou », une lampe à acétylène et une caisse profonde dont la partie supérieure présente un tamis à mailles d'un demi-centimètre au carré sur lequel le pêcheur déverse le contenu du Pibalou. Les civelles passent au travers du tamis

(1) Par Gérard BELLOC.

et tombent dans la caisse, les poissons plus volumineux et les débris d'algues restent au-dessus.

Cette pêche se pratique à pied ou en bateau, elle ne nécessite aucun appât, la lumière en tient lieu. La lampe à acétylène munie d'un réflecteur est maintenue le plus près possible de la surface de l'eau.

Les civelles sont consommées dans les villes et les villages du littoral, en friture, en omelette ou en court-bouillon ; mais la plus grande partie est exportée, les Espagnols en sont très friands.

La réglementation de la pêche à la piballe est uniforme quant aux caractéristiques de l'engin employé ; la durée de pêche autorisée est établie pour chaque département après entente des services de l'Administration de la Marine et des Eaux et Forêts.

LES DRAGUES A COQUILLES ⁽¹⁾.

La Drague.

La Drague est un engin employé presque exclusivement pour la pêche des huîtres, des coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus* LINNÉ) et des autres mollusques vivant sur le fond de la mer.



Fig. 150. Pêche à la Piballe.

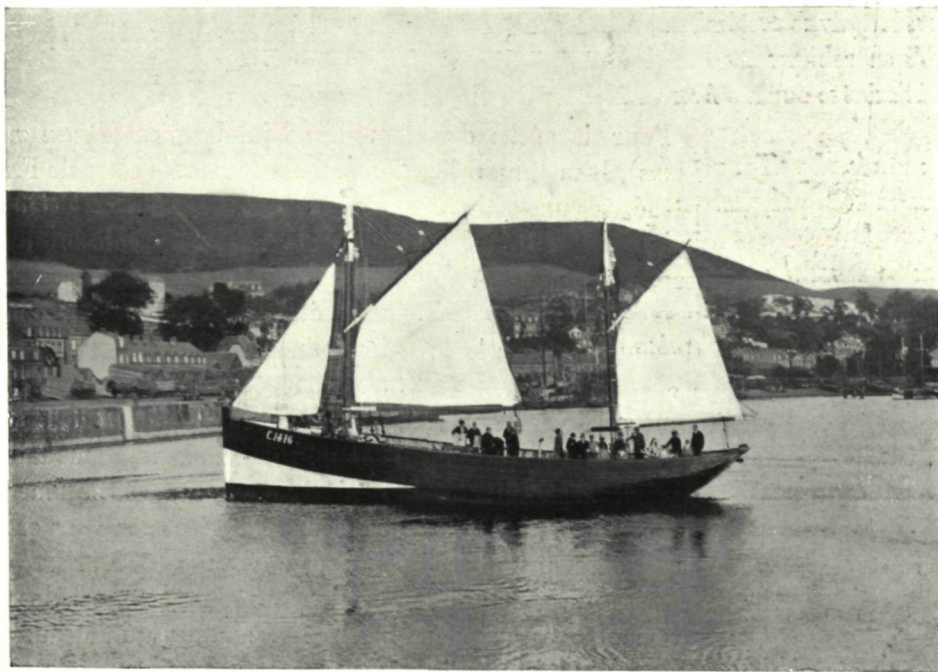


Fig. 151. «Un dragueur de Coquilles» de Porc en Bessin.

(1) Par Jean LE GALL.

C'est un chalut très réduit, constitué par une *armature* rigide, en fer, qui racle le fond de la mer en détachant les animaux qui y sont fixés, prolongée par un *sac* ou *poche* en filet ou à mailles métalliques dans laquelle s'accumulent les coquillages, et autres animaux recueillis sur le fond et qui n'ont pu passer au travers des mailles de la poche.

Les dimensions des dragues sont très variables suivant qu'elles sont employées pour la pêche des Huîtres, des Vanneaux, des Pétoncles ou des Coquilles Saint-Jacques.

Leur forme varie également suivant le genre de pêche pratiqué, mais, toutes fonctionnent de la même façon : traînées sur le fond à la manière d'un chalut que l'on relève fréquemment car l'engin fonctionne très généralement sur des fonds durs et les débris s'accumulent rapidement dans le filet.

Différents modèles de Dragues sont employés pour la pêche des Huîtres sur les côtes de France.

Ces dragues sont constituées par un cadre de fer rectangulaire ou trapézoïdal, portant sur sa base inférieure une lame étroite et amincie en forme de couteau. A ce cadre sont fixées, d'une part, une vaste bourse en filet et, d'autre part, une armature métallique rigide, généralement constituée par trois tiges de fer réunies à une extrémité et fixées de l'autre sur les côtés latéraux du cadre et au milieu du bord supérieur. Un anneau fixé au sommet de cette armature sert à attacher un filin qui permettra de remorquer l'engin sur le fond. Leur description complète sera faite dans le chapitre réservé à l'Ostréculture.

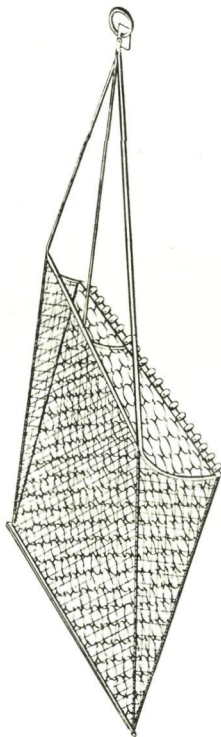


Fig. 152.
Schéma de la drague à Coquilles
Saint-Jacques.

La Pêche des Coquilles Saint-Jacques.

Pour la pêche des Coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus* LINNÉ), Lamellibranche abondant sur toutes les côtes de France et pêché avec une activité sans cesse accrue en Manche Orientale, en Baie de Saint-Brieux, en Rade de Brest et sur la côte sud de Bretagne, les dragues à coquilles généralement employées sont de grandes tailles. Ces dragues à étriers ou « *grèges* » se composent de deux parties : le râteau qui racle le fond, et le sac.

Le râteau est une armature triangulaire rigide, en fer plein, de 2 mètres de base sur 1 m. 80 de hauteur, traînée par le sommet, dont la base recourbée est munie de 20 à 22 dents taillées en biseau, mesurant 70 millimètres de haut, 35 millimètres de large, 10 millimètres d'épaisseur et rivées par leur extrémité supérieure sur la base du râteau. (Fig. 152-153.)

Le sac est constitué de deux parties : le ventre et le dos respectivement fixés aux deux barres horizontales du râteau.

Le « Ventre » qui est en contact avec le sol doit être très résistant ; il est pour cela constitué par des séries parallèles d'anneaux métalliques, de 85 millimètres de diamètre, réunis par des

crochets ovales, de façon à former une nappe rectangulaire fixée antérieurement sur la barre inférieure du râteau, et sur les bords de laquelle viennent s'attacher les côtés du « Dos » constitué par une alèse en fil de chalut doublé, à mailles de 45 millimètres, fixée d'autre part à la barre supérieure du râteau.

En arrière, le Ventre et le Dos sont réunis par de solides crampons à une barre de bois de 2 m. 50 de long et dont la section carrée a 8 centimètres de côté. (Fig. 153.)

Au sommet du râteau triangulaire, un fort anneau de 15 centimètres de diamètre, auquel est fixé un solide émerillon, permet d'établir le câble de chanvre ou « Halin » qui relie la drague au bateau qui doit la remorquer.

Les bateaux pratiquant la pêche de la Coquille Saint-Jacques en Manche Orientale sont des petits chalutiers à vapeur de Boulogne ou de Dieppe, des voiliers grésés en sloop, inscrits au port de Grand-Camp et des bateaux mixtes, côtres à tape-cul, de 30 à 50 tonneaux, munis de moteurs de 80 à 100 chevaux, venant également de Port-en-Bessin ou de Grand-Camp.

Chaque bateau porte suivant son tonnage de six à quatorze dragues qui sont mises à l'eau successivement, en commençant par celles de l'arrière, puis sont relevées tour à tour après

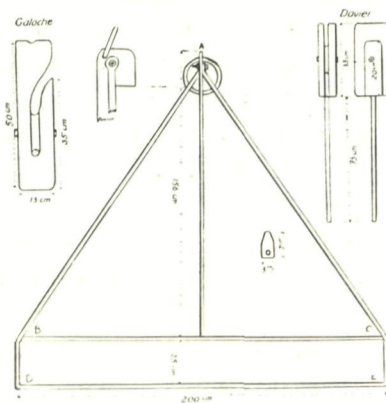


Fig. 153. Le Râteau de la Drague à Coquilles Saint-Jacques.

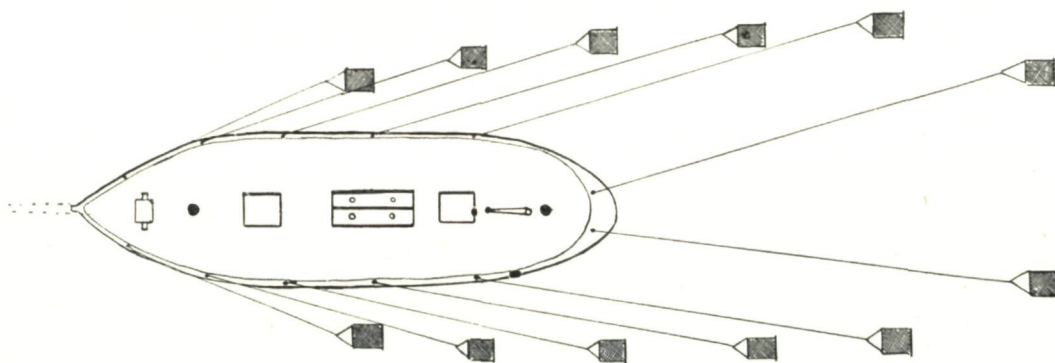


Fig. 154. Schéma d'un dragueur en pêche.

30 à 60 minutes de dragage sur le fond. Sur les voiliers, cette relève des dragues se fait à bras, sur les bateaux mixtes et sur les vapeurs, au moyen du treuil.

Les dragues relevées, les matelots procèdent au triage des coquilles, cailloux et débris de toutes sortes retenus dans l'engin. Les cailloux et débris sont rejetés à la mer, les Coquilles Saint-Jacques mises en sacs solidement ficelés sont descendues en cale.

Un bateau armé de huit dragues peut arriver à capturer de 6 à 10.000 Coquilles par vingt-quatre heures de pêche, vendues entre 40 et 160 francs le cent suivant les cours du marché.

En même temps que les Coquilles Saint-Jacques, ces dragues ramènent encore des Vanneaux (*Pecten opercularis*) des Huitres (*Ostrea Edulis* de grande taille et *Ostrea lamellosa*). Quelques rares Poissons Plats sont également retenus dans l'engin.

Sur les côtes de Bretagne et du Golfe de Gascogne, la pêche des Coquilles Saint-Jacques se fait uniquement à bord de bateaux mixtes ou de voiliers. A bord des voiliers toutes les dragues sont mises en pêche du côté du vent et établies en carré. Les engins employés sont d'ailleurs sensiblement différents de ceux employés en Manche orientale.

La drague est lisse, c'est-à-dire sans dents au râteau, lorsque la pêche se fait dans les eaux territoriales. En dehors de ces limites, les dragues sont toujours garnies de dents plus ou moins longues. Leurs dimensions, variables suivant les régions et la force des bateaux qui les emploient, vont de 60 centimètres à 1 m. 60 d'ouverture à la base et sont toujours inférieures à celles des grandes « Grèges » employées en Manche orientale.

La pêche de la Coquille Saint-Jacques est meilleure, sur toute la côte, pendant les mois d'hiver. Elle est d'ailleurs réglementée et ne peut se faire que du 15 Septembre au 15 Mai.

La quantité de Coquilles Saint-Jacques pêchées annuellement sur les côtes de France est variable suivant les années. Les dernières statistiques des Pêches Maritimes de 1932 donnent les résultats suivants :

	NOMBRE DE COQUILLES.	VALEUR EN FRANCS.
1928	7.792.097	5.177.081 francs.
1929	21.260.505	9.670.386 —
1930	8.711.981	5.939.712 —
1931	21.892.458	18.528.562 —
1932	14.934.630	8.836.416 —

dont : 11.067.230 ont été pêchées sur les côtes de la *Manche* (Boulogne : 6.662.400 ; Dieppe : 1.123.650 ; Fécamp : 915.200 ; Le Havre : 832.400 ; Port-en-Bessin : 590.000 ; Saint-Vaast-La-Hougue : 267.000) ; 3.849.910 sur les côtes de l'Atlantique (Concarneau : 43.700 ; Quiberon : 12.850 ; La Turballe : 15.400).

La pêche des Pétoncles ⁽¹⁾.

Sous les noms de « Pétoncles », « Vanneaux », « Olivettes », « Petites Palourdes » on désigne, en les confondant fréquemment, deux espèces de coquillages de la même famille que la Coquille Saint-Jacques dont l'une le « *Chlamys opercularis* » ou Vanneau ou Pétoncle blanc, a la coquille blanche, rouge, jaune, orangée et vit librement, tandis que l'autre, le « *Chlamys varia*, le « Vrai Pétoncle » à coquille de coloration extrêmement variable, se fixe temporairement aux rochers et aux pierres au moyen d'une petite touffe de filaments appelée « byssus ». Ces deux espèces sont très abondantes sur toutes les côtes de France.

(1) Par Gérard BELLOC.



Fig. 155. Drague à Pétoncle pour fond dur (vue par dessous).

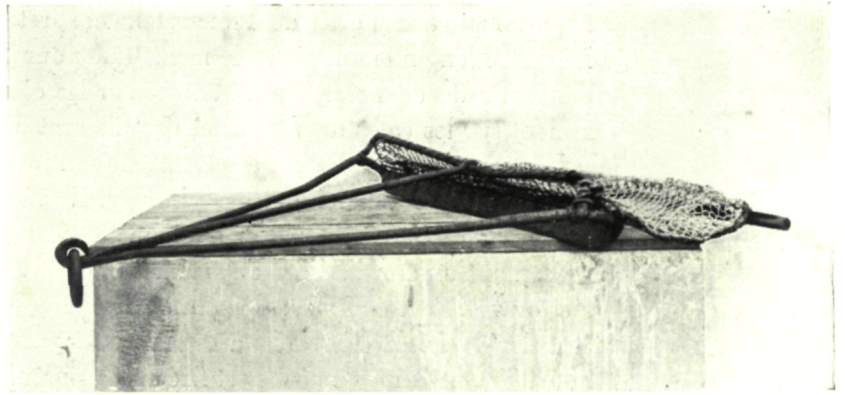


Fig. 156. Drague à Pétoncle pour fond dur (vue de 3/4).

PLANCHE XV.

Modèles de Dragues à Pétoncles.

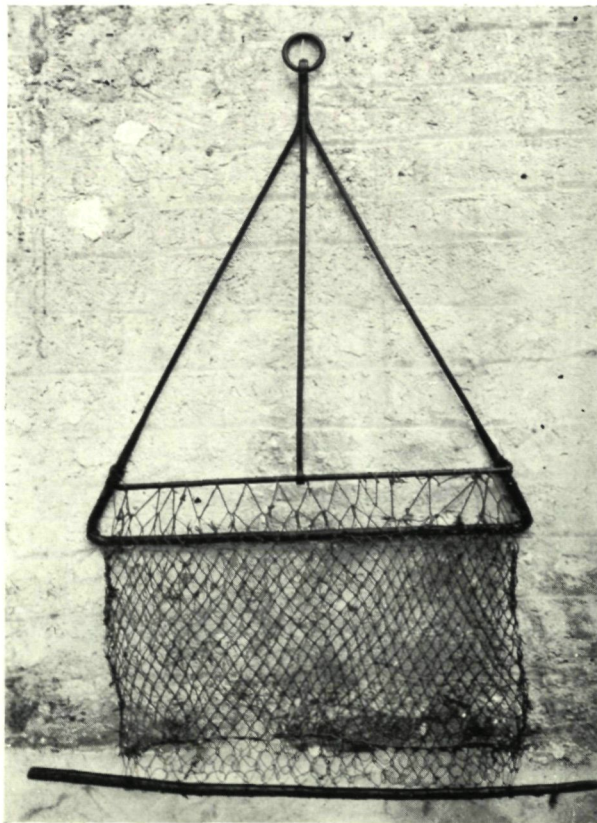


Fig. 157. Drague à Pétoncles pour fond de vase.

Les Pétoncles blancs ou Vanneaux sont exploités sur les côtes de la Manche par les bateaux de Boulogne, de Dieppe, de Cherbourg, de Granville et de Cancale, puis sur les côtes de l'Atlantique et, particulièrement, en rade de Brest où ce coquillage est abondant et est pêché par les dragueurs de la rade : cotres de huit à douze tonneaux, montés par quatre hommes, appartenant aux ports de Plougastel, Lopéret, Logonna, Hopital Camfrou, Le Fret et Morgat. L'engin employé est le même que pour la pêche du vrai Pétoncle, également abondant en rade de Brest, trouvé encore sur les côtes du Golfe de Gascogne et exploité régulièrement sur les côtes de Vendée et des Charentes (Ile de Ré dans le quartier de La Rochelle).

Les navires qui se livrent à cette pêche sont ordinairement de petits bateaux grées en cotre, avec un moteur auxiliaire et des pinasses. Ils pêchent à l'aide de dragues, dont l'armature en fer rond de 24-25 millimètres de diamètre, forme un triangle équilatéral de 1 m. 05 de côté, présentant un anneau libre au sommet et dont la base a la forme d'un U renversé, très bas et très ouvert, l'extrémité des deux branches porte une barre métallique ou « couteau » destinée à racler le fond. (Fig. 155 à 157.)

Un filet en forme de poche est fixé sur l'armature de base, il a 1 mètre d'ouverture et 80 centimètres de profondeur au maximum.

On emploie des dragues différentes suivant la nature du fond sur lequel on pêche; ces dragues diffèrent par la forme du « couteau » et par le maillage du filet.

Sur les fonds vaseux, le couteau est une barre de fer ronde et les mailles du dos du filet sont larges, en corde, au nombre de 35 environ dans la largeur; 3 rangées de mailles en fil de fer de 1 millim. 8, au nombre de 32, forment la partie postérieure du dos. Le ventre du filet est tout entier formé de mailles métalliques semblables à celles qui viennent d'être décrites.

Sur les fonds rocheux, le couteau est une lame métallique résistante de 5 centimètres de largeur. Le maillage du filet est plus serré : 45 mailles environ dans la largeur du dos. Les mailles du ventre, qui doivent être plus résistantes que sur les fonds mous, sont en fil de fer double.

Dans les deux cas, une barre de bois est fixée au fond de la drague, qu'elle dépasse de part et d'autre, d'une largeur de main et permet aux pêcheurs de la renverser plus aisément dans le fond du bateau.

PÊCHE AU PÉTONCLE.

Production annuelle sur les côtes de France.

ANNÉES.	QUANTITÉS.	VALEURS.
1924.	7.868 hectolitres.	324.965 francs.
1925.	10.236 —	454.585 —
1926.	14.366 —	522.835 —
1927.	11.615 —	810.055 —
1928.	9.433 —	731.260 —
1929.	17.586 hectolit.es.	1.439.850 francs.
1930.	19.647 —	2.181.430 —
1931.	24.356 —	2.352.480 —
1932.	28.864 —	2.585.945 —

La majeure partie de cette production provenant des côtes du Golfe de Gascogne (28.134 hectolitres), le reste de la rade de Brest et des côtes de la Manche (730 hectolitres).

NASSES, CARRELETS, FOËNES ET ÉPUISETTES ⁽¹⁾.

Quelques autres engins sont encore employés à proximité du rivage pour la pêche des poissons côtiers.

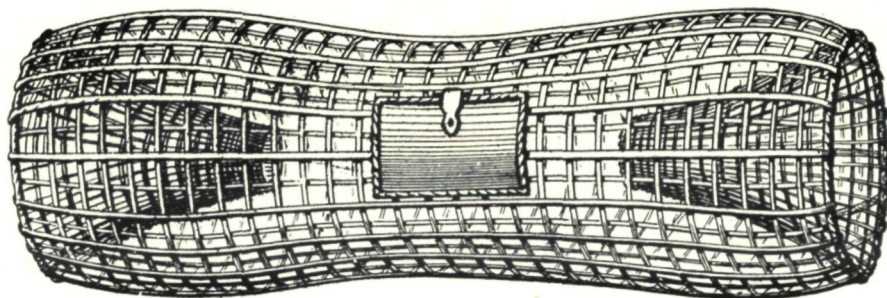


Fig. 158. Une nasse à Anguilles.

Ce sont les *Nasses* ou *Casiers* : sortes de paniers faits en osier, en jonc ou en fil de fer galvanisé. Un appât mis à l'intérieur du panier attire le poisson qui entre facilement par le goulet ménagé à chaque extrémité de la nasse et ne peut plus en sortir. Un bouchon ou une petite porte ménagé sur les parois ou à une extrémité du panier, permet de dégager le poisson une fois la nasse sortie de l'eau. Ces engins de forme cylindrique, plus ou moins allongée suivant la force des courants dans la région, sont chargés de pierres et mouillés sur le fond, une fois appâtés. Un orin muni d'une bouée ou de flotteurs permet de les repérer en surface et de les relever. (Fig. 158.)

Les *Nasses* servent pour la capture des Anguilles dans les ports ou l'estuaire des rivières, des Congres, des Vieilles dans le voisinage des fonds rocheux. Elles sont relativement peu employées en mer, sauf pour la pêche des Crustacés : homards, langoustes, crabes et crevettes qui font l'objet d'un armement spécial déjà étudié.

Le *Carrelet* appelé encore *Échiquier* (fig. 163) est une nappe simple de filet, carrée de 1 m. 50 à 3 mètres de côté, bordée d'une ficelle solide pour lui donner plus de résistance, à mailles de taille variable suivant les poissons désirés et généralement plus grandes sur les bords du filet qu'au centre. Cette nappe de filet est tendue par deux arceaux en bois flexible, disposés en croix, maintenus au sommet par un amarrage ou par un assemblage dans lequel

(1) Par Jean LE GALL.

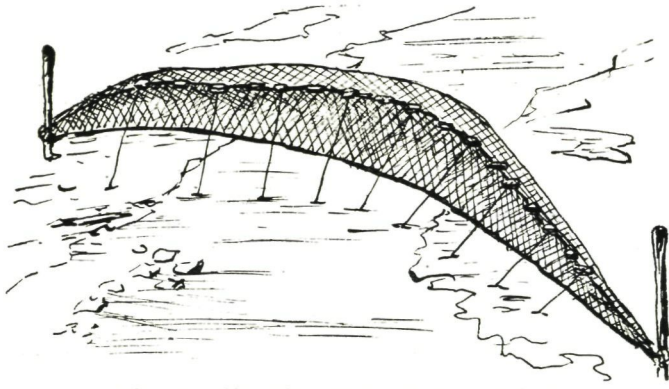


Fig. 159. Cibaudière développée à marée haute.

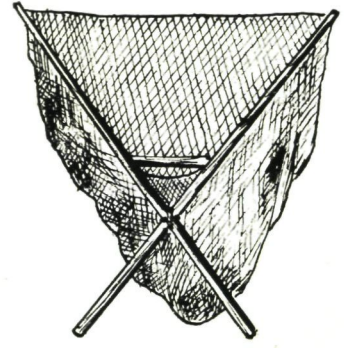


Fig. 160. Grand Haveneau.

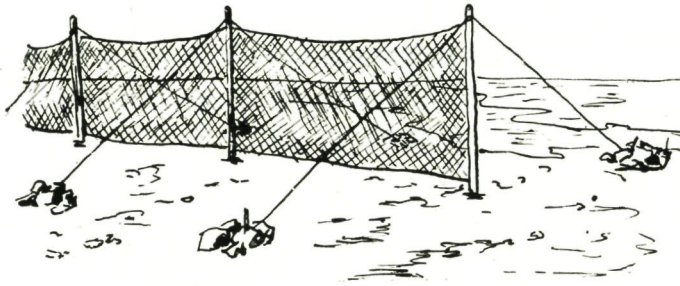


Fig. 161. Haut parc pour la pêche du Hareng.

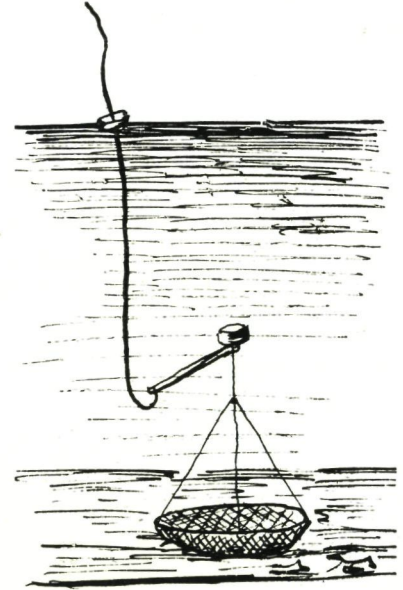


Fig. 163. Un grand Carrelet ou Échiquier.

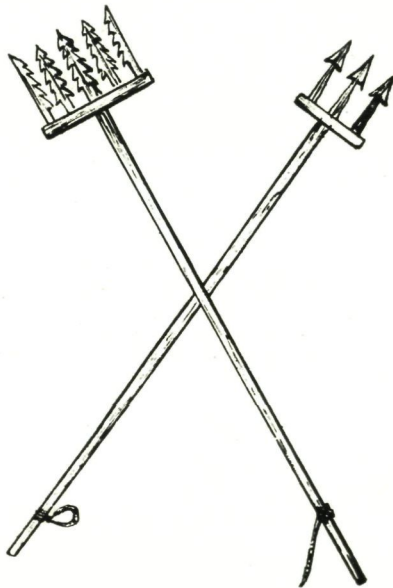


Fig. 164. Foënnes.

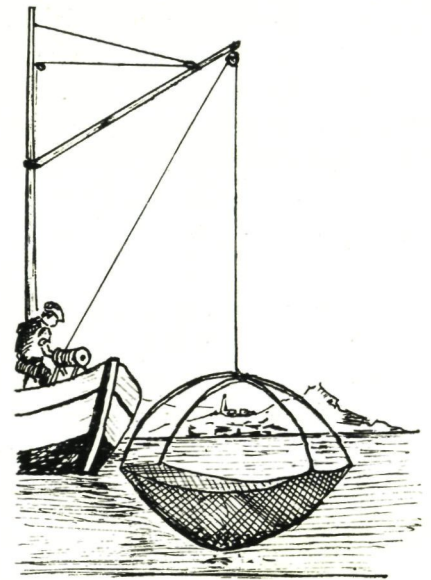


Fig. 162. Un petit Carrelet ou Balance.

Planche XVI.

Différents engins de pêche.

s'insèrent les quatre pièces de l'arceau. Un orin fixé sur cet assemblage permet de couler et de relever l'engin.

Le Carrelet (1), appâté avec des déchets de poisson est coulé sur le fond, par faible profondeur, puis relevé de temps à autre. En remontant, le fond du Carrelet prend la forme d'une cloche où le poisson surpris se rassemble et ne peut s'échapper. Les petits Carrelets, tendus à l'extrémité d'une perche solide, se relèvent facilement. Les grands Carrelets nécessitent une installation spéciale pour leur relève qui est facilitée par l'emploi d'un petit treuil à main. Cette pêche au Carrelet se fait principalement à l'embouchure des rivières ou à l'entrée des ports, dans les eaux peu profondes. Dans certains ports comme à Dunkerque, Calais, Rochefort, La Rochelle, cette pêche se fait le long des digues, et les Carrelets sont montés sur des sortes de brouettes qui permettent de les déplacer facilement. On ne pêche jamais de grosses pièces de poisson avec le Carrelet, aussi est-il peu employé par les pêcheurs de métier et n'est le plus souvent qu'une distraction pour les touristes venant au bord de la mer.

Les *Foënes* sont des fourches avec un nombre plus ou moins grand de dents pointues terminées comme les hameçons par une barbe ou un ardillon. Cette fourche est fixée à l'extrémité d'un manche de longueur variable retenu à la main par une cordelette. (Fig. 164.)

La pêche à la Foëne se fait à pied ou en bateau dans les eaux peu profondes. Elle est surtout employée en Méditerranée pour la pêche des anguilles dans les étangs salés. Le pêcheur qui reconnaît la présence de l'anguille sur le fond fait descendre doucement sa Foëne (ou Fichouira) au-dessus de l'endroit repéré, frappe un coup sec sur le manche avec la paume de la main et ramène le poisson embroché.

Le même engin sert encore en Méditerranée pour la pêche des poissons en surface ou à faible profondeur, pendant la Pêche au Feu. Les gros poissons attirés par la lumière près du bateau sont harponnés, ce moyen de capture du poisson exige toutefois une grande adresse.

Sur les côtes de l'Océan, la Foëne est parfois employée pour la pêche des Poissons Plats, et encore, pour la pêche des Aiguillettes ou Orphies (*Belone acus* Risso) qui se déplacent par bancs au printemps et en été à la surface de la mer.

Cette pêche se fait « au feu » qui attire les poissons autour du bateau dérivant lentement et les pêcheurs munis d'une Foëne spéciale à nombreuses dents barbelées frappent sans relâche pour les attraper.

L'emploi de la Foëne est réglementé dans la plupart des arrondissements maritimes. Cette réglementation porte sur le nombre de dents de l'instrument, l'espace entre chaque dent et les époques de pêches autorisées.

Les *Épuisettes* ou *Haveneaux* servent surtout à la pêche des Crevettes roses (*Leander* et *Palemor*) dans les rochers et des Crevettes grises (*Crangon*) sur les plages de sable à marée basse. Ces instruments sont connus de tous. Sur les plages basses du Nord, sur les côtes du Golfe de Gascogne, cette pêche fait l'objet d'une petite industrie et se fait à marée basse, le long de la laisse de basse-mer, à l'aide de grands Haveneaux (fig. 160) connus sous le nom de *Filadières*

(1) Des petits carrelets appelés « *Balances* » servent pour la pêche des crabes et des crevettes dans les rochers ou l'entrée des ports. (Fig. 162.)

et de *Rets à Sauterelles*. Elle se fait aussi en bateau, et l'engin employé est, comme on l'a déjà vu, un petit chalut à bâton ou *Boucot*, dont les mailles de la poche sont extrêmement étroites, 9 millimètres au carré. Ce chalut, employé sur les côtes basses des Flandres, dans tous les estuaires de la Manche, notamment en Baie de Seine, sur les côtes basses de la Vendée et de la Charente-Inférieure est éminemment destructif, car l'engin ramasse pêle-mêle tout ce qu'il rencontre sur son passage et le retient dans ses mailles serrées. Or les baies, les estuaires et les hauts fonds littoraux où se plaît la Crevette grise sont en même temps les habitats des immatures de tous les Poissons Plats qui sont irrémédiablement détruits dans le chalut. Pour une poignée de crevettes capturées, des milliers de larves sont inutilement détruites; aussi, une réglementation de plus en plus sévère tient-elle, avec juste raison, à restreindre de plus en plus l'emploi de ces engins sur les côtes de France.

La quantité de crevettes grises ou roses pêchées annuellement en France au cours de ces dernières années a atteint les chiffres suivants :

	KILOGRAMMES.	VALEUR EN FRANCS.
1928.	1.358.681 kilogrammes.	9.718.527 francs.
1929.	2.157.426 —	15.871.618 —
1930.	2.832.780 —	17.631.993 —
1931.	3.152.447 —	19.101.940 —
1932.	3.018.884 —	20.504.390 —

se répartissant ainsi :

Pêche en bateau :

755.479 kilogrammes pour la région de la Manche et de la Mer du Nord;

782.077 kilogrammes pour la région de l'Océan;

22.485 kilogrammes pour la région de la Méditerranée.

Pêche à pied :

72.630 kilogrammes pour la région de la Manche et de la Mer du Nord;

55.783 kilogrammes pour la région de l'Océan.

Crevettes Salicoques dites « Bouquets ».

	KILOGRAMMES.	VALEUR EN FRANCS.
1928.	345.101 kilogrammes.	5.611.358 francs.
1929.	302.371 —	5.061.924 —
1930.	279.521 —	6.301.510 —
1931.	280.921 —	5.542.124 —
1932.	358.836 —	5.669.577 —

PÊCHE DES MOLLUSQUES A PIED LE LONG DES GRÈVES (1).

De nombreux mollusques comestibles peuplent les rivages français de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. Leur pêche, leur élevage (en ce qui concerne l'Huître et la Moule) font l'objet d'une industrie particulière qui sera étudiée séparément. Nous avons déjà examiné

(1) Par Jean LE GALL.

comment se pêchaient les Coquilles Saint-Jacques, les Vanneaux, et les Pétoncles. Les autres mollusques comestibles : Moules (*Mytilus edulis*), les Palourdes ou Clovisses (*Tapes decussatus*), les Praires (*Venus verrucosa*), les Lavignons (*Scrobicularia piperata*), les Vernis (*Meretrix chione*), les Coques ou Hénons (*Cardium edule*), les Fléons, Flions, Olives ou Truilles (*Donax vittatus*), les Myes, Becs de Jar ou Clanques (*Mya arenaria* et *Mya truncata*), les Mactres (*Mactra corallina*), les Lutraires ou Lacogne (*Lutraria elliptica*), les Limes (*Lima squamosa*), les Couteaux (*Solen* sp), puis, les Ormeaux, Oreilles de mer ou Ormets (*Haliotis tuberculata*), les Bigorneaux ou Littorines (*Littorina littorea*), les Rans ou Buccins (*Buccinum undatum*), les Murex ou Bious harpus (*Murex brandaris*), les Berniques ou Patelles (*Patella vulgata* et *Patella caerulea*), sont cueillis le plus souvent à la main sur les rochers ou sur le sable ou ramassés à l'aide d'instruments permettant de les atteindre plus facilement ou de les détacher plus aisément lorsqu'ils adhèrent solidement aux roches.

C'est ainsi que dans le Bassin d'Arcachon, sur les côtes basses de la Somme, dans l'estuaire de la Canche et de la Somme, en Baie du Mont Saint-Michel, la pêche des Coques ou Hénons se fait à l'aide d'un râteau à dents écartées, emmanché sur une perche plus ou moins longue, auquel est fixé très souvent une poche qui recueille les coquillages dégagés du sable pendant la traction du râteau. En d'autres endroits, ce sont des fourches ou des bèches qui sont employées. Quand les Mollusques sont profondément enfouis dans le sable ou la vase, leur recherche se fait avec une houe ou avec un croc à deux dents. Une simple tige de fer recourbée à son extrémité permet de récolter les *Solens* ou « Pieds de couteaux » profondément enfouis dans le sable; un crochet résistant, ou un vieux couteau encore solide, de détacher les Patelles et les Ormeaux.

Comme on peut le voir, ces engins de pêche sont peu coûteux, aussi cette pêche à pied des Mollusques à laquelle on pourrait encore ajouter celle des Vers marins recherchés comme appâts pour la pêche à la ligne, celle des Oursins sur le littoral méditerranéen, contribue-t-elle à améliorer l'existence des familles des pêcheurs qui l'exerce. On peut estimer à plus de quinze mille hommes, treize mille femmes et cinq mille enfants, soit trente-trois mille personnes, le nombre de pêcheurs qui exercent ainsi, non seulement accessoirement, mais encore comme une profession principale, la pêche sur les grèves, et, dans nombre de ports français, des mareyeurs sont exclusivement occupés à l'expédition des produits rapportés par ces pêcheurs qui peuvent être annuellement évalués à près de 180.000 hectolitres, valant environ près de huit millions et demi de francs.

OUVRAGES CONSULTÉS.

L. BRONKHORST.

L'exercice des arts trainants dans l'Atlantique. (Mémoire présenté au XII^e Congrès national des Pêches et Industries maritimes, 1931.)

E. MARCHIS.

Sur l'emploi des filets dans la pêche côtière. (Mémoire présenté au XII^e Congrès national des Pêches maritimes 1931.)

Les Mollusques marins comestibles. (Paris, 1930.)

E. PRIOL.

La Coquille Saint-Jacques. (*Revue des Travaux de l'Office des Pêches*, t. III, f. 2, 1930.)

Statistiques des Pêches Maritimes publiées par le Ministère de la Marine Marchande (année 1933).

CHAPITRE IV.

LA GRANDE PÊCHE ⁽¹⁾.

On comprend sous le terme générique de GRANDE PÊCHE l'exploitation des régions lointaines c'est-à-dire, pour l'armement métropolitain : le centre de Terre-Neuve et le centre d'Islande.

I. CENTRE D'ISLANDE.

L'Armement à la Pêche d'Islande.

Le tableau suivant résume la situation de l'armement islandais dans ces dernières années.



Fig. 165. Dundee en pêche en Islande.
D'après SANDY-HOOK.

ANNÉE	CHALUTIERS.	VOILIERS.	EFFECTIFS.
1890		150	3.428
1895		225	4.250
1900		186	3.181
1905	11	171	3.812
1910	35	106	3.230

D'autre part, voici la progression suivie depuis la guerre :

ANNÉE.	VOILIERS.	EFFECTIFS.	CHALUTIERS.	EFFECTIFS.
1913.....	76	1.682	33	954
1919.....	15	342	21	720
1920.....	17	397	15	571
1921.....	18	423	30	1.182
1922.....	15	353	24	1.017
1923.....	16	355	1	28
1924.....	18	417	6	236
1925.....	19	460	12	473
1926.....	18	436	15	540
1927.....	16	388	4	156
1928.....	15	328	8	299
1929.....	18	422	5	194
1930.....	21	477	11	506
1931.....	18	408	12	564
1932.....	21	502	29	1.203
1933.....	18	448	22	1.012
1934.....	12	295	15	678

(1) Par le Commandant L. BEAUGÉ.

C'est donc depuis la guerre que l'Islande a commencé à être désertée par l'armement français.

La raison principale de cet abandon est la loi islandaise du 21 avril 1922 qui interdit aux navires étrangers le ravitaillement des navires de pêche, le transbordement des produits de pêche sur des « chasseurs », l'utilisation des fjords et des havres pour abriter les navires du mauvais temps et leur permettre de travailler le poisson capturé en dehors des eaux territoriales.

Il faut joindre à ce motif capital la difficulté de poursuivre le poisson, en bien des cas, sans posséder un matériel spécial, les « rouleaux ou diabolos » dont on garnit le bourrelet du chalut pour passer les fonds durs sans accrocher. Enfin, il faut bien le reconnaître, nos pêcheurs avaient pris la douce habitude de pénétrer dans les eaux territoriales pendant l'absence du garde-pêche, et lorsque le gouvernement islandais posséda des navires suffisamment rapides pour poursuivre les délinquants, les amendes furent sévères.

Ces causes réunies ont amené un abandon qui ne semble pas prêt de cesser. L'intérêt de la grande pêche s'est reporté sur Terre-Neuve.

On peut signaler toutefois que les excellents résultats obtenus par les chalutiers en 1930 et 1931 ont amené un plus grand nombre de navires à fréquenter ces parages les années suivantes. Mais l'abondance de la morue sur les lieux est fonction d'un mouvement de migration et de reproduction périodique et le retour de la phase déficitaire a commencé à se faire sentir en 1934 par la réduction des navires pêcheurs dans ces eaux.

Ports d'Armement et Matériel.

Le tableau suivant résume la situation depuis 1923 :

PORTS.	Voiliers.											
	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Dunkerque.....	1	1	2	2	1	2	2	1	1	„	„	„
Gravelines.....	11	12	11	10	10	10	11	13	10	12	10	10
Paimpol.....	4	5	6	6	5	3	5	7	7	9	8	2
	Chalutiers.											
Bordeaux.....	2	„	1	2	„	„	„	2	3	3	2	3
Boulogne.....	4	3	2	4	„	7	„	„	„	2	3	2
Fécamp.....	4	3	9	9	4	7	5	7	„	2	13	8
Le Havre.....	„	„	„	„	„	1	„	„	8	4	0	2
La Rochelle.....	„	„	„	„	„	„	„	„	„	13	4	„

En 1934, les armements sont les suivants :

Gravelines	10 voil. moteur.	1.553 tonnes.	215 hommes.
	1 voilier.....	213	28
Paimpol	1 voilier.....	81	26
	1 voil. moteur.	187	26
Bordeaux	3 chalutiers ..	2.556	133
Boulogne	2 chalutiers ..	1.167	80
Le Havre	2 chalutiers ..	1.487	81
Fécamp.....	8 chalutiers ..	6.846	384

Les Bateaux.

Chalutiers. — Les chalutiers qui fréquentent l'Islande appartiennent tous à la flotte Terre Neuviennne. Nous verrons plus loin leurs caractéristiques.

Voiliers. — Les voiliers d'Islande sont de deux types : le type Gravelinois et le type Paimpolais.

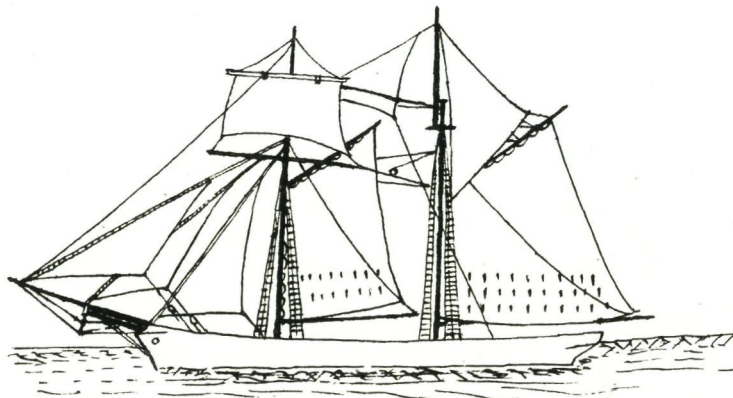


Fig. 166. Goélette à Hunier.

Les navires de Gravelines sont des goélettes latines ou des dundeeds de 180 tonnes de port en lourd. La Paimpolaise (fig. 166) est une goélette de même tonnage moyen mais dont le mât avant porte un hunier à rouleau. Elles sont plus fines que les autres et très bonnes marcheurs. La construction est faite en chêne et orme ; le pitchpin est réservé pour les œuvres mortes et les ponts. La mâture est en pitchpin, au moins dans ses parties principales.

La goélette moyenne d'Islande (fig. 166) a 35 mètres de long, 7 m. 50 de large et 4 m. 50 de tirant d'eau arrière en charge, 3 m. 20 devant. L'avant est réservé au poste d'équipage et aménagé en couchettes superposées. Le poste a environ huit mètres de long et possède de chaque bord huit couchettes superposées sur deux rangs. La cale est au centre et mesure de 10 à 12 mètres de long, puis viennent la cambuse et la chambre arrière. Le moteur est généralement installé à la place d'une des cambuses sur l'avant du poste arrière.

La cale est divisée longitudinalement par des *bardits* mobiles qui empêchent le sel de se porter d'un seul bord et de compromettre la stabilité à la mer.

Le pont porte une cabane qui abrite la cuisine et sert de logement au moteur du guindeau. Le canot de sauvetage est unique et repose sur deux arc-boutants placés sur le couronnement. Les Paimpolais possèdent, par contre, deux embarcations reposant sur des chantiers. L'équipage est trop nombreux pour prendre place dans ces canots. Actuellement les capitaines réclament à leurs armateurs des doris comme les Terre-Neuvas pour l'amélioration de leurs méthodes de pêche. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Il n'est pas douteux

que cette transformation permettrait en même temps d'augmenter les moyens de sauvetage qui sont bien précaires.

Si les goélettes de Paimpol sont meilleures marcheuses, par contre les *dundees* (fig. 167) sont plus maniables, se manœuvrent avec moins de personnel, dérivent moins et tiennent mieux la cape, par gros temps. Leurs qualités sont encore accentuées par l'adoption des moteurs dont ce type de navires a été l'initiateur. Actuellement le moteur a passé à Paimpol et l'on ne construit plus de voiliers islandais sans ce complément dont les marins ne veulent

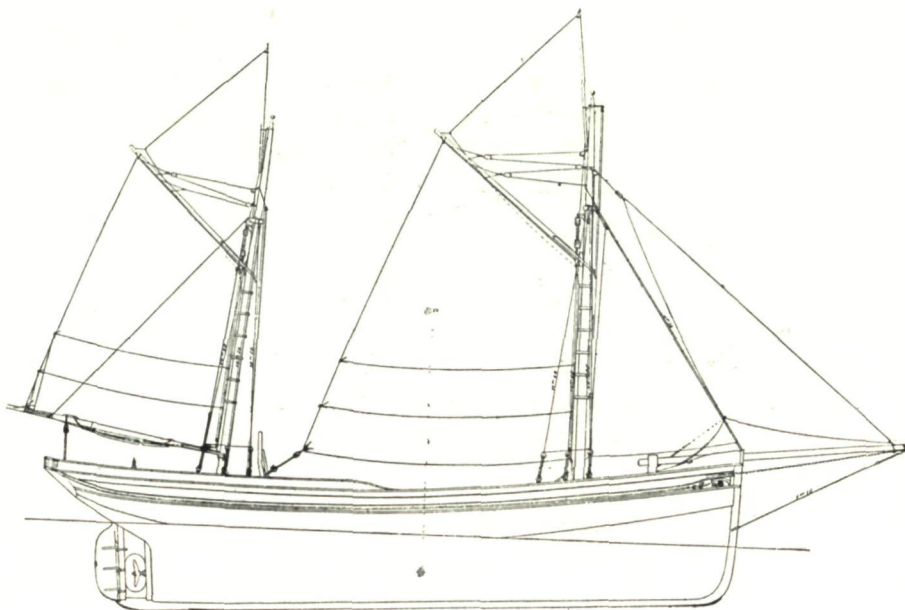


Fig. 167. Un *dundee* gravelinois, le «*Willy Fursy*».
Plan de voilure.

plus se passer, car il leur a rendu des services signalés pour se relever d'une côte où les poussait la tempête, et pour se déplacer par calme.

Les premiers moteurs employés ont été des moteurs à explosion, mais les risques d'incendie et la nécessité d'augmenter la puissance trop faible des premiers modèles en service a conduit l'armement à adopter généralement le moteur semi-Diesel, type Bolinders ou similaires. Un moteur de 150 chevaux paraît suffisant pour une goélette de 180 tonnes de portée. Mais cette puissance est rarement atteinte. Il est plus fréquent de rencontrer des moteurs de 100 chevaux. Leur fonctionnement donne satisfaction.

Un point à signaler, comme conséquence de la modification du matériel, c'est l'insuffisance actuelle des compas en service. On a conservé en effet le compas liquide de voilier en bois, qui n'est pas compensé et ne s'y prête guère à cause de son emplacement. Et il est fréquent que le moteur placé à l'arrière, ou à son défaut le train d'embrayage situé juste au-dessous de la boussole en faussent considérablement les indications. Ce détail secondaire acquiert une impor-

tance capitale lorsque les goélettes passent en été au Groënland comme certaines d'entre elles prennent l'habitude de le faire depuis 1926. La faible force déviatrice, l'amplitude considérable de la déclinaison deviennent des causes d'erreurs qu'il est impossible de négliger. Une rectification du matériel d'armement à ce point de vue s'impose.

Malgré quelques améliorations de rendement assez récentes et dues au passage de quelques unités d'Islande au Groënland pendant l'été, il semble bien que l'armement des voiliers islandais ne se maintient plus que par routine. Comme nous le verrons au rendement, il entraîne un gaspillage d'hommes important par rapport aux engins industriels modernes et ne se soutient pas. Il est d'ailleurs imperfectible. Sur ces petits navires, la place est extrêmement limitée, l'habitabilité déplorable, les conditions de vie déplaisantes, l'utilisation des sous-produits impossible. Avec son propulseur et son moteur de guindeau, cet engin de capture désuet semble avoir atteint la dernière limite de ses capacités d'adaptation au modernisme.

Le Matériel de Pêche.

Le pêcheur islandais ne connaît que la ligne à mains. Comme le Terre-Neuva pendant le premier tiers du XIX^e siècle, il recherche les accores des bancs par expérience, car il sait que la morue y passe en remontant des grands fonds. Aussi est-il particulièrement favorisé lorsque

le vent fait dériver son navire dans le sens des isobathes et non perpendiculairement.

Les hommes sont placés au vent le long de la lisse sur laquelle ils placent un taquet de bois dur nommé « mèque » (fig. 168), qui sert à étalinguer la ligne. La ligne a 5 millimètres de diamètre et une longueur de 50 à 150 brasses suivant les fonds. A l'extrémité le plomb conique de 3 kilogr. 500 est traversé par une barre de fer de 50 centimètres de long nommée balancine. Aux

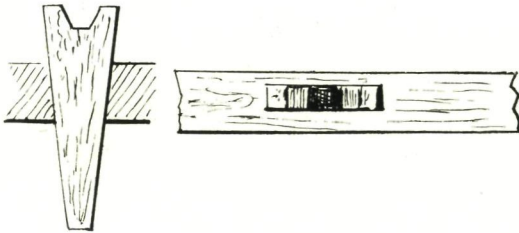


Fig. 168. Le « Mèque ».

extrémités de la balancine, l'avançon de 1 m. 50 de long soutient un hameçon plombé (fig. 169). La boîte est indifférente. On utilise les entrailles d'oiseaux de mer, la couenne de lard, la viande salée; en été, sur la côte ouest, l'encornet donne et assure de fort belles pêches. Le manque d'installations spéciales interdit l'usage des boîtes fraîches d'une façon continue. Le hareng salé n'est pas plus avantageux que les déchets de poisson. Et les navires ne sont pas outillés pour garder le hareng frais, ce qui est une grosse infériorité sur les pêcheurs Danois ou Islandais. On s'en aperçoit particulièrement lorsqu'on pêche dans le voisinage d'un concurrent mieux appâté. Le hareng fait le vide autour de lui comme le ferait une suceuse. Il n'y en a que pour lui. A défaut de changement radical dans le procédé de pêche de nos Islandais, il semble qu'au moins l'adoption d'un petit compartiment, d'une simple armoire frigorifique renfermant du hareng frais s'impose comme une nécessité d'expé-

rience que les progrès de l'industrie du froid permettraient de réaliser immédiatement et à peu de frais.

Il en est une deuxième qui consisterait à adopter une innovation des Féringiens. Lorsque la dérive est faible, on constate souvent que le grand nombre de lignes mises à l'eau à côté les unes des autres semble chasser le poisson. Trois ou quatre lignes font de belles captures; 18 lignes ne prennent plus rien. Pour remédier à cet état de choses, les pêcheurs des Féroés

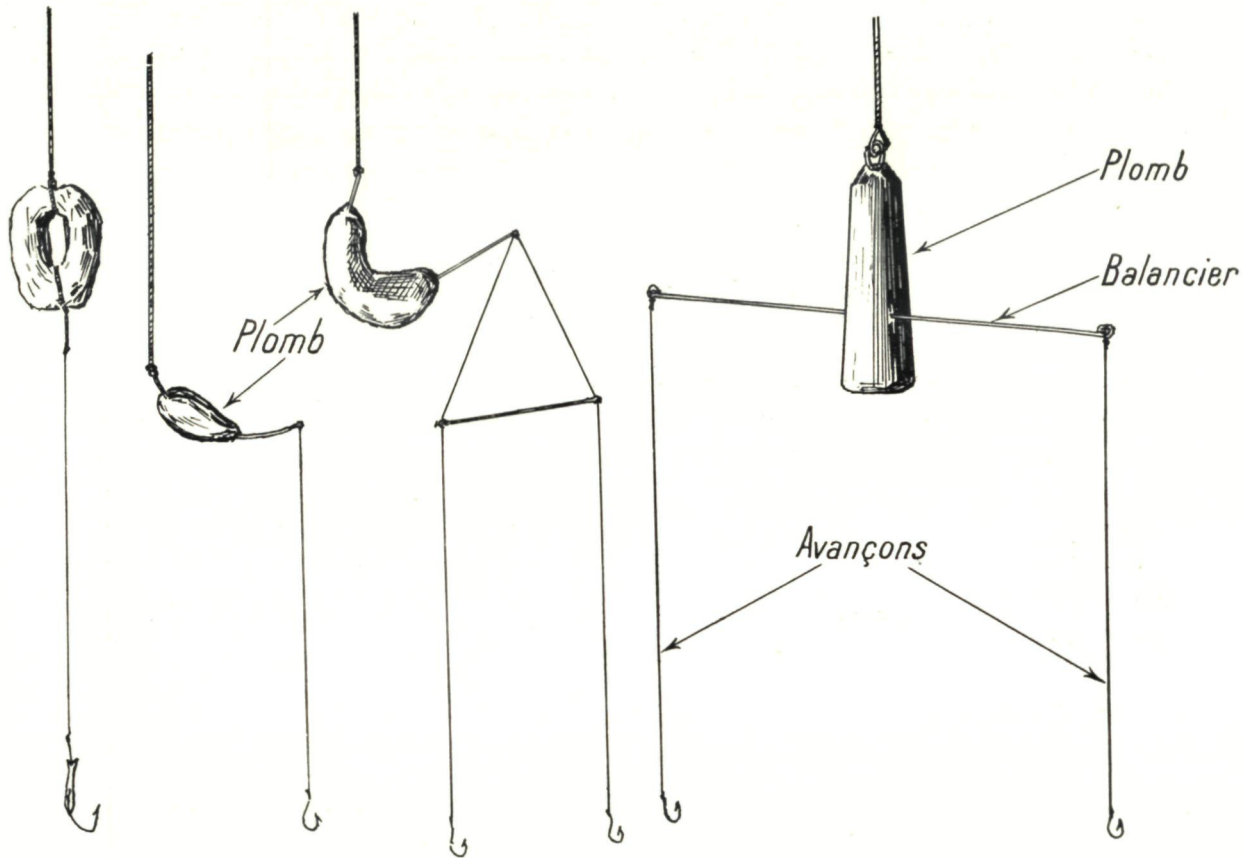


Fig. 169. Lignes à balancier.

ont eu l'idée d'embarquer trois ou quatre doris qui dans les temps calmes s'écartent à quelques centaines de mètres de la goélette et dérivent avec elle. La pêche est ainsi améliorée sensiblement. Il est facile d'imiter cette tactique. Mais il est peu probable que le rendement soit augmenté de façon à égaler celui de la pêche à la ligne de fond Terre-Neuvienne. Malheureusement l'état de la mer, la soudaineté des coups de vent ne permettent pas de laisser les doris s'écarter à longue distance du bord.



Fig. 170. Dundeas et Goëlettes au mouillage à Patrifjord.



Fig. 171. Goëlette bretonne
quittant son mouillage.



Fig. 172. Sur le pont
d'une goëlette Bretonne.

PLANCHE XVII.

Voiliers en pêche sur les côtes d'Islande.

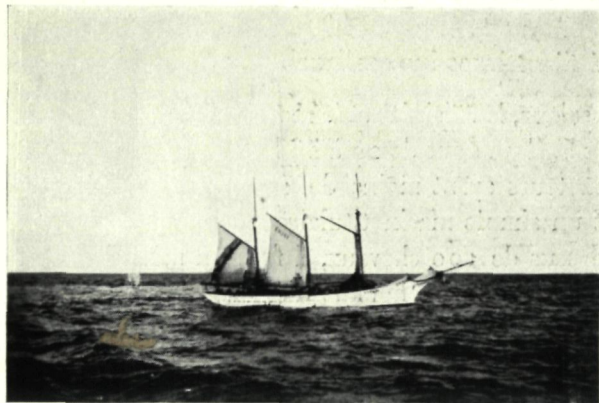


Fig. 173. Trois-mâts en pêche sur les côtes d'Islande.



Fig. 174. Un dundee gravelinois.



Fig. 175. Goëlette Bretonne en pêche.

PLANCHE XVIII.

Voiliers en pêche sur les côtes d'Islande.



Fig. 176. L'équipage sur le pont d'un dundee gravelinois.

Le Personnel.

Outre le capitaine, le second, deux lieutenants, le saleur, le cuisinier et le mousse, la goélette de Paimpol compte 19 matelots, celle de Gravelines 15. Il y a donc de 22 à 26 hommes à bord.

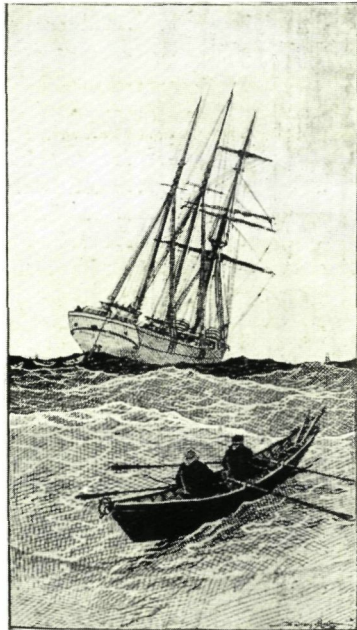


Fig. 177. Doris de pêche à Terre-Neuve.
D'après SANDY-HOOCK.

Beaucoup de moteurs ayant moins de 100 chevaux, le mécanicien est un simple marin titulaire du permis de conduire. Au-dessus de 100 chevaux, il faut un mécanicien pratique qui remplace un homme d'équipage.

A Gravelines, les hommes sont embarqués à la tâche. Ils sont payés à tant par queue de morue prise par eux. En plus ils touchent des avances en partie à l'engagement, en partie à l'embarquement. Ces sommes sont à valoir sur les bénéfices de campagne. Enfin une petite prime supplémentaire est donnée au moment de l'embarquement.

A Paimpol, on voit fonctionner concurremment avec l'engagement à la morue une charte partie qui accorde à l'équipage le tiers net de la vente des produits de pêche, déduction faite des escomptes, commissions, frais de courtage, pilotage, remorquage, déchargement, achat de sel, frais du chasseur, assurances comprises, frais du navire pour la livraison des produits de pêche, assurances sur armement avances et pêche. Le tiers est réparti suivant un barème de parts qui avantage les lieutenants de 10 p. 100, le second de 30 p. 100 et le capitaine de 40 p. 100. En outre, dans ce mode de répartition

comme dans l'autre, le capitaine possède souvent des avantages supplémentaires qui lui sont concédés par contrat secret avec son armateur. De même, il existe pour les hommes un cadeau d'embarquement de plus en plus important qui dépasse souvent 3 et 4.000 francs et que la marine et le rôle ignorent complètement. C'est un don personnel et différent pour chaque homme. Le bon pêcheur s'achète par l'appât du denier à Dieu.

II. CENTRE DE TERRE-NEUVE.

L'Armement.

Le tableau suivant résume la situation de l'armement terre-neuvas dans les dernières années.

SAINT-PIERRE.

ANNÉES.	VOILIERS.	EFFECTIFS.	CHALUTIERS.	EFFECTIFS.	VOILIERS.	WARYS.	EFFECTIFS.
1890	143	3.777			220	541	4.711
1895.	133	3.600			219	380	4.686
1900	195	5.918			196	292	3.913
1905	216	6.734			101	380	2.628
1910	215	6.098	17	520	52	382	1.580
1913	235	6.820	15	517	29	317	1.188

Voici d'autre part la progression suivie depuis la guerre.

ANNÉES.	VOILIERS.	EFFECTIFS.	CHALUTIERS.	EFFECTIFS.	DORIS S ^t -PIERRE.	EFFECTIFS.
1919.....	59	1.851	38	1.310	344	688
1920.....	74	3.337	32	1.208	296	592
1921.....	100	3.207	30	1.191	300	600
1922.....	111	3.495	28	1.172	241	482
1923.....	126	3.980	29	1.225	231	462
1924.....	129	4.034	28	1.171	235	470
1925.....	125	3.868	27	1.148	277	554
1926.....	125	3.841	39	1.672	262	524
1927.....	100	3.109	47	2.088		
1928.....	97	3.081	44	1.954		
1929.....	89	2.871	43	1.920		
1930.....	74	2.374	41	1.930		
1931.....	43	1.465	36	1.674		
1932.....	53	1.098	27	1.199		
1933.....	36	1.221	30	1.359		
1934.....	32	1.109	28	1.255		

Après une progression marquée dans les armements de voiliers de 1919 à 1924, aucun navire nouveau n'a été mis en chantier et l'élimination progressive des bâtiments anciens a réduit peu à peu l'armement. Les mauvaises années traversées par la pêche à Terre-Neuve depuis 1927 ont lassé les armateurs. Les capitaux se détournent d'entreprises qui ne sont plus rémunératrices. La découverte de fonds de pêche excellents au Groënland semble devoir être sans effet sur l'armement malouin qui fournit le contingent principal de voiliers. On manque même de l'argent nécessaire pour transformer les unités existantes et les adapter aux besoins reconnus de la pêche moderne. Par contre, les armements de chalutiers ont beaucoup augmenté dans les années 1924 à 1927 et l'effet des constructions neuves, entreprises pendant les excellentes années 1924, 1925, 1926, s'est produit au moment où la pêche traversait sa crise périodique. Il est à prévoir que les enseignements récents de l'océanographie viendront corriger à l'avenir ces armements à contre-temps, comme l'exploitation du Groënland viendra apporter à l'armement son correctif naturel dans les années mauvaises de Terre-Neuve. Et déjà, on entrevoit depuis 1930, de la part de compagnies nouvelles en formation et de la part de celles que leur situation financière mettait à l'abri des années mauvaises, une transformation du matériel qui permettra de continuer l'exploitation de la pêche aux cordes sur de nouvelles bases et d'utiliser un personnel excellent qui ne demande que des moyens modernes pour continuer à servir. Nous étudierons cette question à propos du matériel et des engins de pêche.

Ports d'Armement et Matériel.

Le tableau suivant résume la situation depuis 1923.

<i>Chalutiers.</i>												
PORTS.	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Arcachon.....	3	3	3	3	2	3	2	1	1	1	2	2
Bordeaux.....	4	4	4	4	10	11	14	5	3	1	3	4
Boulogne.....	4	3	//	//	//	//	//	//	1	//	//	//
Fécamp.....	11	10	10	17	18	16	16	20	9	11	18	17
Le Havre.....	2	2	2	3	3	2	2	3	2	2	2	2
Rochefort.....	4	4	4	4	//	//	//	//	//	//	//	//
Saint-Malo.....	1	2	4	6	9	9	5	6	6	5	3	3
Granville.....	//	//	//	//	2	2	2	2	1	//	//	//
La Rochelle.....	//	//	//	//	1	1	//	8	14	7	6	//
Saint-Nazaire.....	//	//	//	2	2	//	2	//	//	//	//	//
TOTAL.....	29	28	27	39	47	44	42	45*	37*	27	34*	28*

<i>Voiliers.</i>												
PORTS.	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Dahouet.....	1	1	1	1	//	//	//	//	//	//	//	//
Fécamp.....	18	19	16	16	11	12	11	6	2	2	1	1
Granville.....	8	9	9	9	6	6	7	3	3	3	2	//
La Rochelle.....	3	2	3	3	1	1	//	//	3	//	//	//
Lorient.....	3	3	3	3	1	//	//	//	//	//	//	//
Paimpol.....	5	4	2	2	//	//	//	//	//	//	//	//
Saint-Malo.....	88	90	90	90	77	75	69	63	35	47	31	30
Binic.....	//	1	1	1	1	//	//	//	//	//	//	//
Bordeaux.....	//	//	//	//	3	3	2	2	//	1	2	1
TOTAL.....	126	129	125	125	100	97	89	74	43	53	36	32

En 1934, les armements sont les suivants :

Arcachon.....	2 chalutiers.	1.949 tonnes brutes.	97 hommes.
Bordeaux.....	4 chalutiers.	3.756	181
	1 voilier ...	267	28
Fécamp.....	17 chalutiers.	16.422	752
	1 voilier ...	786	52
Le Havre.....	2 chalutiers.	1.487	80
Saint-Malo.....	3 chalutiers.	2.685	145
	30 voiliers ..	10.919	1.029
TOTAUX.....	60 navires.	38.271 tonnes brutes.	2.364 hommes.

* Y compris les chalutiers faisant une demi-campagne en Islande.

Chalutiers. — Les tonnages des chalutiers sont répartis de la façon suivante :

	Plus de								
	300	400	500	600	700	800	900	1.000	1.100 tonnes.
Arcachon	//	//	//	//	//	1	//	1	// —
Bordeaux	//	//	//	//	2	//	//	1	1 —
Fécamp	//	//	1	3	1	//	3	2	7 —
Le Havre	//	//	//	1	//	1	//	//	// —
Saint-Malo	//	//	//	//	1	//	2	//	// —
TOTAUX	//	//	1	4	4	2	5	4	8 —

La comparaison des armements par port a une très grosse importance pour se rendre compte de l'évolution des idées.

Les navires de moins de 700 tonnes sont anciens et datent de 1914 à 1923. Ils sont considérés comme trop petits actuellement pour avoir un rendement convenable. Il faut en effet tenir compte de la nécessité de se rendre à plus de 2.000 milles de la base d'armement pour travailler. Cette considération, jointe au désir de toucher le moins possible à Saint-Pierre et Miquelon pour ravitaillement et déchargement en cours de campagne, a conduit à augmenter considérablement le tonnage des chalutiers de grande pêche. Les forts tonnages actuellement en service peuvent faire illusion sur la puissance de la flotte qu'ils constituent. En réalité, ils constituent une charge très lourde et une cause de faiblesse de rendement indiscutables. Une



Fig. 178. Le plus grand chalutier du monde, le chalutier français «Jutland».

Longueur entre perpendiculaires : 72 mètres.
 Largeur hors tout : 8 m. 80 cm. Tonnage : 1.200 tonnes.

seule chose les justifie jusqu'à un certain point : la situation excentrique et mauvaise de la France par rapport aux centres de pêche. Le premier bond d'accroissement a amené les navires à un tonnage de 800 à 900 tonnes où il semble bien que soit la juste mesure. Les armements les plus anciens, comme celui de Fécamp entre autres, se sont gardés jusqu'en 1932 d'accroître outre mesure la dimension des navires. Il y a à cela deux raisons : un gros chalutier ne peut pêcher plus qu'un petit car le chalut qui sert à tous ne saurait être augmenté sans être impos-

sible à manœuvrer. Même avec des traits d'une heure et demie la quantité de poisson est souvent telle que les mailles ne résistent plus à l'effort de traction du relevage. On ne saurait accroître la capacité de l'engin sans commettre une grosse faute de principe car un gréement est d'autant plus pêchant qu'il est plus fin. Il y a donc une limite à garder entre la résistance et la finesse. Mais, le gros chalutier dépense beaucoup plus et le combustible représente une part considérable (70 p. 100) des frais généraux. Le gros navire est donc un poids mort. De plus, la place supplémentaire entraîne à embarquer un personnel plus nombreux qui peut être justifié en certains cas d'abondance extraordinaire de poisson, mais qui devient un encombrement gênant en cas de disette de pêche et qui provoque, au moment de la liquidation des comptes, la diminution du quantum des parts. A tous points de vue l'augmentation de tonnage et surtout l'augmentation de personnel est donc déplorable. Cependant les armements nouveaux se sont lancés dans cette voie et l'on peut constater l'apparition en 1930 de 4 navires de 1.178 et 1 de 1.017 tonnes, en 1931 de 1 navire de 927 tonnes, en 1932 de 1 navire de 1.165 tonnes, en 1933 de 2 de 11 à 1.200 tonnes, en 1934, de 1 navire de 1.165 tonnes. Il est permis de se demander si c'est vraiment là une heureuse solution de la question qui se pose à des armateurs éloignés de leur champ d'action et s'il n'eût pas été d'un rendement très supérieur, pour une exploitation rationnelle, d'imiter le groupe industriel moderne de la pêche à la baleine, en séparant, somme toute, l'engin de transport ou de stockage et l'engin de pêche proprement dit.

Le navire de 1.000 tonnes de jauge brute déplace 2.500 tonnes, il a 70 mètres de longueur, 10 m. 50 de large, 6 mètres de tirant d'eau. Sa cale peut contenir 700 tonnes de morue. Sa machine de 1.200 chevaux consomme 12 tonnes de mazout ou 18 tonnes de charbon. Il a 60 hommes d'équipage. La question de l'allongement du chalutier est d'abord un problème de tactique ou d'organisation générale. Convient-il ou non de faire passer le navire à Saint-Pierre et de décharger en cours de campagne ? Est-il préférable au contraire de couper la campagne, ce qui permet de l'allonger, et de rapporter en France chaque chargement ? Dans ce cas, il est évident qu'il y a intérêt à ne pas exagérer le nombre des rentrées en France qui constituent une période de manque à gagner. On est alors conduit à construire des navires portant soit la moitié, soit le tiers de la production totale moyenne de campagne qui depuis la guerre oscille entre 20.000 et 30.000 quintaux par chalutier. Le chalutier type devra donc porter 15.000 ou au minimum, pour trois voyages 9 à 10.000 quintaux. C'est cette considération qui l'emporte dans le choix des navires nouveaux.

Le moteur Diesel permet de diminuer l'encombrement et le poids. La machine de cargo pèse de 150 à 180 kilogrammes par cheval et le Diesel ne dépasse pas 100 kilogrammes, ce qui pour un moteur de 1.200 chevaux représente 100 tonnes de bénéfice. En outre, il y a une grosse différence de consommation. La chaudière à mazout brûle 8 tonnes par jour en marche sur les Bancs, pendant le travail. On est obligé en effet de la maintenir en pression pendant les stoppages qui représentent un minimum de 8 heures par jour. Avec le moteur, il y a arrêt complet de consommation pendant ce temps. La consommation tombe à moins de 2 tonnes pendant les mêmes 24 heures. Malheureusement la mise en marche du grand treuil de pêche, des auxiliaires et la fabrication d'huile de foies nécessitent une petite chaudière auxiliaire, qui, en principe, doit marcher avec les gaz d'échappement du moteur, mais qui, pratiquement, doit donner son effort principal pendant les stoppages et est alors alimentée au mazout. La consom-

mation monte alors à près de 4 tonnes par 24 heures. C'est une économie de 50 p. 100 sur le combustible ou une augmentation du double du rayon d'action.

Depuis 1930, les chalutiers mis en service sont tous à moteur. Pour éviter une consommation exagérée de mazout avec une chaudière auxiliaire on a muni ces navires de treuils électriques. Le rayon d'action, la portée utile des navires a beaucoup augmenté; mais, la fréquence des

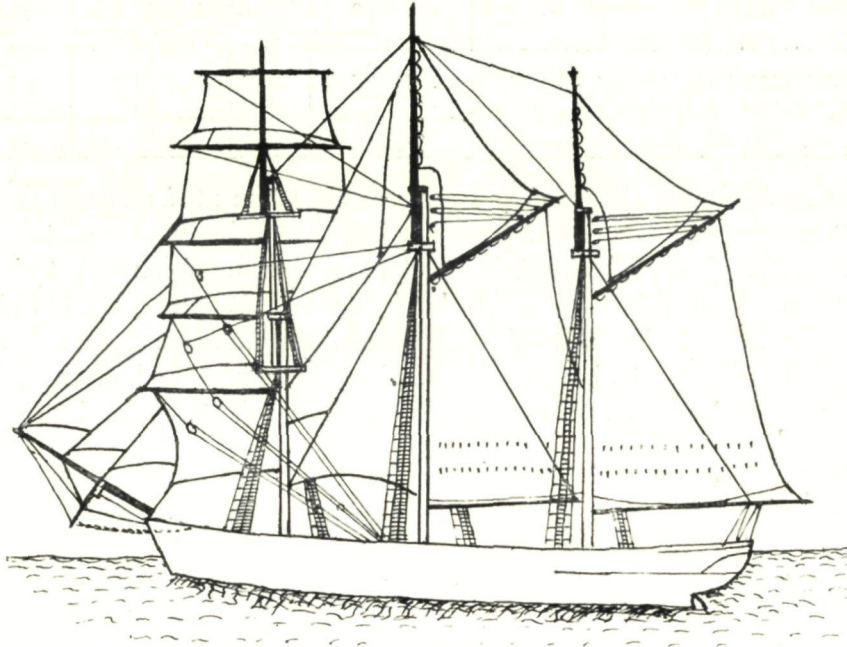


Fig. 179. Trois Mâts Goëlette.

manœuvres, les grandes variations d'allure rendent l'utilisation du moteur au chalutage très discutable pour les unités de cette importance. Pour la pêche fraîche, il semble que les avantages l'emportent sur les inconvénients. Pour les navires de forts tonnages destinés aux croisières lointaines, il ne semble pas que la solution adoptée soit sans reproches.

Il est vrai d'ajouter que la machine à vapeur se défend. Sur les chalutiers, la fréquence des manœuvres nécessite l'emploi de la machine à triple expansion desservie par une chaudière cylindrique. L'utilisation de réchauffeurs spéciaux et d'organes de distribution asséchant la vapeur a permis de réaliser une économie de 30 p. 100 de consommation sur les navires actuellement en service.

Le chalutier plus grand est également un peu plus confortable comme logements. La seule critique à lui faire est qu'on l'a agrandi homothétiquement, sans tenir compte des modifications apportées dans la stabilité et dans l'assiette. Le rayon métacentrique est trop grand et il en résulte des roulis exagérés et de période trop courte, d'où synchronisme trop fréquent avec les périodes de la houle. En outre, il n'a pas toujours été tenu compte de la répartition des poids. Il est nécessaire de ménager une cale soute à l'avant de la cale à poisson pour conserver l'assiette en cours de chargement et éviter les mises sur le nez. Il est nécessaire de

renforcer la coque longitudinalement et transversalement au centre, pour éviter la déchirure des tôles à la suite de porte-à-faux par grosse mer. Les dernières unités en service ont su corriger ce dernier défaut.

Voiliers. — Les tonnages des voiliers sont répartis comme suit :

	Plus de						
	200	300	400	500	600	700	900 tonnes.
Bordeaux	1	//	//	//	//	//	// —
Fécamp	//	//	//	//	//	1	// —
Saint-Malo	4	22	3	//	//	//	1 —
TOTAUX	5	22	3	//	//	1	1 —

A l'exception de deux navires nouveaux qui sont des bâtiments à moteurs, l'armement des voiliers est compris entre 200 et 400 tonnes de jauge brute. Les navires sont de trois types : le trois-mâts goélette (fig. 179), c'est-à-dire portant un phare carré devant, le trois-mâts hunier qui porte au moins une misaine et un double hunier au mât de misaine, le trois-mâts latin qui n'a que des voiles auriques. Ces derniers sont achetés à l'étranger, Canada ou Portugal. On les transforme presque toujours en leur adjoignant une misaine de fortune. Enfin quatre navires récents sont à quatre mâts sans que leur tonnage soit pour cela plus important.

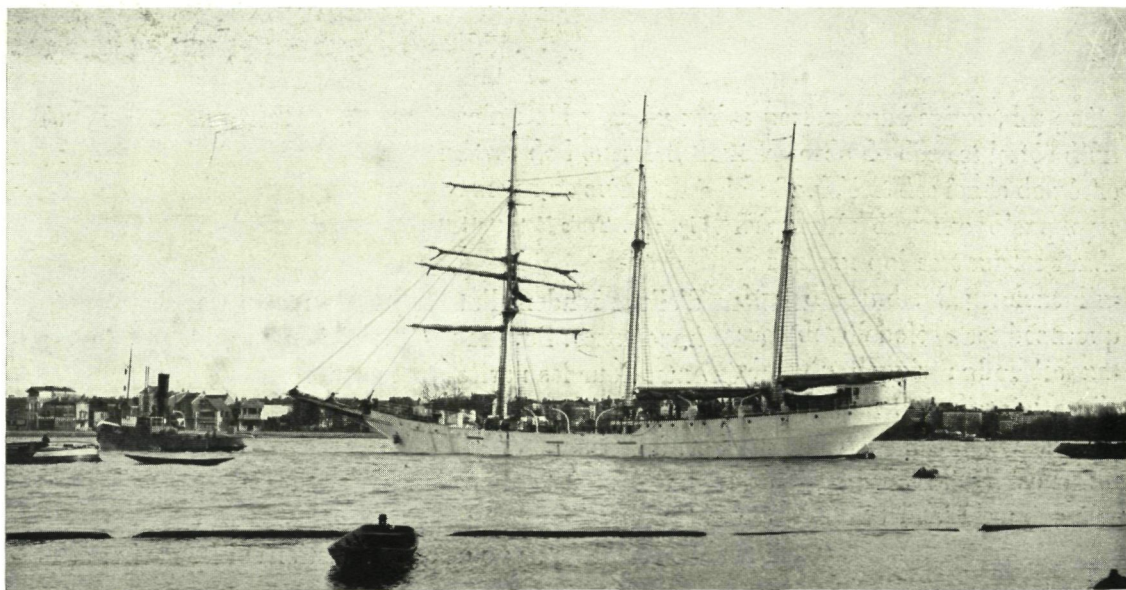


Fig. 180, Le Trois-Mâts Goélette «Cdt. Louis Richard».

Le tonnage des navires sensiblement inférieur avant la guerre a été augmenté pour permettre aux navires de faire toute la campagne sans relâcher à Saint-Pierre, sauf cas urgent d'avaries ou de maladie. Un bâtiment de 350 tonnes peut porter 8.000 quintaux de morue. Les équipages sont calculés pour permettre le travail de la quantité de poisson que doit porter le navire.



Fig. 181. Une vague sur le banc de Terre-Neuve.

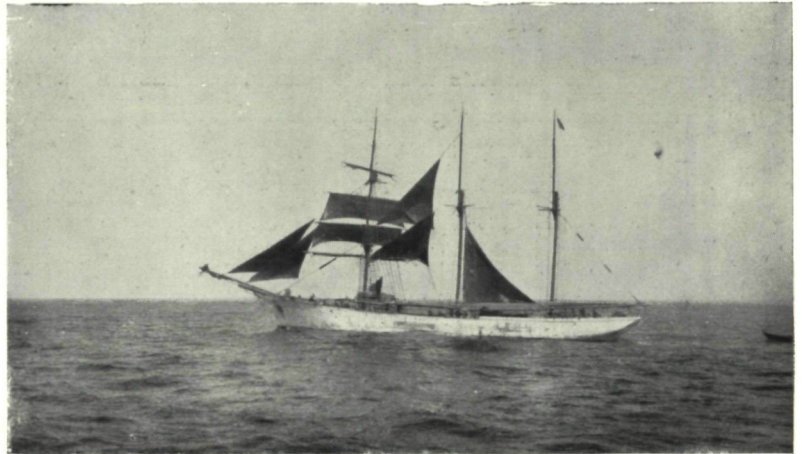


Fig. 182. Un morutier sur le Banc.

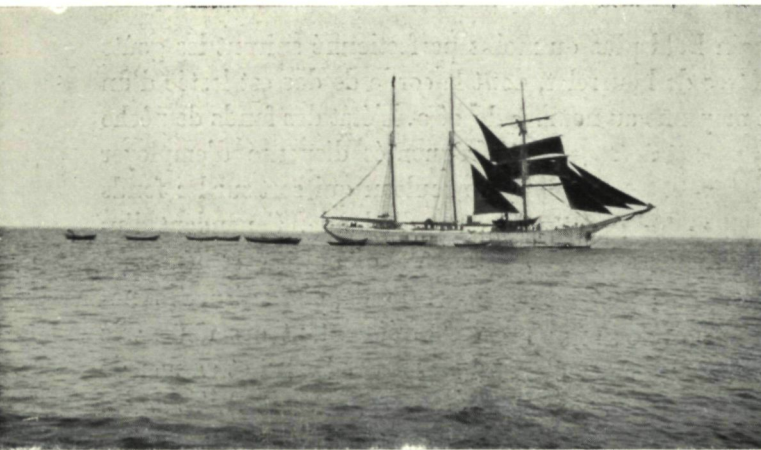


Fig. 183. Voilier sur le Banc de Terre-Neuve.

PLANCHE XIX.

La pêche à voiles sur le banc de Terre-Neuve.



Fig. 184. Un doris en pêche.

Les voiliers sont aménagés sur le même modèle que les goëlettes islandaises que nous avons décrites. Ils sont tout aussi inconfortables, humides, empoisonnés par le sel et malpropres.

Tous sont construits en bois. Les chantiers français emploient le chêne et l'orme. Les navires de l'étranger sont souvent en simple sapin d'une durée beaucoup moindre. A l'heure actuelle, les chantiers ont cessé de construire depuis dix ans ; les approvisionnements en bois n'existent plus. Cette construction a vécu.

La seule modernisation du matériel des voiliers Terre-Neuvas consiste dans la transformation du guindeau à moteur, au lieu de l'appareil à brinqueballes qui nécessitait de sept à huit heures de travail pour un appareillage. Quelques-uns sont également munis de la T. S. F.

Enfin, on voit apparaître un nouveau type de navire beaucoup plus grand que les précédents, de 6 à 800 tonnes de jauge, c'est-à-dire 3 à 4 fois plus fort. Celui-ci possède un moteur, une chambre frigorifique, un moteur de guindeau, une pompe à moteur. Il est en fer. Le confort augmente sensiblement. (Fig. 180.)

Si le tonnage du chalutier ne nous semble pas devoir augmenter sans inconvénients, par contre, il n'y a aucune limite à l'accroissement du tonnage du voilier, qui est un porteur et non un pêcheur. Les pêcheurs travaillent autour du bord en doris. Le voilier est un magasin et un atelier. La conception ainsi comprise se justifie parfaitement car il existe bien des endroits comme nous le verrons où la pêche est impraticable aux chaluts et ne peut être faite qu'aux cordes ou à la rigueur aux filets fixes.

Matériel de Pêche.

Tous les vapeurs chalutent avec l'engin Dahl plus ou moins perfectionné suivant les goûts du capitaine. C'est un chalut de 48 mètres de bourrelet, dont la corde de dos est lestée d'un nombre variable de boules de verre, en moyenne au nombre de 180. L'état des fonds de pêche

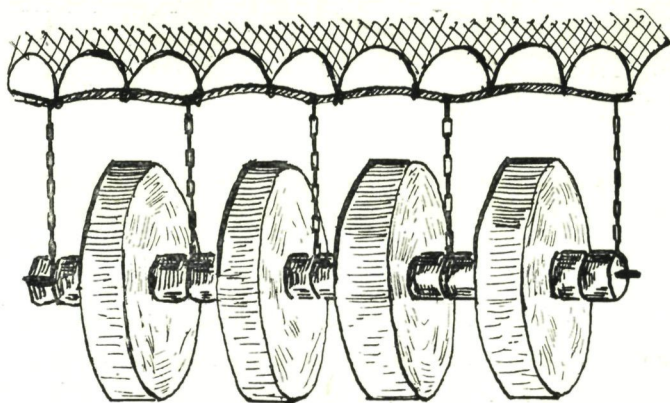


Fig. 185. Bourrelet de Chalut garni de «bobines» ou «diabolos».

fréquentés dispense d'employer le rouleau qui sert sur les fonds durs d'Islande. Cependant l'usage des diabolos s'est beaucoup répandu depuis 1930, les navires fréquentant des fonds très durs au Groënland et en mer de Barents. (Fig. 185.) Tous les navires sont installés pour travailler des deux bords, mais le chalutage se fait presque exclusivement par tribord, position rendue plus favorable par le pas de l'hélice. Les traits sont en général de 2 heures. Le relevage

est dure une demi-heure à une heure suivant la profondeur et la quantité de poisson capturée. Le treuil de pêche est placé en travers sous la passerelle. La manœuvre est classique et ne présente rien de particulier. Les parcs à travailler le poisson sont situés sur le pont avant. A

tribord et à bâbord courent deux barrières de bois sur lesquelles sont posées les tables de tranchage et entre lesquelles passent les câbles. On monte ordinairement cinq tables sur les grands chalutiers. Toutes ne sont pas garnies, car lorsque le poisson donne médiocrement on ne fait travailler que deux tiers du personnel. Un trancheur occupe un mousse laveur, un novice décolleur et trois matelots piqueurs. Plusieurs chalutiers de moins de 600 tonnes ont un équipage insuffisant pour former deux équipes. Le travail est interrompu pendant cinq heures par nuit. Sur les derniers modèles, le travail est continu. L'augmentation de rendement obtenue par ce moyen est assez faible (15 à 20 p. 100). En effet, on s'aperçoit rapidement que le poisson cesse de donner pendant une période de jour ou de nuit qui se maintient plusieurs semaines de suite avec un certain régime hydrologique. L'accroissement de personnel n'est donc pas très avantageuse et nuit naturellement au décompte des parts, de telle sorte qu'il arrive à ne plus être suffisamment rémunéré. Les hommes montrent cependant un certain engouement pour les chalutiers et passent volontiers sur ces navires qui leur assurent un peu plus de confort et moins de risques que les voiliers.

Les voiliers emploient tous le doris, dont le nombre varie avec les dimensions des navires. Les plus petits ont sept doris ; les plus grands : dix-huit. Chaque doris est monté par deux hommes qui mouillent de 10 à 30 pièces suivant la quantité de boëtte dont ils disposent et le rendement de la pêche. Les lignes ont 133 mètres de long et portent 70 hameçons fixés au bout d'une greffe nommée empile ou avançon (Fig. 186).

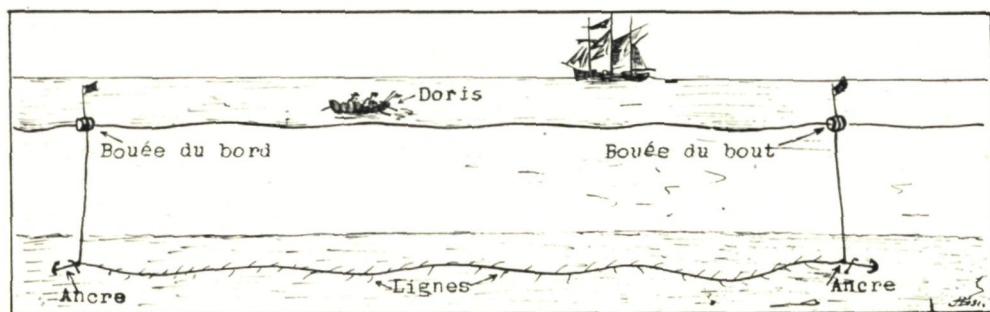


Fig. 186. Les lignes de fond pour la pêche de la morue à Terre-Neuve.

La boëtte employée varie avec les saisons. Depuis 1885, date où le « Bait Bill » interdit aux sujets Terre-Neuviens le commerce de la boëtte, les pêcheurs français utilisent le *Bulot*, un Gastéropode que l'on trouve en abondance dans certains parages bien connus des pêcheurs. Le *Bulot* se pêche avec la chaudrette, une sorte de haveneau monté sur un cercle de fer que l'on appâte avec des têtes de morue et au début de la campagne avec de la viande de cheval conservée dans le sel. Il faut distraire deux doris soit quatre hommes sur 34 pour le service de la boëtte. Si l'on calculait le prix de revient de cette boëtte qui va du sixième au neuvième du rendement de la pêche, il est certain que les armateurs auraient intérêt à boëtter les cordes avec de la boëtte congelée conservée dans un petit local frigorifique. L'essai tenté, il y a bien des années par trois Fécampoïses avait échoué par insuffisance de puissance frigorifique, mais il a parfaitement réussi à bord des grands voiliers à moteurs nouvellement apparus sur les bancs et d'un navire cordier à vapeur qui semble une excellente réalisation du problème, avec sa chambre froide et ses doris à moteur.

En été, on peut boëtter les pièces au *Capelan*, petit Salmonidé très abondant surtout dans les parages de Saint-Pierre; et avec l'*Encornet*, Céphalopode qui apparaît sur les Bancs en juillet, années moyennes, et se montre particulièrement avantageux. Toutes ces boêtes, salées, ne valent absolument rien comme appât, à l'exception de l'*Encornet* qui garde assez longtemps ses propriétés. Elles ne sont bonnes que fraîches, ce qui assure une grande supériorité aux navires qui possèdent une chambre froide.

Le boëttagage des cordes se fait l'après-midi de deux heures à quatre heures; puis les pêcheurs partent mouiller leurs lignes dans l'aire de vent que le sort leur désigne et qui varie suivant un roulement fixé d'avance. Le relevage se fait à trois heures du matin. Le travail du poisson commence sans désemparer et se poursuit souvent assez tard dans la soirée, lorsque le poisson donne. Il y a en général deux trancheurs sur un voilier, le capitaine et le second. Là aussi, une modification s'imposerait pour moderniser ce mode de travail. Il est certain que l'armement verrait le rendement augmenter si les pêcheurs, personnel spécialisé, difficile à recruter, ne faisaient que la pêche et si le travail du poisson était exécuté par une équipe de trancheurs et de graviers, comme au temps où la pêche se faisait dans les baies du *Treaty-Shore*. En ce cas, il serait possible de pratiquer ce qu'on appelle le « *paumoyage* », c'est-à-dire le relevage, le reboëttagage et le remouillage immédiat des pièces que l'on visiterait deux et trois fois dans les vingt-quatre heures.

Le « *Treaty-Shore* », autrement dit le « *French Shore* », est la partie de la côte occidentale et septentrionale de Terre-Neuve, où la France gardait depuis le traité d'Utrecht le privilège exclusif de la pêche. Jusqu'en 1905 les navires malouins conservèrent l'habitude d'y pêcher pendant une partie de l'année. Les navires, montés par un grand personnel, se rendaient dans une baie désignée avant l'armement à l'Inscription Maritime de Fécamp et de Saint-Malo. Les charpentiers organisaient des « chauffauds » ou installations de séchage et de couchage pour le personnel. On pêchait en chaloupe, soit aux cordes, soit à la ligne à main, soit à la senne au rivage. Les dernières années peu favorables, pendant que la pêche du Banc était fructueuse, et les agissements tatillons des Terre-Neuviens firent abandonner cette pêche. Les accords de 1904 enlevèrent à la France le privilège de l'exclusivité. Pratiquement notre droit reste sans emploi depuis cette époque, mais il subsiste et il suffirait d'un mode de gréement spécial, entre autre de l'adoption de la boëtte congelée, que possèdent les seules unités mises en service depuis 1925 pour qu'il soit facile de le reprendre avantageusement dans certaines années défavorables sur le Grand Banc.

Les petits pêcheurs de Saint-Pierre-Miquelon arment encore 250 « *Warys* » ou doris à moteurs montés par deux hommes. Ils pratiquent exclusivement la pêche à main. Ces engins, d'un rayon d'action très limité, sont d'un rendement médiocre. Il serait beaucoup plus avantageux pour les pêcheurs, avec une installation frigorifique convenable, de spécialiser leur activité à la capture de la boëtte, en particulier de l'*Encornet* et du Hareng qui foisonnent à certaines époques. Les navires du Banc trouveraient alors la boëtte fraîche sur place au lieu d'être obligés de l'apporter de France ou de se la voir refuser par les ports canadiens ou terre-neuviens. Mais il faudrait, pour cela, rompre avec des habitudes ancestrales et vaincre un individualisme qui comprend fort mal l'utilité de l'association et de la discipline.

Le Personnel.

Le plus petit chalutier possède 36 hommes d'équipage ; le plus grand 52. Tous comprennent comme personnel mécanicien, un chef, deux mécaniciens, trois chauffeurs. Les charbonniers ont en plus un soutier. Quelques-uns ont trois mécaniciens. L'état-major de pont comprend le capitaine, le second, deux lieutenants ramendeurs et trancheurs, un treuilliste ou deux, deux saleurs. Si l'on défalque deux cuisiniers boulangers et deux mousses de cuisine, il reste de 18 à 34 hommes pour le service de la pêche. C'est donc de trois à six groupes de tranchage que l'on peut constituer, puisqu'un groupe de tranchage, comme nous l'avons vu, comprend 5 à 6 hommes.

Ce personnel est excellent. Si l'on voulait marquer une nuance, on signalerait plus d'endurance et de ténacité chez les Normands, plus de hardiesse et d'initiative chez les Malouins. Les capitaines connaissent admirablement les lieux et leur métier ; on ne peut que leur souhaiter le léger bagage de connaissances océanographiques dont l'utilité est incontestable.

Les voiliers ont de 23 à 39 hommes à l'exception des navires à moteur qui en comptent 52. Si l'on excepte capitaine, second, cuisinier mousse, saleur et novice, il reste de 17 à 33 hommes pour la pêche, c'est-à-dire de huit à seize doris. C'est un personnel d'élite dont la bravoure, la force physique, la résistance aux fatigues est légendaire et le mérite. On remarque toutefois, chez les jeunes, peu d'empressement à embrasser ce métier, malgré le revenu qu'il assure aux bons pêcheurs. La sécurité du chalutier, le confort relatif luttent avantageusement contre les avantages pécuniaires qui varient du simple au double et davantage. Il sera nécessaire, pour conserver ces hommes, d'améliorer et de moderniser le navire de pêche sédentaire. Le remède est dans l'adoption du navire central à moteur ou du cargo à vapeur, muni d'une chambre froide et possédant, avec le chauffage central, l'eau et la lumière, des locaux plus habitables et plus sains. La pêche se ferait, non plus avec des doris à bras qui font perdre un temps précieux en va-et-vient, mais avec des warys à moteur, comme ceux des Miquelonnais, installés au-dessus du pont sur des chantiers, hissés et amenés au treuil ⁽¹⁾.

Le règlement des comptes se fait à la part. Sur les chalutiers le personnel prélève 20 p. 100 du brut, le capitaine possède un contrat spécial qui lui assure 5 p. 100, le chef mécanicien 2 p. 100 des produits de vente. Sur les voiliers, le quart de la vente est à l'équipage. Le capitaine, rémunéré à part, a bien souvent 8 et même 10 p. 100. De plus les hommes sont recrutés par l'appât d'un denier à Dieu qui dans les dernières années montait à 5.000 francs. Cette dernière concession, jointe aux avances assez élevées, grève lourdement l'armement et tarit le recrutement. Aussi, la plupart des voiliers n'ont-ils plus l'équipage qui leur revient normalement. Cependant l'exemple de la facilité de recrutement des équipages de voiliers à moteur prouve surabondamment que l'on peut encore trouver des hommes et d'excellents si on les attire par la perspective d'une installation modernisée dont ils comprennent aisément tous les avantages.

⁽¹⁾ Le premier pas dans cette voie fut fait en 1930 par le *Mulhouse*, vapeur de 1.800 tonnes de portée.

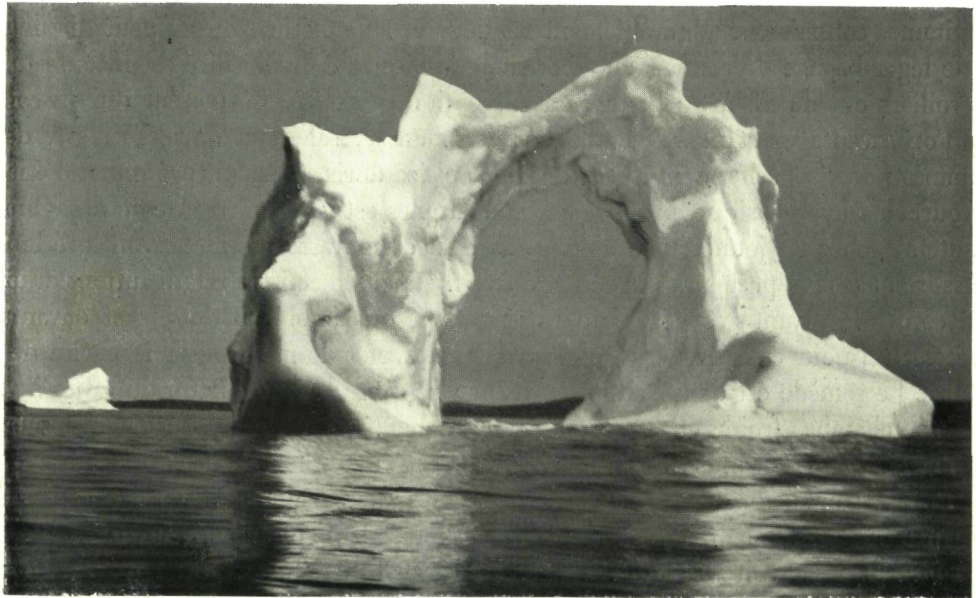


Fig. 187. Un iceberg sur le Banc de Terre-Neuve.

TABLE DES FIGURES.

	Pages.	
1	La Dreige. La pêche à la dreige.....	20
2	— Le bâtiment et sa grand voile.....	20
3	— Le boursset et son gréement.....	21
4	La Grande Aissaugue.....	21
5	Le Gangui et le Gangui bœuf.....	22
6	Le filet tartane.....	24
7	Sorte de drague nommée «chalut» en Bretagne.....	25
8	Bateau à voile trainant une chausse.....	25
9	Deux anciens modèles de dragues ou chaluts à perche.....	26
10	Le chalut à perche.....	27
11	Les patins ou étriers du chalut à perche actuel.....	27
12	Un des premiers modèles de panneau «otter board».....	29
13	Chalut à plateaux.....	30
14	Un plateau de chalut moderne.....	30
15	Schémas d'un chalutier à vapeur montrant l'«Otter Trawl» en pêche.....	31
16 à 19	Diverses opérations de la mise à l'eau et de la relève du chalut (<i>Planche I</i>).....	32
20	Le chalut V. D.....	33
21	Chalutier à voiles utilisant le chalut à perche.....	35
22 à 25	Quelques types de chalutiers à voiles (<i>Planche II</i>).....	36
26	Chalutiers à voiles. La potence arrière, la perche et son patin.....	37
27 à 29	Quelques types de chalutiers à moteur utilisant le chalut à plateaux (<i>Planche III</i>).....	38
30	Un des premiers types de chalutier à vapeur employant encore le chalut à perche.....	40
31	Un chalutier à vapeur : l'Asie. Type d'avant 1914.....	41
32	Un chalutier moderne de pêche hauturière : Type <i>Mersey</i>	42
33	Un chalutier à vapeur faisant la grande pêche à Terre-Neuve.....	43
34	Le « <i>Marcella</i> ». Chalutier à moteur de Grande Pêche.....	45
35	Les plans du « <i>Marcella</i> ».....	48
36	La flotte de pêche française.....	50
37	Pêche du Hareng. Un «drifter» en pêche.....	51
38	Un Hulk faisant la pêche du hareng.....	53
39 à 42	Types de harenguiers à voile et drifter moderne (<i>Planche IV</i>).....	55
43	Schéma du chalutier harenguiier « <i>Océanie</i> ».....	57
44	Lieux et époques de pêche du hareng.....	59
45-46	La saison de pêche dans un grand port harenguiier. Boulogne (<i>Planche V</i>).....	60
47	Détails d'un filet à Hareng ou «Roie».....	62
48	Disposition de la tésure ou «train de pêche».....	63
49	Les différents montages employés en Mer du Nord.....	63
50	La relève des filets à bord d'un drifter.....	65
51	Le Banc des Nymphes et la fosse de chalutage des Smalls.....	68
52	Les fonds de pêche du Klondyke au Nord de l'Irlande.....	68
53	Les fonds de chalutage du Hareng en Mer du Nord.....	69
54	Le chalut à Hareng.....	70
55	Dispositifs actuels de chalutage du Hareng et du Maquereau.....	71
56	Modèle de chalut français avec cerfs volants.....	72
57	Le chalut à l'étalage.....	73
58	Un trait de chalut à la pêche du Hareng.....	74
59	Mise du hareng en caisses à bord d'un chalutier.....	75
60	Harengs mis en barils à bord d'un chalutier.....	75

61	La pêche du Maquereau au manet au XVIII ^e siècle.....	78
62	Lieux de pêche du Maquereau à l'entrée occidentale de la Manche.....	80
63	Disposition du train de pêche pour la pêche du Maquereau.....	82
64	Mise à l'eau des filets à bord d'un drifter boulonnais.....	83
65 à 68	Drifters bretons faisant la pêche du Maquereau. Séchage des filets (<i>Planche VI</i>).....	84
69	La pêche du Maquereau à la traîne.....	88
70	Un grappin.....	89
71	Turlottes pour la pêche du Maquereau.....	90
72	Épuisette pour la pêche du Maquereau.....	90
73	La pêche à la Sardine en Bretagne.....	94
74	Les centres d'armement pour la pêche de la Sardine en France.....	97
75	Yoles ou biscayennes faisant au XVII ^e siècle la pêche de la Sardine.....	98
76	Premier type de chaloupe pontée aux Sables-d'Olonne en 1837.....	99
77	Canot de sardine des Sables-d'Olonne. Type de 1870.....	99
78 à 81	Types de barques bretonnes faisant la pêche de la Sardine (<i>Planche VII</i>).....	101
82	Les nouvelles pinasses de pêches à moteur du bassin d'Arcachon.....	102
83	Pinasse à moteur pour la pêche de la Sardine.....	102
84	Une chaloupe sardinière.....	104
85	La Pêche aux filets droits.....	105
86 à 88	Pêche de la Sardine et entretien des filets (<i>Planche VIII</i>).....	106
89	La pêche de la Sardine à Arcachon.....	108
90	La sennes Guézennec.....	109
91	Le Bolinche.....	110
92	Mode d'armature du filet tournant dit «Bolinche».....	111
93	La manœuvre du filet Bolinche.....	111
94-95	Manœuvre du filet tournant (<i>Planche IX</i>).....	113
96	Le Germon.....	118
97	Armement des thoniers à Croix (<i>Planche X</i>).....	119
98	Thonnier avec ses tangons relevés (<i>Planche X</i>).....	119
99	Thonnier en pêche (<i>Planche X</i>).....	119
101	Débarquement du Thon à Concarneau (<i>Planche X</i>).....	119
102	Pêche du Thon (Germon).....	120
103 à 107	Les lieux de pêche du Germon (<i>Planche XI</i>).....	122
108	Thonnier à vapeur de Saint-Jean-de-Luz.....	124
109	La pêche aux Homards.....	127
110 à 113	Bateaux langoustiers (<i>Planche XII</i>).....	129
114 à 117	Casiers et tramails pour la pêche des Crustacés (<i>Planche XIII</i>).....	131
118	Un tramail pour la pêche de la Langouste.....	132
119	Filet langoustier.....	132
120 à 122	La pêche à la Crevette.....	133-134
123 à 125	Viviers à crustacés (<i>Planche XIV</i>).....	135
126	Principaux lieux de pêche de la Langoustine.....	137
127-128	Dragueurs de Langoustine au Guilvinec.....	138
129	L'heureux Pêcheur.....	140
130	Libouret ou pater noster.....	141
131	Balance.....	143
132	Lieux de pêche des Cordiers en Manche et en Mer du Nord.....	145
133	La pêche aux cordes. Disposition du train de pêche.....	146
134	Un cordier à vapeur.....	148
135	Disposition des avançons sur les palangres.....	149
136	Bas Parc à mi-marée.....	152
137	Pêcherie fixe. Vue extérieure, la nasse terminale.....	153
138	Pêcherie fixe. Vue intérieure.....	154
139	Un Haut-Parc.....	155
140	Un verveux tendu avec ses ailes.....	156
141	Détails du verveux.....	156
142	Filet à Rouget Barbet.....	158

143	Rets à bouées.....	159
144	Filet à Meuils.....	160
145	Détails d'une senne ordinaire.....	161
146	Manœuvre de la senne le long du rivage.....	161
147	Le halage des bras de la senne.....	162
148	Le fond de la senne est ramené à terre.....	162
149-150	La pêche des Civelles.....	164-165
151	Un dragueur de coquilles de Port-en-Bessin.....	165
152	Schéma de la drague à coquilles.....	166
153	Le rateau de la drague à coquilles Saint-Jacques.....	167
154	Schéma d'un dragueur en pêche.....	167
155-156	Drague à pétoncles. <i>a.</i> Vue par dessous; <i>b.</i> Vue de trois-quarts (<i>Planche XV</i>).....	169
157	Drague à pétoncles pour fonds de vase (<i>Planche XV</i>).....	169
158	Une nasse à anguilles.....	171
159	Cibaudière déployée à marée haute (<i>Planche XVI</i>).....	172
160	Grand haveneau (<i>Planche XVI</i>).....	172
161	Filet haut parc pour la pêche du Hareng (<i>Planche XVI</i>).....	172
162	Un petit carrelet ou balance (<i>Planche XVI</i>).....	172
163	Un grand carrelet ou échiquier (<i>Planche XVI</i>).....	172
164	Foènes (<i>Planche XVI</i>).....	172
165	Dundee en pêche en Islande.....	176
166	Goëlette à hunier.....	178
167	Un dundee gravelinois. Le « <i>Willy Fursy</i> ». Plan de voilure.....	179
168	Le « <i>mèque</i> ».....	180
169	Lignes à balancier.....	181
170 à 176	Voiliers en pêche sur les côtes d'Islande (<i>Planches XVII et XVIII</i>).....	182-183
177	Doris de pêche à Terre-Neuve.....	184
178	Le « <i>Jutland</i> ». Chalutier moderne.....	187
179	Trois mâts goëlette.....	189
180	Le trois-mâts goëlette <i>Commandant Louis-Richard</i>	190
181 à 184	La pêche à voiles sur les bancs de Terre-Neuve (<i>Planche XIX</i>).....	191
185	Bourrelet de chalut garni de « <i>diabolos</i> ».....	192
186	Les lignes de fond pour la pêche de la Morue à Terre-Neuve.....	193
187	Un iceberg sur le Banc de Terre-Neuve.....	196

MÉMOIRES

DE L'OFFICE SCIENTIFIQUE DES PÊCHES MARITIMES ⁽¹⁾

CATALOGUE ILLUSTRÉ DES ANIMAUX MARINS COMESTIBLES DES CÔTES DE FRANCE ET DES MERS LIMITROPHES avec leurs noms français et étrangers :

MÉMOIRE I.

LES POISSONS OSSEUX

par MM. Louis JOUBIN, Membre de l'Institut, et Ed. LE DANOIS, Docteur ès Sciences, Directeur et Sous-Directeur de l'Office Scientifique des Pêches.

Prix : 42 francs. — Port en sus.

MÉMOIRE II.

LES POISSONS CARTILAGINEUX, MOLLUSQUES CRUSTACÉS, ETC. Des mêmes auteurs.

Prix : 45 francs. — Port en sus.

MÉMOIRE III.

RECHERCHES SUR LES FONDS CHALUTABLES DES CÔTES DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE,

par Ed. LE DANOIS.

Prix : 25 francs. — Port en sus.

MÉMOIRE IV.

PÊCHE EN NORVÈGE (Notes de Mission) par Jean LE GALL, Agrégé de l'Université, Directeur du Laboratoire de l'Office Scientifique des Pêches à Boulogne-sur-Mer (Station Aquicole).

Prix : 30 francs. — Port en sus.

MÉMOIRE V.

LA PÊCHE SUR LES BANCs DE TERRE-NEUVE ET AUTOUR DES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON par R. RALLIER DU BATY.

Prix : 30 francs. — Port en sus.

MÉMOIRE VI.

MÉMOIRES DIVERS SUR LES MOYENS D'ACCROÎTRE LA CONSOMMATION DU POISSON.

Concours de l'Institut Océanographique 1926.

Prix : 20 francs. — Port en sus.

MÉMOIRE VII.

TERRE-NEUVE ET ISLANDE, Campagnes 1926 :

1° — La pêche sur le Banc de Terre-Neuve et autour des Îles Saint-Pierre et Miquelon, par R. RALLIER DU BATY.

2° — Recherches océanographiques effectuées par l'avis *Ville-d'Ys* autour de l'Islande et sur le Banc de Terre-Neuve, par J. HABERT, Enseigne de Vaisseau.

Prix : 50 francs. — Port en sus.

MÉMOIRE VIII.

INDEX ALPHABÉTIQUE DU CATALOGUE ILLUSTRÉ DES ANIMAUX MARINS dressé par M^{lle} BELLOC, préparatrice au laboratoire de l'Office des Pêches, à la Rochelle. Cet index renferme en outre des ajouts aux Mémoires I et II. Il est le complément indispensable de ces deux Mémoires.

Prix : 40 francs. — Port en sus.

REVUE DES TRAVAUX DE L'OFFICE ⁽¹⁾

Cette publication paraît chaque trimestre depuis 1928 à raison de quatre fascicules par an

Prix du fascicule : 25 fr. port en sus

Abonnement : France, 75 fr. franco — Étranger, 100 fr. franco

CARTES DE PÊCHE ⁽¹⁾

Éditées par le Service Hydrographique de la Marine et l'Office des Pêches Maritimes

Cartes établies par M. LE DANOIS

<i>Côte de Gascogne</i>	10 fr.	<i>Côtes Sud-Ouest de l'Irlande et Banc de Pocupine.</i>	10 fr.
<i>Entrée Ouest de la Manche</i>	10 fr.	<i>Côtes du Maroc</i>	10 fr.
<i>Entrée Ouest de la Manche (Carte n° 2)</i>	5 fr.	<i>Carte des Régions de Pêche (Convention Internationale)</i>	9 fr.
<i>Carte D, Trou Baleine</i>	5 fr.		

Port en sus.

(1) EN VENTE A L'OFFICE DES PÊCHES MARITIMES, 3, AVENUE OCTAVE-GRÉARD, PARIS (7^e)

ET CHEZ ED. BLONDEL LA ROUGERY, ÉDITEUR, 7, RUE SAINT-LAZARE, PARIS (9^e)

LE MANUEL DES PÊCHES MARITIMES FRANÇAISES

est en vente à l'Office des Pêches Maritimes

3, avenue Octave-Gréard - PARIS (7^e)

au prix de :

Trente francs le fascicule

et **Soixante-quinze francs** les trois fascicules

payable exclusivement par mandat-carte

établi au nom de l'Office des Pêches Maritimes

3, avenue Octave-Gréard - PARIS (7^e)